[Casimir Freschot]

Barrier III. 199

Signe

175 —

BM : 1 Copy

First ed. in
1705

a MV. le fte
de girceour

5

MEMOIRES
DE
LA COUR
DE VIENNE,

CONTENANT

Les Remarques d'un Voyageur curieux ſur l'état preſent de cette Cour, & ſur ſes interêts.

Diviſé en ſept Parties,

SCAVOIR,

1. *Deſcription de la Ville de Vienne.*
2. *Etat preſent de la Cour, avec des Remarques ſur la Vie privée de l'Empereur.*
3. *Remarques ſur la Vie de l'Empereur, par raport au Public & au Miniſtére.*
4. *Interêts de la Cour de Vienne, par rapport à la Guerre preſente.*
5. *Etat preſent de la Famille Imperiale.*
6. *Reflexions ſur la Mort de l'Empereur.*
7. *Intrigues ſecrettes du Duc de Savoye, dans la Cour de l'Empereur, &c.*

A COLOGNE,
Chez GUILLAUME ETIENNE,
M. DCC. VI.

Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoiresdelacour00fres

PREFACE.

L'Empressement que le Public a témoigné à voir ces Mémoires, a encouragé l'Auteur à y travailler serieusement, & à lui donner quelques éclaircissemens, qui sembloient utiles; l'Auteur avouë qu'il ne s'est pas tout à fait tant étendu sur cette matiere, qu'il auroit pû le faire, & que le Public auroit peut-être desiré; mais si c'est une faute, c'en est une qu'il a crû devoir commettre, tant à cause de la Majesté du Souverain, qu'il faut toûjours respecter, & dont il n'est pas bon d'aprofondir les secrets, qu'afin de ne pas trop irriter certaines Gens qui sont à craindre, & qui se font une obligation & même un devoir de chagriner, & de persecuter ceux qui n'ont pas pour eux toute la déférence qu'ils présument leur être dûë.

Le changement qui vient d'arriver

à la Cour de Vienne, faisant esperer que les affaires prendront une nouvelle route l'Auteur s'est hazardé de dire en passant, comme par maniere de reflexion, ce qu'une revolution de cette nature semble promettre; mais ce qu'il a dit, il ne l'a dit que comme une conjecture apparente ou vrai semblable, étant fort éloigné de vouloir en quoi que ce soit imiter ces faiseurs de Propheties, que quoi qu'ils fassent, ne touchent jamais au but. Ce qu'il y a ici de constant, c'est que l'Auteur n'a rien avancé dans tout cet Ouvrage qui ne soit fondé en faits & en paroles précises, que le changement dont il est parlé dans la sixiéme Partie arriveroit; Que s'il s'est trompé dans ce qu'il a avancé, on doit se ressouvenir, qu'il n'y a rien de si ferme en ce monde qui ne soit sujet au changement. Mais si les choses demeurent dans l'état où elles sont aujourd'hui, & que les affaires continuent à rouler sur le méme pied qu'elles ont fait jusques à cette heure, ces Memoires pourront aussi conti-

nuer à être utiles ; Que ſi elles changent on pourra avec le tems dreſſer d'autres Cartes pour ſervir à ceux qui auront à s'embarquer ſur cette mer, ou qui du rivage prendront plaiſir à voir le cours de la navigation des autres.

On auroit pû y en inſerer un plus grand nombre de faits, mais l'Auteur n'a eu en vûë que d'écrire des Memoires ſimples, & non une ample & entiere Relation d'une Cour, où, comme dans toutes les autres de cette importance, il y a toûjours quelque choſe de nouveau à étudier & à apprendre, ſur tout quand on veut tout approfondir ; ce qui n'eſt ni l'affaire d'un Voyageur, ni l'attente d'un homme qui ne lit que pour ſe divertir, & pour avoir ſeulement quelque idée raiſonnable des affaires du Monde.

Si ce genre d'écrire continue de plaire, l'Auteur pourra donner quelques autres Mémoires touchant certaines Cours, dont il lui ſemble que

le Public n'est pas encore trop bien informé, & qui ne seront pas moins curieux ni moins utiles que ceux ci.

DESCRIPTION DE LA VILLE DE VIENNE.

VIENNE est une Ville qui ne peut-être appellée ni grande, ni petite, puis que sans ses Fauxbourgs elle ne paroit pas capable de contenir le Peuple nécessaire à former une grande Cour, comme on suppose devoir être celle d'un Empereur, & qu'avec ses Fauxbourgs, elle a plus de grandeur qu'il ne faut pour cela. Comme Vienne est

une Ville de guerre, & qui a été assiegée plus d'une fois, il y a une grande Esplanade, ou Glacis entre la Ville & les Fauxbourgs, entierement découverte; en quoi elle differe de Paris, & des autres Villes, dont les Fauxbourgs sont ordinairement attachez, ou peu éloignez des murailles. Tous les Fauxbourgs de Vienne ayant été absolument brûlez, ou démolis dans le dernier Siege de l'an 1683. on les a rebatis tout à neuf, & la plûpart des maisons en sont si propres, qu'ils n'enviēt point la beauté de la Ville, & n'auroient pas sujet d'en envier les plaisirs, si leur éloignement qui est un peu incommode, n'en rendoit la communication plus rare, & plus difficile, au moins dans le mauvais tems. Le nom de Vienne est celui d'une petite Riviére qui se jette dans le Danube au dessous de la Ville, & qui étant entrée dans l'un des Fauxbourgs à droite, serpente par la plaine, & autour des murailles jusques à son embouchure.

L'air, ou qualité du climat, sous

lequel Vienne est située, est, selon le Proverbe particulier, ou venteux ou venimeux, *Vienna vel ventosa, vel venenosa*, & on remarque en effet que les vents s'y font sentir presque pendant toute l'année & si aigus, & avec tant de fracas qu'on ne peut marcher par les ruës sans y être enlevé. Mais de connoitre d'où vient la malignité de cet air, qui est corrigé par le souffle des vents, c'est ce qui est difficile de deviner, n'y ayant point de marais autour, ni prés de la Ville, non plus qu'aucune mine de soufre, ou de bitume, qui puisse causer cette infection. On ne sait point d'ailleurs que Vienne ait jamais été une plus grande Ville qu'elle est à present; car s'il y avoit, comme aux environs de Rome, une quantité de maisons ruinées & ensevelies sous terre, on pourroit dire que l'air renfermé dans les vuides, que les mazures couvertes laissent necessairement, étant attiré par le Soleil, y causeroit la malignité dont on se plaint. Ne pourroit-on point dire que le mauvais air est causé par la quanti-

té des boües & des ordures dont les ruës sont presque toujours pleines ; car quoi qu'il y ait des Tomberaux exprés pour les emporter, la negligence avec laquelle on s'aquitte de ce devoir, fait que les ruës sont presque toûjours fort sales.

Au reste, la ville de Vienne est fort bien bâtie, & si elle n'a pas beaucoup de larges & de longues ruës comme Paris, elle a une si grande quantité de Palais & de belles Maisons, & on en bâtit, ou embellit tous les jours tant d'autres, qu'assurement, pour peu qu'on continuë, Vienne sera bien-tôt un des plus beaux sejours de l'Europe, s'il n'est pas un des plus sains. Ce qu'il y a de fâcheux, est, que la Cour ou Palais de l'Empereur est peu de chose, & que le bâtiment, qui devroit être le plus magnifique & le plus riche de tous, ne répond nullement à la grandeur du Maitre qui l'habite, & qui porte le titre de premier Prince du monde. La vieille Cour est pitoyable. Les murailles aussi épaisses que celles des plus forts remparts : les

escaliers y sont pauvres & sans ornemens : les appartemens bas & étroits, avec des platfonds couverts de toiles peintes : les planchers d'aix de sapin, tels qu'ils sont chez les moindres Bourgeois : Enfin le tout aussi simple que s'il avoit été bâti pour des Moines. Ajoûtez à cela que pour tout jardin il n'y a qu'un petit enclos sous les fenêtres de l'appartement de l'Impératrice , où l'on plante quelques fleurs , & où l'on tient un peu de vendure.

Il faut cependant dire la verité , que les appartemens du Roy & de la Reine des Romains , & celui de l'Archiduc, aujourd'hui pretendu Roi d'Espagne, attachez au vieux Palais , sont d'une apparence un peu meilleure , & qu'au moins ils offrent un assez long aspect de fenêtres : mais ni celle-ci , ni les portes n'ont rien que la pure ouverture dans la muraille sans aucun de ces ornemens qui les accompagnent , non seulement dans les Palais , qu'on bâtit de nouveau , mais même dans les Cloitres un peu magnifiques, com-

me par exemple, dans le College que les Peres Jesuites bâtissent à Milan, où une des fenêtres feroit honte à toute la façade de la Cour de Vienne. On commence encore à travailler à un Théatre un peu apparent pour les Comedies & les Operas, à des sales pour une Bibliothéque, & à un lieu pour le manege des chevaux.

A propos de Bibliothéque, chacun sçait de quel prix est celle de l'Empereur, particulierement pour les Manuscrits, desquels Lambin a donné au Public un si nombreux Catalogue. La Charge de Bibliothequaire est aujourd'hui vacante, & il est venu d'Italie & d'ailleurs quelques hommes doctes, qui se sont presentez pour la remplir: mais l'Empereur prévenu que cet Emploi ne peut étre bien soûtenu que par un homme versé dans toutes les Langues & savantes & vivantes, ne l'a conferé jusques à present à personne; ce qui avec le tems pourroit être d'un grand dommage à cette Bibliothéque, puis que les clefs en sont entre les mains d'un homme de cham-

bre du Comte d'Harrach d'aſſez peu de mine, & qui, Dieu ſait, s'il ſeroit à l'épreuve d'une douzaine de piſtoles, ſi quelque étranger les lui offroit pour lui laiſſer enlever des manuſcrits dont ce depoſitaire ne connoiſſant ni le prix, ni la valeur, n'eſtimeroit pas la perte auſſi conſiderable qu'elle pourroit l'étre en effet, comme il eſt arrivé à bien d'autres Bibliothéques.

La Chapelle de la Cour de Vienne ne dément point le caractere de petiteſſe & de pauvreté de tout le reſte des bâtimens. C'eſt une ſeule voute d'environ cent pieds de long, où la Cour de l'Empereur a peine de ſe remuer dans certaines Cérémonies qu'on a coûtume d'y faire, & où l'on s'acraſe & ſe tuë, quand la curioſité y attire un peu de foule, comme pour oüir les Oratoires en muſique, qu'on y chante pendant le Carême & l'Avent. Il eſt vrai qu'il y a prés de la Cour une Egliſe, qu'on appelle Aulique, ſervie par des Auguſtins déchauſſez, & où la Cour ſe rend par

une assez longue galerie, qui l'unit au Palais, pour y célebrer les plus importantes fonctions : mais l'Eglise n'est pas de la Cour, & c'est par hazard qu'étant bâtie là auprés elle sert à cet usage ; outre qu'au lieu de Moines, un Chapitre d'Ecclesiastiques séculiers, Chapelains ordinaires de l'Empereur (dont il y a un assez grand nombre) qui y chantassent les Divins offices, siéroit beaucoup mieux à la Cour d'un Prince si religieux & si dévot. Si je ne me trompe, il me semble avoir lû que le mot de Chapelains, dans son premier usage & institution, signifioit les Prêtres en particulier, qui accompagnoient Charlemagne dans ses expeditions militaires, & qui celebroient les Divins offices dans l'Eglise mobile, qu'il portoit par tout, & qui s'appelloit Chapelle, nom qui est devenu commun à tous les Oratoires particuliers, distinguez, & hors des Eglises publiques, & desquels les Princes & grands Seigneurs se servent, pour participer aux fonctions Sacrées sans sortir de leurs maisons.

Si la Cour se ressent de la modestie des anciens Ducs & Archiducs d'Autriche, quoi que depuis long temps élevez à la possession de l'Empire, & de tant d'autres États, la Ville est pleine de belles maisons, qui font voir toute la magificence, & le bon goût des siécles les plus polis. Il n'y a quasi pas un Prince, un Ministre, ou un grand Seigneur, qui n'en ait: mais le Prince Adam de Liechtenstein va surpasser tous les autres par le riche Palais, qu'il fait bâtir présentement, où assurement l'on peut dire qu'il n'épargne rien pour le rendre magnifique. La structure en est élevée; les marbres y sont en abondance: les sales & les appartemens vastes & bien pris, outre l'agréable incrustation des demi-reliefs qui revêtent une partie des murailles du dedans, & particulierement les plat-fonds; ceux-cy sont ornez de trés-belles & ingenieuses peintures, pour lesquelles il a fait venir des meilleurs Maitres d'Italie. Comme ce Palais est dans la Ville, il est contraint de souffrir l'incommo-

dité du voisinage d'un autre, qui ôte le grand jour à une partie de sa longueur d'un côté ; outre le terrain qui manque pour un jardin, tout l'espace dont il peut disposer étant renfermé dans le vuide d'une cour interieure, & dans un petit intervalle, qui le sépare des murailles de la Ville, au delà desquelles il a une trés belle vuë.

Il y a une particularité touchant ce Palais, qui a fait parler toute la Ville: C'est que l'Architecte, qui a eu la conduite du bâtiment, ayant dessiné le grand escalier à sa maniére, celle-ci ne fut ni approuvée ni suivie ; ce qui le mit de si mauvaise humeur, que non seulement il protesta hautement contre le tort, qu'il croyoit lui être fait, mais il fit imprimer & afficher des placards de cette protestation par toute la Ville ; avertissant avec bien du zele & du ressentiment tout le monde de ne lui point attribuer l'irregularité de cette piece, de laquelle si on venoit à le croire Auteur comme du reste de l'édifice, on auroit sujet de le traiter de trés-mal habile en son

Art. Le Prince Eugéne, qui s'est fait de même bâtir un Palais à Vienne, mais plus petit que celui du Prince Adam de Liechtenstin, y a recueilli toute la délicatesse de l'Art, & l'escalier en particulier y est ménagé dans le peu de place qu'il occupe, en sorte qu'il a l'air & la pompe d'un grand édifice, soutenu aux deux flancs par des colomnes de marbre, qui lui donnent un agrément particulier.

Il y a plusieurs belles Eglises à Vienne, mais pas toutes également. Le Dôme, ou Eglise Cathédrale, est un bâtiment à la Gotique, goderoné au dehors par mille ornemens arabesques de pierre, tels que nous en voyons en plusieurs endroits, comme aux Domes de Milan & de Cologne, qui font encore aujourd'hui admirer la pauvreté du genie de ces tems là. L'édifice est solide, fort exhaussé, & flanqué à droite d'une haute tour, qui s'éleve en pointe toute de pierre, encore plus embarassée de colifichets, que le Dôme, & du même gout. Il y en a une autre à gauche & vis-à-vis,

mais qui ne ſurmonte pas la hauteur des murailles de l'Egliſe, commencée ſur le modelle de la prémiere, & qui lui auroit diſputé du prix, ſi l'Architecte de celle-ci envieux de ſon rival, ne lui eut procuré la mort en le faiſant malicieuſement tomber d'une fenêtre en bas, comme porte la tradition vulgaire, laquelle toutefois je n'entens nullement de garantir, non plus qu'une certaine Statuë, qu'on voit dans l'Egliſe ſortir d'une fenêtre feinte en pluſieurs endroits, ſoit le portrait de ce malheureux Architecte, comme on l'aſſure par la même tradition.

Les Peres Jeſuites ont à Vienne trois Egliſes, toutes aſſez belles & fort propres. Celle du grand Collége n'a rien de particulier que ſa grandeur, & la richeſſe de ſes Autels. Celle de Sainte Anne, qui eſt celle de leur Noviciat, eſt petite, mais fort propre. La troiſiéme eſt d'une ſtructure particuliere, ſavoir d'une ſeule grande voute, ſoutenuë par de groſſes colomnes torſes, avec deux rangs de Chapelles, qui ne ſont pas encore toutes ache-

vées. Le fameux Pere Poggi de leur Compagnie, qui a si bien peint la grande voute de l'Eglise du College Romain, ou de Saint Ignace à Rome, a encore peint dans celle-ci un Dôme, *cuppola*, comme disent les Italiens, qui étant regardé sur un point marqué d'un marbre au pavé, fait l'effet de representer une voute ronde exhaussée sur le milieu de la nef, mais avec le deffaut ordinaire à tous ces jeux d'Optique, que regardée de tous les autres endroits de l'Eglise elle ne represente gueres plus qu'un amas confus de colomnes, de frises, de fenêtres & d'autres ornemens estropiez, & comme tombans en ruine; tant il est vrai que pour un point, où la vuë se trompe agréablement, on lui en présente mille autres, qui la confondent & la choquent. Le même Pere Poggi très-habile non seulement dans le maniment du pinceau, mais dans la connoissance de l'Architecture & de l'Optique, dont même il a imprimé des Livres, a déja peint le maitre Autel & quelques autres dans la même Egli-

ſe, & apparemment il achevera ceux qui reſtent.

Les Peres Benedictins, Dominiquains, & Cordeliers, ont encore chacun des Egliſes conſiderables mais qui n'ont rien de merveilleux, que leur antiquité ou leur élevation, & quelques mauſolez ou ſepultures. Le Mauſolée de la Famille Imperiale eſt dans l'Egliſe des Capucins, où il y a une Chapelle à gauche en forme de Pantheon, dorée avec quelques ſtatuë d'Empereurs placées dans des niches de même. Outre ces Egliſes, il y a d'autres monumens publics de dévotion, ſavoir la Piramide de marbre, que l'Empereur fit eriger il y a quelques années en l'honneur de la Trés-Sainte Trinité en action de graces de de ce que la Ville avoit été delivrée de la peſte; & une autre colomne de bronze devant l'Egliſe du grand College des Jeſuites, au deſſus de laquelle il y a une ſtatuë de la Vierge, qui foule aux pieds un Serpent figure du peché originel & qui pour cela eſt dediée à ſon immaculée Conception.

L'œil n'eſt point pleinement ſatisfait à la vûë de cette Piramide, qui paroit baſſe en comparaiſon de la largeur de ſa baſe, & des maiſons qui environnent la place, & un peu embaraſſée par la multitude des nuées & de figures d'Anges, qui à peine laiſſent diſcerner la Piramide. Celle-ci eſt toute de marbre blanc; les trois Perſonnes de la Trinité ſont repreſentées en bronze doré au haut de la Piramide, ſoûtenuës par une grouppe de nuées & d'Anges, qui paroit exceder en groſſeur, le bas de la Piramide. Cette Piramide a quatre façades dont trois ſont deſtinées pour repreſenter la Sainte Trinité, & dans la quatriéme l'Empereur eſt repreſenté à genoux & tourné vers les Perſonnes Divines comme pour s'offrir à elles & tout ſon peuple, ainſi que l'expliquent trois Inſcriptions Latines en ſtile lapidaire de la compoſition de Sa Majeſté Impériale même, & gravées de trois côtez de la Piramide avec le Cronographe de l'année de cette dedicace. La Piramide eſt ſur un piedeſtal de même

marbre, & celui-ci environné d'un baluſtre de même, ſur les angles duquel il y a des lanternes en forme de cœurs, & des lampes dedans, qui y brûlent toûjours. Outre cela on y allume tous les ſoirs des cierges, & l'on appelle le peuple au ſon d'une clochete pour y faire quelques prieres, & ouïr un eſpece de ſermon, que de jeunes Eccleſiaſtiques ſe hazardent d'y faire, pour ſe former à la predication, en debitant quelques-unes de leurs penſées, du mieux qu'ils peuvent, en préſence d'un auditoire, qui n'étant compoſé que de petit peuple, eſt moins en état de les faire rougir.

La colomne de la Conception, qui eſt ſur une autre place devant l'Egliſe du grand College des Jeſuites, eſt de même ſur un piedeſtal de marbre, aux quatre coins duquel il y a quatre Anges armez, qui ſemblent combatre & terraſſer quatre Monſtres, figures du peché, comme, peut-être, du peché originel, habituel, véniel, & mortel, deſquelles on la veut declarer entierement exempte. Ces Anges & la figure

de la Vierge, sont de bronze comme la Colomne, mais si mal proportionnez dans leur grandeur & leur grosseur qu'ils choquent extremement la vûë, paroissant plûtôt de gros Nains mal taillez, que des Figures raisonnables. Il se fait aussi à certains jours des priéres autour de cette colomne, & l'on éleve dans ces occasions une loge de bois entre la colomne & l'Eglise, d'où l'Empereur, & la Famille Imperiale font leurs dévotious, pendant que le peuple est à genoux autour de la colomne.

Il y a dans Vienne une Université, fondée depuis long-tems, & dont les Chaires sont la pluspart occupées par les peres Jesuites, les autres professeurs étant seculiers. L'édifice particulier, où sont les Ecoles est quelque chose de moins que rien, & je m'étonne que tant d'Empereurs, qui ont aimé les lettres, & le grand crédit, que les peres Jesuites ont à la Cour de Vienne n'ayent point contribué à former un plus beau Théatre pour les Muses. Mais il f[illegible]ut aussi avoüer qu'u-

ne Université n'est pas trop bien placée dans une Ville, qui sert de sejour au Souverain, & où par consequent les amusemens, & les diversions des études sont plus frequentes, & qui de plus êtant une Ville frontiére se peut voir plus souvent, qu'il ne faut pour le repos des Etudians, exposée aux embarras d'un siége. Aussi cette Université, n'est-elle pas trop frequentée: & hors de quelques enfans de Ministres, & d'autres personnes de qualité, qui veulent à peu de fraix & sans beaucoup de peine se graduer à la vûë de la Cour: On n'entend pas qu'il en viennent gueres d'autres pour s'y rendre habiles.

On ne peut gueres s'empêcher de temoigner ici quelque chagrin contre la coûtume, qui paroit être celle de toute l'Allemagne, de souffrir dans tous les Côleges un tas de gueux, qui en dépit de la misere de leur condition, veulent être Ecoliers, & s'avancer aux sciences. On ne nie point que parmi le peuple le plus bas il n'y puisse avoir quelquefois de bons esprits capables

capables des ſciences, mais ne faudroit il pas porter un peu plus de reſpect à celles-ci, & que ce qui eſt le plus bel ornement de la Nobleſſe, & de la bonne naiſſance, ne devint point un privilége commun à la canaille, qui dans la baſſeſe de ſon état, n'a ni le moyen ni l'occaſion de s'en faire honneur. Quelle honte de voir ſur les bancs des plus hautes claſſes des miſérables forcez à gueuſer pour ſoûtenir leur vie, & quel chagrin à un honnête jeune homme d'être obligé de ſe meſurer dans les diſputes contre un miſerable dont la mauvaiſe odeur empoiſonne ceux qui ſont obligez de l'écouter ! Outre qu'on prive la terre d'un grand nombre de gens qui pourroient utilement la cultiver, & les mêtiers de ceux qui pourroient les éxercer au profit du public, & du particulier. De la permiſſion trop générale d'étudier, que l'on donne aux perſonnes de trop baſſe naiſſance, nait, à mon avis, cet inconvenient, que l'égalité, à laquelle ceux-ci ſe trouvent élevez dans les Colléges avec

les enfans de bonne maison leur, inspire une hardiesse, qui leur fait souvent perdre le respect à ceux, que sans cela, ils n'auroient osé regarder en face. Ceci se reconnoit dans les chansons, ou complaintes nocturnes, dont ils vont étourdir ceux qui sont dans leurs maisons, & qui, s'ils ne leur jettent pas promptement l'aumône, s'entendent dire des injures, & reprocher le bien qu'ils ne leut donnent pas, comme s'ils le leur avoient dérobé. Il en arrive encore cet autre inconvénient que la charité des particuliers s'ennuyant de soûtenir ces fainéans studieux, ceux-ci sont à la fin forcez d'embrasser les emplois les plus vils & les plus abjects, & de se faire, ou Laquais ou Soldats, en quoi ce qu'ils ont aquis de connoissance ne leur sert, qu'à se rendre plus habiles & plus adroits fripons, desquels aussi on ne sçauroit trop se défier.

Il s'en fait, dit-on, une quantité de Religieux dans les Païs Catholiques Romains, & c'est de là que

viennent les recruës les plus abondantes pour les Cloitres : On le ſçait, mais quel heureux ſuccés peut on ſe promettre de ces ſortes de gens élevez dans la miſére, pour le ſoulagement de laquelle ils ont appris à faire de tout, diſpoſez, par la néceſſité, à ne refuſer aucune ſorte de ſervice, pourvu qu'il leur puiſſe porter quelque utilité préſente. Il eſt vrai qu'on recevoit autrefois dans les Cloitres des perſonnes de toute condition, & une des premiéres régles de l'état Monaſtique, preſcrit les cérémoines qui ſe devoient pratiquer dans la réception des plus pauvres comme dans celle des plus riches : mais il ſemble qu'elle n'entend parler que des enfans, qui n'ayant encore contracté aucune mauvaiſe habitude, peuvent ſans difficulté s'accoutumer aux bonnes, formez à cela par les ſages preceptes & les bons éxemples des autres Religieux, ou ſi l'on veut que la pratique ait été univerſelle pour tous les âges, il faut auſſi avouër que la vie Monaſtique, qu'on profeſſoit alors, n'é-

toit pas oiſive comme celle d'àpreſent, les Moines étant accoûtumez à paſſer la plûpart du jour dans le travail, ou dans les rigueurs de la mortification, parmi leſquelles les mauvaiſes habitudes n'ont pas le tems de ſe déployer; au lieu qu'aujourd'hui les Cloitres étant une retraite, où l'on paſſe la vie avec beaucoup plus d'oiſiveté & de douceur, les mauvaiſes inclinations que l'on y porte n'y étant pas fortement combattuës par une rigoureuſe obſervance des regles, & par la premiere ferveur de l'Inſtitut, peuvent y cauſer beaucoup plus de deſordre.

Une grande excuſe, & un grand motif aux pauvres Etudians de Vienne, c'eſt la Bibliotheque publique, qui a été fondée comme porte l'Inſcription qui eſt ſur la porte, par un certain *Vindag*, qui ayant commencé & continué ſes études par le ſecours de quelques Bienfaiteurs parvint au Doctorat; puis s'étant mis à exercer la profeſſion d'Avocat, il ſe rendit ſi celebre, qu'il fut fait Conſeiller de la

Chambre, où il aquit de si grandes richessesqu'il pût non seulement établir sa famille, mais encore fonder cette Bibliothéque, dans la vûë, comme on dit, d'aider aux pauvres Etudians, qui n'ont pas le moyen d'acherer des Livres, & qui les trouvent ici à leur usage pendant certaines heures du jour, où la Bibliothéque est ouverte. Le nombre des Livres n'y est pas fort grand, la qualité même n'étant guéres que de Livres d'Echole & de Droit; quoi qu'on y en voye encore quelques autres, mais pas en grand nombre. Il y a un Bibliothécaire qui paroit fort honnête homme, & assez bien versé dans la connoissance des Livres, mais d'une humeur un peu sombre, peut-être parce que se sentant du mérite, il est chagrin que la fortune n'ait rien fait de plus pour lui, que de lui procurer cet emploi, apparemment de peu de profit; Cependant, les hommes qui s'attachent aux Sciences ne dévroient guéres ambitionner de condition plus heureuse que celle d'un raisonnable en-

tretien, & de la commodité d'étudier, quand d'ailleurs leur naissance ne les oblige pas à aspirer plus haut. Comme il y a un passage pour aller de la Bibliothéque au Cloitre des Dominicains auquel elle est attachée, il semble que ces Péres ont dû avoir quelque inspection supérieure sur le lieu, & sur ce qui en dépend par la Volonté du Fondateur : Cependant on assure qu'il ne paroit aucunement, qu'elle leur ait été accordée, mais que dans la suite des tems ces Peres s'en sont rendu peu à peu comme les Maitres, & en disposent absolument, au moins pour leur usage particulier, puis qu'ils retiennent pour eux la clef de cette porte intérieure, qui conduit au Cloitre, au lieu que le Bibliothecaire n'a que celle de la porte qui conduit à la ruë. En effet on voit de tems en tems quelques-uns de ces Pêres, qui font semblant de venir feuilleter des Livres, & un entr'autres s'y laisse voir assez souvent pendant l'hyver, avec un bonnet en tête, à bord relevé doublé d'une peau à grand poil, qui

avec ſa mine reſoluë, auroit paſſé pour un Dragon des plus braves, ſi le reſte de l'habit ne l'eut fait reconnoitre pour Religieux.

La Ville eſt pleine de maiſons à Caffé, où les Nouvelliſtes s'aſſemblent comme ailleurs Pour lire la Gazette, & pour diſcourir des affaires du tems. Il y a de ces maiſons plus accréditées les unes que les autres, à cauſe du concours de certains braves & petits maitres en fait de nouvelles, qui décident d'une maniére hardie & réſoluë des ſuccés les plus importans, & tiennent le deſſus dans le debit des conjectures & des conſidérations politiques, ce qui leur attire la vénération des autres, qui viennent là ſe pourvoir de ſottiſes, qu'ils debitent enſuite à tort & à travers par la Ville. Il n'eſt pas croyable combien grande eſt la liberté qu'on ſe donne dans ces réduits, où non ſeulement on déchire ſans aucun égard la conduite des Généraux & des Miniſtres, mais celle de l'Empereur même, auquel une grande partie de ces fai-

néans temoigne être fort peu affectionnez.

Il y a dans Vienne un Arcenal, apparemment assez bien fourni d'armes & de canons, puis que la Ville se deffendit si bien dans le dernier siége, mais il n'y a point d'Académie pour les Cadets, qui seroit un Arcenal, pour le moins aussi utile & aussi nécessaire, que l'autre. Il y a de quoi s'étonner que tant d'autres pratiques, beauconp moins importantes, ayant été imitées de la France, on n'ait pas suivi celle-ci, qui assurément est la source des plus grands avantages, qu'on obtienne à la guerre. Tant que l'Allemagne jouïra de l'Empire, & que la France aura des Rois faits comme celui d'àpresent, il y aura toûjours guerre entre l'une & l'autre? si donc l'Empereur voit par une fâcheuse expérience, qu'une telle institution fournit à ses ennemis une source inépuisable de bons Officiers, non seulement braves par l'émulation qu'ils ont prise en vivant ensemble, mais encore, ce qui est plus, instruits

par de bons Maitres dans toutes les choses nécessaires à la profession des armes, pourquoi ne les imite-t-il pas en cela ; Et pourquoi ne leur oppose-t-il pas un autre nombre de braves Officiers, qui animeroient ses Armées & soûtiendroient beaucoup mieux la réputation de ses armes, qu'elle ne l'est en effet. Ce qui manque à l'Allemagne ne sont ni les soldats, ni les Officiers, mais les soldats disciplinez, & les Officiers instruits de leur profession, & particuliérement de bons Ingénieurs pour la direction des siéges & la fortification des Places, ce qui lui manque si absolument qu'on voit quelques uns de ceux-ci, qui tiennent des premiers rangs parmi eux, qui n'auroient passé en France que pour de petits Aides d'Ingénieurs & qui cependant tirent de grandes & hautes payes, & font une bien grande figure. Ce défaut est cause qu'on est contraint de se servir de ses propres ennemis, c'est à dire, d'Ingenieurs François, ou de rebuts d'Ingénieurs sortis de France, desquels on

a si grand sujet de se défier, comme il arriva au dernier Duc de Lorraine à l'occasion de quelques fortifications qu'on faisoit faire à Bude sous la direction d'un de ceux-ci, que le Duc convainquit facilement ou de trés grande ignorance, ou de trés mauvaise foi dans son Art. Ajoûtez à cela que comme il peut fort bien arriver que ces sortes d'ennemis coëffez du nom d'Officiers, dans le service de l'Empereur, retiennent leurs premiéres inclinations, & peut-être quelque engagement secret, ils ne manquent guéres de retourner en France, au moins à la premiére Paix, & y porter par conséquent la connoissance de ce qui devroit être le moins sçû, par des gens qui ne manquent pas de s'en servir dans l'occasion au dommage de ceux qu'ils quittent.

Il n'y a point non plus de maison à Vienne pour les Invalides, & l'on voit par les ruës & aux portes des Eglises mendier une quantité de soldats estropiez, qui semblent se plaindre du Gouvernement, qui abandon-

ne ainsi à la misére ceux qui ont eu le courage d'exposer leur vie pour les intérêts du Souverain, & qui n'ont remporté d'autre récompense de leur zéle, que la misére, la honte, & la nécessité de gueuser. La France est encore en ce point fort imitable, & ce que le Roi a fait pour trouver plus de disposition dans ses Peuples à les seconder dans ses desseins guerriers, dont la plûpart paroissent assez inutiles, il semble que l'Empereur le devroit faire pour encourager ses sujets à le défendre ? cette défence méritant d'autant plus d'être récompensée, que la justice est plus évidente de son côté; celle-ci ne pouvant raisonnablement priver ses supports de ce qui leur est dû.

Outre le Manége de la Cour, qui ne sert qu'aux Pages de la Famille Impériale, il y en a un autre assez beau & spacieux dans un Fauxbourg, je ne sçai pour quelle raison il est ainsi relegué hors de la Ville, où demeurent ceux qui en ont précisément besoin. Ce Manége est fort peu fréquenté, &

on y voit peu de portraits de jeunes Seigneurs, qui y ayent fait leurs éxercices, peut-être parce qu'il n'eſt pas de fort ancienne inſtitution, ou, comme quelqu'un me dit à l'oreille, parce qu'aprés la mort du dernier Directeur de l'Académie, qui étoit véritablement habile dans ſon Art, la faveur lui en avoit fait ſubſtituer un autre, dont on n'avoit pas la même opinion? ce qui étoit cauſe que la jeune Nobleſſe ne vouloit point apprendre ſous un tel homme, qu'on avoit vû peu auparavant faire une figure trop baſſe, pour monter de là à l'autorité, qui eſt néceſſaire pour donner leçon à des Gentils hommes.

Comme on ne prend point de parti au ſujet de la ſuffiſance de ce Directeur, dont on n'eſt pas informé, on penſe qu'il peut y avoir une autre raiſon pour laquelle l'Académie de Vienne n'eſt pas trop fréquentée, ſçavoir que comme toute la Nobleſſe d'Allemagne voyage, elle prend ordinairement ce tems là pour apprendre à monter à cheval dans un Païs,

ou dans un autre, y ayant aujourd'hui presque par tout des Académies trés bien gouvernées, outre les Colléges & les Séminaires, où les Nobles, particuliérement les Catholiques-Romains, faisant leurs premiéres Etudes ont enmême tems les moyens de se former à tous les autres éxercices propres à leur condition.

Il y a dans l'Académie de Vienne des Maîtres, non seulement pour tous les éxercices corporels, comme pour danser, joüer des instrumens, faire des armes, & monter à cheval mais encore pour les Mathématiques, l'Histoire, la Géographie, & même pour la Philosophie, quoi que celle-ci soit plus du ressort des Colléges, que des Académies. En effet, on voit un Livre imprimé à Vienne sous le tître de *Philosophia Aulica*, qu'on assure avoir été composé par le maître, qui l'enseigne à l'Académie; ce qui fait croire qu'on respectoit peu à Vienne la vieille coûtume, particuliérement des François, de tirer la Noblesse hors du besoin d'étudier cette science:

quoi que Monſieur de la Mothe le Vayer ait pû écrire de la Prilofophie & des autres connoiſſances qu'il pretend être de l'uſage des Cavaliers & des Princes mêmes. On dit que le livre de la Philoſophie de Cour traite cavalierement cette ſcience ? & dans le ſiſtême nouveau ; & il eſt étonnant qu'on prenne cette hardieſſe à la face d'une Univerſité tenuë par les P. P. Jéſuites, qui n'approuvent point cette Philoſophie : Mais ce qui eſt le plus à plaindre eſt la condition de ceux qui l'étudient, & qui ſont pàr là privez des admirables connoiſſances, qu'on puiſe à pleins ſeaux dans l'abîme ſans fond de la philoſophie d'Ariſtote, & ne remportent de leurs études que des artifices méchaniques, au lieu de la moelle ſcientifique des formes ſubſtantielles, & de la panacée à tous maux, qui eſt renfermée dans les qualitez des Anciens.

Les murailles de la Ville ſont aſſez entiéres, mais elles ne ſont nullement entretetenues, non plus que les foſſez avec cette propreté, qui ſied ſi-bien

aux Villes de guerre ; car enfin, Vienne eſt toûjours expoſée, ſi ce n'eſt aux Turcs, du moins aux Hongrois, qui ont préſentement les armes à la main ; Il arriva la veille de pâques dernier, à l'occaſion d'un grand marché qu'on a coûtume de tenir ſur le glacis de la contreſcarpe de la Ville une allarme bien grande, à cauſe de quelques Hameaux, que les Mécontens étoient venus brûler à une heure de là, & dont on voyoit les flammes de la Ville & du Marché. On ne ſçauroit exprimer la confuſion où tout ce peuple ſe trouva. Ce qui parut le plus fâcheux, étoit que tous les remparts & toutes les murailles de la Ville, étoient, comme ils ſont toûjours, abſolument dégarnis d'artillerie & que ſi trois ou quatre cens chevaux s'étoient avancez juſques là, comme ils le pouvoient ſans oppoſition, ils y auroient fait un horrible maſſacre parmi la foule qui compoſoit le Marché, ſans que ce pauvre peuple eût pû s'en deffendre, puis qu'à une telle approche, par une juſte précaution il

auroit fallu fermer les portes de la Ville, & ainsi abandonner toute cette multitude au gré & à la discrétion de l'Ennemi. Aussi la consternation fut elle si grande dans les Fauxbourgs, que tout ce jour là & le suivant, qui étoit celui de Pâques, on ne fit que réfugier & porter à la Ville, avec un desordre épouvantable de chariots, de chariots de charettes, & de bêtes de charge, tout ce qui étoit dans les maisons des Fauxbourgs, les plus pauvres chargez de leurs meubles se trouvant mêlez dans la confusion des voitures, dont les unes alloient, & les autres venoient, & toutes également embarassées à se tirer des chemins, des portes de la Ville, & des rues, remplies par tout d'une foule de monde qui ne sçavoit où se tourner.

Les casernes des soldats sont sur les murailles de la Ville, assez bien bâties, & assez nombreuses, puis qu'il y en a tout autour de la Ville. Mais comme il n'y a pas de milices pour les occuper toutes, elles servent aujourd'hui de retraite à des gargottiers,

& ce qui eſt encore pis, à des femmes perdues, qui font à qui mieux mieux le profit les uns des autres, les premiers en attirant les paſſans dans leurs cabarets, où ſe rencontrent ces femmes, qui ſe trouvant là toutes prêtes, font naitre & continuer la débauche, qui parmi les Allemans commence & finit toûjours par le vin.

Le plus beau & le plus ample de tous les Fauxbourgs eſt celui de Leopoldſtat, au Septentrion de la Ville, dans une des Iſles, que forme le Danuble en cet endroit. Les autres occupent toute l'enceinte de la Ville, & ſont rangez autour quaſi ſans aucune ſéparation entr'eux, de ſorte qu'ils paroiſſent n'en faire qu'un, qui entoure en forme d'arc toute la Ville. Tous, comme on a dit, ſont de nouvelle fabrique, rebâtis depuis le dernier ſiége, & la plûpart peuvent paſſer pour d'aſſez jolies Villes. La Favorite neuve, donne le nom à un de ces Fauxbourgs, car la vieille étoit dans le Fauxbourg de Leopoldſtat. On s'imagineroit, en entendant parler

d'une Maiſon Impériale, de voir un Palais bâti avec la derniére magnificence, mais on eſt contraint de réformer cette idée en voyant un corps de bâtiment aſſez long, ſi l'on veut, mais ni grand, ni élevé, où il y a quelques appartemens meublez aſſez proprement, mais le tout ne feroit jamais croire que ce fut la Maiſon de délices d'un grand Empereur, ſi on ne le ſçavoit d'ailleurs. Il y paſſe cependant une grande partie de l'Eté, & il faut que les Miniſtres s'y rendent tous les jours, non pas ſans quelque incommodité, & ſans perdre un tems aſſez conſidérable dans les allées & les venuës. On peut croire que les grandes & continuelles guerres que Sa Majeſté Imperiale a été contrainte de ſoûtenir preſque toûjours depuis le dernier ſiége de ſa Capitale, lui ont ôté la penſée & les moyens d'élever un plus grand & plus pompeux édifice. Et en effet, il eſt beaucoup plus glorieux à un Prince de dépenſer dans des choſes néceſſaires, que de proſtituer ſes treſors, qui ſont le ſang de

ses sujets, en des fraix inutiles; la réputation d'avoir été le Fondateur d'un grandPalais n'étant pas à beaucoup prés si estimable, que celle de Prince pitoyable, qui n'a tiré de leurs bourses que ce qui étoit absolument nécessaire pour la conservation de leur repos & de sa gloire.

Le Prince de Mansfeld a fait bâtir un Palais beaucoup plus magnifique, & d'un dessein beaucoup plus hardi que la Favorite, & on ne sçait comment il a pû obtenir l'agrément pour le faire bâtir dans le lieu où il est entre la Ville & les Fauxbourgs, qui n'est pas hors de la portée du canon. Le bâtiment paroit parfait au dehors, mais il n'est pas achevé au dedans, d'une belle idée & d'un bon goût, la façade vers la Ville ornée d'un bel ordre de colomnes, un magnifique perron à l'entrée, une platte-forme qui sert de toit au corps de logis du milieu, entournée d'une balustrade de marbre, & une belle distribution de grandes fenêtres, qui donnent jour à l'édifice de tous les côtez. Les vastes

jardins tracez derriére & aux côtez du palais, sont aussi imparfaits, & l'on n'y voit que quelques morceaux de murailles, qui devoient terminer les allées, ou servir à des Orangeries & qui étant répandus dans un grand espace jusques à present inculte, ou planté de vignes, font entrevoir la magnificence du dessein, sur lequel on les a tracez.

Un Seigneur de la Maison Malaspina ayant, aprés le siége, acheté tout le terrain, & fait rebâtir seul un Fauxbourg tout entier, la Ville n'a pas jugé à propos de lui en laisser la proprieté, & par le remboursement de toute la dépense elle est entrée en possession de ce Fauxbourg, où il y a quelques édifices pour le service public. Il y a un autre Fauxbourg appellé de Saint Ulric, qui n'est pas en trop bonne réputation, & les Priviléges accordez à un Abbé de la Ville, au Monastére duquel il appartient en propre, en écartant l'inspection & l'usage de la justice ordinaire, sont cause qu'il s'y commet

beaucoup de deſordres impunément, & particuliérement des débauches de perſonnes, obligées à donner tout autre exemple, que celui du libertinage.

Il y a encore un autre Fauxbourg ou Village quaſi attaché à la Ville, appellé *Hernals*, où ſous prétexte de dévotion, en tems de Carême particuliérement, il s'y fait bien des choſes qui ne ſont pas trop dévotes. Il y a prés de l'Egliſe du lieu un ſepulcre bâti dans la forme, & avec les meſures de celui de nôtre Seigneur, & le chemin qui y conduit de la Ville eſt ſemé de Chapelles, où les myſtéres de la Paſſion ſont repreſentez. Le Peuple ne manque pas de les viſiter aſſez ſouvent, & comme la liberté entre l'un & l'autre ſéxe eſt toute entiére en Allemagne, il arrive aſſez ſouvent que le prétexte de la dévotion couvre un véritable libertinage, les écarts, & les lieux retirez ne manquant pas ſur la route de fournir la commodité à la mauvaiſe intention, qui corrompt bien ſouvent les œuvres les meilleures

Il faut savoir, à l'occasion de ces Chapelles, qu'elles ne sont rien moins que quelque chose de beau, & ne meritent nullement d'être comparées aux belles Chapelles de cette sorte, qu'on voit en plusieurs endroits d'Italie, où la richesse & le bon gout ont egalement contribué à les batir avec une propreté & une magnificence achevée, comme à *Tarallo*, où saint Charles Borromée avoit coutume de se retirer pour y mediter à loisir la Passion de nôtre Sauveur, & à *Varese*, tous deux dans l'Etat de Milan, & à *Monselice* dans celui de Venise, où les Messieurs Duodo, Nobles de cette Republique, en ont fait batir d'autres dans l'enceinte du Parc joint à leur Palais, & sur le penchant d'une tres agreable colline.

Il y a de quoi s'étonner que la pieté de l'Empereur, qui, aussi-bien que l'Imperatrice, & toute la Famille Imperiale, font quelquefois une grande partie du Pelerinage d'*Hernals* à pied, n'ait point été inspirée jusques à present de faire batir de plus

magnifiques Chapelles ; ou que, comme il ſe pratique en pluſieurs endroits, quelqu'un ne ſe ſoit point aviſé de faire bourſiller le Peuple & d'exiger de petites contributions, qui dans une Ville auſſi riche que Vienne, ſeroient bien-tôt ſuffiſantes pour l'edifice de ces Chapelles. Elles ne ſont en effet que de fort petites niches, où le miſtere eſt repreſenté avec trois ou quatre figures en relief, en un eſpace qui ne met perſonne à couvert ; au lieu que les Chapelles d'Italie ſont de petites Egliſes, où la quantité des figures repreſentent tout ce qu'on peut imaginer touchant le miſtere, & laiſſe encore de l'eſpace pour un bon nombre de perſonnes, qui y vont faire leurs devotions.

La Ville de Vienne a ſon Evêque, mais non pas un Chapitre noble, comme pluſieurs Villes d'Allemagne, où les Chanoines capitulaires ſont obligez à faire preuve d'ancienne Nobleſſe avant que d'être reçus. L'Evêque qui ſied à preſent eſt un Comte d'Harach, fils du grand Maitre de la

maison de l'Empereur. On a parlé assez long-tems que cet Evêque quitteroit ce Siege pour devenir Archevêque de Saltsbourg, & on a traité de cette Coadjutorerie, que le vivant Archevêque Comte de Thun sembloit souhaiter; mais les Partis, qui sont dans le Chapitre, ou plutôt la conjonctnre des tems ont fait evanouir ce Traité, l'Electeur de Baviere, qui pretend un droit de Patronat sur cette Eglise, comme aiant été fondée par ses Predecesseurs, & qui a coutume d'envoier un de ses Commissaires aux Elections pour y veiller à ses interêts, pouvant intervenir & demander la Coadjutorie pour un de ses fils, & en cas de refus, donner bien de la peine à l'Archevêque & aux Chanoines.

Il n'y a pas tant d'Eglises à Vienne, que dans les Villes d'Italie, mais je ne sai s'il n'y a pas autant de Prêtres étrangers, qui y sont venus, on ne sait comment, & qui sont emploïez à les desservir, particulierement la Cathedrale. La bonté de l'Empe-

reur,

reur, qui uſe d'une tres grande charité envers les Prêtres, y en attire quelques-uns : d'autres y viennent par la demangeaiſon de voiager, qui travaille ordinairement les perſonnes oiſives, telles que ſont les Prêtres, qui ne ſont attachez à aucune Egliſe. La bonté du terrain & la facilité avec laquelle ils y trouvent à vivre, y en retient une quantité, de la vie deſquels je ne ſai ſi on a grand ſujet d'être edifié. La voix commune n'eſt pas trop pour eux. La grande Egliſe, ou la Cathedrale eſt deſſervie comme bien d'autres, tant en Allemagne qu'ailleurs, c'eſt à dire que les Offices y ſont depechez à la hate par les Chanoines, & on y a des Meſſes en quantité pour le beſoin du Peuple qui y accourt à toute heure. Un abus particulier y paroit choquant, ſavoir, que les Chanoines ſont à peine les maitres de leurs ſieges, pendant le peu de tems qu'ils mettent à chanter l'Office, ces ſieges étant continuellement occupez par toute ſorte de per-

ſonnes laïques indifferemment, hommes & femmes, de toute condition, qui s'y cantonnent, aparemment ſous le pretexte d'y faire leurs devotions dans un lieu moins expoſé à la foule, mais peut être plutôt à deſſein de voir & d'être vûs d'un endroit plus elevé.

Le Chapitre de la Cathedrale eſt exempt de la Juriſdiction de l'Evêque, & ce ſeroit une honte que parmi les premiers Chanoines d'une Ville Imperiale il n'y en eut de fort propres & fort galans. On voit de tels, qui paroiſſent auſſi leſtes, & avoir l'eſprit auſſi bien tourné aux manieres du monde que les Courtiſans les plus polis. (Car enfin on n'a pas l'humeur auſſi chagrine contre les Allemans que le Pere Bouhours, qui mettoit en doute s'il étoit poſſible de trouver dans toute la Nation un ſeul bel eſprit, & aparemment un homme bien tourné & galant, ce qui ſupoſe le premier) le mal eſt que l'Hiſtoire anecdote dit que la pluſpart de ces Meſſieurs ne s'occupent gueres qu'à faire bonne chere, & à ſe defier

à qui fera les meilleurs repas ; ce qui pourtant n'eſt en aucune maniere l'amuſement du ſeul Clergé, mais la pratique de toute la Ville, depuis les plus grands juſques aux plus petits, qui ne paſſent jamais plus agreablement qu'à la table une grande partie du jour.

L'éducation de la jeune Nobleſſe parmi un nombre de femmes & de ſervantes badines, ne paroit nullement contribuer à en faire des gens ſages & continens. Les frequentes viſites de l'un & de l'autre ſexe exigeant, ſelon la coutume, qu'on faſſe des careſſes aux enfans, on les baiſe juſques à l'age de neuf ou dix ans & au delà. La chair n'eſt point inſenſible, ni dans les uns, ni dans les autres ; & le danger eſt d'autant plus grand pour les enfans, que le ſentiment du plaiſir ſe gliſſe & s'accroit ſans deffiance, comme peut être quelquefois ſans malice : d'où vient qu'on croit ſouvent dans la ſuite pouvoir faire ſans peché ce qu'on a une fois fait innocemment. On fait du

Gouverneur d'un jeune Seigneur fort bien fait & de grande Maiſon, mais d'un age encore aſſez tendre, que voiant cette continuation de careſſes & de baiſers, que des Dames accoutumées à venir viſiter ſes parens, lui donnoient, il voulut l'en detourner, lui diſant entr'autres choſes, ſans doute beaucoup meilleures que celle ci, qu'il faloit ſe tenir eloigné des femmes & ne point ſouffrir leurs baiſers, parce qu'elles avoient toutes l'haleine puante. Que croiez vous que repondit l'enfant? Il lui repartit promptement, qu'il étoit mal informé, & qu'il y en avoit tres peu qui euſſent ce deffaut, les autres au contraire aiant l'haleine fort agreable, & fort douce.

C'eſt, ce ſemble, encore un plus grand defaut que de mettre ces mêmes jeunes Seigneurs, quand ils ſortent des Colleges, entre les mains de certains Gouverneurs, qui n'aiant ſouvent d'autre habileté que celle d'œconomes, & d'avoir fait d'autres caravanes, c'eſt à dire, d'en avoir

accompagné d'autres, les promenent par les Païs, plutôt en temoins de leurs sottises, qu'en surveillans de leurs mœurs; d'où il ne faut nullement s'étonner si ceux ci, n'ayant pas été déja trop bien elevez, s'en donnent au cœur joye, & se repandent en toute sorte de licence à la faveur de la liberté dont ils jouissent dans leurs voiages, & des moiens qu'ils ont de satisfaire à leurs passions.

Le Peuple de Vienne est mêlé de toute sorte d'étrangers, Italiens, Allemans, Bohemiens, Hongrois, François, Lorrains, Flamans, Bourguignons & Savoiards, qui tous y maintiennent le negoce, & y travaillent de toute sorte de metiers. Cette diversité est cause qu'il n'y a pas grande union entr'eux, la jalousie des Nations, qui se portent envie l'une à l'autre, empechant la confiance reciproque, qui ne tient à autre liaison qu'au commerce & à la necessité de pourvoir aux besoins de la vie. Les François qui n'étoient point établis par un long sejour dans la Ville, en

ont été exilez dés le commencement de la guerre presente, & ce n'est pas sans raison qu'on craint des mauvais effets de leur demeure, ensuite de tant d'experiences que l'on a, qu'ils se depouillent rarement de leur affection pour leur Roi, à la gloire duquel, comme ils pensent, ils sont toujours obligez de contribuer en toute maniere. L'exemple du Marchand François, établi depuis longtems à Prague, où il avoit femme & enfans, & où il faisoit un bon negoce, & lequel a été convaincu de crime, & chassé de la Ville, doit tout faire craindre d'une Nation si fortement prevenue de ses premieres inclinations, qu'elle ne semble plus être en état de pouvoir changer par aucun engagement ou liaison posterieure.

On n'avoit pas songé à comprendre les femmes dans l'exil intimé aux hommes, mais la haine que le Peuple temoignoit contre la Nation l'intemperance de ces femmes à parler, & le present soulevement de la Hon-

grie, conſtamment procuré & ménagé par des femmes, & des femmes religieuſes, a été cauſe qu'on les a banuies auſſi ; & il ſemble que ce ſoit avec d'autant plus de juſtice que demeurant toutes dans les premieres Maiſons de la Ville en qualité ou de Gouvernantes des jeunes Demoiſelles, ou de femmes d'atours, & de confidentes des Dames, elles étoient plus en état de nuire que beaucoup d'hommes, par l'indulgence que l'on a pour le ſexe, à la faveur duquel elles pouvoient ſervir par des moiens ſecrets & quaſi imperceptibles à mille commerces dangereux. On voioit même il n'y a pas long-tems roder par les ruës de Vienne, certaines Beguines, ou ſœurs queteuſes de Liege, (Pais d'une fecondité merveilleuſe pour la France, qui ſous pretexte de recueillir des aumônes pour leur cloitre, s'inſinuoient avec une adreſſe, & une confiance admirable dans toutes les Maiſons, & particulierement la plus jeune qui paroiſſoit d'un air le plus eveillé du

monde, quoi que couvert avec affectation de cette modeſtie religieuſe, qui ſait ſi bien debiter les complimens doucereux, ſous leſquelles peuvent couler ſans ſoupçon les plus dangereuſes pratiques.

Il eſt infaillible que s'il y a des gens dans les Cours, qui ſe plaiſent aux entrepriſes hardies, & à entrer dans des correſpondances perilleuſes, ils ne peuvent gueres ſe ſervir que de ces ſortes de perſonnes pour obtenir plus aſſurement le ſecret, comme nous font voir les exemples du Pere Joſeph Capucin & du Comte de Rochefort, qui nous decrit lui-même dans ſes Memoires ſi agreablement les avantures qu'il courut ſous divers habits de Moine, qu'il prenoit par ordre du Cardinal de Richelieu. Ce fut par l'entremiſe d'un autre Capucin que le même Cardinal detacha le Prince de Mourgues de l'Alliance & des interêts d'Eſpagne, quoi que les Eſpagnols informez qu'il travailloit à le faire, fuſſent ſur leurs gardes pour empêcher qu'il n'en vint à

bout, & que même le Prince ne parlat à personne qui put être le ministre de cette seduction. La maniere de tromper le Gouverneur de la Garnison Espagnole de Mourgues qui n'abandonnoit jamais le Prince, & qui avoit l'œil sur tous ceux qui entroient dans ce Chateau, fut d'y envoier deux Capucins dont l'un seulement avoit le secret, & celui ci aiant pris le tems qu'il seroit à la Messe de son Camarade, & à laquelle le Prince & le Gouverneur étoient presens; sçut adroitement mettre en passant sur le Prié Dieu du Prince la lettre du Cardinal, par laquelle celui-ci informé qu'à l'heure de son diner il y auroit du bruit dans le bois voisin du Chateau, & des troupes Françoises pretes à y entrer, ce vacarme aiant été oüi pendant que le Prince étoit effectivement à table avec le Gouverneur, & le bruit repandu qu'une troupe de voleurs vouloit forcer quelques maisons voisines, le Prince y courut, pour la deffence de ses Sujets & tira le Gouverneur & toute sa garnison

Eſpagnole hors de la Place, dans laquelle les François cachez prez des portes furent reçus, pendant que le Prince laiſſa aller ces braves à l'expedition imaginaire, pour laquelle on leur avoit donné l'allarme.

On ne ſe ſert donc que trop ſouvent du miniſtere des Religieux pour acheminer des entrepriſes de tres grande importance : & en tems de guerre principalement, on ne ſauroit être trop ſur ſes gardes, & ſe defier de ces gens, qui peuvent joüer plus d'un perſonnage. Mais on murmerera toujours contre les trahiſons & les traitres, ſans vouloir aprofondir par quels moiens ils ſont venus à bout de leurs deſſeins, pour les detourner par une prevoiance raiſonnable ; & l'on ſera toujours infatué de la galanterie, & des modes Françoiſes comme des ſeules capables de donner, non pas une bonne education & de la probité, mais un air qu'on trouve agreable dans les perſonnes de l'un & de l'autre ſexe. Les ſingeries des Maitres de danſes François, & tous

les colifichets des coëffeuſes Françoiſes ſont tellement à la mode, que les manieres ſerieuſes les plus propres & les plus raiſonnables n'ont plus de cours, & paſſent pour des groſſieretez, ſans qu'on s'aviſe de reflechir que les ſottiſes ne plaiſent qu'à des eſprits derangez, & que les femmes en particulier en l'état où les reduit la mode embaraſſée de manteaux, de mantilles, d'écharpes à falbala, à grands & petits plis, de coëffes, de crêpes, de rubans, de dentelles, de palatines, d'engageantes, de menageres & de tout l'attirial de leur vanité, font plus de pitié qu'elles n'inſpirent d'amour, à quoi cependant il y a bien de l'aparence qu'elles conſacrent la gêne & la peine qu'elles ſe donnent à arranger ſur ſoi tout ce fatras de chiffons, plutôt que d'ornemens.

Ce qu'il y a de bien facheux pour la Ville de Vienne & pour tout l'Empire, eſt que cette fatuité, & cet entetement des modes eſt la ruine d'une grande partie des familles, par l'e-

pouvantable depense qu'il y a à se pourvoir de tous ces ameublemens, & qui monte dans toute l'Allemagne, au calcul des plus versez en ces sortes de matieres, à plusieurs millions d'or, qui passent tous les ans en France par ce seul achapt, & cela d'autant plus deplorablement qu'on a beau deffendre le commerce, & être en guerre avec elle ; on ne laisse pas pour cela de trouver le moien de se faire cette plaie, & de recouvrer toutes ces sottises par des voies encore plus ruineuses & de plus grande depense ; de sorte que jusques à ce qu'un Empereur prenne la vigoureuse resolution d'arracher, par l'exemple de sa Cour, & par des Loix severement observées cet entetement des modes, on donnera toujours aux gens raisonnables de quoi pester contre cet abus, & à la France de quoi faire la guerre à l'Allemagne à ses propres depens.

Que peut-on dire & penser d'un Seigneur de la premiere qualité dans la Cour d'un Prince qui est en guerre avec la France, lequel ne chaufferoit

aucune paire de ſouliers qui ne fut faite à Paris & aportée de là par la poſte, & cela dans un age ſi avancé que la moindre affectatiõ de propreté & de Galanterie ſeroit un double reproche à ſa fidelité, & à ſa prudence?

Les hommes ne ſont pas à Vienne ſujets à la folle depenſe en habits, la Cour à laquelle la plûpart tiennent par quelque endroit, & où il faut paroitre en noir, leur ôtant les occaſions de ſe faire honneur de cette pompe s'ils en avoient l'entetement, & hors de quelques rencontres de cavalcades ou de fêtes à la Cour, dans leſquelles ils ſont obligez de paroitre avec quelque éclat, ils ont moien tout le reſte de l'année de retablir par leur epargne les deſordres que la vanité de leurs femmes font à leurs finances. Mais celles-ci en ſont ſi entetées, qu'il n'y a moien, dont elles ne ſe ſervent pour ſatisfaire leur panchant.

Ce ne ſont pas les ſeules femmes de qualité qui ſont vaines, celles de la moindre condition le ſont encore

plus, au grand regret des premiéres, qui voudroient être les ſeules & qui regardent, avec une fierté & un dédain extrême celles qui les imitent de ſi prés, qu'il ne paroit plus y avoir de différence entre les habits des Dames de la premiére qualité, & ceux des petites bourgeoiſes. Cela, comme il eſt aiſé à deviner, ſurpaſſant les forces de la plûpart de celles-ci, tire par une conſequence neceſſaire les commerces ſecrets, qui font trouver les moyens de ſuppleer au deffaut de finances pour l'achat de ces precieuſes nippes, & c'eſt une des ſources plus abondantes de la debauche qui regne à Vienne, encore plus communément que le luxe ? puis qu'elle a gagné toute ſorte de conditions. Le deſordre à ce qu'on dit, eſt univerſel, mais la liberté dont la Nation eſt en poſſeſſion paiſible, en empêche ou en ſupprime l'éclat, perſonne ne s'aviſant de condamner les privautez, qui ſe pratiquent entre l'un & l'autre ſéxe, juſques à ce que le deſordre devienne public par les fruits, qui ſuivent

quelquefois l'incontinence ſecrette. Les Prédicateurs prêchent fortement & fréquemment contre cette débauche (car les prédications ſont communes & fréquentes à Vienne) mais on n'entend pas que les Confeſſeurs en ſoient plus fâcheux, ſoit que la rareté des confeſſions leur en ôte les moyens, ce qui paroit aſſez vraiſemblable, ou que le panchant univerſel leur faſſe perdre l'eſpoir de l'amendement, s'ils ſe déchaînoient avec trop de rigueur contre un deſordre, auquel il n'y a que l'âge qui y puiſſe apporter du reméde.

Ce qui paroit plus ſurprenant, eſt de ne voir aucun lieu, au moins qui ait de ſigne apparent, où l'on expie entre les mains d'un Chirurgien les deſordres de l'incontinence malheureuſe : mais outre que peut-être le vin, qui en Allemagne eſt quaſi toûjours mêlé à la débauche avec les femmes, ſuſpend les efforts trop hardis, qui ont coûtume d'être ſuivis des contrecoups de la volupté, peut-être auſſi la Ville (comme on l'aſſure)

eſt elle dépourvûë & l'a toûjours été d'habiles gens, capables de cette cure ; ceux qui y font les Médecins venant du premier coup aux remédes extrêmes, qui emportent les patiens, & rendent mortels tous les péchez de cette nature, quoi que le repentir en soit accompagné d'une trés grande douleur & mortification. On ne doit pas ici oublier une Hiſtoire de fraiche date, arrivée depuis peu à Vienne, qui prouve ce qu'on dit de la débauche & du fort attachement, avec lequel on s'y laiſſe entrainer. Il n'y a qu'un an & demi qu'il y avoit à Vienne une femme, qui nonobſtant qu'elle fut mariée, & qu'elle eut des enfans de ſon mari, ne laiſſoit pas de vivre en commerce de galanterie & de débauche avec un autre homme, qui avoit de même une femme & des enfans de ſon côté. Le cas étant venu que la femme de celui-ci vint à mourir, la compagne de débauche le ſollicita à l'épouſer lui offrant de quitter ſon mari & de le ſuivre par tout où il voudroit la mener. Le veuf s'excu-

ioit ſur la famille qui lui étoit reſtée de ſa femme, lui promettant cependant de continuer à l'aimer comme du paſſé tant que ſon mari vivroit, a la mort duquel il l'aſſuroit de l'épouſer immancablement. La femme ne fut point contente de cette réponce : elle diſſimula n'éanmoins ; mais prenant l'occaſion d'une promenade qu'elle fit avec lui ſeul quelque tems aprés dans un jardin hors de la Ville, elle ſe mit en état de le tuer avec un piſtolet, qu'elle avoit aporté ſecrétement, & qui par bonheur n'ayant pas pris feu, l'homme pour cette fois échappa du danger. La diſſimulation & l'adreſſe de la femme furent ſi grandes, ou plûtôt l'endurciſſement de l'homme dans ſon péché, & ſon aveuglement dans l'amour criminel de cette femme, que nonobſtant tous les ſujets de deffiance & d'horreur qu'il en devoit concevoir, aprés ce qu'il venoit de reconnoitre de ſes yeux, elle ſçait, à force de careſſes l'appaiſer, & diſſiper entiérement ſes ſoupçons. Ils retournent à la Ville

ensemble, aussi bons amis qu'auparavant, & continvent à se voir comme si de rien n'avoit été. Mais comme la femme étoit oûtrés & absolument resoluë àla vengeance, au cas qu'elle ne pût obtenir de son Amant ce qu'elle vouloit, elle renouë quelque tems aprés une nouvelle partie de promenade hors de la Ville avec lui, & aprés les démonstrations accoûtumées de tendresse & d'âmour, & les excuses réïtérées du delai que l'homme continvoit à prendre de l'épouser, elle prend son tems & d'un coup plus assuré que le premier, le tuë, avec le même pistolet, dans le moment qu'il reposoit entre ses bras. Ayant fait le coup sans se troubler en aucune maniére, elle prend la bague, la bource, & l'épée d'argent du mort, & rentrée dans la Ville se va elle-même présenter aux Juges, leur raconte ce qui venoit d'arriver, s'accuse du meurtre & se constituë prisonniére : & quelques jours aprés, sur sa confession réïtérée, elle fut conduite à la mort, qu'elle souffrit avec une intrépidité,

qui donna de l'étonnement & de la compaſſion à tout le monde d'un héroïſme ſi mal placé. Voila des fruits bien amers de ces commerces criminels, & ſi l'on voyoit des expériences plus fréquentes de ces malheurs, peut être que le crime en ſeroit plus rare. On ſçait, des perſonnes du Pais même, que parmi le bas peuple l'abus eſt ſi fréquent & ſi peu diſſimulé, qu'ils ne font que rire les uns des autres de ce commun deshonneur, l'un inſultant à l'autre dans les heures plus gayes d'avoir eu la derniére familiarité avec ſa femme, & l'autre le menaçant avec la même gayeté d'uſer de repréſailles ſur la ſienne à la premiére occaſion. Cette indolence ne vient elle point de la brutalité que cauſe, à la fin l'uſage trop frequent de la debauche, & du libertinage dans des ames d'ailleurs peu delicates ſur le chapitre de leur ſalut ; Et n'y a-t-il point à craindre que le Ciel ne ſe venge une fois de la facilité ſi exceſſive, avec laquelle on s'abandonne au péché ?

Quoi qu'on puiſſe dire en général

que le Peuple de Vienne eſt un peu grosſier, & quelquefois brutal, comme on en a vû aſſez ſouvent des éxemples dans des affronts faits par la canaille à des perſonnes de la premiére conſidération; cependant il eſt vrai de dire qu'il eſt naturellement affectionné à ſes Princes, & s'il ſemble ne le pas trop témoigner à préſent, c'eſt que le mauvais train ſur lequel roulent les affaires le chagrine, non pas contre ſes Princes, mais contre ceux qu'il croit auteurs ou complices du deſordre & des malheurs de l'Etat. Cela ſe reconnut aux fêtes de Pâques dernier, que les Rebelles s'étant, comme on l'a touché ailleurs, avancez à brûler quelques maisõs à la vûë de la Ville; (ce qui n'étoit qu'un feu de joye & un ſignal du plaiſir, qu'ils avoient d'avoir volé les chariots de bagage d'un Régiment de Danois, qu'on envoyoit au Camp du Général Heiſter. (les Bourgeois au premier commandement s'offrirent avec un empreſſement admirable à former des Régimens de Cavalerie & dInfanterie

non ſeulement pour la defence de la Ville & des Fauxbourgs, mais encore pour aller contre l'ennemi, quoi que par, on ne ſçait quel motif de défiance aprés avoir accepté leur bonne volonté, & aprés avoir commencé à les diſtribuer en divers corps, le tout ſe réduiſit peu de tems aprés à la réſolutiou de former une grande & épouvantable Ligne de circonvallation autour de la Ville conme le ſeul moyen néceſſaire pour leur entiére ſûreté.

On oſe aſſurer que ce deſſein n'a jamais pû entrer dans l'eſprit de pluſieurs, & que s'il eſt vrai, comme on le dit, que le Prince Eugéne conſeilloit d'employer plûtôt à faire des troupes reglées l'argent, qu'on employeroit à cette ligne, ſon avis paroit beaucoup plus raiſonnable & plus ſûr, puis qu'outre un peu de honte qu'il y a toûjours qu'un Empereur ſoit reduit à ſe cacher & de ſe deffendre dans ſa Capitale contre quelques uns de ſes Sujets, qui ont les armes à la main, & qui, comme

ils font voir en toute rencontre, ne ſont guéres qu'un amas confus de populace armée, qui n'oſe ſoûtenir le choc du moindre corps de Milice reglée, qu'on leur oppoſe, n'eſt-ce pas abandonner tout le Pais à leur diſcrétion que de ſe reſſerrer en une Ville particuliére, & y retirer en quelque façon toute la deffence ; La maniére même, & la ſituation de cette ligne a une demie-heure & plus au de là des Faubourgs, & par conſéquent d'une trés grande enceinte, qui par cette raiſon éxigera une quantité indicible de monde pour la garder, aura encore cet inconvénient qu'à moins que d'y mettre de nombreux Corps de garde, & de tenir par tout des redoutes munies (ce qui ſeroit la même choſe que de tenir une Armée campée autour de la Ville) les habitans des Fauxbourgs, auxquels on confie cette garde ne pourront être à tems pour les empêcher d'être forcées à la premiére inſulte de l'Ennemi, puis que tout le terrain étant ſablonneux, quatre coups de pêle rempli-

ront aiſément un pet t foſſé, en quoi conſiſte la ligne, & applaniront de même la terre qu'on en a tirée, & ainſi donneront paſſage libre à tout ce qui voudra entrer Mais peut être, comme c'eſt l'ordinaire, la Cour ne s'obſtinera-t-elle pas à ce deſſein, qui paroit à beaucoup de gens, fort inutile, & l'on fera des lignes comme de la fortification du Fauxbourg de Léopoldſtat, qui ayant été reſoluë, & un impôt ſur les Maiſons de la Ville ayant été éxigé pour cet effet, on en demeura à la ſeule réſolution qui n'a point eu d'autre effet juſques à préſent

A la fidelité du Peuple de Vienne envers ſes Princes on doit ajouter une devotion extraordinaire envers Dieu. Je dis extraordinaire quant aux aparences exterieures, deſquelles ſeules il nous eſt permis de juger. Non ſeulement les Egliſes ſont richement parées, mais le concours du Peuple à la Cathedrale eſt ſi frequent, qu'il n'y aucune heure du jour, qu'on n'y trouve beaucoup de perſonnes en prieres. On dit que le danger où ſe

trouva la Ville pendant le dernier ſiege avoit tellement epouvanté le Peuple qu'il devint devot par neceſſité, l'occaſion étant continuelle de recourir à Dieu pour ne point perir ou par l'effet des bombes, ou par l'effort d'un aſſaut, qui pouvoit rendre l'ennemi maitre de la Place, dans laquelle il eſt aſſez vrai ſemblable qu'il n'auroit epargné perſonne. Le tems n'a point alteré ces bonnes diſpoſitions, & ſoit routine, ou veritable ſentiment de pieté, on continue à prier tout le jour. Il y a des Prêtres deſtinez pour aſſiſter & entonner ces prieres, auxquelles le Peuple entier repond à haute voix, de ſorte que Meſſieurs les Proteſtans qui reprochent continuellement aux Catholiques qu'ils ne peuvent ſouffrir la voix du Peuple dans leurs Egliſes, & qu'il n'y a que pour les Prêtres à prier au nom de tous, perdent leur cauſe à Vienne, & n'ont rien à lui objecter ſur ce ſujet ; ſi ce n'eſt qu'ils parlent du ſervice principal de l'Egliſe, auquel en effet le Peuple n'a pas plus

de part à Vienne que dans les autres Villes Catholiques où le seul Clergé fait cette fonction.

Il faut pourtant avouer que l'exposition d'une certaine Image de Nôtre Dame, aportée depuis peu d'années de Hongrie (où l'on dit qu'elle jetta des larmes visibles) aide beaucoup à concilier, ou maintenir le concours du Peuple à l'Eglise Cathedrale, où elle est placée sur le grand Autel. Car comme c'est la coutume que les prodiges eveillent & la curiosité & la devotion, quand ils sont dans l'ordre des choses saintes, & qui regardent la Religion, il ne faut pas douter que la croiance de ce miracle n'ait de beaucoup augmenté l'empressement devot du Peuple de Vienne, & ne serve aussi beaucoup à l'entretenir. C'est ici que Messieurs les Protestans croiront peut être de triompher, en declamant contre la credulité publique, tant au sujet des larmes, que l'on dit être sorties de cette Image, qu'à celui des Miracles, qu'on publie avoir été operez,

& des graces que plusieurs disent d'avoir reçu par l'intercession de la Mere de Dieu, & qui ont déja accru les vœux qu'on y a rendus jusqu'au haut de la voute de l'Eglise. On entend par le nom de vœux les figures d'argent, ou d'autre matiere, qui representent ou la partie du corps soulagée par un secours extraordinaire, ou les personnes entieres qui ont reçeu ces faveurs. On peut cependant repondre avec une pleine confiance à ces Messieurs, que le peu de commerce qu'ils ont avec les Saints, dont ils ne croient pas le culte fort necessaire, ni même permis, ne leur laisse pas assez de cette connoissance experimentale, qui rend les hommes propres à juger des affaires qui ne leur sont pas familieres : que comme les Catholiques mêmes ne se reconnoissent nullement obligez à croire de foi divine, ni même humaine tous les Miracles qu'on publie, de même que les nier tous, cela leur paroit si temeraire, qu'ils se croiroient deraisonnables en le faisant. Que Dieu reveille quelque-

fois la devotion des Peuples par quelque prodige, qu'y a-t-il en cela qui choque ou sa conduite, ou la droiture du raisonnement ? Si les Miracles ne servoient à rien pour la conversion ou pour la sanctification des hommes, pourquoi Jesus-Christ en auroit-il fait un si grand nombre, que le seul recit suffiroit (comme dit saint Jean) pour remplir plusieurs grands volumes ? Et si les hommes de tous les ages ont un tres grand besoin d'être excitez à la pieté, dont la corruption du siecle les eloigne, pourquoi veut on que la main de Dieu soit racourcie, pendant qu'on est assuré que son amour ne diminue point, & que les ames lui sont aussi cheres aujourd'hui, qu'elles l'ont jamais été? Cette grande prevention contre la foi des miracles ne vient elle point de ce qu'on n'aime gueres à voir les autres mieux traitez que soi ? *Quanta audivimus in Capharnaum ? . . fac & tu in patria tua.* Mais c'est une Relation qu'on écrit, non pas une dispute de controverse.

Il y a encore une chose dans la grande Eglise de Vienne, qui semble accuser une devotion un peu outrée, savoir une multitude de grands & de petits Autels, & de diminutifs de petits Autels, situez non seulement aux endroits visibles de l'Eglise, mais encore aux recoins les plus cachez, les uns d'une structure, & d'une magnificence toute moderne, & les autres tout poudreux de leur ancienne simplicité. Le Clergé de France dans les meilleures Villes de ce Royaume, s'étant attaché à retrancher ce qui pouvoit dissiper la devotion des Peuples, a ôté des Eglises une grande partie de ces petits Autels, particulierement de ceux, dont la situation étoit reguliere; Car l'esprit des premiers Chrêtiens, tournoit tous les Autels, autant qu'il se pouvoit faire, vers l'Orient, & leur exemple pourroit être utilement suivi par tout ailleurs, si l'entetement de certaines personnes à fonder, ou à conserver des Autels de famille, pouvoit en rendre raison, & s'il étoit

auſſi facile à vaincre, que la choſe paroit juſte en elle même. Peut être que cela auroit ſon effet, ſi les Prelats ſe ſervoient de leur autorité pour executer une ſupreſſion, qui ne donneroit à la fin qu'un chagrin paſſager aux Intereſſez, que le tems gueriroit infailliblement de leur mauvaiſe humeur.

On ne peut pas dire abſolument que Vienne ſoit une Ville riche, n'y aiant aucune manufacture ni commerce de denrées particulieres, dont le debit la puiſſe notablement enrichir. On ne peut attribuer la cauſe à la quantité des Villes libres, dont l'Allemagne eſt remplie, & qui ſe ſont faites puiſſantes par le negoce, dont elles font leur capital. On ne peut imputer ce defaut à la preſence de la Cour de l'Empereur, qui y reſide puis que Londres & Paris, toutes deux villes Royales, ne l'aiſſent pas de ſe procurer de notables avantages par leurs manufactures. Vienne cependant n'eſt pas une Ville pauvre : la ſplendeur de la Cour & l'abord des Etran-

gers y faiſant concourir tout ce qui eſt néceſſaire, non ſeulement pour la ſubſiſtance, mais encore pour les délices & pour le luxe; en ſorte que les Marchands ont tout moyen de s'enrichir par le trafic. Les Bourgeois font d'ailleurs de gros profits du louage des chambres & des appartemens de leurs maiſons aux étrangers, qui y abordent non ſeulement des Provinces héréditaires & ſujettes de l'Empereur pour leurs affaires particuliéres, mais encore de tous les endroits de l'Empire, par la curioſité de voir & de ſe faire connoitre à le Cour, ou faiſant les uns & les autres d'aſſez longs ſejours, ils y laiſſent auſſi des ſommes conſidérables. C'eſt d'ailleurs un bien qu'il y ait dans une grande Ville qui ſert de ſejour à ſon Prince, le moins de petit Peuple qu'il ſe peut non ſeulement pour lui éviter la charge d'une quantité de bouches inutiles mais encore parce que ces petites gés particuliérement ceux qui ſçachant quelques métiers, & ſe croyant à cauſe de cela neceſſaires ou utiles, quand

ils ſont preſſez de la miſere, ſont capables de tout, & parlent quelquesfois ſi haut, qu'ils font peur; les éxemples de Londres & de Paris, où les ouvriers & les laquais ont ſouvent fait de trés grandes inſolences, devant donner une juſte crainte d'un ſemblable deſordre.

On n'a plus rien à dire de la Ville de Vienne, ſi ce n'eſt qu'on y a introduit depuis peu l'uſage des chaiſes à bras, par le moyen deſquelles & à petits fraix on ſe fait porter où l'on veut, ſans être obligé de faire la dépence des caroſſes; ce qui ſeroit abſolument néceſſaire pendant l'hyver, où l'on a une peine indicible à traverſer les neiges, & les boües qui abîment tous les chemins. On a de même introduit l'uſage des lanternes, qui aident la nuit au paſſage, & à découvrir les caroſſes, qui roulent ſans ceſſe, & qui étant guidez par des perſonnes ſans diſcrétion cauſeroient bien du deſordre dans cette grande Ville, où il paroit qu'on marche autant la nuit que le jour, ou pouſer

trouver aux réduits de plaiſir, ou pour traiter des choſes les plus ſecrettes & les plus importantes, qui ne peuvent manquer en un lieu, où il y a des Miniſtres de toutes les Puiſſances. La briéveté du jour pour les perſonnes de qualité, qui ne ſe lévent guéres que vers le midi, & qui par conſéquent n'ont l'hyver que quatre ou cinq heures de clarté, rend ce commerce de la nuit néceſſaire ? & heureux ſont ceux, qui n'ayant ni les mêmes intérêts, ni les mêmes plaiſirs à chercher, ne ſont pas obligez à s'expoſer au danger qu'il y a toûjours un peu de faire quelque mauvaiſe rencontre pendant ce tems de ténébres.

La Ville n'a d'autre garniſon aux portes qu'une Milice bourgeoiſe. Je dirois encore mieux ſi je la diſois compoſée de gens de la lie du Peuple, & des plus bas artiſans. Ce qu'il y a de particulier, eſt que la nuit il y a une quantité de ces gens répandus par toutes les places & coins de ruës avec des hallebardes, pour empêcher, ou

avertir des desordres qui pourroient survenir, & qui ont soin de répeter, en criant, toutes les heures qui sonnent, comme l'on fait du haut du clocher de la Cathédrale, où l'on les crie de tous les quatre côtez, ce qui étant successivement répété de voisin en voisin par ces hallebardiers crottez, informe toute la Ville de l'heure qu'il est.

On parleroit de la langue Allemande, qui est l'universelle de Vienne, à sçavoir si c'est du bon ou du mauvais Allemand, car c'est encore une particularité à remarquer pour un voyageur curieux, & qui sert à faire connoître le génie du Peuple qui s'en sert. Ce qu'on remarque est, qu'on a lardé quantité de mots François dans l'expression des choses les plus ordinaires, & qui sont communément reçûs, non seulement dans les discours, mais même dans l'Ecriture, comme on le voit dans les relations qu'on imprime & qu'on debite par les ruës. On a aussi reçû *l'apropos* des François, & on s'en sert à propos & hors de pro-

pos, à toute rencontre, dans des significations, qu'il n'a nullement dans la Langue Françoise.

On parle à la Cour Generalement Italien, & l'Empereur a témoigné plusieurs fois qu'on lui faisoit plaisir de se servir de cette Langue, qui fait en quelque façon reconnoître son Royaume de Rome & d'Italie dans le fond de l'Allemagne. La Langue Françoise est aussi universellement connuë de toutes les personnes de qualité, mais on n'ose la parler à la Cour, au moins trop librement, depuis que l'Empereur fit une fois entendre dans son Antichambre qu'il n'avoit nullement pour agréable que la langue de ses ennemis fût dans la bouche de ceux, qui faisoient profession d'être attachez à ses intérêts. Les Ministres de France, dés le tems de l'Impératrice Eléonore (qui par son penchant vers toutes les choses agréables leur témoignoit de la faveur) avoient tellement mis leur langue à la mode à la Cour de Vienne, qu'on n'en parloit quasi point d'autre;

mais les guerres étant ſurvenues, cet uſage ceſſa, & plût à Dieu que, comme il ſeroit plus utile au bien de S M. Imperiale, on eût auſſi bien deraciné de ſa Cour le Cœur François que la langue Françoiſe. Cette reſerve de parler François eſt aſſez bien obſervée au moins dans l'Antichambre de l'Empereur où il fut un ſoir remarqué que le Marquis des Ardoiſes, nouvel Envoyé de Savoye, s'étant fait voir pour la premiére fois, & n'entrant dans aucune converſation, parce qu'apparemment il ne ſçavoit pas qu'on y parlât Italien, une perſonne qui le vit ſeul l'aborda avec un compliment François & ſe prit à l'entretenir en cette langue, ſans pourtant attirer d'autres perſonnes dans la même converſation.

Voila bien des remarques inutiles, dira-t-on, & un détail de beaucoup de choſes, qui ne vallent guéres plus que des riens. On l'avouë; mais conte-t-on pour rien l'exactitude à parler de tout, & dans un tableau ne peint-on pas, auſſi-bien que les Palais

& les Villes, les chaumes, les rochers les marais, & tant d'autres choſes qui ne paroiſſent faire aucun honneur à la nature, & qui cependant ne ſont pas oubliez.

Fin de la premiére Partie.

SECONDE PARTIE.
ETAT PRESENT DE LA COUR, AVEC DES REMARQUES SUR LA VIE PRIVE'E DE L'EMPEREUR.

L'Empereur eſt un Prince aſſez petit de corps la couleur du viſage un peu brune, avec des marques de vieilleſſe aſſez viſibles

particuliérement dans la bouche quasi toute dégarnie. Il marche cependant fort droit, avec la mine d'un homme pensif, & un peu chagrin, mais résolu. C'est le meilleur Prince du monde, en faveur duquel Dieu s'est trés souvent declaré, lors que ses affaires paroissoient les plus desespérées; car on peut dire que dés qu'il a commencé à regner, sçavoir dés l'an 1659. sa vie n'a été qu'un tissu de malheurs domestiques, & étrangers, qui ont éxercé sa patience & ses soins jusques ici victorieux de tout, si le même Dieu le tire de l'embaras présent, qui est peut-être le plus grand où il se soit encore vû. La piété est sa vertu dominante, & comme ce que S. Paul a dit que la piété est utile à tout, ne peut jamais être faux, on n'attribuë qu'à cette piété tous les secours qu'il a reçûs de Dieu & des hommes dans les occasions pressantes; jusques là qu'on sçait que ses ennemis avec toutes leurs forces & leur adresse, dans lesquelles ils sçavent qu'ils lui sont beaucoup supérieurs, craignent plus cette piété, qu'ils ne se fient aux

moyens qu'ils ont de lui nuire. C'eſt par les mouvemens de cette piété qu'il ſe montre trés-aſſidu à toutes les occaſions de la mettre en pratique, ſoit en fréquentant les Egliſes, ſoit en entretenant dans la Chapelle de Cour tous les éxercices, qui ſont propres aux ames les plus Religieuſes.

On ſçait que ce penchant, outre la bonté de ſon naturel, lui vient encore de l'éducation, qui lui fût donnée dans ſon premier âge, comme à un Prince puis né, dans la vûe de le retenir dans l'Etat Eccléſiaſtique, ſon frére aîné Ferdinan IV. vivant alors & étant déja deſtiné par la dignité de Roi des Romains au Gouvernement de l'Empire, & des Etats héréditaires à la Famille. Quoi que pluſieurs ſouhaitent de voir l'Empereur moins attaché à ſes pieux éxercices, & plus aſſidu aux ſoins du Gouvernement; il eſt vrai cependant, qu'à parler ſelon les ſentimens, & les maximes Chrêtiennes, un Prince ne ſçauroit être trop dévot & trop religieux, & puis que tout le bien & tous

les avantages, qui rendent les Etats heureux viennent du Ciel, peut-on lui être trop attaché, & trop empressé à demander à Dieu des graces, sans lesquelles toute l'adresse, tous les soins, & toute la force humaine ne peuvent rien; S'il est vrai qu'un bon arbre ne peut produire de mauvais fruits, c'est une erreur bien grossiére & bien criminelle d'attribuer des malheurs à une cause, qui ne peut produire que du bien. Il en faut plûtôt chercher la source ailleurs, & il n'est pas même difficile de la trouver, quand on n'en veut pas détourner les yeux pour les appliquer à des considérations toutes profanes, qui n'ont point de part dans les choses de Dieu.

La piété de l'Empereur envers Dieu est soûtenue d'un grand fond de tendresse envers les pauvres qu'il secourt libéralement en toute occasion; & s'il étoit en lui, nonobstant les grandes dépences qu'il lui faut faire pour soûtenir la Guerre, il relâcheroit aux Peuples la plus grande partie des Impositions, qu'on est obligé de leur

faire payer. Il aime même à donner de ses mains plusieurs aumônes, & dans toutes les Audiences qu'il accorde à ceux qui se presentent à lui comme pauvres, ils sont sûrs d'avoir un & quelquefois deux paquets de papier, dans le moindre desquels il y a toûjours vingt-cinq ducats d'or. Une quantité de Prêtres, particuliérement Italiens, sont toûjours aux écoutes pour profiter de cette libéralité, quoi que la voix commune accuse la plûpart de ceux ci d'en faire un assez mauvais usage ; mais l'Empereur n'en est pas plus retenu pour cela à leur faire du bien, jusques là que le Baron Scalvinoni, son Boursier secret, ayant un jour pris la liberté de lui présenter une liste de ceux qu'on sçavoit publiquement abuser de ses aumônes, & mener une vie peu proportionnée à leur caractére (car il y a un bon nombre de cette sorte de gens, qui demeurent à Vienne sur la confiance de ces secours, qu'ils reçoivent réguliérement de tems à autre) l'Empereur lui répondit froidement que ceux

qui avoient fait cette liste n'avoient eu garde d'y mettre leurs propres deffauts & qu'il sçavoit bien ce qu'il avoit à faire. A la vérité on dit que les grandes nécessitez de son tresor l'ont un peu moderé depuis quelque tems, mais son inclination à donner est toûjours la même, & on remarque toûjours dans les Antichambres quelques uns de ces pieux fainéans, qui sont là à attendre la rosée du Ciel, sans parler d'autres qui étant d'un caractére different, c'est à dire gueux avec plus de propreté, s'y promenent traitent en hommes d'importance des affaires du dedans & du dehors avec tous les allans, & les venans. On parla, il n'y a pas long tems d'une liberalité particuliere, qui seule en valoit plusieurs autres, sçavoir de plusieurs milliers de florins, que Sa Majesté Impériale fit donner d'une levée de deniers faite sur les maisons de la Ville, à une femme, qui auroit eu, selon la voix publique, une bien grande raison d'être contente à beaucoup moins : mais *Misericordia*

crevit mecum. On ne croit pas que l'Empereur change jamais de penchant.

Il y a un autre écoulement du génie libéral de Sa Majesté Impériale envers une autre espece de pauvres, qu'on accuse d'en profiter terriblement, & de telle maniére qu'on les estime aujourd'hui être les sujets les plus riches de l'Empire. Comme il y a long tems qu'ils jouïssent de la faveur, & qu'ils ne sont nullement négligens à cultiver les bonnes dispositions de l'Empereur à leur égard, ce n'est pas merveille qu'ils ayent aquis des richesses extraordinaires, quoi que par une conduite & un ménagement, qui leur est propre, ils s'étudient à tenir leur abondance cachée. On a (dit on) souvent representé à l'Empereur, les inconvéniens, qui peuvent naître de cette liberalité outrée ? mais il a toûjours fait la sourde oreille à toutes les remontrances, & répondu avec cette seule raison, que s'il avoit des maitresses & qu'il leur fit du bien, quoi qu'excessivement, comme ont fait

d'autres Princes, personne n'y trouveroit à redire, & qu'on devoit considérer ces gens là comme des personnes, auxquelles il a donné son affection.

Cette affection est assurément trés grande, mais ils ne se reposent pas entiérement sur elle du soin de se décharger de la haine publique, & on entendit un soir du Carême dernier le Prédicateur qui prêchoit selon la coûtume en Italien dans la Chapelle de la Cour, justifier hautement ses confréres, par une invective inserée adroitement dans son discours, contre ceux, disoit-il, *qui sont toûjours prêts à médire de la conduite des Princes ausquels, certains esprits mal faits, ne peuvent pardonner qu'ils témoignent du penchant vers quelques sortes de personnes qui leur sont agréables, ni qu'ils leur fassent du bien, quelque secrette raison qu'ils ayent de leur témoigner une faveur particuliére*

L'Empereur est non seulement un trés bon Prince, pour sa conscience particuliére, mais il a un zéle trés

grand, & quelquefois incommode à plusieurs, à ce que chacun soit sage comme lui. On veut qu'il soit informé de la vie particuliere de tous ceux qui vivent avec quelque distinction à la Cour, & même à la Ville, & que lors qu'il sçait que quelqu'un s'emancipe à quelque sorte de debauche, ou de libertinage criant, il l'en fait severement reprendre, & si l'amendement ne suit pas la correction, il ne manque gueres de lui arriver quelque chose de pis.

Cet article touche les personnes dont on vient de parler, ausquelles on attribuë de même le soin de decouvrir les desordres secrets; comme ce sont elles, qui sont employées aux corrections; ce qui n'aide pas, à les rendre agreables à tout le monde. Mais crainte de pis il faut obeir & se taire & laisser ces Messieurs jouer leur rôle sur le grand Theatre de la Cour, dont ils retirent de bien plus grands avantages encore sans faire taire pour cela ceux qui les chargent

d'authoriſer par leur faveur des deſordres d'une toute autre importance, pendant qu'ils procurent des affronts & des chatimens à quelques particuliers ſans aveu pour des échappées de fragilité.

Il y a de plus. C'eſt que ce zéle de l'intégrité & de la continence publique fait quelquefois de terribles fracas à la Cour même ; où dés qu'on prend garde que quelque femme a eu aſſez de beauté, ou de bonheur pour donner de l'amour à celui, à l'élévation & au caractére duquel on croit qu'elle ne refuſeroit rien, alors l'allarme eſt univerſelle, & le ſoin de toute autre affaire ceſſant, non ſeulement les Confeſſeurs & les Compagnons, mais encore tout ce qui reçoit le mouvement de leur conduite ſont allertes, & courent la lance en arrêt pour terraſſer le monſtre ; ce qui a coûtume de finir (comme il eſt arrivé depuis peu) par l'exil, ou par un châtiment encore plus rude de ceux qu'on croit avoir été favorables à la nouvelle inclination : & c'eſt par ce ſacrifice

qu'on croit de bien récompenſer les larmes des Peuples, qui depuîs tant de tems ſouffrent & ſe plaignent des maux d'une bien plus grande importance.

L'Empereur parle fort bien les Langues Latine, Italienne, Eſpagnole & Françoiſe, quoi que celle-ci plus rarement. Il répond en toutes ces Langues avec beaucoup de facilité & d'élégance : car les Hongrois ne parlent guéres que Latin dans les Audiences qu'ils reçoivent, & le nombre des Italiens & des Eſpagnols, qui ſe préſentent aujourd'hui à la Cour n'eſt pas petit. Au ſujet de la Langue Eſpagnole Sa Majeſté dit un jour un bon mot & un peu gai à un Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui le loüoit de parler parfaitement bien le Caſtillan, en lui répondant que ce n'étoit pas merveilles qu'il le ſçût parfaitement, puis qu'il avoit employé la nuit & le jour à l'apprendre, entendant parler de ſa premiére femme qui étoit Eſpagnole.

L'Empereur entend ſi bien toute la

force & toute la pureté de la Langue Latine, qu'il prend souvent plaisir à corriger les fautes, & relever le stile des Ecritures Latines, qu'on lui presente, de sorte qu'il n'est pas rare de les recevoir minutées de sa main, & d'admirer ses corrections, qui sont toûjours fort judicieuses.

Outre la connoissance plus que médiocre qu'il a de quasi toutes les sciences spéculatives, il possede en perfection la Musique, & donne souvent à chanter dans sa Chapelle de Cour des piéces de sa composition C'est ce qui est cause qu'il tient divers Musiciens à ses gages, & particuliérement des Italiens, que cette faveur ne rend guéres moins qu'insolens en diverses occasions. Il est arrivé plus d'une fois qu'étant assemblez pour chanter, ils ont refusé de le faire à la barbe de l'Empereur & de sa Cour, sous prétexte qu'ils n'étoient point ponctuellement payez de leurs gages. Sur quoi l'on dit qu'il échapa une fois à l'Empereur un autre bon mot, quand étant requis de la qualité

du

du châtiment qu'on leur donneroit pour une semblable rebellion, il répondit qu'il leur falloit pardonner, parce que ces pauvres gens en perdant une partie de leur virilité, pourroient bien encore avoir perdu une partie de leur cerveau, & par conséquent de leur jugement. Le mot a une grace toute particuliére en Italien.

On peut dire avoir été temoin ce Quareme dernier sur le degré de la Chapelle de Cour un soir qu'on y chantoit un Oratoire en musique, de l'impertinence d'un de ces demi hommes, qui voulant percer la foule, qui étoit tres grande ce soir là, quoi qu'il n'eut aucun Rôle à chanter, puis que la Musique avoit commencé depuis long-tems, & voulant brusquement forcer un Cavalier étranger à lui faire place; comme celui-ci ne temoignoit pas assez d'empressement au gré du Musicien pour lui faire place, on entendit célui-ci vanter fierement & avec un son de menace sa qualité à l'Etranger, en ces termes, *Ego sum Antonius M.... Musicus Sacræ*

Cesareæ Majestatis, comme si cette petite qualité avoit du tenir lieu de titre redoutable à toute la terre, & qu'au nom de Musicien de l'Empereur, tout genoul eut du flechir.

S'il faut dire ce qu'on pense ici, on n'est gueres moins en colere contre les Musiciens, que contre la Canaille Ecoliere, & on a fait à Venise & par toute l'Italie des reflexions si chagrines sur leur impertinence, qu'on a de la peine à s'abstenir de la leur reprocher. L'on n'est pas tout à fait du sentiment de l'Empereur, que la perte qu'ils font entre les mains du *Norcino* (les Norcins sont ceux en Italie qui mutilent & les hommes & les bêtes) aille jusques au cerveau. Cela suposeroit qu'ils en auroient à perdre; & ce n'est, ce semble, rien moins que cela, mais bien qu'étant tous de la lie du peuple, duquel on les tire par le seul égard à la voix, & se voiant aprez cela recherchez, suportez & caressez par les Grands, leur petit esprit ne pouvant se posseder dans cette elevation de faveur, echape

& tombe en toute ſorte de deſordres, dont même ils ne connoiſſent ſouvent ni la nature ni les conſequence ; fiers d'avoir les moiens de vivre en perſonnes de qualité, & de pouvoir inſulter impunement tout le monde, dans la confiance que leur emploi leur eſt d'une puiſſante protection, d'ailleurs le plus ſouvent tachez de toute ſorte de vices, & de debauche, dont même ils font vanité, dans la vuë d'être crus hommes d'importance: On entend parler des Muſiciens du premier ordre, & des Heros de la Canaille cantatrice, qui joüiſſent de la faveur des Grands; Car pour ceux, qui n'y peuvent atteindre, leur elevation de terre eſt ſi peu conſiderable, que leur chute ne les expoſe à aucun danger de ſe caſſer le nez, s'ils ne ſe le font rompre en voulant courir quelque lance dans la carriere ; & parmi les perſonnes les plus ordinaires. Mais pour les autres, on auroit mille exemples à raporter de leur extravagance ſi on ne croioit leur faire trop d'honneur, en exaltant leur for-

tune. On veut neanmoins raporter deux cas, où leur orgueil a été puni comme il le meritoit, dans la perſonne de deux principaux Coriphez de leur ordre. Perſonne de ceux qui ont voiagé en Italie, n'ignore le beau Theatre qu'avoit fait batir à *Piazzola*, qui n'eſt pas eloigné de Padouë, le Noble Contarini, apellé par ſurnom *Col loſtorto*, à cauſe de la coutume qu'il avoit effectivement de baiſſer un peu la tête ſur une des epaules & les repreſentations magnifiques d'Operas, auxquelles il donnoit gratuitement l'accez à toute la Nobleſſe, pendant le tems que celle ci ſe tire de la Ville, pour joüir des agrémens de l'arriere ſaiſon. Le Theatre étoit partie d'un tres grand & admirable Palais, que ce Seigneur Venitien y avoit fait batir, de même qu'une manufacture ou maiſon joignante, où il faiſoit elever avec une pure liberalité un grand nombre de jeunes filles, auxquelles on enſeignoit gratuitement toute ſorte de metiers, non ſeulement de ceux qui étoient

propres à leur ſexe, mais même de ceux, qui juſques alors n'avoient été pratiquez que par des hommes, comme entr'autres l'Imprimerie, dont on a vû des Livres. Comme la Muſique eſt le plaiſir general des Italiens, & la manie des Venitiens en particulier, un nombre de ces filles, qui avoient les meilleures voix aiant été inſtruites à chanter, le Cavalier voulut leur faire reciter des Operas, pour la repreſentation deſquels il avoit fait faire le Theatre. Comme ces nouveaux Acteurs & Actrices (car les filles y devoient ſoutenir tous les perſonnages d'hommes & de femmes) n'avoient encore aucune experience dans le metier, le Contarini pria un Muſicien nommé C. ...., qui paſſoit pour un des plus habiles, de vouloir bien ſe laiſſer conduire à Piazzola, & s'y donner la peine d'inſtruire pendant quelques jours cette jeuneſſe aux manieres du Theatre, afin qu'elle put faire ſon premier eſſai avec le moins d'imperfections qu'il ſe pourroit. Le Muſicien fut aſſez mal con-

ſeillé pour refuſer un Seigneur, qu'il ſavoit être d'une grande conſideration dans la Ville & dans la Republique, & à qui les moiens de ſe vanger ne pouvoient manquer, ſi la volonté lui en prenoit. Mais C....,comme je l'ai dit, qui eſt le nom d'une petite Ville dans l'Etat de Toſcane, qu'on lui a donné, parce qu'il en eſt ſorti, né, comme les autres dans la bouë du peuple: C...., dis-je, qui par le merite de ſa Muſique ſe conſideroit comme le confident, le favori, & le camarade de beaucoup de perſonnes de la premiere qualité, dedaigna de s'abaiſſer ſi fort; c'eſt pourquoi non ſeulement il refuſa incivilement la priere du Contarini, mais ce qui étoit bien pis, il oſa en faire des railleries en ſecret avec de ſes amis & inſulter à cet homme, de ce que ſans aucun egard à ſa haute reputation il avoit voulu l'abaiſſer, juſques à le faire ſervir de petit *Magiſter*, & l'obliger à s'amuſer à donner leçon à des Marmouſettes.

Mais mal prit à ce fanfaron de

s'être si fort elevé en soi même ; car pour le ramener dans la juste estime qu'il devoit faire de son merite, le Cavalier ne fit que lui dire quatre mots, qui le convainquirent que toute la faveur, dont il se flattoit, ne pouvoit le soustraire à son ressentiment. Il l'aborda en particulier un jour qu'il le rencontra seul dans la place de saint Marc, & avec un air indolent & qui ne faisoit rien moins connoitre que du chagrin & de la facherie, il lui dit froidement que depuis qu'il avoit été convaincu de n'être pas digne de ses bonnes graces, il avoit pensé à se retirer de la Ville pour ne lui pas donner le chagrin de sa vuë ; mais qu'ayant fait reflexion à son grand age & aux embarras d'une assez grande famille, dont il étoit chargé, ce qui rendoit son eloignement plus difficile, il croioit que lui C..... prendroit le parti de s'eloigner, pour ne point avoir le deplaisir de voir plus long-tems un homme qui ne lui étoit pas agreable; sur quoi il lui tourna le dos sans at-

tendre de reponſe. La fierté du Muſicien fut etourdie du coup,& ſachant, par l'expérience de tant d'autres, combien en Italie les grands Seigneurs ſont éxects ſur le point de l'éxécution des promeſſes qu'ils font de ſe venger, pour une deſquelles il pouvoit à coup ſûr prendre le compliment du Contarini, il prit la ſage réſolution de ſe retirer au plûtôt de l'Etat de Veniſe, ſauf à lui à appaiſer, comme il eſpéroit, à force de bons offices rendus en ſa faveur, un Juge qui ſans aucune formalité de procés ni d'écritures lui avoit intimé un ſi douloureuh éxil.

Il n'y manqua pas, & le Contarini ſe vit aſſiégé au bout de quelque tems d'une armée de ſupplians pour la grace du criminel. Non ſeulement une quantité de Nobles Venitiens, mais le Doge même s'y employa & le Contarini reçût en outre des lettres d'interceſſion pour lui des Ducs de Modéne de Mantouë & du Grand Duc même de Toſcane. Que croit-on que repondit à tout cela le Cavalier? Il éluda tout par un feint étonnement

& protestation de ne sçavoir de quoi on lui parloit : qu'il l'estimoit & chérissoit autant qu'aucun autre, & que son plus grand plaisir étoit de le voir à Venise, & de jouir avec tout le monde des charmes de sa voix, en toute maniére admirable ; mais que ne croyant pas d'avoir aucune part dans les motifs de son éloignement, il n'avoit de même aucun pouvoir de le rappeller, & qu'il lui laissoit pour cela une entiére liberté de faire tout ce qui lui sembleroit le meilleur sur son retour ; comme il l'avoit eu pour son depart.

C'étoit souffler sur tous ces grands offices, sur lesquels le Musicien appuyoit sa grace. Il auroit mieux aimé pour l'obtenir être obligé à donner quelque sorte de satisfaction que ce fut, que de voir qu'on nioit de l'avoir menacé. Il sçavoit que ce seroit trop s'exposer que de retourner, sur une assurance aussi équivoque que celle de la liberté qu'on lui donnoit de faire ce qu'il trouveroit le meilleur sur ce sujet : C'est pourquoi prévoyant bien

qu'il n'en tireroit rien de plus, il se resigna sagement à la néceſſité, & n'a jamais oſé mettre le pied à Venize tant que ce redoutable *Colloſtorto*, qui n'avoit guéres la mine que d'un petit homme, & qui étoit cependant un des premiers ſujets de la République pour ſon eſprit & ſes richeſſes, a vêcu

On peut encore ajoûter ici la cataſtrophe, mais plus funeſte d'un autre Muſicien auſſi impertinent que le premier. Le divertiſſement le plus ordinaire des Italiens, comme je l'ai dit, eſt la muſique. Il eſt rare que dans les compagnies, ou aſſemblées des perſonnes de qualité l'on n'entende quelque concert de voix ou d'inſtrumens, & c'eſt la raiſon pourquoi il y a aſſez de Muſiciens admis dans ces converſation pour jouir de leurs voix, comme de gens ſpécialement du métier, & qui font profeſſion de chanter. Il n'y a que quatre ans qu'il y avoit à Bologne une jeune Dame veuve, qui par le privilége de ſon veuvage recevant aſſez ſouvent compagnie, de Dames & de Cava-

liers chez elle, y donnoit occaſion au génie ordinaire de la Nation de ſe ſatisfaire en concerts, & en même tems la liberté à un certain Muſicien de s'y trouver pour s'y faire ouir parmi les autres. Celui-ci qui n'avoit point d'autre nom que celui d'un perſonnage de Theatre, qu'il avoit repreſenté dans le premier Opéra, où y chanta, voulant paſſer pour homme à bonne fortune, un jour qu'il ſe trouvoit à Ferrare, ayant oui dire que la jeune Dame étoit prête à ſe remarier avec une perſonne de qualité qu'on lui nomma, fut aſſez temeraire, aprés un ſouris malicieux, de laiſſer échapper quelques paroles, qui pouvoient faire croire que le nouvel Epoux ne ſeroit pas le premier à cueillir les faveurs, qu'elle avoit pû accorder depuis la mort de ſon premier mari.

Le diſcours ne manqua pas d'être rapporté, & le Muſicien d'être puni, lors qu'il s'y attendoit le moins; Car s'étant mis quelques jours aprés en chemin pour retourner à Bologne, comme il rouloit ſeul dans une chaiſe

de poste, il fut rencontre à l'écart par deux hommes à cheval, masqués, qui s'étant approchés de lui & fait arrêter la chaise, l'un deux, aprés lui avoir dit qu'il apprît à respecter l'honneur des Dames, lui dechargea un coup de pistolet dans la tête, qui le laissa roide mort, l'ordre étant donné en même tems au voiturier de conduire le corps sans le dépouiller de quoi que ce fût, afin qu'on sçût qu'il n'avoit pas été assassiné par la main de personnes, qui voulussent profiter de ses dépouilles. On n'a fait cette digression, que pour donner des exemples de l'impertinence des Musiciens, d'autant moins dignes des égards qu'on a pour eux, & des salaires hors de toute raison dont on les enrichit, qu'on les a de tout tems reconnus abuser de leurs gains, en des maniéres assez souvent trés criminelles & toûjours blâmables, y en ayant fort peu qui ne meurent dans la misére, nonobstant les profits éxorbitans qu'ils ont accoûtumé de faire; peut-être par un jugement de Dieu,

qui veut faire voir par cet abus qu'il tolére combien peu raiſonnable eſt la libéralité dont on uſe à leur égard.

On dit que l'Empereur a encore d'autres amuſemens outre la Muſique, comme de peindre en mignature, & de travailler au tour, & qu'il réüſſit aſſez bien en l'un & en l'autre. Il a eu autrefois le Pére Kirker, qui lui a fait faire de grandes dépences à divers jeux de Mathématique, comme on le lit dans les livres mêmes du Pére, où il repréſente les machines dont il s'eſt ſervi, & les ſecrets induſtrieux dont il s'eſt fait honneur auprés de lui. Je ne mets pas au nombre des amuſemens de l'Empereur la patience qu'il a d'entendre parler de chimie un certain, ſoi diſant, Comte Rugieri, qui eſt aujourd'hui en eſtime auprés de Sa Majeſtéé Impériale, quoi que ſujet, décrié ailleurs, & en dernier lieu à la Cour de Baviére, d'où l'on dit qu'il eſt ſorti avec peu d'applaudiſſement, & encore moins d'approbation de ſon ſçavoir faire. Mais il a trouvé un nouvel aſcendant à Vienne ſur l'eſprit de

l'Empereur, qui lui fait fournir douze mille florins annuels pour ſon entretien & tout ce qu'il veut pour travailler ? Ce qui apparemment durera juſques à ce qu'il ſoit bien connu, & qu'il ait mérité d'être congédié comme les autres, qui en grand nombre ont occupé la ſcene, & n'ont laiſſé d'autre preuves de leur ſçavoir, que la conviction qu'ils promettent tous, ce qu'aucun d'eux n'a jamais ſçû donner. Mais q'uy faire ? La curioſité des Princes & l'éxemple de beaucoup de perſonnes de moindre force, eſt ce qui donne crédit à cette chatouilleuſe manie, laquelle flattant d'un eſpoir ſans meſure le deſir naturel de poſſéder, donne tous les jours des éxemples pitoyables de la ruine de pluſieurs perſonnes, qui s'engouffrant dans l'abîme des dépences qu'il faut faire & répéter en toutes les opérations néceſſaires au prétendu grand œuvre, n'apprénnent jamais, quoi qu'à leur dommage, à ſe repentir de l'inutilité de leur travail, dont ils eſpérent toûjours de voir un heureux ſuccès, du

moment qu'ils auront rectifié quelque circonstance particuliére, qu'ils croyent leur avoir échappé dans les premiéres operations. Les geands Princes qui ne souffrent pas des contrecoups si sensibles ; parce que la dépence ne les incommode pas tant, n'ont guéres coûtume de profiter d'avantage de l'inutilité des tentatifs tant de fois réïterez, pour arriver où personne n'est jamais parvenu (quoi que la Chronique de l'Ordre raporte quelques Histoires, crûes par tout ailleurs apocrifes, de l'Apothéose de certains Adeptes) Car comme ils croyent cette fortune reservée à leur qualité, qui leur donne les moyens de toûjours pousser, ils attribuent à l'impuissance des autres le deffaut du succés, & embrassent toûjours avec un nouveau plaisir tous les imposteurs qui se présentent avec l'assurance de nouvelles promesses, sans pouvoir jamais être convaincu de l'impossibilité du fait, que toutes les raisons du monde prouvent, ce semble, avec une évidence entiére, & qu'eux supposent toûjours

possible sans avoir jamais sérieusement éxaminé cette Possibilité.

On excuse des personnes sages qu'on voit s'occuper à cette étude, en disant qu'ils ne cherchent nullement ce que personne n'a jamais trouvé, sçavoir la Pierre philosophale, ou la poudre de projection, mais bien les secrets les plus importans de la Médecine, & les plus curieux de la nature ; car comme la plûpart de ceux-ci, ne sont jusques ici venus à la connoissance des hommes que par le hazard, il est, disentils, en quelque sorte de l'intérêt public de faire tous les jours des expériences nouvelles, par la manipulation des divers mineraux & autres semblables matiéres, du mêlange & de la préparation desquels l'on voit souvent sortir, comme de deux pierres frappées, des étincelles de nouveauté merveilleuse : sur lesquelles les sçavans faisant ensuite leurs observations, ils en tirent mille choses trés-utiles à la vie. J'ai lû même dans un manuscrit, aussi curieux qu'il est extravagant, les pié-

ces d'un procés intenté dans les formes contre la dureté des riches, qui négligent de contribuer à lutilité publique par une dépence, à laquelle l'Auteur les exhorte bien ſérieuſement, & au moyen de laquelle on pourroit, dit-il, établir un Collége de ſçavans, qui s'entrecommuniquant leurs lumieres feroient des découvertes à perte de vûë dans le Pais de ces connoiſſances imaginaires. Si la choſe etoit comme on le dit, non ſeulement on devroit excuſer ces operations, mais même prier avec cet Auteur, les Princes de fournir de leurs moiens à ceux qui s'y appliqueroient : Mais le mal eſt, qu'outre que les decouvertes faites juſques à preſent, ne ſemblent pas meriter qu'un grand Prince s'en-mêle, le tout etant de petits ſecrets, qui ſervent plûtôt à faire des jeux badins pour divertir qu'à compoſer des remedes utiles à la conſervation de la vie, ceux qu'on vante être ſortis de cette boutique étant le plus ſouvent de trés dangereux, pour ne pas dire de pernicieux uſage. Il eſt de ces pré-

tendus zélez pour le bien public, qui ſemblent condamner la Chymie pour introduire ces recherches, comme de ces Amans, qui proteſtent d'avoir rompu avec leurs Maitreſſes, leſquels cependant ſous mille autres prétextes, retournent toûjours où ils ſçavent les devoir rencontrer; Ces Meſſieurs, quoi qu'ils diſent, ſuivant leurs premieres briſées, & ne s'occupant en effet que des moyens de réüſſir dans leur entrepriſe principale, quoi qu'ils recueillent quelquefois par hazard, & comme chemin faiſant, quelques uns de ces ſecrets, dont on a parlé? le vice d'une curioſité inutile & ruineuſe demeurant tout entier dans un eſprit, qui s'en eſt une fois laiſſé poſſeder.

Il y a une autre particularité dans la vie & conduite de l'Empereur digne de quelque réflexion. C'eſt la régle qu'il garde inviolablemẽt dans la ſuite de toutes ſes actions extérieures, & qu'on ne change jamais, quelque oppoſition que le tems & les affaires y puiſſent apdorter. Il ſe léve toûjours à une même heure, entend ſes Meſſes,

fait ses oraisons de même, mange, se proméne, donne Audience, tient Conseil, & se couche sans aucune varieté. L'Etiquette n'est pas acompagnée de circonstances aussi bizarres, que celles qu'a si ingénieusement ridiculisé Madame d'Aunoy dans ses Mémoires d'Espagne : mais elle est fort gênante, & c'est une chose digne d'étonnement qu'un Prince, dans une souveraine puissance, veuille bien rendre sa liberte esclave d'une coûtume, qui n'a rien (à ce qu'on voye) de trop nécessaire ni de trop utile. Il visite immanquablement l'Eglise Cathédrale toutes les grandes fêtes, & toutes celles qui ont un Patron particulier, les jours de la fête de celui-ci. Il va faire ses séjours accoûtumez à la Favorite & à Laxembourg, dans les mêmes saisons, quelque tems qu'il fasse. Il fait ses chasses & ses promenades de même ; & la Cour qui doit suivre & servir dans ces occasions, a un chagrin de moins dans les tems fâcheux, qui est qu'étant deja prevenuë qu'il faut indispensablement mar-

cher, elle n'a plus la peine de s'y résoudre, cela devant être déja fait, dés qu'on est entré au service de l'Empereur.

Touchant les visites que l'Empereur fait des Eglises les jours de leurs fêtes, il faut sçavoir que sa Musique particuliére y doit toûjours être & chanter l'Office, ce qui les dispense des fraix de trouver d'autres Musiciens, mais qui mortifie aussi les Chantres particuliers de ces Eglises, qui seroient bien aises de se faire ouïr en semblables occasions.

Quand ce sont des Religieux qui desservent cette Eglise, outre que l'Empereur assiste au Service, il ne manque guéres d'y faire porter à dîner & de manger avec toute sa Famille dans leur Réfectoire commun. Sur quoi il est bien difficile de comprendre comment un Prince aussi Pieux que Sa Majeste Impériale se laisse aller à ces sortes de visites ; l'experience faisant voir de combien de trouble & de renversement, est accompagné l'honneur qu'il fait à ces bons Reli-

gieux. C'eſt un flux & reflux de bas Officiers qui portent & reportent les viandes par les Cloîtres & les chambres du Convent, qui à cette occaſion ſe remplit de toute ſorte de monde ; ſorte que les Officiers n'ayant point le paſſage libre à cauſe de la foule, crient & font un bruit qui ne s'accorde nullement avec le ſilence, qui doit être le propre de ces maiſons religieuſes. Ajoutez à cela les gardes, qui occupent toutes les avenuës du dedans & du dehors, & auxquelles on donne ces jours là à manger : Ce qui, comme on peut voir, ne ſe fait pas ſans beaucoup de tumulte, d'embaras & de ſaleté.

Il n'y a guéres moins de deſordres dans les Cloîtres des Nonnes, quand Sa Majeſtée Imperiale y va faire ſa dévotion & y diner, ce qu'Elle fait de même immanquablement les jours de leurs fêtes ; Car quoi que toute la Cour de Service n'y entre pas comme chez les Moines, cependant il y faut admettre ceux qui ſont indiſpenſablement neceſſaires pour porter les vian-

des que les Nonnes ne peuvent aller querir, & qui entendent & voyent à cette occasion mille choses, qu'elles ne devroient ni voir ni entendre. Quand même cela ne seroit pas comme l'Empereur va toujours à tous les Cloitres avec toute sa Famille, sçavoir le Roi des Romains & l'Archiduc quand il y étoit l'Impératrice, la Raine, les Archiduchesses & les Dames indispensablement attachées au services pendant la semaine, la vûë, les petites caresses, & les discours qu'il faut faire par honnêté avec ces hôtes, sont-ils propres à accroitre l'esprit de retraite & de dévotion dans le cœur de ces ames, qui ont quitté le monde pour ne le plus voir ni entendre; Ajoûtons à cela que les parens & amis de ces Nonnes les employent assez souvent à demander en ces occasions des graces, que la bonté de l'Empereur ne peut leur refuser, & qui pourroient bien cependant n'être pas toutes de son meilleur service.

L'Empereur a coûtume de donner Audience publique deux ou trois fois

la ſemaine, dés les ſix ou ſept heures & demie juſques à neuf heures du ſoir, ce qui pendant l'hiver eſt un peu incommode à ceux qui n'ont pas de caroſſes pour ſe reconduire à travers des bouës juſqu'à l'autre bout de la Ville. Mais outre cette incommodité, on peut dire que le nombre de ceux qui retournent contens de l'Antichambre dans leurs maiſon eſt trés petit. C'eſt la coutume que tous ceux qui veulent être ouis, dés l'aprés-dîne donnent leurs noms, deſquels on fait une liſte, qui eſt donnée à l'Empereur quand il veut commencer l'Audience. Ceux qui veulent être diſtinguez & avoir quelque recommandation particuliére ſe font voir au Grand Chambellan, qui parle d'eux à l'Empereur, & l'informe par avance de la qualité de l'affaire qu'ils doivent traiter. L'Empereur ayant jetté l'œil ſur la liſte, dans laquelle doivent ſe faire écrire les Miniſtres étrangers du ſecond ordre comme les autres, appelle ordinairement ceux-ci les premiers, & enſuite les Eccléſiaſti-

ques ; & comme ſa bonte à ouir & ſa facilité à interroger eſt trés grande, il arrive aſſez ſouvent que trois ou quatre emportent tout le tems de l'Audience, & qu'ainſi tous les autres ſont remis à un autre jour, c'eſt à dire qu'ils doivent attendre quelquefois des ſix mois entiers avant que de pouvoir être ouis.

Non ſeulement les perſonnes ordinaires ſont ſujettes à ce delai, mais beaucoup d'autres qui ont des affaires fort preſſantes & du ſervice même de Sa Majeſté Impériale : car comme l'Empereur ne veut point avoir de Miniſtre, auquel on puiſſe s'adreſſer en premiere inſtance, & lui propoſer les affaires qu'il veut toutes ouir, il eſt bien facile à juger qu'une trés grande partie doit demeurer en arriére, attendu la rareté des Audiences, & du petit nombre de perſonnes, qui ſont expédiées dans le peu de celles qu'on accorde. On voit ſouvent dans l'Antichambre pluſieurs de ces perſonnes chargées d'affaires, ou pour leurs propres intérêts, ou pour ceux des

des autres, languir des ſemaines, & même quelquefois des mois entiers avant que de pouvoir être ouis, & on remarqua l'hiver paſſé un Officier entr'autres, qui étant venu de l'Armée d'Italie, & voyant qu'aprés diverſes Audiences dans leſquelles il n'avoit pu être oui, on continuoit d'appeller un ſoir une quantité d'Eccleſiaſtiques l'un aprés l'autre, ſe prit à crier aſſez haut, aprés le jurement ordinaire des Italiens, *Ceſare chiama li tui officiali, cheſi fanno amazzar per te, non frati che ti vengono cantare faloppe.* La dépence qu'il faut faire à Vienne en attendant ſon expédition n'eſt pas un des moindres motifs du chagrin, qui nait de ce retardement, & qui fait ſouhaiter à bien du monde de voir un Miniſtre plus acceſſible que Sa Majeſté même, & qui ayant reçû les premiéres inſtances prenne les Informations particulieres, & facilite l'expedition des affaires. On ſe ſert encore de requêtes au lieu de la vive voix, & il n'eſt nullement difficile de les préſenter, l'Empereur ſe

faisant voir assez souvent, & les recevant toutes avec une extrême bonté : mais le plus souvent elles demeurent sur sa table ; où il est facile qu'elles soient détournées, & qu'il en perde le souvenir ; ou s'il les renvoye aux Tribunaux, auxquels apartient l'affaire dont il est question la chose n'en est pas expédiée plûtôt, ces Messieurs, comme on le dira ailleurs, ne se faisant nullement un mérite d'une diligence, dont le contrepié desole la patience de tous ceux qui ont affaire avec eux, & fait le caractére spécifique de la Cour de Vienne.

C'est encore pis quand quelque personne, qui n'est pas dans la faveur de ceux qui ont tout credit à Vienne, se présente pour être oüie : car alors quelque distinction & quelque mérite dont il soit revêtu, on va au devant de tous ses empressemens, & quelque soin qu'il prenne de percer la foule, il est tenu en arriére, ou s'il parle à l'Empereur, c'est pour avoir le chagrin d'une trés mauvaise reception. On a des éxemples tout recens de

ces perſõnes,qui avec des ouvrages de leur compoſition, qui n'étoient peut-être pas indignes de la vûë de l'Empereur, n'ont jamais pu obtenir l'honneur de ſe preſenter à lui; Ce qui ne peut gueres être attribué qu'à un ſoin malicieux, que prennent ces favoris jaloux de prevenir l'eſprit de Sa Majeſté Impériale contre tout ce qui n'eſt pas diſpoſé à leur faire hommage de la gloire, & des faveurs qu'ils pourroient meriter ſans leur ſecours.

Fin de la ſeconde Partie.

TROISIE'ME PARTIE.
REMARQUES SUR LA VIE DE L'EMPEREUR. PAR RAPORT AU PUBLIC ET AU MINISTERE.

On a écrit dans la Partie précedente tout ce qu'on sçavoit des inclinations & de la conduite particuliére de l'Empereur : on parlera dans celle-ci de ce qui re-

garde sa Vie de Prince, ou de la part qu'il influë au maniement des affaires publiques, aprés avoir protesté que les sentimens étant comme ils sont partagez là dessus, on ne se rend pas absolument garant de ce qu'on raportera, laissant la liberté toute entiére à chacun d'en croire ce qui lui agréra le plus. Nonobstant la prevention assez générale où l'on est que le desordre des affaires presentes a sa source principale dans une certaine indolence, dont on accuse l'Empereur, on est cependant genéralement persuadé que la capacité de son esprit est fort grande, & que de ce côté là il ne lui manque rien pour être un grand Monarque, ou comme disoit une fois une personne de qualité de ce Pais là, qu'il a tous les talens nécessaires pour faire un habile Conseiller d'Etat, & un parfait Ministre.

D'où vient donc, dira-t-on, la foiblesse du Gouvernement, dont on se plaint si fort; C'est ici la difficulté, qu'il n'est pas facile de resoudre, attendu la varieté des discours, que

l'on en fait. Voici, ce ſemble, ce qu'on en peut croire avec plus de vrai-ſemblance. L'Empereur ayant naturellement un eſprit doux, & ayant été des ſa jeuneſſe ſi ſoigneuſement inſtruit, & depuis tant d'années de régne, & parmi tant & de ſi grandes revolutions ſurvenuës dans ſes affaires ayant pû & du faire de ſuffiſantes réflexions pour connoitre la ſource & les remedes des maux de ſes Etats, il n'eſt nullement croyable qu'il manque de lumiéres, ce que ſon aſpect même perſuade à tous ceux qui le regardent, ayant l'air grave, & d'un homme qui non ſeulement ſe poſſéde tout à fait, mais qui ſemble toujours méditer ſur quelque choſe d'importance; ce qui eſt ſi vrai que quelques longs diſcours, que lui faſſent ceux qui traitent avec lui, & quelque variété de matiéres qu'ils lui propoſent, il ne manque jamais, à ce qu'on dit, d'en reprendre tous les points, & de répondre préciſément à tout ce qu'on lui a dit.

Qu'aprés cela on puiſſe croire

qu'un Prince d'une conſcience trés droite, & qu'on ſçait infailliblement n'être capable d'aucun détour dans l'uſage de ſon pouvoir ſouverain, & d'ailleurs trés paſſionné du bien de ſes Peuples ; qu'un tel Prince, dis-je, ne veuille pas ſe ſervir de ſes lumiéres pour faire tout ce qu'il ſçait être le meilleur, c'eſt ce qu'il eſt bien difficile de perſuader à ceux qui n'ont point de peine à rendre la juſtice qui eſt duë à toute ſorte de mérite. D'où vient donc, encore une fois, que les choſes ſont quaſi toûjours allé, & vont encore ſi mal ; Que le corps eſt ſi languiſſant, quoi qu'animé d'un eſprit ſi ſain & ſi pur ; On en rapporte quelques cauſes, & l'on en devine quelques autres, au moyen deſquelles on ſe tire de l'étonnement, & l'on plaint le malheur, qui ſemble depuis ſi long tems perſécuter la patience d'un trés-bon Prince, & celle de ſes Peuples. On ſe dit à l'oreille que la jalouſie trouvant place dans la Cour la plus ſainte & parmi les perſonnes les plus unies par les liens du ſang fit

trouver bon à l'Empereur Ferdinand III. de mettre auprés de la Perſonne de l'Archiduc Léopold ſon ſecond fils, au ſortir de ſon enfance, des Miniſtres & des Courtiſans, ſur le paiſible naturel deſquels il pût ſe repoſer? ſans crainte qu'ils lui inſpiraſſent des ſentimens contraires au reſpect & à l'amour qu'il vouloit, & qu'il étoit bien juſte qu'il eût pour ſon Ainé Ferdinand, deſtiné, par ſa naiſſance, à la ſucceſſion de l'Empire & au Gouvernement des Etats, qui étoient dans ſa Famille. Que l'Archiduc Léopold, ayant, par la mort de ſon fiére ſuccédé aux eſperances & aux dignitez, par un effet des douces & obligeantes vertus, qu'on avoit pris ſoin de lui inſpirer, retint auprés de ſoi ceux qu'on lui avoit donnez dés le commencement, c'eſt à dire qu'il leur confia tous les premiers emplois, & les fit Miniſtres de ſon Gouvernement: que ceux-ci n'ayant pas eu d'occaſions antérieures de s'inſtruire de toutes les adreſſes de la politique, néceſſaires à une adminiſ-

tration auſſi importante & auſſi vaſte que celle d'un grand Empire, & de tant de Royaumes, s'y trouvérent pluſieurs fois embaraſſez, & ayant toûjours eu en tête des Adverſaires ruſez & hardis, n'ont pû à moins que de faire de fréquentes & fâcheuſes expériences de leurs inutils efforts, ſoûtenir la gloire & les intérêts de leur Maitre. On vient de là à vérifier dans le détail les parties de la propoſition génerale, qui ne paroit ni mal fondée ni incroyable à ceux qui ſçavent un peu la Carte du Pais, & qui voyent de leurs yeux ce qui reſte à voir de cette application particuliére.

L'autre cauſe qu'on devine eſt une eſpece d'engourdiſſement, qui ſemble la plûpart du tems tenir eſtropiez ceux dont l'action eſt néceſſaire pour donner le mouvement aux affaires. On en uſe à Vienne, comme dans toutes les Cours On y reçoit des informations de tout ce qui ſe paſſe au dehors, & qui regarde les intérêts des Couronnes que l'Empereur poſſéde On y tient des Conſeils : on y éxamine les expé-

diens les plus capables d'acheminer les avantages de Sa Majesté Imperiale On y prend des resolutions : mais souvent, & trés souvent ces resolutions ne sont suivies d'aucun, ou de peu de ces effets avantageux au bon service du Maitre. La jalousie de la gloire, & la juste ambition de se rendre utiles ne paroit nullement chatouiller ceux qui sont chargez de l'éxecution ; & comme si les choses resoluës n'etoient d'autre importance, que pour faire honneur à ceux qui les ont proposées, ceux-ci & les autres les abandonnent à l'avanture, & les laissent au sortir du cabinet prendre la route qu'elles trouveront la meilleure. C'est un grand mal que cette inaction, mais ce seroit encore pis si ces personnes contribuoient positivement par des avis secrets à faire que ceux contre lesquels on est obligé de prendre des resolutions, eussent le tems & les moyens de s'y opposer.

N'est-ce point encore un artifice un peu malicieux que celui de multiplier les consultes, sous prétexe de

trouver des partis toûjours plus avantageux, quand ce delai ôte le tems d'executer les premiéres résolutions; Car on sçait qu'à Vienne on se promene plusieurs fois dans la même carriére, sans se presser aucunement d'en venir à la fin, où le profit & la gloire se trouvent uniquement. La lenteur naturelle de la Nation Allemande prête quelque excuse à ce deffaut: mais la fidélité des Ministres ne doit-elle pas avoir des ailes aux pieds pour les faire voler par tout, où le meilleur service de leurs Maitres les appelle, & les avoir épuré d'une imperfection dont ils ont juré de se deffaire, quand ils ont accepté l'emploi dont ils sont revêtus; On voit à Vienne une suite de grands & de magnifiques repas chez ces Messieurs, & l'Empereur même fournit à plusieurs d'eux des appannages fixes pour tenir table ouverte, afin de maintenir la grandeur & le crédit de sa Cour. Mais ces tables qu'on suppose raisonnablement être payées pour les Etrangers d'importance; qui arrivent à Vienne, devroient

elles être ouvertes à des parens & amis de l'un & de l'autre ſexe, qui ſe voyent tous les jours, & qui paſſent en ces repas une grande partie du jour & de la nuit ; Et peut-on croire qu'on ſorte de ces longs repas avec la volonté, & plutôt avec la liberté de s'appliquer aux affaires ;

Que diroit-on ſi on ajoutoit que la coutume etant de marier les enfans en ce Pais là des qu'ils ont voyagé & de leur procurer en même tems des Charges à la Cour, en un tems dis je, qu'ils n'ont qu'une tres legere teinture des ſciences & une connoiſſance tres ſuperficielle du monde, & de l'importance des Emplois, ils commencent à les exercer au hazard & continuent de même, ſans ſe prevaloir quaſi jamais du ſecours des livres, & du commerce des morts qu'ils n'ont pas le loiſir de conſulter, parce qu'on ſe leve fort tard, & que les amuſemens de la journée ſont continuels.

De plus, la maniere la plus commune d'arriver aux Charges etant celle de la recommandation de ceux

qui possédent la faveur & l'estime de Sa Majesté Impériale, qui sont deja dans l'Emploi, & sur lesquels les égards du sang & de l'amitié ont souvent un pouvoir irresistible, par la honte qu'on a de refuser ces offices aux Parens & aux Amis: que doit-on attendre de personnes pourvuës de cette sorte, sinon que, si par hazard ils ont de l'habileté & de la droiture ils pourront les mettre en œuvre & s'en servir; le train ordinaire etant qu'on fasse par reconnoissance valoir le credit des nouvelles Charges au gré du Mediateur, & à sa considération, en faveur de tous ceux qui lui appartiennent, & qui ont le même droit de compter sur cette complaisance.

Les mariages procurent encore les Emplois, & il suffit de prendre une femme, qui ait quelque service, même éloigné, chez l'Impératrice ou la Reine, pour obtenir tout ce qu'on s'imagine de pouvoir prétendre. Le cas est échû depuis peu qu'un Secrétaire de la Chambre ayant épousé la

fille d'une de ces femmes, reçût en même tems une Charge de Conseiller de la même Chambre ; & comme les talens du personnage étoient si bornez qu'on doutoit avec raison qu'il pût jamais arriver à une plus haute science qu'à celle de copier, comme il avoit fait jusques alors des Ecritures sans y comprendre la moindre chose, quelqu'un se hazarda de représenter à l'Empereur l'inconvénient qu'il y avoit de donner un Emploi semblable à un homme aussi incapable de l'exercer, qu'étoit celui-là, mais l'Empereur qui le lui avoit conferé, à la recommandation de l'Impératrice, répondit doucement, qu'il se feroit aider par quelqu'un, qui en sçut assez pour cela, & qu'on l'avoit gratifié de la Charge pour lui donner les moyens de soutenir le poids de son nouveau mariage. Il faut sçavoir que les Charges de Conseillers de la Chambre sont les plus recherchées, parce qu'elles donnent des moyens prompts & surs pour s'enrichir, & en effet des belles maisons, dont la Ville est rem-

plie, un grand nombre a été bâti ou embelli par ces Conſeillers, qui néanmoins ſont en trés-grande quantité; d'où l'on peut conclure que les revenus de l'Empereur, (dont le maniment eſt l'emploi particulier de ces Meſſieurs,) doivent être bien éclaircis par cette adminiſtration, qui donne le moyen à tant de perſonnes de ſe faire riches.

Ceci fait ſouvenir de ce qu'on a veu pratiquer en Eſpagne ſous le régne precedent, où, ſous pretexte de faire honneur au Roi & de groſſir ſa Cour, on avoit ſi fort multiplié le nombre des Charges & de ſervice, & d'honneur, & ces Meſſieurs étoient ſi éxacts à ſe faire payer des émolumens, qui leur étoient aſſignez, que ſouvent il n'y avoit pour le Roy rien de reſte de ſes grands revenus, & que les Pourvoyeurs de Sa Majeſté étoient obligez d'aller à l'emprunt pour lui donner à manger.

Mais pour retourner au chapitre des Miniſtres, il y a une ſi furieuſe prevention à Vienne parmi le Peuple que

tous les deſordres ne viennent pas de leur inſuffiſance, mais qu'il y entre de la corruption, qu'ils ſe ſont veus pluſieurs fois, & particulierement cet hyver paſſé, à la veille d'être immolez à la vengeance publique; juſques-là qu'on aſſeure qu'un de ceux ci avoit fait mener deux piéces d'artilerie dans ſon Palais, pour s'y deffendre contre le peuple en cas d'attaque. On ne fait pas grand tort à la France de croire qu'elle n'épargne aucun moyen pour faire réuſſir ſes deſſeins. Les trahiſons ont moyenné ſi ſouvent les priſes des Places, & les plus favorables ſuccez,qui l'ōt enfin élevé ſi haut,qu'on ne peut douter que cette ſorte de moyens ne pouvant être mis en execution ſans le concours de quelques ſujets des Princes, qui ont vû paſſer leurs Villes au pouvoir de la France,on ne peut douter, dis-je,que le même Genie n'eut préparé les choſes par la voye ordinaire des colluſions ſecrettes. Or ſi elle l'a fait, quand il n'étoit queſtion que de la conquête de quelque Ville, ou du gain d'une Bataille, peut-on s'i-

maginer qu'elle neglige ces moyens, quand le fruit qu'elle en espere est le renversement de tout ce qui est capable de s'oposer à elle dans les Cours les plus puissantes de l'Europe?

Ces Messieurs, au moins quelques-uns, travaillent eux-mêmes à se découvrir par la belle & magnifique dépence, dont ils se font honneur, & que les clair-voyans croyent souvent exceder les forces de leurs revenus ordinaires. La premiere preuve dont on se sert à Venise contre les étrangers, qui y abordent, quand on les soubçonne de quelque mauvaise intention, est la dépence au dessus de la portée de leur état; & on y en a vû disparoitre plusieurs, qui s'y maintenoient avec éclat, convaincus par leur seule dépence qu'ils étoient là aux frais de quelque plus puissant, dont on ne prenoit pas plaisir d'être éclairé de si prés. Une attention particuliére de ceux qui peuvent empêcher le mal, sur ce desordre, qu'on peut dire radical, puis que c'est la source de beaucoup d'autres, épar-

gueroit bien des mauvaiſes ſuites de cette indolence, puis que *Qui non vetat peccare, cum poteſt, jubet....* C'eſt un mal d'abuſer de ſon corps à des uſages illicites, & d'outrepaſſer dans une débauche les régles de la ſobriété : mais n'eſt-ce pas un bien plus grand mal de laiſſer ſans punition des crimes d'une conſéquence ruineuſe à toute une Ville, à tout un Peuple, à toute une Nation ; N'eſt-ce point là purger ſon breuvage de l'ordure d'un moucheron, & avaller un Chameau tout entier ; On a pluſieurs fois tenté de réveiller l'Empereur ſur ce deſordre. On lui a fait ſçavoir par lettres ſecrettes les noms & les manquemens particuliers de ceux qui négligeoient ſon ſervice ; mais outre ſa bonté naturelle, qui l'éloigne de toute ſorte de violence, il n'a jamais manqué de perſonnes zelées pour le ſalut du prochain, qui luy ont fait valoir le mérite de la clemence, & combien le pardon étoit glorieux à un Grand Prince, comme lui.

Je dis le pardon quand le crime eſt

certain, car pour en venir là, & pour prouver la faute d'un homme, que certains hommes de misericorde & de pitié veulent proteger, il faut surmonter toutes les machines, que leur charité ingénieuse sçait bâtir pour le deffendre; le prix de la plus précieuse & de la plus recherchée des créatures servant merveilleusement à faire éclater par leur moyen ce qu'on croyoit le plus noir, & le plus obscur. Combien de lettres ont été detournées, qui, venant ou des Armées, ou des Cours Etrangeres, avertissoient des tempêtes, dont on avoit découvert les menaces dans l'air; Ce détour ayant empêché la prévoyance de faire agir ses vuës, les foudres sont tombez & le mal est suivi: mais alors ces habiles interpretes ont sçu trouver immediatement mille autres causes toutes évidentes de ces fâcheux revers, & faire voir toute claire l'innocence de ceux, que l'Empereur & le monde entier auroit pu sans cela croire tout bonnement coupables. Enfin, l'Empereur est cette colombe dont parle

l'Ecriture, qui n'a point un cœur capable de ressentiment & qui à l'exemple d'un Saint Evêque proteste de vouloir rendre compte à Dieu plutôt de sa misericorde que de sa justice. Je ne peux me souvenir sans tendresse d'un sentiment exprimé dans une lettre ecrite à une personne nouvellement elevée à une assez grande Dignité par des voyes qui ne paroissoient pas des plus justes L'auteur de la lettre la congratuloit à l'ordinaire sur cet avancement, mais parce que son cœur n'etoit pas entierement d'accord avec sa plume, apres s'être epanoui à le feliciter sur tous les avantages de sa nouvelle condition, il finissoit sa lettre par cette Epiphoneme. *Tout va-t-il bien, Monseigneur; Si cela est j'en suis ravi, & suis avec un trés profond respect*

Ceux qui prétendent d'être instruits à fond des maneges les plus secrets de la Cour de Vienne, osent assurer qu'il y a eu des occasions, où la malice a été si fine & si noire, qu'elle a fait servir des crimes à l'avan-

cement des particuliers, qui les avoiét commis & voici comment. Il y a eu des ſujets chargez de certaines adminiſtrations, dans leſquelles ils ont commis de grands excez, mais avec l'adreſſe que les preuves manquaſſent pour les en convaincre juridiquement. Le bruit des plaintes, & des accuſations publiques n'a pas manqué d'être porté aux oreilles de l'Empereur, qui pour leur rendre quelque juſtice a fait éclater les menaces du châtiment, ou par la ſuſpenſion de la Charge, ou même par la détention des perſonnes accuſées, leſquelles dans la ſuite n'ayant pû être convaincus legalement de ce dont on les chargeoit, l'Empereur par ſcrupule de conſcience, auxquels ils doit être fort ſenſible, non ſeulement leur a reſtitué leur honneur en les declarant abſous, mais pour les recompenſer de la honte ſoufferte, les a élevez à des Emplois plus grands, que ceux qu'ils avoient poſſedez. C'eſt ainſi que l'adreſſe maligne fait trouver les moyens de s'agrandir par le crime mê-

me, dans la Cour d'un Prince le plus juſte ; & le plus pieux qui fut jamais, en faiſant ſervir cette pieté à couronner les plus mauvais deſſeins. La choſe n'eſt nullement métaphyſique & dans la pure ſpeculation, & on aſſeure qu'il y en a quelques-uns, qui ſe ſont avancez de cette ſorte.

N'eſt-ce point encore un excès de cette bonté qu'on voye des châtimens ſi rares à tant de malverſations, dont la voix publique, & les preuves particuliéres ont convaincu certains Miniſtres, dont les uns n'ont eu d'autres peines qu'un éloignement de la Cour & les autres un changement de Charge, l'Empereur témoignant de plus qu'il vouloit qu'on crût que leurs manquemens, étoient des défauts d'attention, & nullement des effets de malice ; Tout va-t-il bien dans cette conduite ; Et cette omiſſion du châtiment dû de droit divin aux fautes peut-elle tenir lieu de mérite, dans les Princes obligés par leur caractere d'adminiſtrer la juſtice aux bons & aux mauvais, & encore plus

à ceux-ci qu'aux premiers, quand leurs manquemens vont à la ruine des Peuples ?

Il y a une autre eſpéce de Miniſtres qui n'ont point d'entrée dans les Conſeils, & qu'on ne conſulte point publiquement, mais qui cependant ſont crûs être les principaux Conſeillers de l'Empereur, & regler par leurs avis & les deſſeins & les moiens de l'éxécution. Il n'eſt pas croyable qu'on n'ait repréſenté pluſieurs fois a l'Empereur le danger qu'il couroit d'être mal conſeillé, par des gens qu'on préſume, aſſés raiſonnablement, avoir des veuës au delà de ſes interêts particuliers, & leſquelles on doit ſuppoſer qu'ils menagent dans tout ce qu'ils diſent, ou qu'ils font, principalement, étant des perſonnes habiles, & autant intereſſées, qu'elles le ſont, que les choſes n'aillent pas toutes au profit de l'Empereur : mais la prévention de Sa Majeſté Imperiale, en leur faveur eſt ſi grande que tout ce qui tend à abaiſſer leur credit, eſt déja pris, avant qu'on l'examine,

ce n'eſt pour une calomnie, du moins pour un détour à decrier un merite qu'elle croit tres-pur, & tres-digne de toute ſorte de recompenſe.

L'artifice capital dont ces gens ſe ſervent eſt un grand dehors de probité & de retenuë, qui porte le monde à bien juger de leurs ſentimens. Ce n'eſt pas que comme tous les hommes ſont pêtris d'une matiere ſuſceptible d'alteration & de deſordre, on n'entrevoye quelquefois des choſes qui ſemblent démentir cet exterieur, au moins quand à la moderation des déſirs, & à l'uſage de leur faveur qu'ils font ſouvent craindre par des voyes fâcheuſes à ceux qu'ils ne croyent pas auſſi ſoumis, qu'ils voudroient, à leur toute-puiſſance : mais on ſauve les apparences, aux yeux tout au moins du maître, qui ignore cet abus ou qui venant à le connoître eſt immédiatement enveloppé d'une nuée de raiſons & de plauſibilitez, qui rendent le malheur de ceux qu'on opprime, ou qu'on éloigne, quoi que pleins de mérite & de bonne intention

un châtiment dû à leur temerité, ou à leur mauvaiſe foi.

On raconte une legende aſſez longue de ces malheureux ſans crime & ſans demérite, & il n'arrive gueres de perſonnes de quelque conſideration à Vienne, qui n'étant point dans leurs intérêts, & aſpirant à quelque choſe, ne reſſentent des contrecoups fâcheux qui leur viennent de quelque endroit inconnu; Car avec la volonté & le pouvoir de nuire, ils ont encore l'adreſe de le faire de telle maniére, qu'on ne puiſſe quaſi s'en appercevoir: de ſorte que leur vengeance éxecutée, ils peuvent quaſi toûjours s'applaudir en ſecret du bonheur qu'il y a de pouvoir faire du mal ſans en ſouffrir le reproche. C'eſt en effet un grand bonheur dans les Cours de pouvoir écarter par quelque moyen que ce ſoit tout ce qui peut faire atteinte à la faveur, dont on jouït, & avoir des moyens ſûrs pour terraſſer toutes les oppoſitions qu'on lui peut faire. Mais ce bonheur n'eſt-ce pas un véritable malheur pour des gens qui ne ſont

point faits pour jouir de la Cour, & qui devroient même la fuir, & un malheur encore plus grand de la ſçavoir conſerver à ce prix, & ainſi s'aveugler & s'endurcir toûjours d'avantage dans cette attache criminelle à une choſe plus que dangereuſe à leur ſalut ?

Cette faveur cependant a eu quelques atteintes, & en général, & en particulier. Il n'y a pas long-tems qu'un de ces Meſſieurs a dû ceder le terrein & quitter la Cour, où il occupoit une des places principales, pour s'être opiniâtré mal à propos à ſoutenir la recommandation qu'il avoit faite à l'Empereur en faveur d'un homme, à qui il en avoit promis le ſuccés avec tant de confiance, qu'il oſoit dire, *qu'il ne ſeroit pas le P. M. ou que la choſe réüſſiroit.* Comme Sa Majeſté Impériale étoit preſſé d'un autre côté auſſi fortement que de la part du J. & qu'il crût pour le coup pouvoir poſtpoſer les recommandations de celui-ci, aux autres, l'impatience du P. qui n'étoit pas accoutumé

à de ſemblables refus, ayant échappé en quelques plaintes un peu trop hardies, il eut ordre de ſortir de la Cour, & d'aller pleurer en Bohême la perte de ſon credit, ou, s'il le veut bien entendre, l'abus qu'il en aura peut-être fait en bien d'autres occaſions, puis qu'il étoit arrivé à la hardieſſe de faire de ſemblables plaintes.

L'affaire d'un certain Recolet, ou Moine reformé de Saint François, avoit fait encore plus de bruit. Ce Miſantrope ayant été par obéïſſance de ſes Supérieurs placé à Vienne, s'y mit bien-tôt par un extérieur tout à fait régulier ſur le pied d'un homme admirable, tant pour l'auſtérité de ſa vie, que par le zéle ardent du ſalut des ames, qu'il vouloit toutes enlever au Ciel par ſes ferventes exhortations. Il n'en falloit pas tant pour venir à la connoiſſance de l'Empereur, qui l'ayant fait appeller, fut charmé de ſes pieux diſcours, & pénétré d'une eſtime ſi grande de ſa probité, qu'il le voulut avoir prés de ſoi à toutes les heures, pour pouvoir conferer avec

lui des affaires les plus importantes. Le Pére se voyant en crédit commença peu à peu à miner celui des J., en représentant doucement tantôt un inconvénient, tantôt un desordre survenu par le mauvais usage, qu'ils en faisoient. La chose alla si loin que l'Empereur lui prêtant l'oreille il s'avança à les lui dépeindre comme des gens, en toutes maniéres dangereux, qui ne travailloient pour autre fin que leur gloire & leur agrandissement particulier, auquel ils sacrifioient la reputation, la conscience, & les biens de Sa Majeste Impériale en lui dissimulant, & faisant en sorte qu'on lui cachât la verité quasi en toutes choses accumulant d'immenses richesses, disposant selon leur caprice de toutes les Charges de la Cour par leurs recommandations, & l'exposant à la haine des Peuples, qui le voyoient avec un extrême dépit au pouvoir de semblables gens & toutes les avenuës fermées aux recours contre les desordres, qui naissoient de leur toute-puissance. Qu'étant esclaves de leur

vanité & de leur gloire, ils cherchoient par toutes ſorte de voyes le moyen de s'agrandir, & pour cela prétoient la main à tous les ennemis de ſon Auguſte Maiſon pour la détruire : que la faveur dont ils joüiſſoient auprés d'eux étoit la recompenſe des trahiſons qu'ils tramoient à Vienne à leur profit : que l'adreſſe avec laquelle ils manioient leurs intrigues étoit à la verité ſi grande, qu'il n'en paroiſſoit rien à la vûë du monde ſuperficiel, mais que la choſe étoit évidente à toutes les perſonnes un peu éclairées, & qu'enfin il ne pouvoit en conſcience favoriſer auſſi exceſſivement qu'il faiſoit des gens, qui abuſoient de ſa faveur à la ruine des peuples commis au Gouvernement de Sa Majeſté Imperiale.

Il y a bien de l'apparence que l'Empereur ne crut pas tout ce que lui diſoit ce nouveau Prophete, mais prévenu que c'étoit un homme de bien, qui parloit ſans intérêt, (car les Moines de ſon ordre ne peuvent rien poſſeder) il en crut quelque

chose, & dés ce tems-là il commença à traiter ces anciens amis avec froideur, toute la familiarité étant pour le Recolet, qui prenant de nouveau soin de battre le fer chaud, aliéna entierement d'eux l'esprit de Sa Majesté Imperiale. Il est vrai-semblable encore qu'on mit sous les yeux de l'Empereur quelques articles spécifiques de la légende dont j'ay parlé, pour preuve des accusations, qu'on s'éfforçoit de faire croire, & que l'Empereur en convint, ou qu'il en fut au moins ébranlé, étant le propre des personnes vrayment pieuses de ne se pas resoudre facilement à quitter la bonne opinion qu'ils ont une fois conçûë.

Ce reste de prévention & la fermeté des J. dans un pas si fâcheux, fut, aprés ce que je vai dire, la cause de leur ressource à une plus grande faveur. Ils n'abandonnerent nullement le gouvernail pendant la plus grande force de la tempête, & se faisant un mérite de leur patience, que leurs amis nommoient modestie & vertu,

ils vivoient ſans le moindre murmure à la Cour où l'Empereur les ſouffroit encore, & où on ne les conſidéroit plus cependant que comme des gens qui en ſeroient bien-tôt entierement chaſſez. Ils uſoient des mêmes maniéres honnêtes & obligeantes envers tout le monde, & peut-être un peu plus que quand ils poſſedoient l'oreille du Prince. Le tems à la fin vint à leur ſecours, & ils ſçûrent de leur côté s'en ſervir utilement. Comme le penchant naturel au premier ſentiment d'une injure, nous porte à la vengeance qu'on croit d'autant plus juſte, qu'on a meilleure opinion de ſoi-même; il ne faut pas demander ſi on fit étudier curieuſement la vie & les actions les plus ſecrettes du Recolet, le deſtructeur de la réputation des autres, afin de voir ſi la trempe de ſa vertu n'étoit point gâtée par quelque deffaut capable de lui enlever l'eſtime, & de porter la guerre chez lui. La recrimination n'abſout perſonne de ſes propres fautes, puis qu'on peut être trés-criminel & por-

ter de trés-justes accusations contre un autre : mais c'est un grand soulagement à la honte d'être accusé & crû coupable, & aprés la veritable innocence rien ne satisfait aussi pleinement que le plaisir de voir dans la confusion celui qui nous y a mis, & de pouvoir dire du mal avec verité de celui qui nous a chargé de ses accusations.

Le malheur du Pére Recolet voulut que sa vertu ne put soûtenir la rigueur des perquisitions qu'on faisoit de sa vie, où l'on crut d'avoir découvert quelque tache de l'infirmité humaine. On ne dit point la qualité du manquement, ce fut un crime semblable à celui d'Ovide qu'on n'a jamais bien connu, & qui cependant fut cause de sa chute. L'Empereur Léopold en agit de même qu'Auguste ; le Favori fut éloigné, sans que le public sçût certainement la cause de son éxil : avec cette difference qu'Auguste ayant banni le sien l'abandonna à sa mauvaise fortune, & ne prit aucun soin de le soulager dans

son banniſſement, où il mourut Poëte miſerable, au lieu que l'Empereur Léopol delivra le ſien des mauvaiſes ſuites qu'il devoit craindre, deffendant trés-expreſſement qu'on lui fiſt aucune inſulte, ou donnât le moindre chagrin, & que hors de la Cour il eût la liberté toute entiére de profiter du talent qu'il avoit de s'attirer de l'eſtime, & de la conſideration.

Avec quelle joye penſe-t'on que les vieux amis retournérent à la premiere poſſeſſion de la faveur, dont ils avoient été privez pour un tems? Comme les petites querelles entre deux cœurs unis ſervent ſouvent à une liaiſon plus forte, dans la ſuite, quand l'aliénation a donné lieu au retour, de même l'Eclipſe ſoufferte par les J augmenta avec uſure l'éclat de la faveur qu'on leur avoit voulu ravir, recommençans de nouveau à briller ſur la carriere lumineuſe de la Cour, avec le même uſage de leur gloire, qu'ils avoient fait auparavant. Les manquemens du Recolet, quels qu'ils fuſſent, n'étoient nullement

une abſolution de ceux qu'il avoit chargés, s'ils étoient veritablement coupables: mais l'homme eſt preſque toujours diſpoſé à porter dans le bien & dans le mal ſon jugement au delà des bornes légitimes, & à juſtifier ou condamner en tout, ceux dans leſquels il reconnoit quelque mérite ou quelque faute.

Qui n'auroit dit qu'aprés une tempête, qui avoit failli à enſevelir pour jamais dans un noufrage irréparable toute la faveur de J. ceux-ci ne penſeroient plus à la commettre à un danger ſi gliſſant? & que ſe meſurant avec la derniere exactitude ils obligeroient tout le monde à les laiſſer joüir en repos de leur bonne fortune? Mais il ſemble que le Ciel voulut bien-tôt aprés par une nouvelle & ſpecifique preuve, qui ne pouvoit recevoir d'explication ou d'adouciſſement, couvaincre ceux qui en vouloient encore douter, que ces Meſſieurs ſont tout autres que ce qu'ils veulent paroître, & que leur genie ne ſauroit ſe dementir, quelque re-

vers qu'ils rencontrent dans leur carriere, & quelque mauvais ſuccez qu'ait quelquefois leur conduite.

Il n'y a que peu d'années que leur P. E.... ayant rempli toute l'Italie du bruit de ſon ſavoir & de ſon hebilité dans la Chaire, fut envoyé à Vienne comme un homme capable non ſeulement de charmer une Cour Allemande par ſes prédications, mais de l'enlever par l'agréement de ſes manieres qui êtoient en effet les manieres d'un Courtiſan trés poli ſur leſquelles principalement on fonde parmi eux l'eſtime & le crédit de la Compagnie. A la faveur de celles-ci le P. s'êtant mis en poſſeſſion d'un aſcendant univerſel à Vienne primoit par tout, & cela avec tant d'adreſſe & de ſuperiorité de génie que les petits menagemens de faveur qu'il ſembloit affecter, en ne ſe prevalant pas de tout, lui ouvroient au contraire avec plus de confiance les cœurs & les ſecrets, dont il paroiſſoit s'éloigner. C'eſt aux butes les plus élevées qu'on dreſſe ſon arc,

quand on tire de loin la baſſeſſe, où l'élevation ordinaire ne laiſſant rien diſtinguer ſur quoi on puiſſe entreprendre un coup remarquable. D'ailleurs les grands affaires, & une part dans le maniment des grandes intrigues, ſont ce qui chatoüille noblement un eſprit, qui ſe voit tranſporté entre les ſujets du premier ordre par un commerce avec les Têtes couronnées & leurs premiers Miniſtres. La correſpondance eſt dangereuſe à la verité: la fidelité & l'honneur en ſouffrent, mais l'adreſſe venant au ſecours avec une eſperance de ſecret, qui couvrira tout, ſoutient le plaiſir de joüir d'une belle reputation au dehors, & de manier une grande intrigue au dedans, qu'on ſe flatte toujours devoir être à l'épreuve de tous les coups de la mauvaiſe fortune, particulierement parmi des peuples nourris dans la confiance d'une probité ordinaire à tout le monde.

C'eſt en outre un rafinement de plaiſir à un eſprit extraordinaire que de manier cartes doubles & de joüer

également deux partis, qui semblent avoir mis dans nos mains leurs interêts les plus importans, & quoi qu'il soit absolument inévitable de devoir perdre d'un côté par l'impossibilité qu'il y a de faire gagner la partie a tous les deux rivaux ; la singularité de cette gloire est si chatoüilleuse, qu'il s'y en trouve toûjours quelques-uns, qui par la perte qu'ils font de tout par eux-mêmes, ne gagnent que pour ceux qui les suivent, leur laissant l'exemple de leur propre peripetie, capable de les détourner du precipice, où ils courrent en les imitant.

A quoi va aboutir cette théorie, dira peut-être quelque lecteur de ces Memoires ? A rien de plus, puis que portant les choses un pas plus loin, il faudroit donner du pied dans la sepulture d'un homme, qui demande du silence en faveur de ses cendres ; & qui aprés avoir attiré tous les yeux sur sa faveur, brisa malheureusement comme la statuë de Nabuc ; deux instans successis ayant été les témoins

de la plus haute élevation, & de la plus deplorable chute, qui a enseveli le nom & la personne dans les ombres les plus noires desquelles y a peu d'apparence, que l'avenir les puisse jamais retirer.

La puissance de ce redoutable Corps, qui selon l'expression du Cardinal Bonvisi, dans la Relation qu'il fit à son retour à Rome de sa nonciature de neuf ans, tient tellement obsedée toute la Cour de Vienne, que rien n'y peut entrer, ou sortir sans l'inspection de ces Argus; tous les Ministres & subalternes étant obligez à l'imitation des Princes de dépendre de leur direction : Cette puissance, dis-je, est si redoutable, que non seulement à Vienne on ne peut esperer ni faveur, ni justice que par leur moyen, & cela avec l'obligation de leur tenir compte de l'un & de l'autre, mais par tout où l'Empereur a des Ministres, & mêmes dans les Cours étrangeres, ils y éxercent quasi le même pouvoir par l'ascendant qu'ils prennent auprés d'eux, ou sous le

pretexte d'une eſpece de Cour d'aſſiduité honnoraire qu'ils leur rendent, ou ſous celui de venir leur raporter des vetilles qui regardent le meilleur ſervice de l'Empereur ; ſe rendant tellement importuns, qu'ils ne manquent guéres de gré ou de force de diſpoſer de tout où ils prennent quelque interêt, ſe ſervant du credit des Miniſtres pour ſe faire valoir par cette familiarité qu'ils affectent, d'avoir avec eux, ou pour ruiner plus efficacement ceux qu'ils veulent detruire, ſans que ces Meſſieurs oſent s'y oppoſer, dans la juſte crainte de nuire à leurs propres affaires auprés du Souverain, à qui ils ſavent que leur refus ne manqueroit pas d'être rapporté, & coloré, non pas des couleurs les plus vrayes, mais de celles, qu'il plairoit à ces importans de faire valoir pour leur vengeance particuliere.

Puis qu'on ne doute nullement de l'habileté de Sa Majeſté Impériale à connoître le fort & le foible d'une affaire, il y a de quoi s'étonner d'une

si longue & si universelle prévention, contre laquelle on se récrie tous les jours, non pas par des bruits sourds & des murmures secrets, mais souvent par des plaintes discrétes & indiscrétes, qui tout au moins doivent fonder des soupçons & des raisons légitimes de douter que tout aille aussi bien qu'on voudroit se le persuader. Une raison générale, & contre laquelle il semble qu'aucune préoccupation ne devroit tenir, est que tout conseil qui vient des Etrangers doit être suspect : or il est trés juste de considerer comme étrangers tous ceux qui ont des liaisons fortes avec des étrangers & encore plus avec des ennemis. Cette liaison est visible par les liens qui unissent plusieurs personnes dans un même intérêt ; liens d'autant plus forts, qu'ils paroissent sacrez, & obliger les consciences à concourir aux mêmes fins, parmi lesquelles il y en a toûjours beaucoup d'humaines, qu'on ne laisse pas de sanctifier par le rapport qu'elles ont avec d'autres plus pures. C'est pour affoiblir la

force d'un préjugé si raisonnable, & pour faire croire qu'ils conseillent toûjours uniquement selon les vûës de la conscience la plus sincére, qu'ils se trouvent quelquefois partagez en diverse opinions : l'affirmative & la négative étant portées avec la même ardeur par des personnes différentes, qui au fond n'ont que le même but de soûtenir leur faveur. Par cette apparente diversité de sentimens, de quelque côté que tombe la resolution, ils ont toûjours le mérite de l'avoir appuyée, & rien ne se perd d'un côté qui ne se retrouve de l'autre; l'intérêt qui les unit leur donnant les moyens d'en pouvoir détacher quelques-uns, qui semblent y faire bréche, mais ils gagnent par cette voye le beau nom de sincérité, pendant que les autres qui leur sont unis dans la même vûë, recueillent à pleines mains le fruit de cette sincérité par le consentement qu'ils ont prêté à la chose concluë.

Cela se remarqua avec une particuliére attention dans les longues déliberations, qu'il y eut à Vienne sur

l'envoi de l'Archiduc en Eſpagne. Les deux Chefs de la Troupe Compagne ſe trouvérent hautement partagez, & debattoient encore avec plus de hauteur pour le pour & le contre de cet envoi, éxagérant à l'envi les avantages & les deſavantages qui en devojent naître. Ils ne parloient que de leur avis à tout le monde, & de la part que leur devouement pour l'Auguſte Maiſon leur faiſoit prendre dans cette affaire, qu'ils ne conſeilloient, ou ne déconſeilloient qu'avec les ſentimens du zéle le plus pur. Peut-être y avoit-il quelqu'un qui les en croyoit, Mais on a vû des lettres écrites en ce tems là de Vienne, qui aſſuroient que les honnêtes gens y regardoient ce combat de ſentimens comme un badinage concerté, & les empreſſemens de ces bons PP., comme une affectíon, qui n'avoit d'autre but que d'impoſer au bon Empereur, & de le perſuader toûjours plus de leur grand attachement à ſon ſervice

En effet, s'il faut dire la choſe comme elle eſt, cette politique leur

étoit particuliérement néceſſaire dans la conjonƈture d'alors, où leurs Majeſtez Impériales reſſentant auſſi vivement qu'elles faiſoient la ſéparation de ce cher Fils, & laiſſant en doute ſi elles y conſentiroient à la fin, quelque convenance, & quelque néceſſité qu'il y eut de la ſouffrir, le partage des opinions étoit alors néceſſaire pour ne rien hazarder, & ne ſe point rendre reprochable d'un conſeil, qu'on auroit pû ne pas ſuivre, s'il avoit été ſeul, & par conſequent les ſoubçonner de quelque arriére penſée differente de celle de la Cour. Mais les bons P P, & encore meilleurs Politiques, prévoyant le danger ſûrent adroitement ſe tirer du mauvais pas, par des inſinuations doubles : une deſquelles ſe trouveroit infailliblement conforme à ce qui ſeroit reſolu, & l'autre ſeroit facile à excuſer par la bonne intention de celui qui la ſoûtenoit. Par ce moyen ils ont eu le mérite d'avoir vigoureuſement ſecondé le parti qu'on a jugé le meilleur, ſans encourir le blâme d'une oppoſi-

tion, qu'on disoit ne partir que d'un excés d'amour & de zéle pour la personne de l'Archiduc qu'on craignoit d'exposer.

N'est-ce point par une adresse de cette même Politique que l'on remarque une difference totale entre le genie & les inclinations des deux Chefs, dont je viens de parler, l'un desquels est attaché à la Personne de l'Empereur, & l'autre à celle de l'Imperatrice? Le premier paroit un homme abstrait, & avoir l'esprit tout à fait éloigné du bruit, & du commerce de la Cour. Le second au contraire, au lieu de cet air misantrope, est un homme tout de feu, jovial, d'un abord facile, & qui se trouve par tout, continuellement occupé à la poursuite de mille intrigues, pour le succez desquelles il affecte toutes les manieres officieuses, dont on a coûtume de se servir dans les Cours, & qui en sont le commerce dissimulé. On dit que le premier tient si peu à la Cour qu'il a déja demandé plusieurs fois d'être delivré de sa Char-

ge, & de se retirer ; ce qui est une grande preuve de son desinteressemẽt, & porte l'Empereur à le retenir d'autant plus volontiers que le P. semble plus disposé à vouloir partir. Tout cela peut bien être, car enfin il est du poste, qu'il occupe, comme de la Couronne que rencontra cet autre, *Te colligat qui te non novit*. Mais enfin quand aprés avoir bien ouï tout ce que ces pensées chagrines sçavent dire, on vient à se mesurer, on ne sçauroit nier qu'un grand zéle à affronter les dangers pour avancer la plus grande gloire de Dieu ne soit une vertu qui ne cede point à l'amour de la retraite ; & pourvû que l'intention soit bonne, & que Dieu nous donne sa grace, comme nous la lui demanderons, pourquoi ferions nous le danger & n'aiderions-nous pas de grands princes à faire leur salut ? Voila apparemment le langage dont le P. se fortifie contre les craintes de trop hazarder sa conscience dans cet emploi : & pourvû que le zéle soit aussi pur qu'on le

ſuppoſe, tout va le mieux du monde.

C'eſt apparemment ſur cette confiance que ſe repoſent ces Meſſieurs, que perſonne ne blâmeroit ſi les choſes, auxquelles on croit qu'ils prétent la main, alloient mieux, & s'il n'y arrivoit pas mille deſordres qu'on leur attribuë. Le P. Me..., dit-on ne ſe mêle de rien, & ne parle à l'Empereur que de choſes de dévotion. Le P. Mi. peut tout ſur l'eſprit de l'Impératrice, & par le moyen de celle-ci obtient tout ce qu'il veut, tant pour ſoi, que pour ceux qu'il veut favoriſer. N'eſt-ce pas chou pour chou, & a-t-on ſujet de dire que le C..... de l'Empereur ne s'ingere en quoi que ce ſoit, quand par un autre lui même il fait tout ?

Mais cette inaction du P. Me... n'eſt pas ſi généralement crûë qu'on le voudroit bien. On dit au contraire que c'eſt lui qui fait abſolument tout, parce que l'Empereur a la bonté de ſe rapporter à lui de tout & qu'il prend ſes ſentimens pour des

Oracles : & l'on a remarqué plusieurs fois que des choses avoient été conclûës le soir dans le Conseil, dont l'Empereur changé de sentiment a suspendu l'execution le matin aprés, sans qu'il eût parlé à personne qu'à son C...

C'est même à cette irresolution & à ces changemens, qu'on attribuë en partie la decadence des affaires & la chute de plusieurs desseins, juges trés importans dans le Cabinet, les Conseillers se rebutant d'opiner, & refusant en d'autres rencontres de donner des avis aussi libres & aussi hardis, qu'ils auroient fait, dans la vûë qu'ils ne seront pas goûtez, ou que même aprés avoir été approuvéz on ne passeroit point jusques à l'execution.

C'est au conseil secret du P. qu'on attribuë encore le pardon que l'Empereur accorde si facilement aux plus grandes fautes, & la negligence, dont il use à decouvrir & approfondir une quantité indicible de méfaits, dont l'Etat a reçû tant de contrecoups si

fâcheux : C'eſt à ſes recommandations qu'on croit que ſont avancez tant de ſujets, qui réuſſiſſent ſi mal dans des Emplois de la derniére importance. Tout le monde ne pouſſe pas pourtant les choſes ſi loin, preſque tous conviennent que ſi l'Empereur ne conſultoit que des gens du métier, & animez à bien faire par le reſpect d'une Majeſté réſoluë à recompenſer chacun ſelon ſon mérite, les choſes iroient beaucoup mieux, & que ſi des perſonnes, dont le caractére les doit néceſſairement éloigner des Intrigues de la Cour, s'excuſoient modeſtement de s'ingerer dans des affaires du maniment deſquelles ils eſt trés poſſible qu'ils ne ſoient pas entiérement capables, ils n'en auroient que plus de gloire, & ſe délivreroient de beaucoup de murmures. Mais on n'oſeroit guéres eſpérer que l'Empereur change d'inclinations, & moins encore que ces Meſſieurs renoncent aux avantages qu'ils retirent de leur faveur.

En voila aſſez ſur une matiere un peu

un peu delicate, & qui fait remuer des humeurs, quelquefois malfaisantes, à ceux qui approfondissent trop ce mistere, & qui n'ont pas toûjours les moyens de parer aux coups qui leur viennent de côté, quand ils ne regardent que devant eux. Vienne est pleine, entr'autres, d'écoliers pauvres auxquels ces Messieurs ont coûtume de donner par une porte de derriere d'une de leurs maisons quelques alimens, & ailleurs des instructions, selon lesquelles ils se fourrent en bien des lieux, d'où ils entendent ce dont il n'est nullement à propos qu'ils soient informez. Cette espece d'Emissaires leur est si dévoüée qu'ils portent même un signe exterieur de ce devoüement; & comme à Vienne, peut-être plus qu'en aucun autre lieu, ces Messieurs savent bien qu'ils ne sont pas aimez de tout le monde, & que dans un bouleversement d'affaires, & un soulevement du Peuple ils pourroient bien souffrir des insultes de celui-ci, ils ont eu la prévoyance d'en enrôler jus-

ques à quatre cens des plus robuſtes, qui marquez à leur coin ne manqueront pas dans un beſoin à leur deffence, quoi qu'on diſe que c'eſt pour celle de l'Empereur, qui ne manque pas de tenir compte de ce zéle qu'ils ont pour ſon ſervice.

QUATRIE'ME PARTIE.
INTERESTS DE LA COUR DE VIENNE, PAR RAPORT A LA GUERRE PRESENTE.

ON a parlé de la vie particuliere de l'Empereur, & de sa vie de Prince, c'est-à-dire de son Gouvernement; & si ce n'est de la qualité personnelle de ses Ministres, au moins de leur Caractere en général & de la manié-

re autant qu'on l'a pû ſavoir, dont les affaires ſont adminiſtrées. Il ſemble à propos de faire ſuivre la ſituation de la Cour dans les conjonctures preſentes ; & aprés avoir dit deux mots des cauſes qui ont porté l'Empereur à faire la guerre, de parler des ſuites qu'a eu cette déclaration, par rapport aux Sujets & aux Etrangers.

La choſe ſur laquelle on fait les premieres reflexions, eſt le peu de ſoin qu'il ſemble qu'on ait pris à Vienne de faire publier des Ecrits vigoureux, c'eſt-à dire de faire connoître par de bonnes plumes la juſtice de la cauſe de Sa Majeſté Imperiale. Car quoi qu'on ne doive nullement attribuer à la force des raiſons le bon ſuccez d'une Guerre, il eſt vrai cependant, que le monde étant bien informé de la juſtice des armes d'un parti plus que de l'autre, on en parle avec plus d'eſtime, & outre que l'évidence des raiſons fait concevoir plus d'averſion pour celui qu'on croit avoir tort, les Peuples qui croyent leur Souverain mieux fondé té-

moignent plus de patience à ſuporter les charges, & ſe montrent plus prompts à le ſervir & à le ſeconder dans la deffence de ſa cauſe. En tout cas les Princes doivent au public un témoignage & une déduction publique de la verité, & ce témoignage doit être d'autant plus éclatant qu'ils ſe juſtifient eux mêmes, & parlent pour leur profit.

Or il faut avoüer qu'on a lû dans le monde aſſez peu d'écrits qui ſoiēt d'une force particuliere, & au lieu de cette pauvreté on avoit tout ſujet de s'attendre à de vigoureuſes refutations des prétentions de la France, & à voir une ſuite bien digerée de raiſons,& de cas ſemblables à celui ci, où ces droits n'ont eu aucun lieu, & où la conduite des ſiécles paſſez a établi une loi qui doit faire taire toutes les chicanes de celui-ci.

Il eſt vrai qu'on a aſſez bien fait connoitre l'interêt qu'a l'Europe à empêcher les droits du Roi de France, qui peu à peu gagnent le tiers & le quart & aquérant cependant toû-

jours ; s'eſt mis en paſſe de devenir le Monarque univerſel; ce qui ſe voit dãs cette derniere conjecture, où il a aqui la Monarchie d'Eſpagne, étant arrivée au point qu'avec ſes forces & celles de cette Couronne, ſi on l'en laiſſe en poſſeſſion, il eſt en état de donner la loi à tous les Princes & de les ſubjuguer, ce qui eſt une conſequence du pouvoir qu'il en auroit. Mais enfin, comme je dis, il ſemble qu'on n'a pas apporté tous les ſoins neceſſaires à éclaircir les droits de Sa Majeſté Imperiale, & qu'au contraire on a laiſſé publier à Vienne même des pauvretez, qui les affoibliſſent; Ces ſortes d'écrits publiez à la vûë de l'Empereur laiſſant penſer à quelques-uns qu'on n'a pas de meilleures choſes à dire.

Il y a des gens de poids, qui aſſurent hardiment qu'il n'y a que le ſeul point de la validité de la renonciation à traiter, & à bien établir, & qu'on fait préjudice à la cauſe de Sa Majeſté Imperiale en voulant juſtifier ſes droits par d'autres raiſons. Il faut

avoir des lumieres bien courtes pour entrer dans ce ſentiment, puis qu'au contraire la renonciation étant fondée ſur les Loix & les coutumes de la Monarchie, & ſur l'exemple des temps paſſez, & tout ceci eſt appellé avec autant de raiſon au ſoutien de la cauſe, que peut-être une preuve légale, & des argumens tirez du Code, pour prouver que les actes publics doivent ſubſiſter. Mais ce ſilence des bonnes plumes ne vient-il point du peu de ſoin qu'on prend de les attirer, & de les animer à écrire par de bonnes récompenſes? On voit autour de l'Empereur une quantité de gens, qui ſe piquent de ſcience & de zéle, & qui emportent d'immenſes richeſſes pour récompenſe de leur dévoüement à l'Auguſte Maiſon: D'où vient qu'aucun de ces braves n'entre dans la lice, & ne prend les armes à la main dans une occaſion auſſi preſſante que celle-cy? C'eſt qu'ils nuiroient à leurs fréres, qui dans le même intérêt de procurer la gloire & les avantages communs, en

ont encore un particulier que les Ennemis de Sa Majesté Imperiale ne soient pas décriez comme détenteurs de son bien, à quoi on n'a garde de travailler, puis que ceux-ci en seroient plus mal vûs chez les ennemis de Sa Majesté Imperiale. Cependant, tant que l'Auguste Maison a été la plus puissante de l'Europe toutes leurs plumes, & leurs soins les plus importans, lui étoient devoüez, & on parloit aussi avantageusement d'elle & de ses desseins à Rome & à Paris, qu'à Madrid & à Vienne. Les choses ont changé, dit-on ; & n'est-ce pas de quoi on se plaint; que ces amis de table veulent joüir des mêmes graces que du passé, sans souffrir que leur fortune particuliere courre aucun risque, si celle de leurs Protecteurs les abandonne.

On auroit donc voulu de belles deductions de tout ce qui appuye invinciblement le droit de Sa Majesté Imperiale, qui n'a aucun besoin d'Apologie, ou de deffence, puis qu'elle ne demande que ce que les droits du

ſang, ce que les Loix du Pais, & les Contracts particuliers lui attribuent, & ce à quoi la France même a renoncé : au lieu que celle ci s'efforcera toûjours inutilement de colorer ſon invaſion par des pretextes qui ſe diſſipent, & perdent toute leur force à la vûë des premieres raiſons. On auroit voulu voir établir ce droit du ſang par l'appel de Philippe le Beau à la Couronne d'Eſpagne, dont les deux fils Charles & Ferdinand furent également reconnus héritiers réels & préſomptifs, du vivant & aprés la mort de leur Pere, & ſous le regne de Ferdinand le Catholique, qui lui ſurvécut : que dans le tems que Charles, en vertu de ce droit, fut mis comme ſucceſſeur dans la poſſeſſion actuelle des Royaumes, & fut, pour ainſi dire, inveſti du *jus in re*, ſon frere Ferdinand, retint le *jus ad rem*, c'eſt à dire la raiſon & l'expectative fondée ſur le droit de ſa naiſſance, dans les cas qui ſe pourroient ouvrir de percevoir la ſucceſſion : Que ce droit ayant paſſé dans

la ſuite des tems à ſes ſucceſſeurs & deſcendans, aucune diſpoſition des enfans de Charles n'a pû l'alterer ou l'affoiblir, puis qu'il n'eſt pas au pouvoir des héritiers de changer l'ordre d'une ſubſtitution établie par la premiére volonté, au préjudice des appellez. Qu'il eſt trés-faux qu'en Eſpagne les femmes ayent aucun droit de repreſentation à l'excluſion des mâles de la même famille, que quand même cette repreſentation auroit lieu en faveur des femmes & de leurs heritiers, que les premieres & non pas les dernieres auroient les premiers droits, & par conſequent que la ſucceſſion ne regarderoit nullement le Dauphin ni ſa famille: mais que bien loin que cette ſucceſſion lui put apartenir, il en étoit exclus par le ſeul titre d'étranger & incapable de ſucceſſion: Que cette excluſion ne fut alors, & n'eſt point encore aujourd'hui; qu'il eſt inutile qu'on reclame ici la forme de la ſucceſſion établie dans les Provinces particuliéres comme on fit quand on voulut com-

mencer l'invaſion de la Monarchie d'Eſpagne par le ſaiſiſſement de la Flandre & de la Bourgogne, puis que le droit de la ſucceſſion Royale ne ſe régle nullement par les coûtumes des lieux particuliers, mais par le ſalut de l'Etat, qui ne doit pas ſouffrir en Eſpagne plûtôt qu'en France la diviſion des Domaines à moins que de ſoûmettre par une monſtrueuſe ſubordination le Chef aux membres, & le tout aux moindres de ſes parties : Que la choſe étant auſſi claire qu'elle eſt, on ne peut faire aucun fondement ſur un Teſſament contraire à ces diſpoſitions, quelque vrai & ſolemnel qu'il fût, beaucoup moins à un Teſtament en toute maniére ſuſpect, ſinon convaincu de ſuppoſition & de fauſſeté par les proteſtations contraires du Roi Charles, continuées juſques à ſa mort d'avoir eu toute autre penſée que celle qu'on lui attribuë : Que la reconnoiſſance des Peuples circonvenus & menacez d'une violence toute prête à les abimer, ne ſert de rien ici : puis qu'elle eſt manifeſtement forcé,

& par conſéquent involontaire, outre que leur approbation n'eſt d'aucune force en une choſe, ſur laquelle ils n'ont aucune inſpection. Il n'eſt d'ailleurs nullement à préſumer qu'ils ayent voulu renoncer à leurs Loix, à lenr Coûtume, & à leur Indépendance, pour ſe ſoûmettre lâchement à une Nation, qu'ils ont toûjours, & particuliérement dans ces derniers tems conſidérée & éprouvée ennemie, & acharnée à leur ruine : Qu'enfin il eſt de l'intérêt de toute l'Europe de s'oppoſer à une ambition, qui veut tout ſoûmettre, & qui ſe moquant de toute ſorte de promeſſes & de ſermens veut triompher de la liberté de tous; puis que quand même la France auroit quelque raiſon, le danger commun de ceux, qui ne ſont pas encore opprimez doit les armer pour leur deffence & leur ſûreté commune.

On écrit ce qui vient ſous la plume ſans méditation, & on ne s'aperçoit qu'à ce moment que l'on obmettoit le plus criant de tous les reproches, qu'on puiſſe faire à la France

dans cette affaire & la raiſon abſolument invincible, qui condamne & ſes prétentions & ce qu'elle a fait enſuite appuyée ſur ce fondement. On entend le Traité de Partage, & la honte dont elle ſe couvre, en montrant faire ſi peu d'état d'une convention, qu'elle avoit elle même ſollicitée, & à laquelle on avoit donné les mains, uniquement pour lui plaire, & la contenter, quoi que ſans aucune juſtice On voudroit lire un expoſé fidel de ſon inſatiable deſir de s'agrandir & d'accumuler Ville ſur Ville & Province ſur Province : Comme aprés tant & de ſi ſanglantes Guerres qu'elle a toutes commencées pour cet effet l'eſpace de quarante ans. A peine eût-elle conclû la Paix de Ryſvick, que travaillée de ſa premiére ſoif, elle ſe remuë & tourmente l'Angleterre & la Hollande pour en arracher un conſentement à lui voir ravir la Monarchie d'Eſpagne, à la mort du Roi, non pas à tître d'aucun droit, qu'elle y eut pour ſa juſtification, mais pour ſatisfaire à la pure envie,

qui la rongeoit de voir ce grand changement, & cet accroiſſement ſi conſidérable de domaines à la Famille Impériale, ſans y avoir aucune part: Que par cet acte plus que par aucune déclaration, elle fit une reconnoiſſance authentique de n'y avoir ni prétention, ni droit, puis qu'elle n'en produiſoit aucun, & que le démembrement poſtulé n'étoit à ſon dire même, & dans la penſée de ceux, qui y conſentoient, que pour retenir un équilibre entre les deux Puiſſances capitales de l'Europe: Que les vives proteſtations, que fit faire le Roi Charles d'Eſpagne contre ce Traité, font voir clairement combien il étoit éloigne de laiſſer ſes Royaumes à la France, puis qu'il ne vouloit pas même ſoufrir qu'elle en put eſpérer la moindre partie: Que cela eſt une nouvelle, & irréfragable preuve de la ſuppoſition du Teſtament, puis qu'il eſt hors de raiſon de ſuppoſer qu'alors le Roi ne penſoit point à ſa derniére volonté, choſe de quoi s'occupent tous ceux qui ſe voyent hors

d'eſpoir de ſucceſſion.

On voudroit auſſi voir le point de la renonciation manié comme il faut: prouver qu'on fait tous les jours des renonciations, qui ne ſuppoſent aucun droit, auquel le propriétaire renonce, mais qui ſont ſeulement des aſſurances ſurabondantes, que l'on prend pour prevenir les diſputes, que l'ignorance, ou la mauvaiſe foi pourroient mouvoir, & pour un plus grand affermiſſement, s'il ſe peut, des Traitez qu'on a voulu conclure : Que quand même les renonciations ſont véritablement d'un droit ou d'une choſe aquiſe, qu'aucune valable raiſon ne les peut annuller, puis qu'il eſt horrible d'abuſer de la foi publique, & de renverſer le plus inébranlable fondement de la ſociété humaine, en ſe jouant des promeſſes, & des ſermens les plus ſaints. Qu'il n'y a rien de plus vrai & de plus glorieux à la réputation des Princes que ce que diſoit autrefois un Roi de France, que quand même par une corruption générale de toute ſorte de conditions,

la bonne foy feroit bãnie du cõmerce des hommes, il faudroit la chercher dans la bouche des Rois, qui en doivent être les Dépofitaires éternels, & chez qui elle doit être toujours immuable & facrée : Que la validité d'une renonciation ne fupofe nullement qu'on n'en reçoive aucun préjudice; au contraire qu'on ne renonce jamais fans quelque dommage, mais dommage ou purement agrée pour quelque fin honnête, ou récompenfé d'ailleurs par d'autres conditions utiles, ftipulées par les Traitez, ou même embraffé par une généreufe ceffion de ces avantages pour le bien de la paix particuliére ou publique, contre laquelle on ne peut fans des honneur penfer au retour? qu'il eft honteux de prétendre lefion ou rétabliffement quand on a traité avec une pleine & entiére connoiffance de ce qu'il y avoit d'onereux dans un Traité, felon l'axiome du Droit commun, *fcienti & volenti non fit injuria*: Qu'il eft contre tout droit que les fils puiffent annuler les Traitez de leurs Péres, & qu'ils

ne ſoient pas obligez à s'en tenir à ce que ceux-ci ont établi, particuliérement quand ils ne ſont point encore nez, puis que ce ſeroit par cela ſeul caſſer toute ſorte de conventions, contre leſquelles les Succeſſeurs porroient dans la ſuite ſe recrier comme faites à leur deſavantage, & aucun de ceux qui poſſedent par aquiſition ne poſſéderoit ſûrement, ni la France même ne pourroit faire aucun fond ſur ſes conquêtes, quoi qu'à elle cedées par les intereſſez, puis que les Enfans de ceux-ci ſeroient toûjours à tems de ſe relever à la premiére occaſion, ſans violer les Traitez, & tout au moins pourroient improuver comme injuſte la détention d'un bien, ſur lequel ils croiroient de retenir toûjours un titre légitime, Que tout le gente humain fait une miſerable expérience de la vérité infaillible de ce principe, qui eſt même de droit divin; par le malheur commun, où il eſt enveloppé à cauſe de la proſtitution que fit ſon premier Pére des graces du Ciel, aprés avoir ouï les condi-

tions, auxquelles il en pourroit joüir, il les viola, & se soûmit soi-même & toute sa postérité au malheur sous lequel nous gemissons : Qu'enfin le Roi Trés-Chrêtien, qui se trouve hors de tous ces cas, n'a aucun pretexte de prétendre sa renonciation invalide, puis qu'il n'en souffre aucun préjudice ? les grands avantages qu'on lui fit à la Paix des Pyrenées, les déclarations expresses qu'il ne pourroit prétendre, en quelque sorte que ce fut, à la succession, qu'il sçut & qu'il accepta sans dol, & sans violence, avant son mariage, qui n'auroit jamais été conclu sans cette renonciation, effaçant toutes les couleurs dont les flatteurs s'efforcent de peindre sa rupture.

Voila encore un trait de plume assez long, qui échappe, mais qu'y faire ; Quand on parle du cœur, il n'est pas facile d'abréger ses discours. On a fait une ébauche d'un tableau qu'on voudroit voir bien historié aux yeux du monde, & qui apparemment, feroit taire beaucoup de personnes,

qui n'ouvrent guéres la bouche sur cette matiére, que pour dire des pauvretez; car enfin il y a peu de gens, qui ne prennent quelque parti dans ce grand démêle, & qui pendant qu'on joue du sabre & du canon à la Campagne, ne chamaillent dans les Villes, par des disputes du tort & du droit, quelquefois aussi acharnées que des batailles sanglantes. Mais revenons à nôtre Relation. On a dit que l'on trouvoit étrange qu'on eut si peu travaillé à soûtenir la cause de l'Empereur par les raisons; voyons ce qu'on fait par les Armes, qui sans aucune difficulté sont les plus importantes. On s'en remet, pour les succés aux nouvelles publiques, qui font assez entrevoir les soins qu'on prend dans le Cabinet, pour le soûtien du bon droit de Sa Majesté Impériale. Ce qu'on a à dire est ce que l'on remarque à Vienne, & qui augmente tous les jours l'étonnement du public Il paroit qu'on y vit, nonobstant les dangers les plus pressans où sont exposez l'Empire & les Etats Héréditai-

res, avec une indolence quasi aussi grande que si la Guerre se faisoit entre le Mogol, & l'Empereur de la Chine & si les Mécontens de Hongrie ne venoient de tems en tems brûler des Villages à la vûë de la Ville, on ne s'y appercevroit presque pas que l'Empereur est intéressé dans la Guerre presente. Les vives & continuelles remontrances des Princes Alliez, & des Généraux qui servent Sa Majesté Impériale ont tant & si long tems battu à la porte de la justice, qu'enfin on a mis à la tête du Conseil de Guerre un Président, de la fidélité & capacité duquel personne n'a sujet de se deffier, au lieu d'un homme que son grand âge, & la lenteur, qui accompagne ordinairement la vieillesse, rendoient trop froid dans les fonctions d'une Charge qui demande un homme d'une si grande activité.

C'est é cette froideur, si ce n'est à quelqu'autre cause, qu'on attribuoit la disette de Troupes & de toutes les autres choses nécessaires pour entrer en action, que les Armées man-

quoient de tout,&que le tés d'ouvrir la Campagne étoit venu, avant qu'on eut fait la moitié des préparatifs, quoi qu'ils eussent été résolus dans le Conseil long tems auparavant, & qu'on eut même trouvé les moyens pour l'éxécution. L'excuse la plus ordinaire étant le manquement des deniers, le Président du Conseil des Finances entroit par nécessité pour sa part dans la faute, & souffroit une partie des reproches, C'est pourquoi il a été soûmis comme l'autre à la même déposition; mais la confiance en la bonté de l'Empereur les soûtenant tous deux dans leur chûte, on les a vûs également indolens, & le premier, quoi que terriblement décrié, & au dire du Peuple, publiquement convaincu de collusion avec les ennemis, qui lui fournissoient même publiquement des sommes, sous pretexte des revenus, qu'il possédoit autrefois dans les Etats par eux présentement occupez, & que l'Empereur lui laissoit recevoir sous pretexte d'en avoir besoin pour soûtenir sa qualité de Prince

le premier dis-je, en a été quitte pour la honte de sa déposition, que l'Empereur a pourtant voulu qu'on qualifiât du nom de démission volontaire, & l'a même gratifié d'une autre Charge trés honorable à la Cour, laquelle ne lui donnant peutêtre plus le prétexte de recevoir pension étrangére, tout le dommage a été de voir cesser la fabrique de son beau Palais hors des murs de la Ville. Le second, de l'administration duquel on se plaignoit avec des cris aussi hauts que de celle du premier, parce qu'il ne payoit pas même les Domestiques de la Cour, a eu la permission de joüir en repos des fruits d'une œconomie, qui lui a été si utile.

A propos de cette œconomie des revenus de l'Empereur, l'Histoire porte qu'il y a long tems qu'ils sont dans un furieux desordre, & que la suspension, ou pour mieux dire l'exclusion de toute sorte de châtiment, & de revision de comptes laissant le champ libre aux Administateurs, ceux-ci s'en sont souvent donné au

cœur joye, & ont admirablement profité de cette licence. La conjoncture présente n'aide pas à les redresser, puis que l'Empereur a été contraint de relâcher presque toutes les impositions aux Peuples pour les encourager à se deffendre contre les Bavarois, & les Mécontens, & que ce qu'il pourroit tirer de la Hongrie est absolument détourné par ceux-ci, de sorte que bien loin d'en profiter il est contraint d'y faire des remises pour le maintien des troupes qui tâchent de ramener ce Royaume à l'obéissance.

La Bohême seule & quelques autres petites Provinces plus éloignées de la Guerre sont celles qui contribuent aujourd'hui, mais que pourroient-elles dôner de proportioné aux épouvantables besoins, qui pressent de toutes parts, si l'Empereur n'étoit assité d'ailleurs, & ne recevoit de tems à autre de quelques-unes des Puissances Alliées, des secours qui l'aident à pousser le tems avec l'épaule jusques à ce que Dieu fasse quelque miracle pour le retirer de l'abîme, où

il paroit être prêt à tomber ; C'eſt la cauſe pour laquelle on cherche & employe toute ſorte de moyens pour faire de l'argent, qui ſeul eſt les trois choſes enſemble, qu'Aléxandre Farneſe diſoit être néceſſaires pour ſoûtenir la Guerre : & non ſeulement on copie autant qu'on peut toutes les adreſſes, dont la France ſe ſert en Original, mais de plus on en emploie quelques autres dont la France ne s'eſt point encore ſervi. On propoſa, par éxemple, de prendre l'argenterie ſuperfluë des Egliſes, comme un ſecours qui n'étoit d'aucune charge au public, avec promeſſe dans les formes d'en reſtituer l'équivalent en bonne monnoye aprés la Guerre finie, & auſſi-tôt qu'on le pouroit. La Guerre de Hongrie qu'on veut faire paſſer pour une Guerre de Religion, puis qu'elle ſe fait contre des gens qui veulent entr'autres choſes une liberté entiére de profeſſer telle croyance qu'il leur plaira, cette Guerre, dis-je autoriſe l'Empereur à ſe prévaloir de ces dépôts ſacrez, & de ces pains de

propoſitions

propoſition, puis que c'eſt pour rafraîchir des gens, qui combattent contre les ennemis de ſon culte. Cependant le Pape a mis le hola à cette prétenduë uſurpation & s'eſt opposé à ce qu'on paſſât outre dãs l'éxecution de cette argenterie. La Cour de Vienne eſt fort perſuadée que le Pape Clément XI. panche beaucoup plus vers la France que vers Elle, mais on l'eſt encore plus que ſi on avoit eu la docilité de demander au Pape ſon agrément ſur cette diſtraction des biens d'Egliſe, il n'auroit pas eu la hardieſſe avec tout ſon cœur François de refuſer une choſe auſſi juſte, qu'auroit été cette demande. On ſe moque des ſpéculatifs, qui veulent faire honneur à l'Empereur d'une jalouſie d'Etat, & des ſoins de ſa Souveraineté, qui ne ſouffroit pas qu'il demandât à un autre ce qu'on dit lui appartenir. On le veut croire comme eux trés légitime propriétaire des biens d'Egliſe, comme des autres, dans une grande néceſſité de l'Etat, mais on craint qu'on ne l'ait un peu malicieuſement

conſeillé de ne point rechercher cet agrément ; pour le brouiller toûjours plus avec la Cour de Rome, dont il pourroit avec bien du chagrin éprouver l'averſion dommageable dans un tems comme celui-ci. On parlera une autrefois de la ſituation des affaire de l'Empereur par rapport à cette Cour.

Cette brouillerie fait ſouvenir de celle que commit autrefois ſi cruellement Innocent XI. avec le Roi Louis XIV. Celui-ci s'étoit mis en tête, comme chacun ſçait, de s'approprier le droit de Regale dans toutes les Egliſes de ſon Royaume, c'eſt à dire de l'étendre en celles, où il n'étoit pas encore réçû. Le Pape voyoit fort bien qu'il ne pouvoit pas l'en empêcher. Il s'y oppoſoit en apparence, parce que ſon tître de Chef de tout le Clergé Catholique l'obligeoit à cette démonſtration, non pas que le Pape prétende la propriété, comme crient certains eſprits animez, de tous les revenus Eccléſiaſtiques ſituez par tout le monde. Aucun Pape ne l'a jamais prétendu, ſi ce n'eſt peut-être Boni-

face VIII. & s'ils n'ont pas condamné les opinions de certains Auteurs de petite autorité, & flatteurs de profeſſion & détude, ils confeſſent tout haut d'être trés éloignez de cette prétention. Mais en qualité de Chef du Clergé, ils ſe croyent tenus tout au moins à des proteſtations contre un droit temporel, qu'on ne ſçauroit éxercer ſans quelque eſpece de violence contre l'Egliſe : & quand ils ſont raiſonnables, ils ſont toûjours prêts à relâcher au premier office, qui leur vient de la part des Princes Catholiques ; & on ne doute nullement que Clement XI., tout François qu'on le faſſe, n'eût été, & ne ſoit encore trés diſpoſé à laiſſer faire à l'Empereur tout ce qu'il veut faire s'il en étoit convenu. Le mal eſt que comme Louïs XIV. ne voulut jamais plier à aucune demande, qu'on lui perſuadoit injurieuſe aux droits de ſa Couronne, quoi que le Pape lui fit dire ſecrettement qu'au premier mot il lui auroit accordé tout ce qu'il ſouhaitoit, peut-être a-t-on piqué mal à propos l'Em-

pereur de ce point d'honneur, ce qui gâteroit toûjours plus les affaires avec la Cour de Rome; Et on ne peut croire qu'un Prince aussi pieux & aussi bon, qu'il est, veuille se roidir là dessus, & ne reconnoisse à la fin le mauvais office qu'on lui rend en cette occasion

Avant que de quitter cet article du besoin de finances que l'Empereur souffre, je dois dire qu'on assure qu'il pourroit trouver, du jour au lendemain, jusques à trente millions dans la seule Bohême, s'il vouloit rendre la liberté au petit Peuple de ce Royaume, & l'élever à la condition de tous les autres sujet de ses Etats héréditaires. Selon le génie des Nations voisines, Moscovite, Polonoise, & Hongroise, la Noblesse parmi les Bohêmiens a un droit Seigneurial sur tous ses sujets étendu au de là de tout ce qu'on voit pratiqué en Allemagne, & en France. Ces sujets sont tenus à servir leurs Maitres quasi comme des Esclaves, obligez à leur prêter leur travail sans payement autant de fois

qu'il plait aux meitres de leur commander, forcez à vivre ſur leurs terres ſans pouvoir ni les quitter, ni ſe marier, que de l'aveu de ſes Souverains, & ils ſont plus malheureux encore à la mort, car ils ne peuvent diſpoſer de leurs biens qu'en faveur de leurs enfans légitimes & héritiers de leur ſujetion, à l'excluſion de leurs fréres mêmes & de tout autre parent.

Cette dureté introduite dans les tems plus éloignez, où la Nation peu civiliſée paroiſſoit avoir beſoin d'une conduite, telle qu'on peut ſuppoſer qu'ils la recevoient du bon ſens & de l'équité naturelle de leürs Seigneurs, ſemble avoir dû ceſſer, dés que ces Peuples ſont devenus auſſi diſciplinez que les autres Allemans qui n'y ſont point ſoûmis. La raiſon leur eſt encore d'autant plus favorable qu'en les mettant en liberté on n'ôteroit quaſi à perſonne ce droit ancien, les familles Nobles du Royaume de Bohême étant aujourd'hui réduites à un trés petit nombre, & les biens des familles éteintes ayant paſſé à d'autres venuës

de l'Autriche, ou des autres Provinces héréditaires, qui ne paroiſſent pas avoir droit déxiger la continuation d'une Souveraineté auſſi exorbitante que celle-là, & dont peut-être ils n'ont jamais reçû d'inveſtiture expreſſe. Mais la plûpart de ces Meſſieurs ſervant à la Cour, & les plus grands biens étant poſſédez, par ceux, qui jouïſſent de la premiére faveur, ils n'ont garde de ſe relâcher de ce droit, quoi qu'injurieux à l'humanité; au contraire ils employent leurs meilleurs talens à en tirer tous les avantages poſſibles.

On a déja touché quelque choſe de la Guerre d'Hongrie, on va en parler plus à plein. Chacun ſçait que l'origine vient du Prince Ragotzi, qui s'étant échappé des priſons de Neuſtat, a ſoûlevé la Nation & lui a fait prendre les armes contre ſon Souverain. S'il falloit en croire les Mécontens ſur les griefs qu'il déduiſent, ils ont eu mille cauſes tres légitimes de ſe revolter, l'infraction de leurs priviléges, la violence faite à la liber-

té de conſcience, qu'on leur avoit accordée, le mépris & la dureté des Gouverneurs & des Troupes Allemandes envers la Nation, les procés injuſtement intentez aux innocens, les confiſcations de même, & la diſſipation de leurs biens, qu'on fait paſſer de leurs mains dans celles des étrangers & de certains étrangers odieux, qui éxercent une tirannie encore plus odieuſe, ſous le manteau de Religion, ſur leur liberté & ſur leurs perſonnes. Et enfin, je ne ſçai combien d'autres griefs, ſur leſquels ils s'expliquent auſſi barbarement par le ſabre, que par leur Langue Latine, dont ils uſent ordinairement dans les diſcours les plus familiers.

Je ne ſçai s'il y a beaucoup d'éxagération dans ce qu'ils avancent : Au moins y a t-il de l'apparence qu'ils ont quelques raiſons de ſe recrier contre la conduite, qu'on tient à leur égard ; mais où eſt le Gouvernement ſi modéré, où les Peuples n'ayent à ſe plaindre de quelque choſe ;

Quoi qu'il en ſoit ? il eſt certain-

que ce Prince inquiet avoit prêté l'oreille aux séductions des étrangers pour troubler l'Etat, & on a recouvré le Traité, qu'il avoit fait avec eux, & la qualité des secours qu'ils lui devoient fournir pour cela. I fut arrêté & mis sous bonne garde, afin qu'il ne pût servir à leurs mauvais desseins, mais quand aprés l'instruction de son procés, & la conviction de son crime il fut question d'en faire un éxemple, le credit des ames pitoyables, lui procura un élargissement de prison, qui de forte & de sûre qu'elle étoit sous trois clefs, fut changée en une détention de simple arrêt sous une clef seule d'où il auroit pû être encore délivré tout à fait par le crédit de ses intercesseurs, s'il n'avoit pris la voye d'en échaper, qui lui étoit peu diffiicle, pour commencer plûtôt la Guerre. Voila encore un terrible effet de la trop grande clémence de Sa Majesté Impériale, dont les Avocats n'ont pas grand sujet de s'applaudir, puis qu'elle est cause de tant de ruines déja souffertes, & dont on ne voit pas en-

core la fin. Les Péres Jésuites sont à la veille d'y perdre plus que tous les autres particuliers, si les choses aloient aussi loin que le prétendent les Mécontens, puis qu'entr'autres conditions qu'ils demandent, si on veut qu'ils mettent les armes bas, une des premiéres est que ces Péres soient proscrits de tout le Royaume, & leurs biens confisquez au profit des Villes, où sont les Colléges qui les possédent

On demandera peut-être quel sujet de haine ont les Hongrois contr'eux en particulier, c'est à quoi il n'est pas facile de répondre. Quelques-uns veulent que les grandes richesses qu'ils possédent en ce Royaume, soient la cause de l'envie qu'on a contr'eux: D'autres allant plus loin assurent hardiment que la haine des Hongrois est causée principalement par les moyens qu'ils disent qu'ont tenu ces Péres pour aquérir ces grandes richesses, sçavoir, non seulement en cajolant les veuves & en attirant dans leur Compagnie les Enfans des Familles les plus accommodées, & par ce mo-

yen en attirant à eux une partie de leurs biens, mais encore qu'on ſuſcitât ſous divers prétextes des procés criminels à quantité de perſonnes, qui y ayant ſuccombé la confiſcation de leurs biens eſt le plus ſouvent tombée au profit de ces Péres, qui par ce moyen ſont venus à aquérir, & poſſédent aujourd'hui d'immenſes richeſſes dans ce Royaume.

On n'aſſure nullement ces faits particuliers, mais on les rapporte, comme une bonne partie de ce qu'on écrit ici, ſur la foi de perſonnes de crédit & d'autorité, qui les aſſurent avec la derniére confiance. De quelque maniére que la choſe ſoit, il eſt ſûr que les Hongrois ont propoſé dans leur Articles d'accommodement la condition que je viens de raporter, ſçavoir l'éloignement des Jéſuites de tout le Royaume, & que le Prince Ragotzi ſe montre bien réſolu à n'y en ſouffrir aucun de cette Compagnie qui voulut s'obſtiner à y reſter, tant qu'il aura les Armes à la main: Ce qui fait craindre que ſi la Paix & la

tranquilité de ce Royaume dépendent abſolument du conſentement de l'Empereur à cet article, la Guerre n'ait à durer encore bien long-téms; perſonne n'oſant ſe promettre que Sa Majeſté Impériale y donne les mains, ni que ces Péres ſacrifient de ſi grands intérêts qu'à la derniére de toutes les extrémitez.

La Guerre, que l'Empereur eſt aujourd'hui obligé de ſoûtenir contre le Duc de Baviére, eſt une matiére à autant de réfléxions, que celle de Hongrie, dont on vient de parler. On en ſçait les ſources & les progrés, tels qu'on les raconte, & qu'on les lit dans les nouvelles: Ce qu'on va en écrire ici ſera peut-être un peu plus particulier. On ne doute pas que l'Electeur ne fut déja gagné par la France, avant que de partir des Païs-Bas, puis qu'il donna les mains à la reconnoiſſance du Duc d'Anjou, qu'il força les Hollandois à quitter les Places Eſpagnoles, dans leſquelles ils avoient Garniſon, & ne ſe mit pas trop en peine de la maniére, dont il quitta

ce Gouvernement, puis que ce fut par un ordre ſeul du Roi de France, & non point du nouveau Roi d'Eſpagne enſuite de quoi il s'en vint en Baviére pour y prendre les Armes contre l'Empereur, & y forcer les Cercles qui ſont entre ſon Païs & le Rhin au moins à une neutralité preſente, s'il ne pouvoit les obliger à combattre pour lui. Le Prince Clément s'étoit déja déclaré encore plus hautement à l'inſtigation du Baron de Karig ſon favori, ſujet dévoué, que la France faiſoit agir auprés de lui. La maſquarade des Troupes Françoiſes traveſties en Troupes du Cercle de Bourgogne, avoit déja paru ſur la ſcéne, & la diſpute du Chapitre de Cologne, qui s'ōppoſoit à la levée des deniers, dont l'Electeur vouloit ſe ſervir pour ſoûtenir ſes engagemens, avoit précedé de même que la déclaration de l'Empereur contre ce Prince. Le Duc de Baviére faiſoit cependant encore ſemblant de tenir à l'Empire, par une proteſtation de Neutralité, quoi que la Diéte de Ratisbonne eut déja fait

une affaire commune du ſoûtien de ſa Majeſté Impériale dans cette Guerre. Mais il falloit donner tems à la France de tout préparer pour le ſoûtenir, & l'Electeur, comme il fit voir dans la ſuite, n'attendoit que cela pour ſe déclarer ouvertement.

Ce qu'on ne ſçauroit pardonner à la Cour Impériale, eſt le tems perdu, pendant lequel on pouvoit forcer l'Electeur à demeurer attaché à la meilleure cauſe, ou au moins lui ôter les moyens de nuire. Il n'y avoit perſonne, qui ne vit dans les propoſitions ambiguë qu'il faiſoit à la Cour de Vienne, à une deſquelles il enfiloit l'autre, qu'il ne cherchoit que le tems de l'allée, & de la venuë des Couriers pour amuſer le tapis. On prétend que l'Empereur étoit celui, qui ſuſpendoit les opérations contre le Duc, auxquelles celui-ci n'auroit pas eu alors les moyens de reſiſter, & que Sa Majeſté Impériale ne faiſoit autre choſe que de pleurer comme David cet autre Abſalon revolté contre lui, dont il attendoit le repentir & le chan-

gement. Elle avoit raison en effet de s'at'endre à toute autre chose qu'à ce qu'a fait l'Electeur, considérant les graces, dont Sa Meesté Impériale l'avoit comblé. Mais ce n'est pas toûjours la raison, qui fait agir les hommes. On fait entrer ici de la passion, & même beaucoup, mais l'on n'ose dire qu'à l'oreille les causes qui l'avoient fait naitre. On assure qu'il y a eu des paroles dites, & rapportés de part & d'autre, lesquelles ayant semé du chagrin & du dépit entre le Roi des Romains & l'Electeur, ont aigri les esprits, & ont été la véritable cause de l'éloignement de celui ci des intérêts de l'Auguste Maison, à qui la sienne est attachée par vingt Alliances de sang, & par mille Traitez de confédérations, soûtenus par tous les bons offices d'une amitié reciproque pendant l'espace de cent ans.

La discorde ayant été ainsi enracinée, on ne doutoit guéres que l'Electeur n'attirât dans ses intérêts une partie des Ministres, beaucoup de partisans dans la Cour de l'Empereur,

par le moyen desquels étant non seulement averti à point nommé de tout ce qui se traitoit contre lui, mais aidé à empêcher qu'on ne prit des résolutions plus forte, il vivoit aussi sûr que s'il n'avoit point eu d'ennemi, raillant même, avec ses confidens & bûvant à la santé des Ministres, & des Géneraux de l'Empereur, qui enfin desabusé de ses feintes avoit permis qu'on lui fit la Guerre. En effet, le premier de ces Géneraux s'étant approché de la Baviére avec des Troupes, l'Electeur n'eut qu'à se faire voir pour rendre vains tous ses efforts & pour battre même assez rudement les Troupes, car quand elles furent surprises, le Général étoit à Passau à se divertir; Aprés quoi ayant assuré ses Etats de ce côté-là, il se jetta sur le Tirol, dans la pensée d'y tout renverser, & de donner les moyens à l'Armée Françoise, qui étoit en Italie, d'entrer dans les Païs heréditaires, comme les autres de cette Nation étoient entrez par le Rhin dans l'Empire, Il fit à la vérité quelques pro-

grés, dont il tira tout le profit qu'il voulut, puis qu'il dépouilla même le Palais des Archiducs d'Infpruck, en faifant emporter en Baviére les ftatuës & les plus beaux meubles. Tout le monde fe récria alors contre la trahifon de ceux, qui négligeoient fi ouvertement la deffence de la Province; Ce qui a paru authorifé dans la fuite par la nomination des Commiffaires envoyez pour en faire la recherche, & par le changement qui a fuivi dans la forme du Gouvernement. Mais à la fin la fidelité, qui fembla avoir manqué dans le cœur de ceux qui y avoient la premiére obligation, s'étant redoublée dans celui des Peuples, ceux-ci rechafferent fi vigoureufement l'Electeur, que pendant quelque tems on le crut mort, le monde n'en entendant plus parler, & ce ne fût qu'avec bien de la peine qu'il fe tira de cette Province où il n'occupe plus que le Château de Kufftain, qu'il avoit occupé par trahifon ou par furprife dés la premiére entrée qu'il y fit.

C'eſt à ces braves & fidelles Païſans que l'Empereu doit le ſalut du Tyrol, où les François avoient déja pé..étré du côté d'Italie, & dont i s furent, de même que l'Electeur, contraints de ſe retirer, aprés les deſolations, compagnes ordinaires de leurs viſites; Et ce n'eſt pas ſans raiſon qu'on diſoit alors par tout, que ſi Sa Majeſté Impériale étoit auſſi bien ſervie par ſes Généraux & par ſes Miniſtres qu'Elle l'étoit par ſes peuples de la plus petite condition, ſes ennemis ne lui inſulteroient pas ſi cruellement qu'ils faiſoient preſque par tout. On entendoit par là un Général en particulier, qu'on ſoupçonne furieuſement, & contre qui les langues ſont dés long tems fort déchainées. Et comment ne le feroient-elles pas, ſi on l'a vû mille fois en état de battre l'ennemi, & en décliner l'occaſion; Et dés le commencement de cette Guerre laiſſer languir les Armes & les Armées, deſquelles on avoit tant de ſujet d'attendre toute autre choſe; Ce Général cependant étoit celui qui parloit le

plus haut contre le Président du Conseil de guerre, jusques là qu'il ne vouloit en aucune maniére, que ce qui le regardoit des dispositions militaires passât par ses mains, mais que l'Empereur lui fit immédiatement sçavoir ses volontez ; Ce qui néanmoins ne paroit pas fort propre à relever les affaires, puis que revêtu dés le commencement de la guerre d'un pouvoir absolu, il peut de son autorité changer tout ce qu'il juge à propos dans les ordres de la Cour.

L'Empereur a une autre Guerre plus sourde que celles dont je viens de parler, laquelle si elle ne nuit pas beaucoup à ses affaires, elle ne les aide pas non plus. C'est sa rupture avec la Cour de Rome. On se plaint tout haut à Vienne que le Pape à l'inclination Françoise, & s'il ne l'a pas, comme il voudroit qu'on le crût, on n'a pas grand tort de dire qu'il n'en fait guéres moins, que s'il étoit ouvertement déclare contre l'Empereur. Le grand sujet des griefs de celui-ci est la maniére dont on a traité à Ro-

me le Marquis del Vasto ; c'est à dire avec le dernier mépris, sans aucun égard à son caractére, qui est d'un des premiers Seigneurs du Royaume de Naples, sans considerer que S. S. n'ayant encore donné aucune Investiture, n'a rien décidé sur la proprieté du Royaume en faveur d'aucun des pretendans, & sans le moindre respect à la protection que Sa Majesté Impériale donnoit au Marquis, qu'il avoit revêtu du titre de Lieutenant Général dans les Armées. Tout cela, dis-je, n'empêcha point le Pape de le soûmettre à toutes les formalitez de la justice ordinaire où l'on éxamine les pechez de la plus basse canaille, & de l'y faire condamner par un petit subdélegué, comme le dernier des miserables, avec une Sentence capitale, & cela pour avoir fait couler quelques goutes de cire sur un de ses valets, pour lui faire avouer la vérité d'une conspiration contre sa propre vie, que le Marquis étoit averti qu'il tramoit, ou à laquelle il avoit é é du moins sollicité.

On ajoûte à cela non ſeulement la privauté la plus grande que le Pape entretient avec le Cardinal de Janſon, toûjours chargé de plaintes contre les Impériaux, & toûjours importun, à demander mille graces pour ſon Roi, qu'on accorde toutes ſans exception; mais encore mille préjudices que S. S. a permis que les affaires de l'Empereur ſouffriſſent en Italie pendant le cours de cette Guerre; outre la Légation envoyée à Naples, la perſécution qu'on fait à Rome à tous les Napolitains qui ne ſuivent pas le Roi Philippe, & à tous ceux qui ſont portez pour l'Empereur, par l'aveu, & par les ordres de Monſieur Palavicino, Gouverneur de la Ville, ouvertement déclaré pour la France. La mauvaiſe volonté que le Pape a témoignée en ſouhaitant d'être le Médiateur de la Paix, qu'il prétendoit accommoder en privant l'Empereur de la plus grande partie de la ſucceſſion d'Eſpagne, & en refuſant conſtamment de donner la moindre ſatisfaction à Sa Majeſté Impériale, ſur ceux ci & ſur

mille autres ſujets de plaintes qu'elle lui a fait porter. Rien n'échappe à la Cour de Vienne de tout ce en quoi elle croit être leſée par la partialité du Pape, & elle ne manque point de crier à chaque coup, mais tout en demeure là, & hors l'éloignement de l'Ambaſſadeur de Sa Majeſté Impériale qui ne prend plus d'Audience à Rome, & celui du Nonce, à qui on n'en donne point à Vienne, on laiſſe le Pape faire à ſon aiſe tout ce qu'il veut, & ſi on ne prend pas pour bonne monnoye les douces excuſes, qu'il fait inſinuer ſur toutes les plaintes particuliéres, & les proteſtations qu'il fait d'appeller le Ciel & la Terre à temoin de la ſincérité de ſa conduite & de ſon affection paternelle envers Sa Majeſté Impériale, on ne lui en donne pas de plus grands chagrins, comme il ſemble qu'il auroit été facile aux Troupes qui ſont en Italie, & aux Flottes Alliées, qui ont paru tous les ans dans la Méditerrannée, & qui en inſultant, comme elles le pouvoient, les Terres de l'Egliſe auroient

cauſe dans Rome même une terrible confuſion.

On ne ſçait ſi l'Empereur n'a point de ſujet de craindre d'un autre côté, d'où il pourroit bien venir une tempête encore plus dangereuſe que de celui de Rome. Il y a un Envoyé de Suéde à Vienne, homme auſſi delie, & Miniſtre auſſi habile qu'il en pourroit être, qui ſe tuë en toutes rencontres de proteſter la ſincérité des intentions du Roi ſon Maitre envers l'Empéreur, & envers la cauſe commune : proteſtations cependant, qui auroient bien beſoin de quelqus preuves un peu plus fortes pour leur donner un entier crédit, & pour laiſſer vivre l'Empereur en repos de ce côté là.

Dans un grand régal que cet Envoye donna le Carnaval paſſé à plusieurs perſonnes de la Cour, rien ne fut épargné d'honnêtetez, & de careſſes pour bien traiter la troupe : & l'Envoyé entr'autres *brings* en porta un aux Conviez *à l'éminente jonction des Armes Suédoiſes à celles des Hauts Alliez* pour la dépreſſion des

Ennemis communs. Le Roi de Suéde cependant eſt en guerre outrée avec le Roi de Pologne, & on ſoubçonne fort qu'il la ſoûtient en partie par les ſecours du plus grand Ennemi de Sa Majeſté Polonoiſe. N'y a-t-il rien à craindre de plus, ſi la fortune continuë à le favoriſer comme elle a fait du paſſé ;

Il eſt vrai que la converſion & lélection du Roi Auguſte étant en quelque ſorte l'ouvrage de l'Empereur celui-ci eſt en quelque façon obligé de prendre un intérêt particulier d'honneur & de conſcience dans ſa conſervation : mais eſt-on revenu des anciennes jalouſies, qui ont ci-devant régné entre les Empereurs de la Maiſon d'Autriche, & les Rois de Suéde & a-t on perdu le ſouvenir de tant de guerres, qui ont fait repandre tant de ſang & perdre tant de Provinces à cette même Maiſon ;

Il eſt donc bien apparent que ce n'eſt qu'avec le dernier chagrin que l'Empereur voit les V ctoires du Roi de Suéde ſur le Roi Auguſte, & que

s'il ne tenoit qu'à lui d'en arrêter le cours, la fortune changeroit bien-tôt de parti. Il eſt de même que le Roi de Suéde de ſon côté bien informé de l'inclination de la Cour de Vienne pour ſon ennemi; mais il fait mine de ne s'en pas appercevoir, & diſſimulant ſes véritables ſentimens, va ſon train, & oblige ſon Miniſtre à uſer de toutes les démonſtrations d'un devoir reciproque, tant que les choſes n'iront point à une plus grande rupture;

On veut dire auſſi que la grande Ambaſſade, que l'Empereur avoit deſtinée pour la Moſcovie, n'a été retenuë juſques ici, que ſur les inſtances de l'Envoyé de Suéde, qui a repréſente à la Cour, que ſon Maître étant plein de bonne volonté pour Sa Majeſté Impériale, ce ſeroit l'offencer ſans beſoin que de faire un honneur ſi éclatant à un Prince qui eſt ſon ennemi déclaré.

Il eſt cependant difficile d'entrer dans ce ſentiment: puis que ſans elléguer ici les raiſons qui peuvent faire croire que l'Ambaſſade en queſtion

tion a été retardée par d'autres motifs l'éxemple même du Roi de Suéde, qui pousse si vivement le Roi Auguste Allié de l'Empereur ne justifie-t-il pas qu'il ne se croit pas obligé d'avoir les mêmes amis & ennemis que lui : & qu'il se formaliseroit à tort qu'un autre jouit d'un droit dont il se croit en une possession légitime ;

Jamais aucune amitié ne porta les choses si loin que d'obliger à cette complaisance ; & ce seroit une soûmission également honteuse & préjudiciable aux intérêts d'un Souverain aussi puissant que SaMajesté Impériale que de se voir forcé à se priver de la correspondance, & des secours de ses autres Alliez, & de ne pouvoir cultiver leur amitié par des offices reciproques d'honnêteté & d'estime, parce que cela déplairoit à quelqu'un de ceux-ci.

Il est donc vrai-semblable que si l'Envoyé de Suéde avoit passé l'Office qu'on dit pour empêcher le départ du Prince de Portia vers Moscou, on lui auroit fait entendre raison sur sa

plainte : mais peut être ce retardement vient-il de la même source, qui empêche à la Cour de Vienne tant d'autres bons desseins de meurir, c'est à dire, la crainte de se faire des embaras, qui souvent en causent de plus grands. Ce qu'il y a de plus certainement dangereux, est, que, comme dans les affaires de Hongrie & de Bavière on a laissé empirer le mal au lieu de s'y opposer par de vigoureuses résolutions dés le commencement il n'en arrive de même dans celle-ci: Car si la Suéde réüssit à chasser le Roi Auguste de Pologne, il faudra alors renoncer par force à l'amitié de celui ci, (je ne dis pas à sa deffence car on n'a pas été en état de rien faire pour lui jusques à présent) & reconnoître le Roi Stanislas faute de quoi voila un pretexte aux Suédois pour fondre dans la Hongrie, ou même dans l'Empire sous couleur d'y poursuivre son ennemi ? au lieu qu'en poussant la pointe, & en envoyant

l'Ambaſſade, on ſoûtenoit au moins la reputation de l'Empereur, ſans qu'il en pût arriver rien de pis.

Fin de le quatriéme Partie.

CINQUIE'ME PARTIE.

ETAT PRESENT DE LA FAMILLE IMPERIALE.

ON va finir cette Relation par le détail des particularitez qui regardent les Perſonnes de la Maiſon Auguſte, & du reſte de la Cour ; on entend de ceux qui y ſont quelque figure diſtinguée Peut-être ne parlera-t-on pas de toutes, mais au moins des principales.

L'Impératrice, comme on ſçait, eſt un des treize Enfans de Philippe-

Guillaume Duc de Neubourg qui ſuccéda dans l'Electorat à Charles Louis dernier Comte Palatin du Rhin de ſa branche. Par cet Auguſte mariage, on peut dire qu'elle a ouvert la porte à deux de ſes Sœurs, qui peu aprés devinrent Reines, une d'Eſpagne & l'autre de Portugal, de même qu'elle procure à toute ſa famille des honneurs, & des emplois, auxquels il ne ſemble pas qu'elle auroit dû s'attendre ſans cette Alliance.

On ne dira pas ſi l'Impératrice étoit fort belle, quand elle étoit plus jeune, mais bien, qu'aujourd'hui elle ne ſe ſoucie nullement de la paroitre, ne ſe parant que dans les grandes occaſions, & cela encore avec tant de négligence qu'il ſemble qu'elle le faſſe à contre-cœur. On aſſure qu'elle prend ſi peu de part aux divertiſſemens de la Cour, qu'on l'a quelquefois vû faire porter ſon carreau à ſa loge, & coudre tout le tems de l'Opére, ſans quaſi jamais tourner les yeux du côté du Théatre, ni prêter l'oreille à la Muſique, qui plaît ſi fort

à l'Empereur. On dit encore qu'Elle a un si grand soin de la vie de ce Prince, qu'Elle ne fait aucune difficulté de mettre, comme on dit, la main à la pâte, & de travailler souvent de ses mains à apprêter les viandes que Sa Majesté Imperiale doit prendre dans ses repas. A propos de manger : c'est chez Elle & dans son Appartement, qu'on tient table, quand l'Electeur Palatin son Frére est à Vienne, tant pour jouir d'une plus grande liberté, que pour éviter l'embarras du Cérémonial, touchant les honneurs dûs aux Electeurs, quand ils sont à la Cour.

L'Impératrice a encore sa mére qui avoit sa demeure à Inspruck, devant que l'Electeur de Baviére se saisit de cette Place, & qui fut conduite au Château de Grats par l'Evêque d'Augsbourg un de ses fils, où elle fait aujourd'hui sa residence. On dit que nonobstant son grand âge elle a encore le corps fort sain, & l'esprit vif; ce qui apparemment sera le partage de l'Impératrice, qui paroît

couvrir ſous la Majéſté de ſon caractére une vivacité extraordinaire.

Il reſte trois Archiducheſſes vivantes filles de leurs Majeſtez Impériales la premiére deſquelles ne paroît pas avoir été favoriſée du Ciel d'une trop grande beauté, mais qui en échange en a reçû beaucoup d'eſprit, qu'elle a pris ſoin de cultiver par une application particuliére à l'étude, de ſorte qu'elle eſt devenuë ſçavante au de là des bornes ordinaires à ſon ſéxe, & entend même la Philoſophie. La ſeconde a plus de beauté, & d'agrémens dans le viſage auſſi bien que la troiſiéme, & un certain air de douceur, qui paroît être le Caractére particulier des Princeſſes de la Maiſon d'Autriche, qu'on éleve non pas aux chaſſes, & parmi les divertiſſemens d'une Cour tumultueuſe, mais dans l'eloignement du grand monde à une ſolide piéte.

La Reine eſt fille de Jean Fréderic Duc de Brunſvvic & Lunebourg, choiſie pour être épouſe du Roi des Romains en concurrence avec la

Princesse de Guastalle, sur lesquelles deux seules on avoit jetté les yeux pour cette Alliance. On dit que cette derniere paroissoit plus mignarde, & plus belle, mais que la premiere, fut jugée plus propre à porter des enfans, ce qui la fit préférer, quoi que sa mére fût Françoise, ce qui mettoit quelque obstacle à cette préference En effet, dés le premier voyage que celle-ci fit à Vienne en compagnie de sa fille, qu'elle conduisit à son Epoux, elle n'a jamais plus paru à la Cour? peut-être à cause de la mesintelligence, qui a quasi toûjours duré des ce tems là avec la France, contre laquelle on a été en Guerre, ou pour quelqu'autre raison qu'on ne dit pas.

La Reine est plus grande que le Roi & lui porte un amour si inquiet, qu'Elle ne l'abandonne quasi jamais. Elle est vive, d'un regard libre, & hardi, la couleur du visage peut-être un peu trop haute, & d'un embonpoint qui fait craindre qu'elle ne devienne tout à fait inhabile à porter des enfans. Elle en a déja eu trois,

deux Princeſſes & un Prince. Le dernier avoit extrémement réjouï toute la Cour qui voyoit la ſucceſſion établie par la naiſſance de ce Prince, & le Pape même avoit déja nommé un Nonce pour lui porter les langes bénits, mais

Oſtendere hunc tantum Terris Fata,
nec ultra Eſſe ſinunt...

le Ciel ne fit que le montrer,& le reprit quelques mois aprés.Le monde a voulu, ſelon ſa coûtume, raiſonner ſur les cauſes de cette mort, (ſi elle n'a pas été du tout naturelle, comme il eſt trés-poſſible, quoi que tant de milliers de petits enfans meurent tous les jours à nos yeux) quelques-uns croyent que l'empreſſement qu'on avoit de le porter, & de le montrer par tout, peut avoir contribué à ſa mort, les changemens d'air, & particuliérement la fumée des torches pendant la nuit pouvant faire de fâcheuſes impreſſions ſur un corps auſſi délicat, quétoit celui de ce Prince.

Le départ de la ſage-femme Françoiſe, qui avoit accouché la Reine,

& qui eut plus l'air d'une fuite, que d'une retraite sans deffiance, fit aussi dire à quelques-uns que cette femme pouvoit avoir procuré à la Reine une disposition à ne jamais plus porter d'enfans, comme en effet elle n'en a plus porté depuis ce tems là. Mais peut être que l'antipathie, qui régne en Allemagne plus qu'ailleurs contre la Nation Françoise, est ce qui faisoit parler; quoi qu'a mon jugement cette prévention, avec laquelle on court non seulement aprés les modes, mais encore aprés les personnes Françoises, comme si elles étoient les plus habiles en toute chose, aprés tant d'esperiences facheuses, qu'on a fait, soit une chose contre laquelle on ne sauroit être trop sur ses gardes.

Il est facile à remarquer que le peu de beauté, qui régne parmi les Dames de l'une & de l'autre Cour je dis de l'Imperatrice, & de la Reine, outre la maniere rebutante dont elles sont vêtuës, c'est à-dire à l'ancien usage Espagnol, est l'effet d'un soin affecté de ne point trop exposer

la vertu du Roi des Romains aux charmes doucereux des plus belles Dames. C'eſt ainſi qu'on en parle tout haut à la Cour, où l'on regarde ces Dames, comme des dépôts d'honnêté, & de pudeur, auprés deſquelles la continence la plus foible peut-être en toute aſſurance.

Pour ce qui eſt de la Perſonne du Roi des Romains, ſur lequel ſont tournez principalement les yeux de tous ceux qui ſouhaitent ſincerement la proſperité de l'Auguſte Maiſon, c'eſt un Prince de la taille de l'Empereur, c'eſt-à-dire un peu petit, mais d'un eſprit & d'un cœur le plus vif du monde. On ſe plaignoit même autrefois un peu de cette vivacité, & de certaines maniéres, qui paroiſſoient avoir quelque choſe d'impétueux, mais la campagne qu'il fit il y a deux ans, & les ſoins de la Guerre dont il fut chargé pour la la premiére fois, ont ſi fort, calmé tout ce qui paroit précipité dans ſa conduite, qu'on eſpere aujourd'hui tout de lui, & que pluſieurs

croyent qu'on goûteroit déja des fruits plus avantageux de ſa prudence, & de ſa valeur, s'il avoit un peu plus de part aux affaires, & s'il y êtoit employé autant qu'il le ſouhaiteroit lui même. La priſe de Landau, où non ſeulement il s'aquita de tous les devoirs d'un Géneral courageux & infatigable, mais où il montra aux ſoldats toute la tendreſſe d'un Pere, a ſi fort ravi l'eſtime & l'amour de tous, qu'on ne fait point de vœux plus ardens que de le voir bien-tôt au timon de l'Empire, & que ſon Pere imitant tant de Grands Empereurs & en particulier Charles le Grand d'immortelle memoire, content d'une gloire qui ne peut plus augmenter, laiſſe par une libre ceſſion la Carriere ouverte à ce fils, & témoin ſans envie de ſa valour, prenne plaiſir à couronner avec ſes loüanges auguſtes un merite, à qui il ne manque aujourd'hui que l'occaſion pour ſe produire avec tout ſon éclat.

On ſe flatte encore que ſon Empire

sera libre de certains ressentimens de foiblesse, qui paroissent n'avoir laissé jusques à present à la bonne cause, que la faculté passive de se voir assistée des forces de ses voisins, qui ont pris interêt à la soûtenir ; le Roy êtant prêt non seulement à operer par lui-même, soit dans les Armées, soit dans le cabinoit, mais encore à n'avoir d'égard aux conseils étrangers, qu'autant qu'il les connoitra & jugera effectivement marquez au coin de ses avantages, & de la fidelité des bons Ministres.

Si le Roi des Romains promet beaucoup du côté de la valeur, l'Archiduc Charles, aujourd'hui declaré Roi d'Espagne a déja toutes les qualitez d'un Prince tout fait & parfait dans les vertus pacifiques. Il est plus haut de stature que le Roi son frere ; & dans son port & dans ses manieres il respire tant de Majesté, & tant de douceur, qu'on ne le sauroit souhaiter ni plus avenant ni plus aimable. Il est d'un naturel le plus paisible du monde, formé parfaitement

au ſerieux, & inſtruit de la Langue des Eſpagnols, auxquels toutes les loix & les raiſons du monde le deſtinent pour le Roy : en quoi il y a tout ſujet d'eſperer qu'il réüſſira, tant par l'inclination des Peuples, que par les puiſſans ſecours des Hauts-Alliez, nonobſtant les forces de la France qui ſe trouve ſaiſie de toute cette Monarchie. Il a fallu toutes les violences du monde pour arracher ce cher fils des bras de leurs Majeſtez Imperiales, & pour l'envoyer expoſé non ſeulement à toutes les incommoditez d'un long voyage par mer, mais au hazard d'une Guerre qu'on ne peut douter être de durée ; mais enfin la choſe eſt faite, & le bon accueil qu'on a fait par tout à ce Prince & ſur la route, & à ſon arrivée en Portugal, & les loüanges, qu'elles apprennent qu'on donne par tout à ſes aimables qualitez, les conſolent un peut de cet éloignement.

Outre les Miniſtres emploiez aux affaires, il y en a d'autres qui ne le ſont que d'honneur, & dont l'Em-

ploi ne consiste qu'à servir autour de la Personne de Sa Majesté Imperiale à la Cour, & l'accompagner quand il sort en public. On les appelle Châbellans de la Clef d'or : dignité qui est particuliere aux Cours d'Allemagne & d'Espagne, car ni en France, ni en Italie, on n'y en voit point. Cette Clef qu'ils portent attachée à leur ceinture avec un ruban noir, & contre l'usage ordinaire de porter les Clefs, savoir avec la boucle en bas, le reste de la Clef tourné en haut & & entrelassé avec le ruban : cette Chef, dis-je, se donne facilement par l'Empereur aux Personnes distinguées par quelque titre considerable, qui s'en font honneur, & qui en portent le titre avec celui d'Excellence, même hors de la Cour & par tout l'Empire.

Le Roi des Romains a ses Chambellans, & le Roi Charles avoit déja les siens du tems qu'il n'étoit encore qu'Archiduc. Le Ministére des Chambellans de Sa Majesté Impériale consiste à habiller l'Empereur,

quand ils veulent bien aller à la Cour car il y en a beaucoup qui ont cet honneur, & qui ne rendent aucun ſervice. Auquel propos il arriva il y a quelque tems un cas aſſez curieux & qui a bien fait rire. Un Comte qui dés long tems poſſédoit cette Charge, ſans en avoir fait aucune fonction, s'aviſa un jour de ſe préſenter à l'Appartement pour ſervir. L'Empereur a coûtume de ſortir dans la chambre voiſine à celle de ſon lit, où il ſe laiſſe habiller par le Chambellan, qui ſe trouve là, & comme Sa Majeſté Impériale parut en robbe de chambre, & aſſez déguiſée pour n'être pas reconnuë du premier abord par un homme qui ne l'avoit jamais vû en cet état; le Comte qui étoit un étourdi, ſans réfléchir qu'autre que l'Empereur même n'auroit oſé paroître avec cette négligence dans l'appartement de Sa Majeſté, lui demanda bruſquement comme à un camarade, par quelle porte l'Empereur, ſortiroit y en ayant deux, qui paroiſſoient donner entrée dans ſa chambre,

L'Empereur nonobſtant ſa bonté ordinaire lui répondit un peu fortement qu'il étoit lui-même l'Empereur ; ce qui épouvanta tellement ce Comte que dans le moment il s'enfuit hors de la Cour, & croyant avoir les Archers à ſes trouſſes, monta à cheval, & ſortit incontinent de la Ville, d'où il ſemble qu'on dit qu'il étoit encore abſent.

On a dit que les Chambellans de la Cour de Vienne étoient tous des Perſonnes diſtinguées par quelque tître conſidérable, car parmi eux on y en compte encore quelques uns de nouvelle nobleſſe ; mais qui ſe diſtinguent par des richeſſes extraordinaires Ceci donne quelquefois occaſion à des compétences dangereuſes ; comme il en arriva une avant le départ de l'Archiduc pour l'Eſpagne qui faillit à faire un aſſez grand bruit. Un des Comtes de nouvelle création avoit le droit de Chambellan plus ancien que le Comte C. . . auprés de ce Prince. D'ailleurs il étoit gendre d'un des premiers Miniſtres, & on ne lui con-

restoit point l'habileté nécessaire pour se fort bien aquiter de son Emploi, & faire honneur au Roi d'Espagne dans sa nouvelle Cour. Cependant on lui préfera le Comte C.. à cause de l'ancienneté de sa Noblesse, sous le pretexte qui n'étoit pas deraisonnable, que les Espagnols se piquant de Noblesse auroienr pû le mépriser, & prétendre sur lui quelque supériorité préjudiciable à son caractere. Le gendre & le beau-pére eurent bien de la peine à digérer ce qu'ils appelloient injure. Ils se plaignirent, & en murmurerent assez long tems & beaucoup plus qu'ils n'auroient fait, dans une Cour où le Prince se servant de son autorité auroit étouffé haut à la main les mécontentemens.

Il y a encore d'autres Chambellans qu'on apelle de la Clef noire, beaucoup moins considérez que les premiers, & qui servent cependant à la personne de l'Empereur, & à celles des Princes de la Maison Auguste, mais dans les offices plus bas. Ceux-ci pourtant aussi bien que les autres ont

des privileges conſiderables ; & entr'autres celui de pouvoir retenir pour leur demeure toutes les maiſons les plus proches de la Cour, par préciput à tous les autres qui les voudroient louer, & cela afin d'être plus prompts à faire leur ſervice ; ce qui leur épargne en effet bien de la peine, s'ils n'ont point de caroſſes, la quantité des neiges & des bouës rendant les chemins impraticables à Vienne pendant l'hiver.

Les grands Officiers de la Cour pour le public ſont les Chanceliers de l'Empire, ceux de Hongrie, de Bohême & de la Province particuliére d'Autriche, & celui-ci s'appelle ſinguliérement le Chancelier Aulique ou de la Cour. Le premier, à qui on ne donne que le tître de Vice-Chancelier, à cauſe que l'Electeur de Mayence eſt veritablement le Chancelier de l'Empire, eſt le Comte de Caunitz qui aſſiſta au nom de l'Empereur au Traité de la derniére Paix de Ryſvvick, & où il ſatisfit pleinement à l'opinion que Sa Majeſté Imperiale

avoit conçû de ſon zéle, & de ſa ſuffiſance. Auſſi eſt-ce un Miniſtre fort appliqué à ſon Emploi, & qu'on loüe beaucoup du ſoin qu'il prend de s'en bien aquiter. Au reſte homme paiſible, de facile abord, & qui donne de bonnes paroles à tout le monde, quoi qu'il ſoit comme d'autres envelopé dans le nombre de ceux que le Peuple veut par force n'être pas bien intentionnez pour le bien public.

L'eſtime particuliere que le Duc de Baviére témoigna de ſa perſonne, pendant qu'il étoit Envoyé de la part de l'Empereur auprés de ſon Alteſſe Electorale, & les recommandations qu'on ſçait qu'il lui prêta pour lui faire obtenir le poſte qu'il occupe, ſont les cauſes particulieres de cette imputation, qui le charge d'avoir conſervé une reconnoiſſance, & un penchant ſecret pour les intérêts de l'Electeur. Mais cela ne mérite aucune foi, la probité, dont ce Miniſtre a toujours fait profeſſion, le metant pleinement à couvert de ce reproche.

Il a un Fils à Rome, Auditeur de Rote pour la Nation Allemande, qui y fait depuis quelque tems parler de soi, étant employé à négocier avec les Ministres du Pape, pendant que l'Ambassadeur de Sa Majesté Imperiale ne va point à la Cour ; & comme il s'y porte avec zéle & dexterité, on ne doute point qu'il n'obtienne des avancemens considérables & on parle même déja de lui donner la Coadjutorerie de l'Archevêché de Prague, ou de l'Evêché de Ratisbonne.

Les Chanceliers de Bohême & de Hongrie font peu parler d'eux ; le Chancelier Aulique est un Comte Bucelini, qui prétend sa Famille originaire de Flandre, quoi que le nom soit plûtôt Italien que Flamand. La bonté paroît être son caractere particulier, il est Paisible, Dévôt, & Aumônier. C'est lui qui dans les Etats de la Province d'Autriche explique la parole de l'Empereur, quãd celui-ci les a saluez par un petit discours, & qui par une autre harangue

plus longue, & plus étudiée, leur remontre le besoin dont il s'agit, & la justice, qu'il y a de seconder Sa Majesté Imperiale dans ses demandes. Car l'Empereur n'est pas tellement le Maître dans ses Etats, qu'il suffise de proclamer un commandement, ensuite duquel tous soient obligez de se soumettre, *au bon plaisir & vouloir* du Souverain. Il est obligé de faire assembler les Etats, d'y parler lui-même, & de leur faire representer les raisons, qui l'obligent de recourir à leurs secours; Ensuite de quoi ils ont coûtume de donner les mains, & de concourir à ce que l'on souhaite d'eux. Le Chancelier Bucellini est toûjours loüé d'avoir recité un beau discours dans ces Etats, & on n'entend pas qu'il neglige dans les autres choses l'éxercice de sa Charge, mais il paroit qu'une plus grande activité, que celle qui se fait connoître sur son visage & dans ses discours, siéroit bien à un Ministre, par les mains duquel tant de choses doivent necessairement passer.

Les grands Officiers de la Cour particuliére de l'Empereur ſont le Comte de Harrach Grand Maître de la Maiſon de Sa Majeſté Imperiale, & qui en cette qualité ſoûtient le poſte de premier Miniſtre, quoi que comme on l'a dit l'Empereur ſemble n'en vouloir point, en écoutant immediatement par ſoi-même tous ceux qui ont à faire à lui. Ceci, eſt un peu incommode, & traine avec ſoi bien des longueurs, attendu la rareté des Audiences. Mais quand ceux qui ont à traiter veulent prendre le chemin le plus court, ils s'adreſſent à quelques-uns des Miniſtres, qui prennent des occaſions particulieres de porter l'affaire à la connoiſſance de l'Empereur, lequel cependant ne manque guéres de la renvoyer au Conſeil, à qui elle appartient, & tout au moins d'en attendre l'avis.

Ce Comte eſt plus ancien Miniſtre de l'Empereur, & qui lui étoit attaché dés le tems qu'il n'étoit encore qu'Archiduc. C'eſt par cette raiſon

qu'il a toute la confiance de Sa Majesté Imperiale qui lui communique tout, & qu'on croit pour cela dispoſer de la plus grande partie des affaires pour ſon conſeil, ſi le Comte le veut donner; ce qu'il ne fait toujours, ou pour ne pas rendre inutile la faveur des autres, ou pour ſe ſouſtraire aux murmures, qui ne manquent guéres de ſuivre, quand le mauvais ſuccés d'une affaire a donné lieu à en rejetter la faute ſur ceux qui l'ont conſeillé.

Il fut envoyé en Eſpagne quelques années avant la mort du Roi Charles, pour maintenir, comme on crut, le Roi Catholique dans les diſpoſitions favorables envers l'Archiduc, & s'oppoſer aux cabales des François, qui tout ouvertement s'efforçoient à Madrid de l'en detourner. La ſuite a fait voir que les artifices de ceux-cy furent plus forts que toutes les inſinuations contraires; auſſi le monde a-t-il un peu murmuré contre le Comte, & l'a accuſé d'avoir épargné ſes ſoins, ou de n'avoir ſçû contre-

tre pointer des batteries auſſi fortes qu'il étoit neceſſaire pour empêcher ce qui a ſuivi, au grand dommage de l'Empereur, qui ſe voit aujourd'hui contraint à tout reprendre, aiant tout perdu par le Teſtament, qui a donné lieu à la France d'envahir la Monarchie d'Eſpagne, Le Comte avoit mené un de ſes Fils avec ſoi, qui reſta aprez lui à Madrid avec le même caractere d'Ambaſſadeur extraordinaire de Sa Majeſté Imperiale, & ce fut pendant le ſejour de celui-là à la Cour d'Eſpagne, que le Roi Charles mourut, ſans que le Comte ſçut rien du Teſtament avant ſa promulgation, ni put en empecher les ſuites : c'eſt à dire la reconnoiſſance du Duc d'Anjou ; les proteſtations qu'il fit au contraire, n'ayant été qu'un feu de paille, & une opoſition inutile, qui ne changea rien à ce que le Duc d'Harcourt avoit ſi adroitement acheminé.

Le Prince de Mansfeld eſt le Grand Chambellan de Sa Majeſté Imperiale, homme qui paroit auſſi

agé que le vieux Comte d'Harrach, & qui a été depuis peu transferé de la Charge de Prefident du Confeil de guerre à celle ci. On les croit l'un & l'autre un peu prevenus en faveur des manieres Françoifes, & leurs familles étoient remplies de perfonnes de cette Nation, avant qu'on publiat l'Edit qui eloigne les François des Provinces de l'Empire. Le titre de Prince fut donné au Comte de Mansfeld par le dernier Roi d'Efpagne, pour lui avoir mené la Sœur de l'Imperatrice, deftinée pour Femme de Sa Majefté Catholique. Fondi, dont il porte le titre, eft une Principauté dans le Roiaume de Naples, reftée par confequent entre les mains des François: & ce feroit une terrible indulgence de l'Empereur, s'il étoit vrai, comme quelques uns l'affurent, que Sa Majefté Impériale eut permis au Comte de tirer les revenus de cette Principauté pendant tout le cours de la Guerre, par la confideration qu'étant un pauvre Prince il n'avoit pas le moien de foutenir autrement fon

caractere. Cette pauvreté ne s'acordoit d'ailleurs gueres avec la fabrique du beau Palais, dont on a parlé, que ce Prince faisoit bâtir entre la Ville & le Fauxbourg, & dont la construction reste suspendue pour des raisons qu'on ne dit pas. Les murmures avec lesquels tout le monde se plaignoit de sa direction dans le Conseil de guerre, disposerent enfin l'Empereur aprez bien des remontrances à l'en éloigner; mais afin qu'on ne crut pas que cet eloignement fut une deposition dans les formes, & l'effet de quelque malversation commise, la grande bonté de l'Empereur a voulu en le transferant à une autre Charge, qu'on dit que le Prince, à cause de son grand âge, n'étant plus en état de soutenir les soins d'une Charge aussi epineuse qu'étoit celle qu'il possedoit, il l'en avoit dechargé, & transferé à une autre de moindre peine & travail.

Le Prince Eugéne de Savoye, déja renommé pour sa valeur, sa fidélité, & sa bonne conduite en tant de Guer-

res, est celui à qui Sa Majesté Impériale a donné la Présidence vacante par la démission du Prince de Mansfeld, & en effet cette Charge ne pouvoit être conferée avec plus de justice qu'à un Capitaine qui sçût & les besoins des Armées, & les meilleurs moyens d'acheminer les desseins militaires : ce qu'il y a en quelque maniére de facheux, est que l'assistance de ce Prince étant aussi necessaire quelle est dans les Armées, & la Charge de Président du Conseil de guerre semblant requérir sa résidence à Vienne, pour de là comme du cœur & du centre pourvoir à toutes les parties éloignées, il ne peut être également par tout. Mais la vûë principale de l'Empereur a été que le Prince continuant à servir, comme il a fait jusques à present avec tant de gloire à la tête des Troupes il, fut assuré de la correspondance, ou coopération d'un Conseil, dont il étoit le Chef, & avec l'autorité de cette Charge pouvant disposer du nombre & du service de ces Troupes, où il le jugeroit le plus

à propos, il fut sûr de les avoir toûjours à ses ordres ; ce qui dépendant de l'inspection d'un autre, auroit toûjours entraîné avec soi les inconvéniens qui ont traversé jusques ici les meilleurs desseins.

Au reste, le Prince Eugéne avec toute la valeur & la bravoure imaginable dans le champ de Mars, est la bonté même dans le particulier, affable & honnête quasi jusques à l'excés, avec tous les particuliers, même de la plus petite étoffe, qui ont à traiter avec lui. Ceci lui a si fort attiré les yeux & le cœur de tout le monde, qu'on n'entend parler de lui qu'avec toutes les benedictions & les louanges possibles, premier fruit & recompense que devroient envier tous ceux qui ont quelque conduite, qui interesse le public, puis que toutes les autres sans celui ci sont peu honnêtes & peu assurées. Les amis particuliers de Son Altesse voudroient bien voir tant de mérite un peu plus élevé, ou au moins plus prés d'une recompense proportionnée à de si utiles services ; qu'il

rend depuis si long tems, particulierement dans des conjonctures, où il a paru que des Princes vassaux se detachant de l'alliance, & de la fidelité dûë à l'Empire, donnoient lieu à l'Empereur de faire esperer à celui-ci quelque partie de leurs depouilles, la chose étant si juste & si faisable en Italie : Mais le Prince continuë à marcher droit dans la carriere du mérite sans prêter les oreilles à ces insinuations, & est tellement attaché au seul point de la gloire qu'il envisage dans son service, qu'il n'a aucun égard à des esperances qui le flatteroient si legitimement, & qui peut-être à la fin couronneront sa vertu.

Comme le défaut des finances étoit ce à quoi l'on attribuoit en partie le peu de progrés des Armes Imperiales au même tems qu'on ôta au prince de Mansfeld la Charge de president du Conseil de guerre, on changea encore le president du Conseil des Finances, c'étoit le Comte de Salbourg, & cette Charge fut donnée à un Comte de Staremberg, sujet qui étant abon-

damment pourvû des biens de la fortune, promet d'administrer les deniers de l'Empereur avec une œconomie libre des soupçons d'aucun interêt. On oseroit quasi dire cependant que ce n'est pas tant l'infidelité qui semble être à craindre dans l'administration des Charges à la Cour de Vienne, qu'une certaine indolence, naturelle aux Allemans, lesquels, principalement quand ils sont sur l'âge, se remettent presque de tout à leurs Officiers particuliers, ou à ceux de leur Emploi : Et comme ceux-ci n'ont pas toûjours les mêmes sentimens d'honneur & de probité que leurs Maitres, ce n'est pas merveille qu'ils abusent assés souvent a leur profit particulier des moyens qu'ils ont de s'enrichir, sans se mettre fort en peine de ce qui en peut resulter au decri de leurs principaux ; On ne voit rien de plus ordinaire a Vienne que des Marmouzets qui sortant de service, & de certanns offices, souvent assez bas, s'érigent en hommes d'importance, & commencent a faire figure avec les moiens

qu'ils ont aquis de toute main dans l'exercice de leur Miniſtére.

Le Grand Marechal de la Cour eſt un Comte de Martinitz, Seigneur Bohemien, qui fut Ambaſſadeur à Rome, où il donna de ſi chagrinantes nuits à Innocent XII. qu'il ne le pouvoit ni voir ni ſouffrir. Mais bien loin que cela déroge au mérite du Cavalier, tous ceux qui jugent équitablement de ſa conduite, même les Italiens, l'ont toûjours conſideré comme un des meilleurs Miniſtres que l'Empereur ait jamais eu à la Cour de Rome; Le Pape étoit tellement prevenu en faveur de la France, pour des raiſons que ceux qui les ſçavent ne loüent pas toutes, qu'il ne pouvoit entendre parler ni de l'Empereur ni du Roi d'Eſpagne, qu'avec le dernier chagrin: & comme c'étoit alors que la France cherchoit des Mediateurs qui lui procuraſſent la Paix, le Pape en en parloit à l'Ambaſſadeur en toutes ſes Audiences, & auroit voulu qu'on attribuât à une dureté déraiſonnable le refus que l'Empereur faiſoit d'oüir

parler de paix, sans remettre les choses dans un équilibre assuré pour le reste de l'Europe. En un mot le Comte de Martinitz soûtint hautement tout le tems de son Ambassade les intérêts de son Maitre, & se fit presque autant respecter & craindre à Rome, que s'il en avoit été le Souverain. Beaucoup de gens croyent qu'encore qu'il ne soit pas toûjours necessaire d'avoir dans cette Cour des Ministres aussi zélez & aussi résolus que le Comte de Martinitz, à cause du danger de porter les choses trop loin, il seroit cependant fort utile aux intérêts de Sa Majesté Impériale d'y en envoyer de tems en tems de semblables qui y sçussent maintenir l'estime & le respect que mérite la qualité de premier prince du monde.

Aujourd'hui le Comte de Martinitz vit à Vienne sans bruit, & sans prendre aucune part aux affaires, moins encore aux partis, qui selon la coûtume divisent toûjours les Cours des princes, professant une égale amitié à tous, & un éloignement entier de toutes les émulations.

Le Grand Ecuyer qui est le Comte de Dictrichstein ne conserve pas une indifférence si entiére, & quoi qu'il passe pour un parfaitement honnête homme, son panchant vers le parti du Grand Maitre l'éloigne un peu de ceux, qui ont, ou se font des intérêts differens de celui-ci.

Le Comte de Molarc Maitre d'Hôtel est un autre Sujet d'une grande probité, & d'un détachement parfait de toute sorte de cabale, ce qui fait qu'on n'en parle pas beaucoup à la Cour, où il fait sans bruit son devoir & l'éxercice de sa Charge, & donne ses heures particuliéres à l'Etude.

Le prince de Salms est Grand Maison du Roi des Romains, & a été l'Inspecteur de son éducation; au sujet de laquelle il eut autrefois quelques démêlez avec ceux, qui étant tout-puissans à la Cour vouloient y prendre la part qui ne leur touchoit point. Il soûtint haut à la main les droits de sa Charge, & poussa même un jour la chose si loin, qu'il voulut

& obtint quelque ſatisfaction qui fut tout à fait chagrinante, à ces favoris impatients de toute humiliation. Auſſi ſa préſence, & l'air de ſon viſage reſpirent-ils encore aujourd'hui, quoi qu'il ſoit ſur l'âge & eſtropié de la goute, je ne ſçai quoi de hardi, qui tient tout le monde en reſpect devant lui. On a crû que les maniéres un peu emportées, qu'avoit autrefois le Roi des Romains lui étoient venuës par une eſpece de communication de ce Gouverneur; & on raconte qu'un jour celui-ci ayant voulu reprendre le Roi, qui étoit alors aſſez jeune, de je ne ſçai quel emportement, le Roi lui répondit bruſquement qu'il ne faiſoit que l'imiter.

Le Grand Ecuyer du Roi eſt le prince de Dietrichſtein, qui ſans ſe mêler d'aucune intrigue, ni ſuivre aucun parti, prend ſes plaiſirs dans la belle dépence, & à ſe faire honneur dans l'exercice de ſa Charge.

Le Comte de Trautzon eſt ſon grand Chambellan, le Comte de Paar ſon Maître d'Hôtel, un autre

Comte de Martinitz frere du premier Capitaine de sa garde, tous trois Cavaliers fort sages & moderez, & dont chacun parle avec une estime particuliére. Le Roi cependant témoigne sa plus grande faveur à son grand Veneur.

Le Comte de Lamberg fils du Gouverneur de Lintz, & neveu du Cardinal de ce nom Evêque & Prince de Passau, qui est à peu prez de l'age du Roi, est entierement dans ses bonnes graces. Il a été elevé auprés de lui. Il sçait seconder ses inclinations, infatigable à le suivre à la Chasse, où le Roi trouve jusques à present son plus grand plaisir. On lui attribuë une adresse naturelle à egayer les conversations, & à sçavoir tourner toutes choses à une raillerie fine & spirituelle ? Ce qui étant un ragoût qui ne deplaît sur aucune viande, il peut esperer que ce talent rendra sa fortune constante, & peut-être le portera à une plus haute, quand le Roi sera en état de lui donner plus d'elevation.

Il y a encore d'autres Officiers tant

de l'Empereur que du Roi, qui ne font pas assez de bruit pour qu'on en parle. On regarde cependan avec quelque distinction le Baron de Scalvinoni, qui étant dans son premier âge Valet de chambre d'un jeune Comte, avec qui l'Empereur joyoi un jour, & faisant l'empressé à le servir dans ce divertissement, fit ensorte par cet empressement que l'Empereur le demanda au Comte & le prit à son service, où il a fait un trés long tems la même fonction de Valet de chambre de Sa Majeste Imperiale : jusques à ce qu'enfin il est devenu son bo rsier secret, & depuis quelque tems encore a été crée Baron. Comme il est Italien, de la Province du Tirol, il est en butte à tous les miserables de cette Nation, qui viennent à la Cour : & soit par fierté, ou par chagrin qu'il a de se voir tant importuné, il leur donne assez souvent de fâcheuses reponces, jusques à leur envoyer dire qu'il ne veut point leur parler. Sa premiére condition lui devroit ce senble faire considerer avec pitié ceux qui recou-

rent à lui : mais comme, c'eſt aſſés ſouvent l'effet des fourtunes imprevûës de chaſſer de l'eſprit le ſouvenir de la miſere & même de la faire haïr dans les autres, il ne faut pas s'étonner ſi cet homme qui dans un âge avancé ne cherche qu'à vivre, & qui peut-être voudroit bien être delivré de ſon ſervice pour jouir en repos des richeſſes qu'il s'eſt aquis, ne ſe met pas fort en peine de ceux qui ſouffrent, & qui ont beſoin de ſon aſſiſtance.

On ne parlera pas davantage de la Cour ni des Miniſtres, parce qu'on n'en a rien apris de plus. Il ne faut pas cependant paſſer ſous ſilence deux autres du nombre de ces derniers, deſquels tout le monde parle avec beaucoup d'eſtime & de louange, & qu'on nomme les zelez & les incorruptibles : Ce ſont les Comtes d'Oeting, & de Jorger : non pas que ces deux ſoient les ſeuls zelez & incorruptibles, mais ils reſpirent l'un & l'autre un certain air de probité, qui leur a fait donner ce nom par excellence.

On dit que le dernier eſt aſſez pauvre, ce qui n'eſt que meilleur pour authentiquer ſa probité ; car il n'eſt pas ordinaire d'être ſuſceptible de mauvais conſeils, & de ſe contenter des moiens d'une petite fortune.

On va parler de quelques autres perſonnes, qui font figure à la Cour, quoi qu'ils ne ſoient pas du nombre ni des Miniſtres, ni des Courtiſans. Il y a un Prince d'Hanover à Vienne, qui dans les occaſions de pompe, ſe fait toujours remarquer, par la belle figure qu'il fait enſuite & en livrées, & qui hors de là, vit à Vienne comme s'il étoit ſur la moindre de ſes terres. Son divertiſſement continuel eſt la Chaſſe, où il paſſe tout ſon tems, & quand il eſt à la Ville, il marche avec ſi peu de train, qu'on ne le prendroit jamais pour un Prince. Il eſt parfaitement honnête envers tous, mais il ne ſe mêle de quoi que ce ſoit, ni ne prend parti en rien. Il a neanmoins le titre de General, & tient un Regiment dans les troupes de l'Empereur, ſa Maiſon aiant ſi bien

merité de Sa Majesté Imperiale, qu'une semblable gratification lui est dûe. Il a un frere si brave que dans l'action du Comte de la Tour contre l'Electeur de Baviere, il se voulut jetter dans le Danube plutôt que de se rendre prisonnier.

Le Cardinal Colonitz est un vieux & fidelle serviteur de l'Empereur. Bon Seigneur en toute maniere, c'est à dire, sincere, sans faste & sans duplicité. Il est creature du Pape Innocent XI. qui lui donna le Chapeau, non tant à la presentation de Sa Majesté Imperiale qui l'avoit nommé, que par l'estime particuliere qu'il faisoit de sa vertu; Car étant l'an 1683. encore Evêque de Javarin, il se renferma à Vienne pendant le siege, & non seulement il encouragea par sa presence ceux qui deffendoient cette Place, mais il les aida de ses biens, aiant depensé tout ce qu'il avoit à l'aliment des soldats & des pauvres. Il succeda en l'Archevêché de Strigonie, autrefois le plus riche du monde, à cet autre fameux parti-

ſan des interêts de l'Empereur, qui aprez s'être montré tant qu'il vecut bien faiſant, & liberal aux pauvres, laiſſa en mourant à Sa Majeſté Imperiale tous les grands biens qui lui reſtoient, pour l'aider à ſoutenir la Guerre contre les Infideles. Le Cardinal Colonitz ne paroit ſe mêler aujourd'hui d'aucune affaire, & vit loin de la Hongrie ſon Pais, depuis que ce Roiaume a pris les armes contre ſon Prince, aiant prez de ſoi un neveu, Cavalier de cette Nation, & de tres-bonne mine, aparemment pour la même raiſon, de n'être point mêlé parmi les Rebelles.

Le Cardinal Grimani ne fait pas plus de bruit à Vienne que le Cardinal Colonitz, quoi que ſon habileté en toute maniere deut faire eſperer à l'Empereur d'en être tres-bien ſervi, s'il étoit emploié. Il eſt d'une famille Noble, & des premieres de la Republique de Veniſe, & quoi que cette Nation n'ait point coutume de s'attacher à aucun Prince etranger, il fut cependant nommé au Cardinalat

par l'Empereur pour les raisons qu'on va dire. Le Roi Tres Chrêtien, aiant pour des vuës que beaucoup croient deviner, travaillé au mariage du Duc de Savoie avec l'Infante de Portugal, fille du premier lit du Roi regnant, & ce mariage n'ayant point eu son effet, voulut rentrer dans ces vuës par un autre chemin, en se faisant ceder par le Comte de Soissons, frere ainé du Prince Eugene, toutes les pretentions qu'il pourroit jamais avoir sur la Savoyé, en vertu de la proximité du sang avec son Altesse Roiale, dont il étoit alors le parent le plus proche. Cette cession penetrée par le Ministre d'une Puissance qui prenoit interêt au changement qui pouvoit arriver aux affaires, si, le Duc mourant sans enfans, le droit de succeder ouvert au Comte de Soissons passoit entre les mains du Roi de France, on procura le mariage du Prince de Carignan le muet, qui étant parent plus proche que le Comte, excluëroit lui & tous ceux qui en vertu de son droit pourroient preten-

dre à cette ſucceſſion. Le Prince fut en effet marié avec une Princeſſe de la Maiſon d'Eſte, qui lui a donné des enfans: mais comme il faloit manier cette intrigue en ſorte que la France n'y put mettre opoſition, le Cardinal alors Abbé Grimani, qui avoit une riche Abbaye dans le Piemont, & qui pour cette cauſe paroiſſoit quelquefois à la Cour de ſon Alteſſe Roiale, fut cru avoir traité l'affaire, & par conſequent demeura expoſé au reſſentiment de la France, qui s'étoit déja vengé hautement du Prince de Carignan, qu'elle avoit fait bannir du Piemont, & releguer avec ſa nouvelle Epouſe à Boulogne, pour avoir oſé ſe marier ſans la participation du Roi Tres-Chrêtien.

L'Abbé courut environ ce'tems là quelque hazard à Milan, où retournant de nuit dans ſon Auberge, & deſcendant de caroſſe, il ſe vit tirer deux coups de mouſqueton. Ni la Republique de Veniſe, ni ſon Alteſſe Roiale, n'oſerent prendre publiquement ſa protection, quoi qu'il

soit bien facile à croire qu'il n'avoit rien fait sans le gré de l'une & de l'autre, s'il avoit été effectivement impliqué dans l'affaire; c'est pourquoi l'Empereur, à l'avantage duquel on travaille quand on éloigne les François d'Italie, prit la lance pour lui, & le nomma au Chapeau, que le Pape n'osa lui refuser, quoi qu'il previt bien que sa promotion ne feroit pas plaisir à la France. L'Abbé, devenu Cardinal, a continué à vivre publiquement attaché aux interêts de l'Empereur, & dans la disgrace de la Republique de Venise: mais comme il est assez vrai-semblable, la disgrace n'étoit qu'aparente, puisque la Republique n'avoit aucun interêt à le hair, quand même il auroit fait ce dont il étoit accusé. Il y a même quelques années qu'étant à Rome, il fit mettre sur la porte de son Palais les Armes de la Republique à côté de celles de l'Empereur, ce qui est un signe d'une entiere reconciliation.

Il a tres bien servi Sa Majesté Imperiale en cette premiere Cour du

Monde, & il continueroit à le faire plus utilement, & plus facilement que tout autre de son caractere, si on vouloit l'y maintenir : le mal est que le Cardinal n'étant pas Allemand ne peut posseder aucun Benefice en ce Païs-là, & qu'il est reduit à l'expectative de l'Evêché de Javarin, quand le prince de Saxe-Zeits, qui le possede à present, aura obtenu l'Archevêché de Strigonie par la mort du Cardinal Colonitz, qui ne paroit pas disposé à vouloir partir si-tôt pour l'autre monde. C'est la cause pourquoi le Cardinal Grimani, qui faisoit si belle figure à Rome, a été contraint de retourner à Vienne où il vit quasi caché, avec peu de suite, & moins d'Emploi ; l'Empereur dans les conjonctures presentes n'ayant pas les moiens de lui fournir de ses propres finances, ce qui seroit necessaire pour un entretien proportionné à son caractere. Si ceux que l'Empereur aime tant, & qui possedent de si grandes richesses dans ses païs Hereditaires, vouloient faire (ce qui leur est

tres facile) une pension à Son Eminence, on sait qu'ils l'ont fait, & qu'ils la font à d'autres Cardinaux pour les engager à soutenir leurs interêts en Cour de Rome) ils donneroient une preuve de leur zele au service de l'Empereur, qui les incommoderoit fort peu, & fermeroient la bouche à bien des gens ; qui les croyent plus attachez à leurs interêts qu'à ceux de Sa Majesté Imperiale.

On a parlé pendant quelque tems que le prince de portia iroit en qualité d'Ambassadeur de l'Empereur à Moscou, d'où il devoit reconduire à Vienne le fils aîné du Czar, pour y être instruit aux lettres, & formé au manieres du reste de l'Europe, desquelles les Moscovites semblent éloignez. On esperoit mille avantages de cette Legation, savoir que ce fils se feroit instruire dans le Rit Latin, qu'il réüniroit son peuple à l'Eglise Romaine, & que prenant une Archiduchesse pour Epouse, il établiroit une correspondance à toute epreuve entre les Cours de Vienne & de Moscou,

& entre les deux Empires. Le Czar n'a point changé, dit on, de ſentiment, mais le Roi de Suede, qui paroit être bon ami à l'Empereur, aiant fait inſinuer à celui-ci, comme on l'a dit ailleurs, que tant d'honneurs rendus à un prince, contre qui Sa Majeſté Suedoiſe eſt en guerre. ſemblant accuſer une attache particuliere avec cet ennemi, cela pouvoit beaucoup alterer la bonne correſpondance entre Sa Majeſté Imperiale & la Suede, on y a eu egard, & le prince de portia, qui avoit déja preſque fait tous les preparatifs de ſon Ambaſſade, a eu ordre de ſurſeoir, juſques à ce que la ſituation des affaires conſeillat de faire autrement.

Au reſte ce prince de portia a eu quelques affaires en Baviere, leſquelles, à ce qu'on dit, ont eu des ſuites, dont chacun eſt informé, ſans qu'on les lui attribue; Car il ne faut pas croire que toutes les actions des princes aient toujours des fins de politique, de Gloire, ou d'Interêt. Les

paſſions particulieres y contribuent aſſez ſouvent au prejudice de l'un & de l'autre, & l'on voit des reſolutions de la derniere importance, qui ont leurs ſources dans des cauſes ſi legeres, qu'on auroit ſouvent honte de les avoüer, ſi elles étoient connues.

Il y a d'autres ſujets de l'Empereur à Vienne, qui attirent les yeux du public par la ſingularité de leurs avantures. Il y a un Comte de Berlips neveu de la fameuſe Comteſſe de ce nom, qui a fait tant de bruit en Eſpagne ſous le dernier Roi, par la faveur extraordinaire dont elle joüiſſoit auprez de la Reine, & par les richeſſes auſſi extraordinaires, que cette faveur lui donna les moiens d'aquerir. Ces richeſſes ſont aujourd'hui poſſedées (je dis celles qu'on a pu tranſporter en Allemagne, car pour celles qui étoient en Flandres, la faveur de la Reine Douairiere reſtée en Eſpagne n'a pu les ſauver de la confiſcation des François) elles ſont poſſedées, dis-je, par ce Comte, jeune homme un peu contrefait (puiſqu'il eſt

eſt boiteux) qui outre cela a épouſé une riche heritiere, de ſorte qu'il y a peu de perſonnes de ſa qualité, mieux accommodées que lui.

La Princeſſe Ragotzi, Femme du Prince de ce nom, ſe diſtingue auſſi par ſa beauté, par ſa galanterie, & par la ſuite de la Nobleſſe qui lui fait la Cour. On a voulu perſuader à l'Empereur qu'il n'étoit pas trop ſeur de laiſſer tant de liberté à une Dame ſi étroitement conjointe au Chef des Mecontens, qui font une ſi cruelle guerre à Sa Majeſté Imperiale; à cauſe des moiens que cette liberté lui donne d'aider en pluſieurs manieres le parti des ſoulevez. Mais Sa Majeſté Imperiale a repondu qu'il ne lui paroiſſoit pas juſte d'empriſonner une Dame qu'Elle croit n'avoir aucune part dans la faute de ſon Mari, & que de l'eloigner ſimplement de la Cour, pour la releguer dans un Fauxbourg de la Ville, cela pourroit donner occaſion à des viſites, & à des commerces plus libres & plus cachez, & qu'en toute maniere il trouvoit plus

à propos qu'elle vecut à la Ville, & aux yeux de la Cour.

La Comtesse d'Apremont, sœur du même Ragotzi, marche aussi librement & aussi fierement par la Ville que la precedente. Elle retient le titre de Princesse, que tous les adorateurs de sa beauté lui donnent, d'autant plus volontiers, qu'ils savent la flatter plus agréablement par là : & l'Empereur aussi indulgent à elle qu'à sa belle sœur, voit le tout avec la plus grande patience du monde. On doit dire que quoi que l'Imperatrice & la Reine tiennent apartemens à la Cour, il n'y a gueres, hors des occasions de gales comme on parle en Espagne, que les Dames plus agées qui les frequentent ; les autres, comme on a déja touché ailleurs, faisant des compagnies entre parens & amis, où l'on ne manque pas de se divertir agreablement.

Il y a d'autres sujets de l'Empereur à Vienne de nouvelle creation, qui s'y font connoitre par quelque surcharge des Finances de Sa Majesté

Imperiale, mais avec beaucoup de reputation & d'honneur pour ses justes pretentions sur la succession d'Espagne. Ce sont des Seigneurs Napolitains & Milanois, dont quelques uns ont déja suivi l'Archiduc en Espagne. Personne ne trouve mauvais qu'on fournisse à ceux-ci de quoi se soutenir aprez la perte, qu'ils ont fait de leurs biens, retenus & occupez par ceux qui possedent aujourd'hui ces Etats, & plut à Dieu, dit-on, que tout ce que l'Empereur donne fut aussi bien emploié : Le mal est qu'il y a une quantité de Moines & de Prêtres, & d'autres personnes encore qui tirent pension, & qui ne sont pas trop bien connus, ou du moins qui sont fort inutiles à ses intérêts, dont quelques-uns même tiennent des discours, qui ne respirent guéres de fidelité & de zele à son service. Mais le destin de Sa Majesté Imperiale est de faire du bien à l'imitation de la nature Divine, c'est à dire, sans consideration du plus ou du moins de merite de ceux qui le reçoivent.

Celui qui fait la premiére figure, eſt le Marquis del Vaſto, qui ayant fait quelque ſéjour à Rome, dans la penſée de s'y arrêter juſques à ce que le Pape eut donné l'Inveſtiture à l'un ou à l'autre des Pretendans, y eut de trés-grands demêlez avec le Cardinal de Janſon, & avec le Gouverneur de la Ville. Celui ci ſur une imputation que le Marquis ſe fut vengé d'un de ſes Domeſtiques, qu'on lui avoit aſſure tramer contre ſa vie, le pouſſa à bout, & le fit condamner à la mort par un chetif Miniſtre de ſon Tribunal; nonobſtant que Sa Majeſté Impériale l'eût declare Lieutenant General de ſes Armées. Le Comte de Lamberg Ambaſſadeur de l'Empereur fut contraint de le tirer hors de la Ville dans ſon Caroſſe, pour le ſouſtraire à la violence, & ce qui ſurprend le plus, eſt que la Cour de Rome ne paroît nullement diſpoſée à en revenir, quand l'Empereur y envoyeroit une autre Armée de Lavardins comme fit le Roi de France contre Innocent XI.

Le Marquis vit aujourd'hui à Vienne avec peu de bruit, & se laisse peu voir; mais l'eclat de sa Naissance le merite de ses Ayeux, & la singularite de ses avantures, ne laisse pas d'attirer les yeux de tous sur sa personne, quand il sort en public.

Le Prince de Caserte, qui avoit pris le même parti de demeurer à Rome, & que le Pape avoit obligé à donner une caution de cinquante mille écus, pour assurance qu'il n'en sortiroit pas, ne s'y croyant pas en sûreté, se retira de même à Vienne avec bien du chagrin pour le pape, qui voudroit voir tout le monde aussi porté pour la France qu'il l'est lui-même, & encore plus pour les François, qui pestent de tout leur cœur de voir qu'en occupant le Roiaume de Naples ils ne possedent ni l'estime ni l'affection de ceux, qui y faisoient la premiere figure. Car outre ces deux Seigneurs, le Duc de Telese, le Prince de la Riccia, & plusieurs autres encore sont absens, & n'y veulent pas retourner; sans com-

pter Don Carolo de Sangro, & d'autres perſonnes qualifiées, dont le maſſacre ou la detention a attiré ſur la France l'execration des Peuples, qui, quoi qu'on faſſe, n'aimeront jamais les François.

Il y a quelques perſonnes de qualité du Duché de Milan; mais peu, qui s'étant hatez de temoigner leur bon zele à l'Empereur, & n'ayant pas été ſecondez à tems dans les projets qu'ils avoient formez, pour lui faciliter la conquête de cet Etat, ont été contraints, aprez la perte de leurs biens confiſquez de ſe retirer à Vienne, où ils vivent, à la verité, mais aſſez petitement, des penſions qu'on leur fait.

Il y a encore quelques Eſpagnols, qui voudroient bien être crus hommes d'importance, & qui y ſont ſur le même pied; mais avec cette difference que leur hardieſſe naturelle les aide merveilleuſement à demander de quoi ſubſiſter à l'Empereur, qui par ſa bonté ordinaire ne laiſſe pas que de leur donner; quoi qu'il ait été in-

formé qu'ils n'étoient nullement ce qu'ils osoient se dire, & qu'ils ne valoient pas à beaucoup prez les gratifications qu'il leur fait. Venons aux Ministres étrangers qui sont presentement à Vienne.

Monsignor Davia y est aujourd'hui Nonce de Sa Sainteté, mais sans exercice de sa Charge; la Cour lui aiant été interdite, à cause de la partialité du Pape, envers la France, reconnue en mille occasions, & en particulier dans les violences dont on s'est servi à Rome contre les Seigneurs Napolitains, dont on vient de parler. Il est pourtant vrai que ce Prelat est de sa personne tres porté envers la Maison Auguste, & qu'il a un Frere dans l'Armée Imperiale d'Italie avec le titre de General, qui a fait & continue à y faire mille merveilles. Monsignor Davia rendit aussi un service important à l'Empereur dans sa Nonciature de Pologne, où aiant porté temoignage à la verité de l'écriture & de l'attestation du Prince de Saxe-Zeits, en faveur de la

Catholicité de l'Electeur de Saxe, fut cause que celui-ci, qui étoit apuié par l'Empereur, fut elu Roi; ce qui chagrina tellement la France, qui échoua pour le Prince de Conti, que comme le Pape Innocent XII. étoit tout à elle, ses Ministres n'eurent pas de peine à obtenir de lui que le Nonce Davia fut cassé, & mis à l'ecart. sans esperance d'être emploié à l'avenir.

Le Pape cependant, ni les François, ne réüssirent pas dans leur vengeance; car le Nonce Tanare, qui étoit à Vienne, aiant été fait Cardinal, comme il fut question d'en envoier un autre en sa place, l'Empereur, à son tour, n'en voulut accepter aucun, si on ne lui donnoit Monsignor Davia, qui par ce moien étant rentré en carriere, est assuré d'un Bonnet de Cardinal au sortir de sa Nonciature; la coutume étant que les Nonces de Vienne, de Madrid, & de Paris, ne quittent jamais leurs Emplois qu'ils ne soient revetus de la Pourpre, comme nous l'avons déja remarqué plus haut.

Il y a un Ambaſſadeur du Czar auprés de Sa Majeſte Imperiale qui auroit fait ſon Entrée, ſi le Prince de Portia fut parti pour Moſcou. Cet Ambaſſadeur eſt un Prince ou Boyard Moſcovite, appellé Gallizzin ; qui fut laiſſé à Vienne au départ du Czar même, qui comme tout le monde à ſçû, y fut en Perſonne, & y demeura eſſez long tems, avec de grandes penſées de s'unir plus étroitement à l'Empereur, aux autres Princes Chrêtiens, & au Pape même, ſi la Guerre de Pologne ne fut ſurvenuë

L'Ambaſſadeur de Veniſe eſt un jeune Noble de la Maiſon Delfini, l'uſage ayant commencé dans cette République que les Seigneurs des grandes familles ſe hâtent d'entrer dans les Emplois, pour joüir plus long tems de la Dignité de procurateur de Saint Marc, qu'on leur donne au retour de l'Ambaſſade. Ce n'étoit pourtant pas l'ancien uſage, & l'on n'envoyoit autrefois dans les Ambaſſades, que des hommes âgez & conſommez dans les affaires : mais

on croit aujourd'hui remédier à tout, en joignant à l'Ambaſſadeur un Secretaire de la République, ſur la probité & capacité duquel elle ſe repoſe.

Il y a une autre raiſon, pour laquelle pluſieurs croyent à Veniſe qu'on ramenera la coûtume d'envoyer des perſonnes âgées dans les Ambaſſades : C'eſt que les jeunes Seigneurs ſortant de leurs maiſons, pleins de l'eſtime de leur qualité & de leurs richeſſes s'engagent dans les Cours étrangeres, & principalemét à Paris & à Rome, en des dépenſes hors de propos en livrées en domeſtiques & en mille autres efforts d'une magnificence inutile ; outre le jeu, qui ne traite pas toujours favorablement ceux qui l'aiment le plus ; d'où il s'enſuit qu'ils incommodent notablement leurs Maiſons & dépenſent dans les païs étrangers le le plus clair des richeſſes, que la bonne politique ne ſouffre guéres qu'on laiſſe ſortir d'un Etat. Joignez à cela que ces jeunes Meſſieurs ménent ſouvent leurs femmes dans les Ambaſſades ce qui double la depenſe & eſt peut-

être un des plus grands inconveniens au bien de leurs affaires, à cause que la jeunesse est plus susceptible des nouvelles impressions, & que s'accoûtumant aux maniéres, elles conçoivent insensiblement de l'estime & du penchant pour cette Nation, ce qui peut être quelquefois dangereux.

Comme les affaires entre la Cour de Vienne, & la République de Venise ne sont pas aujourd'hui trop embarassées, il faut esperer que l'Ambassadeur Delphino fournira tout ce qui est necessaire pour le maintien de la bonne intelligence entre'elles, d'autant plus qu'il n'a point de surveillant & d'incommode, qui travaille à brouiller les cartes; je veux dire qu'il n'y a plus à Vienne de Ministres de France qui y ont autrefois suscité de si grandes brouilleries.

Il y a d'autres Ministres du second Ordre, sçavoir des Envoyez d'Angleterre, de Pologne, de Suéde, de Dannemarc, de Hollande, de Savoye & de Lorraine, tous fort honnêtes gens & fort habiles, de chacun desquels

ou pourroit traiter en particulier si on ne s'étoit engagé à autre chose qu'à parler de ce qui regarde précisément la Cour de Vienne. On n'a plus à dire qu'un mot d'un autre embarras, où se trouve aujourd'hui l'Empereur : C'est au sujet du Juif Openheim, mort depuis quelque tems & dont le déceds a fait une revolution considerable dans les affaires. Cet homme qui étoit, il y-a quelque années, entré dans les affaires, & s'étoit chargé d'une grande partie de la subsistance des Armées de Sa Majesté Impériale. La Chambre lui avoit engagé pour cela une partie des Domaines & des Gabelles, Il tiroit de l'argent de divers particuliers, auxquels il faisoit des partis plus ou moins considérables, selon qu'il étoit pressé de pourvoir à ce qu'il avoit promis. On lui permettoit nonobstant la proscription génerale des Juifs de toute l'Autriche, de demeurer à Vienne & sous son nom, à une quantité d'autres Juifs,, dont il disoit avoir besoin pour faire ses affaires. Le Peuple pré-

venu contre cette Nation insultoit de tems à autre aux Juifs, quand il les reconnoissoit dans les rües, ce qui fut cause qu'Openheim demanda & obtint qu'elques gardes à son logis; cela n'empêcha pas qu'un jour quelques personnes de la lie du Peuple ne donnassent des marques publiques de mépris à ce Juif, frapant avec insulte à sa porte. La garde voulant l'empêcher, la canaille s'attroupa; de sorte qu'il fut force, pour appaiser le tumulte, de faire trainer quelque piece d'artillerie sur les lieux, & prés du quartier des Juifs, pour retenir la populace par la terreur du châtiment.

Le Juif est venu à mourir avec ses comptes embarassez, comme il arrive à ceux qui ont plus d'affaires sur les bras, qu'ils n'en peuvent expédier. Les Ministres de l'Empereur & les Administrateur de ses finances ont reclamé ce qui avoit été perçû des revenus, & qu'on prétendoit surpasser les fraix faits par le Juif au service des troupes. Les Héritiers & gens d'affaires de celui-ci ont prétendu au

contraire avoir beaucoup plus avancé qu'ils n'avoient reçû, & il ne s'agit pas de moins que de huit millions de florins qu'une des parties prétend de l'autre. Ce qui cause à Vienne un embaras qui ne peut manquer d'avoir de mauvaises suites, il est vrai que pour éclaircir cette matiere, il s'est presente entr'autes un certain Comte *Maconi* autrefois General dans les Troupes de la République, mais comme, par un principe de conscience, l'Empereur veut être informé de la verité de cette affaire, il arrive que nonobstant les frequentes Audiences du Comte la chose demeure toûjours aussi embrouillée, & qu'elle le pourra encore être fort long tems au préjudice de Sa Majesté Imperiele.

Il y a encore une autre affaire sur le Tapis, qui resulte de celle-ci, & qui n'occupe pas moins l'Empereur & ses Ministres; c'est l'érection d'une Banque pour le payement des Troupes Impériales, qui font la Guerre en Italie; afin d'empêcher par ce moyen le transport de l'argent hors du Païs;

Il faut un fond pour cela, & l'on voudroit bien y pouvoir faire entrer la ſomme dont on pretend que ce Juif eſt redevable ; mais il n'y a gueres d'apparence que la choſe puiſſe être ſi promptement executée ; d'autant plus que jamais l'Empereur ne s'eſt beaucoup mis en peine de ſçavoir comment ſes Revenus ſont adminiſtrez.

On oublioit de parler d'une autre eſpece de gens d'affaires, qui battent encore le pavé à Vienne, qui y font une figure incommode, & qui travaillent à terminer ce pourquoi ils ſont là. Ce ſont de certains Agents, qui viennent propoſer à la Cour des partis ou des nouvelles inventions, qui ne réüſſiront jamais. Comme il y a des dupes par tout, il ſe trouve des gens riches, mais aſſez ſimples pour ſe laiſſer duper par d'autres plus fins, & qui ſur des eſpérances de gros profits & de gains conſidérables, fourniſſent à la dépenſe de ceux qui les propoſent & qui s'offrent de les avancer dans les Cours, & auprés des

Princes. Il y a à Vienne quelques Italiens du nombre de ces vendeurs d'esperances, gens graves, & serieux & d'une mine resoluë, qu'on assure voir reguliérement les Ministres, pour leur proposer, par exemple, comme faisoient ceux dont on parle, un projet de remoudre tout le son, & d'en retirer une seconde farine, qui serviroit au pain de munition des Soldats : expedient pour raporter, comme ils l'assuroient, de grandes sommes dans la caisse de l'Empereur.

Un Officier qui se trouva un jour présent à une conversation où l'on parloit de cette matiére, dit bien résolument que si jamais il pouvoit joindre quelqu'un de ces Excrocs, il ne lui échapperoit pas, & qu'il lui apprendroit bien à vouloir faire manger du son aux soldats, pendant qu'avec une friponnerie, aussi criante que la sienne, il se nourrissoit de bon pain aux depens des sots.

Voila ce qu'on a pû remarquer à Vienne, au moins ce dont on s'est souvenu ; car souvent la présence

d'une choſe chaſſe l'autre de la memoire, & il n'eſt pas poſſible de tout remarquer dans une Ville & dans une Cour à moins d'y faire un ſejour de pluſieurs années. Outre nela, à force de voir tous les jours des choſes on oublie celles ſur leſquells on avoit fait les premiéres remaques.

Fin de la cinquiéme Partie.

SIXIE'ME PARTIE.

REFLEXIONS SUR LA MORT DE L'EMPEREUR

LA mort de l'Empereur Léopold eſt une matiere à tant de Reflexions, par rapport à la Cour de Vienne, qu'on a crû qu'il manqueroit quelque choſe à ces Memoires, ſi on n'en faiſoit ſuivre quelques ques-unes de celles, qui ſe preſentent les premiéres à l'eſprit. On ne peut aucunement douter que cette mort ne cauſe

un trés grand changement dans les affaires : mais ce qu'il y a de meilleur est qu'on a tout sujet de se promettre ce changement favorable, au lieu que les choses demeurant en l'etat où elles étoient, on ne faisoit que pousser, comme on dit, le tems avec l'epaule, & attendre mieux de quelque revolution, qu'on ne sçavoit de quel côte esperer. En premier lieu la Personne du nouvel Empereur promet beaucoup par ses qualitez personnelles. Car encore que le feu Empereur, de glorieuse memoire, fût un Prince tres eclairé, & d'une trés-bonne intention qui sont les deux premieres & les plus importantes qualitez d'un Souverain, cependant comme il n'avoit jamais été à la Guerre, & que par consequent il devoit ignorer beaucoup de choses que l'experience, & la connoissance de pres enseigne aux Princes, qui voyent les Armées & se trouvent dans l'occasion, on peut dire que cet éloignement, & ce manque d'experience a été cause que bien des choses ont été negligees dans cette sorte d'inté-

rêts, ce qui apparemment ne ſera pas à l'avenir. Le nouvel Empereur Joſeph n'a encore fait que deux Campagnes, il eſt vrai, mais il s'y eſt porte avec tant de vigueur, tant de ſoin, que toutes choſes ſe fiſſent en leur tems ; & il a temoigné tant d'amour & d'eſtime pour les troupes, que celles-ci ont tout ſujet d'eſperer que leurs ſervices ſeront connus, & recompenſez ; ce qui eſt un grand encouragement à la valeur & à la fidelité, qui ne craignent point que leurs recompenſes ſoient données à d'autres dans le Conſeil d'un Prince, qui ne les connoit que de loin, & qui en entend de prés les importunitez, & les ſollicitations de ceux qui les pretendent ſans mérite, & ſans ſervice. La premiére faute de Philippe II. Roi d'Eſpagne en recueillant les grands Etats de ſon Pere Charles V. fut. de ſe cacher dans ſon cabinet, & de s'enſevelir au milieu d'un tas de Conſeillers & de Courtiſans oiſifs qui lui derobant la connoiſſance de ſes veritables ſerviteurs & des ſervices

qu'ils lui rendoient, employoient son nom pour avancer leurs proches ou leurs Amis, & ainsi au lieu du sang bon & vigoureux qui animoit auparavant le Corps de la Monarchie, ils y mirent tant de flegme & de sang corrompu, qu'ils la reduisirent enfin sous ses Successeurs, qui tinrent la même conduite à la paralisie, où nous l'avons vûë sans forces, & sans vigueur, quoi qu'elle eut encore la plûpart de ses Membre, & que ce qu'elle en avoit perdu par sa faute ne fut rien au prix de ce qui lui restoit. Il y a lieu d'esperer que l'Empereur Joseph, qui s'est ouvert une si belle carriere par ses premieres armes, ne l'abondonnera pas entierement, étant informé comme il est, de la necessité, presente, & de son assistance aux Armées, s'il veut mettre en action & obliger efficacement à faire leur devoir tant de Generaux differens que la jalousie continuelle, ou d'autres raisons qui ne valent pas mieux, arrêtent bien souvent, quand il est

besoin qu'ils se hâtent devantage.

Si le Nouvel Empereur venoit d'un Païs eloigné, & qu'il ne ſçut pas ce qui se passe à la Cour, il auroit raison de se servir des Ministres, qui ont ci devant gouverné ; comme de gens, qui connoissent l'état des affaires, & savent les moiens de les acheminer par la voie la plus sure: mais comme il n'est pas dans un âge à ignorer quoi que ce soit en cette matiere ; Il y a aparence que ne jugeant pas necessaire de les continuer dans le Ministere, il voudra se servir, ou comme son Pere, de ceux qui l'ont aproché jusques à present, & avec lesquels il a été elevé, ou peut être encore de quelques autres tout nouveaux, qu'il croira capables de se bien acquiter de leurs Emplois, de lui donner des conseils sinceres & d'en procurer l'execution avec un zele, & une fidelité incorruptible. Il est assez ordinaire que ceux qui sont nouvellement élevez à quelque Emploi auprez des princes, de s'en aquitent au commencement avec ferveur

& integrité, ne fut ce que pour gagner l'estime du Souverain, s'établir dans leurs Charges, & se mettre en état de pousser leur Fortune plus loin. Les vieux Officiers ne ressentent point cet empressement. Leur Fortune est faite, & ils ont plus de plaisir à en jouir, que de soin de se faire merite d'une diligence qui ne leur produit rien. Que si on ajoute l'âge, la qualité, & l'experience que l'on a que les choses vont ordinairement dans leurs mains avec une certaine lenteur & negligence, qui accompagne la vieillesse, & qu'ils croient peut être bienseante à leur rang, on ne doutera pas que l'Empereur qui les connoit ne les decharge de leur administration. Ce n'est pas un des moindres avancemens des desseins, & des conseils de la France, que l'emploi qu'on y fait de l'esprit, sans rechercher la Noblesse dans les Ministres, ce qui rend le Souverain plus absolu, & la fidelité plus attachée au service & à l'honneur du maitre. En Allemagne, dira-t-on, la pratique

est differente. Il est vrai cependant qu'il y a eu de grands Generaux, qui n'étoient pas distinguez par leur qualité. Tout au moins, quand on croit ne pouvoir se dispenser de donner des Emplois aux Grands, faut-il avoir l'œil ouvert sur eux, & les éveiller souvent par quelque moien, qui sans leur être honteux, les fasse souvenir de leur devoir ; au lieu d'avoir une indulgence pleniere & perpetuelle pour tout ce que l'infirmité, ou quelque chose de pis, peut commettre. La devise que prit le nouvel Empereur, dés qu'il fut couronné Roi de Hongrie, *timore & amore*, fait esperer qu'il aura du vinaigre aussi bien que de l'huile pour guerir les mal-intentionnez, & que le joug pourri, comme dit le Prophete, par la trop grande abondance de l'huile qu'on repandoit ci devant, fera reprendre la force, & la vigueur, à ceux qui le portent & les obligera à marcher droit dans la carriere.

Pour ce qui est des Ministres secrets, & qui de derriere la courtine sembloient

sembloient gouverner sous le Regne precedent, comme on le croioit, si le nouvel Empereur tient sa parole, & persiste dans la resolution qu'on dit qu'il a prise dés il y a long-tems, ils n'auront pas autant de part, qu'ils souhaiteroient peut-être dans les affaires. C'est une marque de droiture dans l'Esprit du Nouvel Empereur, qu'entendant sans doute les plaintes qu'on faisoit de tant de choses reglées au gré de ces gens là, il resolut dés lors d'oter cette occasion de murmure. Il faut cependant avoüer, que comme pour arracher un emplatre, qui s'est attaché à la chair, quand le remede est composé de certains ingrediens qui se collent & se prennent fortement, il faut emploier une main delicate & aller doucement dans cette separation, de même, si on procedoit avec toute la rigueur que peut être merite le cas, il en pourroit naitre des inconveniens aussi facheux pour un tems, qu'étoit leur faveur. On a affaire à des gens d'un sentiment tres-vif, à des gens intriguez

& intereſſez avec toute ſorte de perſonnes, grands, petits, amis, & ennemis, & prevenus de la penſée que leur reputation & leur gloire eſt auſſi neceſſaire au monde que le Soleil; à peu prez comme ces Peuples, qui alloient tous les matins avec bien de la peine au deſſus d'une hautte montagne apeler le jour dont ils croyoient que le mõde auroit été privé ſans leurs efforts. Il n'y a qu'un Cardinal Pignatelli qui avec ſon ingenuité Napolitaine, fut capable de licentier ſon Confeſſeur J.... & en prendre un autre dans le moment qu'il fut élu Pape, choiſiſſant devant que de ſortir du Conclave le P. M. du Sacré Palais pour le Depoſitaire de ſa conſcience & dans le tems même qu'il prenoit le nom d'Innocent XII. Il n'y a, dis je, qu'un Pape capable de cette reſolution, parce qu'il n'y a que lui qui puiſſe opoſer à cette redoutable Compagnie d'autres Eſcadrons, qui ſauroient bien la ranger à ſon devoir, ſi on les mettoit aux priſes avec elle. Mais enfin, il y

a des moiens plus doux de les ſevrer d'une mammelle, d'où ils ont tiré tant de lait, en faiſant comme les nourrices laſſes de la donner à leurs petits, c'eſt à dire en la frottant de quelque amertume; en negligeant leurs ſoins officieux, leurs recommandations pour autrui, & leurs prieres pour eux-mêmes, mais toujours, comme dit l'Italien, *con belle parole à triſti fatte che inganni i ſani e i matti*: au moien de quoi ils viennent à connoitre que le tems de leur faveur eſt paſſé, & à ſe contenter de l'eſtime, & de la protection commune, qu'un Empereur doit à tous ceux de leur condition. Quand on les verroit reduits à l'égalité des autres Religieux, & que leur pouvoir eſt limité & fini, il n'y a nullement à douter que toute la machine de leur cabale viendroit à ruiner, & à ſe diſſoudre : Car tous les Grands, & petits, qui s'attachent à eux, ne le faiſant que dans la vuë de la faveur dont ils joüiſſent à la Cour, ou par eſperance d'un avancement, auquel

ces Meſſieurs contribuent ordinairement de toutes leurs forces, pour les avoir dans leur dependance, ou par la crainte qu'ils ne leurs nuiſent auprez du Souverain, dont ils poſſedent l'oreille ; s'ils viennent une fois à perdre celle-ci, tout l'attachement qu'on leur temoigne ſe diſſipera inſenſiblement ; le motif de l'eſperance ne ſubſiſtant plus pour le ſoutenir.

On croit auſſi que le nouvel Empereur ne donnera pas autant de credit à l'Imperatrice ſa Mere, qu'elle en avoit avec le Deffunt, qui étant la bonté même, ne refuſoit rien à une Princeſſe qui lui avoit donné des Succeſſeurs Ce n'eſt pas plus l'affaire des femmes que des Religieux de ſe mêler dans le Gouvernement ; & quelque bonne intention qu'ayent les uns & les autres, comme ils ne voient pas tout ce qu'il faut conſiderer dans un negoce, ils prennent ſouvent parti ſur leur prevention & quelquefois s'obſtinent à vouloir avancer ou reculer une choſe, dans la croiance où ils ſont qu'elle regarde la plus

grande gloire de Dieu, ou le meilleur ſervice du Prince, quoi qu'elle ne touche ni l'un ni l'autre. Il faut une longue experience, une tres-grande capacité, & un eſprit denué de toute ſorte de prejugez ou penchant, pour raiſonner & opiner juſte dans les grandes affaires; & c'eſt de quoi il ſemble que l'état des Religieux & des femmes ſoit fort eloigné, les uns & les autres accoutumez à s'occuper de peu de choſes, aiant ordinairement des lumieres moins vaſtes, & des facilité plus grandes à ſe laiſſer prevenir. Mais dira-t-on, l'Imperatrice Regnante ſuccedera à la Douairiere, & aura toujours le même aſcendant, & par ſon moien, ceux qui ſauront la mettre dans leurs interêts: c'eſt de quoi on ne peut pas encore juger: Ce qu'il y a de ſur, eſt que ſi le nouvel Empereur ſe regle par les mêmes lumieres, qui, à ce qu'on dit, lui faiſoient deſaprouver la trop grande faveur de ſa Mere auprez de l'Empereur deffunt. Il n'accordera aux conſeils & aux recom-

mandations de sa Femme qu'autant qu'il jugera à propos pour le bien & l'avantage de l'Empire. Le Grand Duc de Toscane a eu une Mere tres habile, des conseils de laquelle il s'est tres bien trouvé : Il a eu une femme qu'il n'a jamais voulu oüir, quoi qu'elle fit tout ce qu'elle put pour se faire entendre & entrer dans les affaires.

On espere que deux tres bons & tres fideles Conseillers auront grande part dans la grace, & dans le gouvernement du nouvel Empereur, l'Electeur Palatin & le Prince Eugene. L'un à cause du respect & de l'estime que merite sa qualité d'Oncle, & l'autre à cause de la familiarité, avec laquelle il vit depuis long-tems avec Sa Majesté Imperiale. On peut dire en toute verité que si la Maison Palatine a obtenu de grands honneurs par son Alliance avec l'Empereur deffunt, elle lui a aussi rendu de tres-importans services dans la personnes du Pere & dans celle de Son Altesse Electorale. On disoit pendant la derniere Guerre

que l'Empereur Leopold ſoutint contre les Turcs qu'il avoit un bon Conſeiller, qui étoit le defunt l'Electeur Philippe Guillaume, un bon aumônier, qui étoit Innocent X I. & un bon General, qui étoit le feu Duc de Lorraine. Si quand au ſecond article il y a de la difference, entre les Empereurs Pere & fils, on peut dire que la parité ſubſiſte quant au premier & troiſiéme point, puis que le Prince Eugene a reparé la perte du Duc de Lorraine, & que ſon Alteſſe Electorale Palatine n'eſt pas moins bien intentionnée ni moins eclairée que ſon Pere, pour aider le nouvel Empereur de ſes conſeils, qui de ſon côté eſt tres porté à les recevoir, & vit depuis long-tems en une tres-grande confidence, & amitié avec lui.

Si une partie de la Cour doit être chagrine à cauſe des charges qu'elle perd à la mort de l'Empereur, d'autres qui les occuperont en auront de la joie ; outre que c'eſt l'ordinaire que les Princes accommodent, ou

avec des Penſions ou avec d'autres Emplois ceux qui ont ſervi, & qui pleurent ſouvent plus pour le ſentiment de leurs pertes particulieres, que par celui d'aucune affection envers le deffunt. Il ne faut pas douter qu'il ne ſe faſſe de tres grands mouvemens pour remplir les poſtes vacans, & ce qu'il y a à ſouhaiter; eſt que le nouvel Empereur ſe ſerve de ſes lumieres pour faire des choix qui tournent à ſa gloire & à ſon meilleur ſervice. Juſques ici on n'a point remarqué dans ceux qui ont été attachez à ſon ſervice, aucune diſpoſition qui faſſe craindre de les voir monter à un plus grand credit, & autorité : mais ſouvent les honneur changent les mœurs, & tel a été trouvé tres louable dans l'exercice d'une Charge ſubalterne, qui ne donne pas le même ſujet de ſe loüer de ſa moderation dãs une conduite ſuperieure. Mais enfin juſques ici on n'a encore que des conjectures à faire, & il faut, ſi l'on peut, s'épargner le chagrin de les faire deſavantageuſes, ni aux per-

ſonnes, ni aux affaires. Encore une fois, il y a tout ſujet de bien eſperer, & des qualitez perſonnelles de l'Empereur, & de la bonne diſpoſition des ſujets, & de la crainte, dont on ſçait n'être pas exempts ceux qui ont donné autrefois ſujet de murmurer. On peut dire que tout conſiſte dans les premiers pas que fera le nouvel Empereur, & voir s'ils animeront le courage des bien-intentionnez, ou s'ils donneront ſujet de craindre que les choſes ne continuent à rouler ſur le pied foible & languiſſant, où l'on les a vûës.

Il ne faut pas douter non plus que la mort de Sa Majeſté Imperiale ne cauſe auſſi beaucoup de changement par rapport aux Alliez & aux Ennemis, & que ces changemens, ne ſoient pour réüſſir en faveur de la cauſe commune. On ſçait combien de difficultez il fallut ſurmonter pour diſpoſer l'Empereur deffunt à entrer tout de bon dans la Guerre préſente, & à envoyer en Eſpagne celui qui étoit le ſujet principal pour lequel on

l'entreprenoit : & que ſans la menace que firent les Alliez d'aider un autre à arracher l'Eſpagne des mains de la France, il ne s'y ſeroit peut être pas reſolu On ſçait encore avec combien de longueur les choſes, qui ont dépendu de ſes ſoins & même de ſon conſentement ont été acheminées. Graces à Dieu l'engagement eſt pris, la Guerre eſt commencée, & ſi juſques à cette heure elle n'a pas eu des ſuites auſſi favorables, qu'on avoit droit de l'eſperer, rien n'empêche qu'on ne ſe le puiſſe promettre aujourd'hui où l'on voit un jeune Empereur plein de feu, & réſolu d'appliquer tout ce qui dépendra de lui pour mettre & affermir la Couronne d'Eſpagne ſur la tête d'un frere qui la merite autant par ſes vertus qu'elle lui eſt dûë par les droits de ſon ſang.

Les Miniſtres Etrangers pourront traiter, comme on dit, à coudées franches, librement avec Sa Majeſté Imperiale, & ſans être obligez à étudier les adouciſſements qui étoient neceſſaires, pour ne pas allarmer la

trop grande bonté d'un Prince, qui sembloit ne pouvoir rien ouïr ni approuver de violent, quoi qu'indispensable pour le soûtien de ses interêts les plus précis. Apparemment il ne sera pas non plus besoin d'attendre les reponces des Oracles secrets, qui regloient le plus & le moins des entreprises mêmes, qu'ils avoient bien voulu approuver, afin que rien du tout ne se fit sans leur direction, & qu'ainsi ces Ministres n'ayant qu'a proposer la justice ou la convenance des affaires, celles-ci seront expediées sans perte de tems, dont la longueur est toûjours la ruine des meilleurs & plus importantes entreprises. Si pourtant le nouvel Empereur ne prend une autre methode que celle de son Pere, & ne se delivre d'un tas d'importuns, qui venoient à toute heure demander l'aumône: ou proposer d'autres pauvretez comme celles de venir annoncer les fêtes de leurs Eglises & qui embarassoient & faisoient perdre le tems des Audiences ordinaires; Il se verra plus que jamais soûmis à cet

embarras, le changement arrivé aux affaires ne pouvant manquer de fournir l'occasion à mille recours dont les plus petits entre les particuliers se font des affaires qui n'interessent nullement le public, & dont la connoissance détaillée, qu'on veut par force donner à un grand Prince amuse & détourne une application dûë à des choses d'un plus grand relief. Le nouvel Empereur pourroit bien encore retrancher les visites si fréquentes des Convens de l'un & de l'autre sexe tant pour conserver plus de respect à Sa Majesté, que pour rompre le cours à une familiarité, qui pour petite qu'elle soit, cause toûjours un peu de vertige à des gens qui ne sont point accoûtumez à voir leurs Princes de si pres. Combien y en a-t-il qui en prennent occasion de s'emanciper à des demandes inutiles à tout autre qu'à eux-mêmes, ou qui au moins presument plus qu'ils ne feroient sans cette faveur, au dommage, ou à l'humiliation des autres, qui considérent en eux ce moyen facile, & quasi

autorisé de leur nuire sous le privilege de cette distinction ; ceci tire les uns & les autres de l'ordre, où ils devroient être, les premiers de la modestie & du respect, & les seconds de la liberté & de la confiance, qui leur est aquise envers leurs semblables. Cette reserve sera absolument nécessaire au nouvel Empereur envers cette sorte de personnes en particulier qui étant toûjours aux ecoutes, & faisant profession expresse de la vie des Courtisans, sont plus adroits, que les autres à rechercher & profiter de l'occasion, & des moindres ouvertures, qu'on leur fait, dont l'usage est souvent tout autre que celui qu'on pense qu'ils feront d'une simple & ordinaire demonstration de faveur. On a vû à Rome dans les derniers jours de la maladie du Pape Innocent XII. que le P. A. qui avoit été son Confesseur, pendant qu'il n'etoit encore que Cardinal, & qui pendant tout le régne de ce Pape ne sortit jamais de Rome, & ne cessoit point de demander de frequentes Audiences pour conserver

en public le renom d'être dans la confidence de Sa Sainteté, ne desista point, quand il l'a vit à l'extremité, de venir à son ordinaire, & de se presenter au Palais : Et comme le Maitre de Chambre par ordre même du Pape l'eut prié de se dispense de ses visites, dont le Pape, ne vouloit point en l'état où il étoit, qui avoit besoin de repos & d'application au passage de l'autre vie, le pere fort modestement & fort ingenument le pria lui-même de souffrir qu'il continuât de venir, & de passer par les antichambres à la vûë de la Cour, & qu'il se contentoit de rester en suite seul dans quelque cabinet ou chambre à l'ecart pendant quelque tems apres quoi il se retireroit pour ne pas encourir, disoit il, cette vilaine tache d'avoir été honoré de la familiarité & de la confidence du Pape, pendant sa vie, & d'en avoir été écarte à sa mort : Ce que Monsignor R. lui ayant accordé pour bons & dignes respects, le Pere A. continua à passer par les antichambres, & alloit ensuite mediter à part seul, & dans

un coin la peine qu'il y a, & les deboires qu'il faut avaler pour conserver la réputation de faveur auprés des Princes pendant que la Prélature de l'antichambre, à qui Monsignor R. fit par fort cavaliérement de la negotiation & du compromis accordé avec le P. s'entretenoit agreablement de la singularité de l'avanture. M. d'Alerac dans ses Anecdotes de Pologne, rapporte quelque chose de semblable du P. Vora, qui seulement pour faire voir qu'il étoit dans une familiarite trés-êtroite avec le Roi Jean, le suivoit par tout en campagne mais couchoit à terre auprés de sa tente, ou sur un affût de canon comme les moindres de ses gardes ou serviteurs, afin, dit l'Auteur de ne perdre aucun moment ni occasion de pouvoir parler & entretenir ce prince & montrer par la à tout le monde que ce bon Roi ne pouvoit vivre sans lui, charmé qu'il êtoit de sa conversation. Tant il est vrai qu'il y a des gens, qui sçavent tout mettre à profit, & qui sçachant faire valoir au dela de tout

ce qu'on peut penſer la moindre ombre de faveur, enſeignent aux princes qui craignent d'en trop faire, à être ſur leurs gardes & en reſerve avec eux.

Les Miniſtres étrangers ayant donc comme il faut l'eſpérer, l'accés plus libres, & étant moins embaraſſez en traitant avec le nouvel Empereur, on doit s'attendre que les Hauts Alliez en particulier ſe porteront encore avec plus de zele à l'avancement de la Cauſe commune, & que les réſolutions de la Cour de Vienne ſeront plus promptes. C'eſt ſur ce point qu'il faut eſperer qu'inſiſtera fortement le nouvel Empereur, tant pour ſeconder ſon eſprit vif, que pour profiter de l'experience, qu'il a que beaucoup d'affaires pouriſſent au lieu de meurir dans la longueur qu'on leur fait ſouffrir. Il a bien de l'apparence que l'accommodement en particulier des Hongrois, ſi neceſſaire à l'acheminement des autres affaires, & pour leſquels l'Angleterre & la Hollande ont deja temoigné tant d'empreſſemens & de ſoins ſe conclura à la fin,

tant parce que les oppoſitions de certaines gens n'auront pas tant de force qu'elles en ont eu auparavant, que parce que les Hongrois mêmes ſe laſſent d'une Guerre qui n'eſt ſoûtenuë que par les interêts de quelques-uns de leurs Chefs, obſtinez à pêcher en eau trouble, pendant que le Pais eſt egalement ruiné par l'ami & par l'ennemi. Qui doute qu'on n'aille renouer ſi on ne l'a deja fait, les Traitez d'accommodement ; On ſçait que l'Empereur même avant que de mourir a temoigné, ſinon du regret de ne l'avoir pas fait, du moins de la diſpoſition à le faire avec plus de facilité qu'on n'en avoit apporté juſqu'alors. Et à bien tout prendre, certaines conditions qui l'accrochent, vallent-elles la peine de ſuſpendre une œuvre auſſi utile & auſſi neceſſaire au ſalut des autres Etats hereditaires de Sa Majeſté Imperiale de l'Empire & de l'Europe même ; On touchera ailleurs un mot d'une de ces conditions.

Il ne faut pas non plus mettre en doute que la mort de l'Empereur ne

cause du changement encore dans les Ennemis. Outre le sentiment de crainte qui a coûtume de saisir ceux qui voyent mourir à leurs yeux un homme avec lequel ils ont vêcu en une certaine égalité de condition, d'âges, & d'interêts, & qui fait qu'ils prennent souvent cette mort pour un avertissement que la leur est prochaine ; jusques la qu'on en a vû à qui cette seule pensée a causé la mort par la crainte même, quoi que mal fondée, de mourir : outre dis-je cette terreur à laquelle les plus resolus ne sont pas insensibles ; Un nouvel adversaire jeune & vigoureux, est toûjours un sujet de quelque trouble dans l'ame du plus courageux, tout brave, & tout accoûtumé à vaincre qu'il soit Le Grand, & le Victorieux Charles V. qui avoit si glorieusement & si constamment triomphe de François I. quand il se vit en tête Henri II. & qu'il eut reçû quelque êchec de la fortune, ne pût s'empêcher de dire que cette fortune étoit comme les autres femmes, & qu'elles prêtoit ses

careſſes aux jeunes, quoi que ſes vieux Amis la ſerviſſent avec la même fidelité que du tems qu'elle leur étoit favorable. Il ne tiendra qu'aux François de ſe feliciter ſur la mort de l'Empereur Leopold, comme ſur la perte d'un adverſaire, duquel ils redoutoient au moins la pieté, & les ſecours extraordinaires que le Ciel lui envoyoit en certaines occaſions. Je ne ſçai s'ils le feront ſur l'exaltation du nouvel Empereur Joſeph, qu'ils voyent maintenant ſur les rangs, & à la tête de l'Europe conjurée contre leur ambition, Empereur jeune, vif & vaillant, & revêtu des mêmes bonté & juſtice, qui ont toûjours ſoûtenu la cauſe de ſon Pere. Ils ſçavent que le monde qui n'étoit pas devoue à loüer toutes leurs demarches, & à attribuer à la valeur, & conduite de leur Roi tous les heureux ſuccés dont ſon Regne a joui, en attribuoit une grande partie plûtôt à ſon adreſſe qu'à ſa force, plûtôt aux moyens ſecrets dont on ſurprenoit ſa bonté, & ſa patience qu'à lequité de ſa cauſe, & à

la valeur des troupes qu'on employoit contre lui. Tout cela change aujourd'hui & ſe derange. La France a en tête un adverſaire, dont la vigilance & la vigueur ne lui laiſſent eſperer ni ſurpriſe, ni facilite à paſſer ſans reſſentiment les moyens qu'elle employera hors des regles, d'une juſte & genereuſe competence. Nous ne ſommes pas loin d'oüir & de voir les premiers effets de ce changement, tant d'un côte que d'autre; la Guerre déclarée, & vive ne pouvant ſuſpendre pour long tems des démarches qui nous en feront juger.

C'eſt aſſez la coûtume à l'occaſion d'un nouveau Souverain de mettre ſur le tapis des Traitez d'accommodement ſur les querelles, qui ont eu cours pendant le Regne precedent: & on pourroit peut-être s'attendre à quelque nouvelles propoſitions au ſujet de la Guerre preſente: mais outre la fierté de la France, qui ne voudra pas paroître plier enſuite des proſperitez dont elle s'eſt flattée juſques à preſent la diſpute qui partage

aujourd'hui l'Europe eſt d'une nature à ne pouvoir finir que par l'entiere deroute de l'une ou de l'autre partie. Deux Rois reconnus pour juſtes prétendans à la même Couronne ne peuvent, ſuivant le train ordinaire du monde, ſe reconcilier au ſujet d'un bien incapable de partage, & il ſemble qu'il n'y ait que la mort de l'un ou de l'autre qui puiſſe ramener la Paix.

Ce ſera apparemment du côte de Rome qu'à l'occaſion des complimens ordinaires de condoleance & de felicitation, on temoignera le grand & indicible regret qu'a le Pape devoue de toute ſon ame aux proſpéritez de l'Auguſte Maiſon de voir les differens qui l'en ſeparent, *car ſtylo curiæ Romanæ*, toutes les expeeſſions doivent être ſuperlatives, & outrées au delà des eſpaces les plus imaginaires d'un ſentiment & d'une intention qu'on n'a point. On propoſera à la pieté du nouvel Empereur de donner quelque regard ſur cet éloignement des deux Cours, qui chagrine mortellement

l'ame du Saint Pere, disposé à consacrer les commencemens du nouveau Regne par un sacrifice de tout ce qu'il pourra abandonner aux prétention de Sa Majesté Imperiale, pourvû que celle-ci veuille bien de son côté apporter la moindre facilité du monde à cet accommodement. On a vû ci-devant de quoi il s'agit, & l'on ose assurer que tous ces complimens doucereux n'aboutiront à accorder quoi que ce soit, qui puisse faire connoître que la Cour de Rome se relâche de pur gré. Ainsi il faut se résoudre, ou à lui accorder tout ce qu'elle voudra, ou s'en deffendre par d'autres voyes que par celles de la Negotiation, dans laquelle les Romains avec leurs *quididi* & *quinci* se vantent de démonter toutes les autres Nations de l'Univers. Un compliment sur le même ton de paroles douces, que le nouvel Empereur esperant d'aller bientôt recevoir la Couronne Imperiale à Rome des mains de Sa S. même, remet à cette occasion à terminer le peu de chose qui donne aujourd'hui occasion à une

desunion apparente, & qui n'est nullement telle dans le fond du cœur, où Sa Majeste Impériale conserve les sentimens les plus respectueux & soûmis pour Sa Sainteté; un semblable compliment, dis-je, soûtenu d'une Armée de dix mille chevaux, & d'une veritable intention de faire ce Pelerinage, si necessaire pour remettre Rome dans les sentimens de la crainte & du respect dû à Sa Majeste Iperiale, opereroit non seulement un accommodement present de toute sorte de demêlez, mais feroit même effacer de tous les Missels Romains *l'Electum* que les Papes ont voulu qu'on attachât au mot *d'Imperatorem*, pour faire comprendre que l'Election seule ne donne pas tout ce qu'il faut pour faire un Empereur entier, & attireroit des Bulles encore plus amples, que celles qu'on envoya à Ferdinand I. quand aprés lui avoir disputé sa qualité d'Empereur sur la simple resination de son frere & acceptée par les Electeurs, il menace d'en aller prendre la Couronne à Rome. Si le Roi

de France avoit pû venir à bout de le faire élire Empereur, on auroit bien fait des changemens dans le Ceremoniel Romain, nonobstant la fermeté & les complimens de la Cour de Rome.

Un des ennemis le plus difficile à vaincre au nouvel Empereur sera le deffaut d'argent sans quoi on ne peut absolument rien faire, particuliérement dans la Guerre. Les finances sont si derangées, qu'il y a long tems qu'on n'y voit plus goute ; les étrangers, parce qu'il n'en connoissent qu'en gros & en confusion la source & le cours, & ceux qui sont dedans, parce qu'ils ne veulent pas voir les routes, & les detours par lesquels ces eaux salutaires s'écoulent, & n'arrousent pas les païs qu'elles devroient. La pensée de porter la lanterne dans ces endroits derobez seroit une chose également juste, & necessaire, & sans laquelles on ira toûjours boitant dans les affaires, dont celles-ci sont le nerf principal : mais c'est une pierre difficile & dangereuse à remuer hors un

tems

tems de Paix, où l'autorité du Prince bien établie ôte aux interessez dans cette recherche la pensée & les moyens d'en éluder la poursuite par d'autres embaras, dont, comme ce poisson plein d'un suc noir, ils pourroient se couvrir & se derober en tems de guerre, où il n'est pas expedient d'emouvoir toutes les mauvaises humeurs. Elles souffriront encore une fâcheuse diminution par les depenses extraordinaires, qu'il faudra faire à l'occasion des obseques de Sa Majesté Imperiale, & des moyens qu'il faudra donner à tous les Ministres tant dedans que hors de la Cour pour porter le deuil : mais enfin, le mal n'est pas sans remede, & pour peu qu'on veuille tenir la main à une bonne & fidelle administration, & à se prevaloir de tous les retranchemens qu'on pourroit utilement faire, on avancera toûjours plus qu'on n'a fait par le passé, outre l'esperance de profiter encore davantage pour l'avenir. Les voyes violentes de tirer l'argent des peuples sont rarement utiles & toû-

jours dangereuſes : mais il y en a d'autres, qui ont leur utilite ſans aucun danger, qui ſont le retranchement du ſuperflu ; & la reviſion des Contes à ceux dans les mains deſquels les Finances ſe ſont perduës, ou notablement extenuées ; ſans aucun egard à une pitié, qui épargnant un ou deux coupables fait des millions de malheureux, dont ceux-là ont profité. Il y a bien des Païs au monde, où un Preſident du Conſeil des Finances n'en ſeroit pas quitte pour une ſimple depoſition, & où les choſes ſont bien mieux réglées, par un petit nombre d'Intendans appliquez à ce maniment que par une foule de Miniſtres qui y prennent part, & qui ne retournent pas les mains vuides à la maiſon, ne fut-ce que des ſalairés, dont leur Emploi fort inutile eſt recompenſé.

Que ſeroit-ce ſinon ſeulement ce qui peut être malverſation étoit doreſnavant recherche & puni, mais ſi même on portoit la perquiſition ſur les delabremens, qu'il ſemble que la pieté toute pure ait faits dans les tré-

ſors du prince, & qui cependant n'ont peut-être été que l'effet d'une miſere inſolente, ou d'une hipocriſie préſomptueuſe qui a parlé en faveur de certains impotens volontaires, ou faineans favoris & deja trop riches, contre leſquels tout le monde ſe récrie depuis long tems ; L'on voit en ceux-ci une ſoif inſatiable & une repletion toûjours affamée ſans aucun uſage de tant de treſors que la multiplication de cette eſpece de ſauterelles, dont le plus petit nombre ſuffiroit & au delà, pour ce qu'ils ſont de neceſſaire ; Jeruſalem auſſibien que Babilone eſt menacée d'être viſitée & examinée avec les lanternes de l'inſpection divine, & une ſemblable recherche feroit une entrepriſe auſſi neceſſaire & Chrêtienne, que leurs plaintes le feront que s'ils oſoient s'y oppoſer Un Roi Trés-Chrêtien leur ayant autrefois acordé les revenus d'un fond pour en batir un Temple, & ces Devots continuant bien au delà du bâtiment acheve à prevaloir de cette ceſſion, Le Roi qui en fut avert

ne fit aucune difficulte de faire enlever chez eux des sommes trés considerables, quôi qu'ils voulussent les faire passer pour depôts, & accrussent ainsi par une excuse encore plus criminelle la premiere faute de leur rapacite & de leur avarice. L'institut de ces Messieurs, qui prennent tout le monde pour des gens sans yeux & sans connoissance, est de professer, & de vivre dans une entiere pauvreté, & telle que les Théatins & les Capucins la professent, & c'est un détour bien grossier que de pretendre posseder d'immenses richesses à titre d'alimens de leurs Coadjuteurs dont trés peu au regard du grand nombre, qu'ils sont, est applique aux Ecoles, ce qui est le seul motif, pour lequel on leur a permis de posseder quelque chose. On trompe ceux qui ne sont pas informez de la verité & qui croyent bonnement que tant de trésors sont des écoulemens volontaires de la beneficence des Princes & des Peuples en faveur des personnes devouées au service du peublic : mais ceux-ci n'en

jugent pas de même qui ſçachant les regles & les obligations de l'ordre voyant que non ſeulement on reçoit mais qu'on prend, & qu'on arrache à toutes mains & de tous côtez ces biens, dont l'Emploi eſt un miſtere de ſcandale à tout le monde qui n'y comprend rien, & qui n'en peut rien concevoir de favorable à leur conſcience. Tout le monde ſçait qu'un des griefs plus facheux ſur lequel les Hongrois demandent ſatisfaction, ſont les richeſſes immenſes que les J.. ont aquiſes en ce Royaume, dont ils poſſedent quaſi le tiers, de même qu'en Bohême & dans les païs hereditaires : ſi on n'a en vûë que la plus grande gloire de Dieu, qu'eſt-il beſoin de faire murmurer les peuples, auxquels en retranchant le bien on accroit les Charges, & on procure la miſere ; Ils ont eu un regne de cinquante ans & plus d'indulgence & de faveur. Ils n'en ont pas negligé le moindre moment. Ils ſont arrivez à ce comble des biens & de la puiſſance Quelle merveille ſi ſelon les revolu-

tions ordinaires dans les affaires du monde le tems venoit à changer quelque chose dans cette possession étonnante, qui fait soûpirer & revolter des peuples par le depit, & le desespoir de voir si grande partie de leurs richesses, qui leurs ont été enlevées par des moyens insensibles, mais enfin ruineux, entre les mains de personnes, qui à couvert de la faveur du Souverain leur insultoient avec leurs paroles emmeillées & leurs manieres doucereuses, quand elles les ecorchoient avec le moins de pitié. Est-il juste de perdre un grand Royaume plûtôt que de decharger du poids superflus de leurs biens des gens qui professent la pauvreté la plus rigoureuse ; Et les choses en iroient-elles plus mal si les J... n'etoient pas aussi puissans, qu'ils le sont aujourd'hui ?

On se souvient d'avoir écrit que Vienne n'est pas le Païs, où il y ait la plus grande foison d'hommes sçavant tout le bruit des Muses étant de rimailler par la veine de certains me-

chans Poëtes, qui saliſſent les devans de boutiques de leurs plus méchans vers. Peut-on eſperer, demandera quelqu'un, que les choſes changent de face & que l'eſprit ſoit dorênavant conſidere à la Cour aprés qu'il n'y a pas été en eſtime ſous un Empereur Lettré; On ne ſçauroit nier qu'il ne ſoit glorieux, & ſeant à la Cour d'un grand Prince, que les Hommes de lettres y ſoient conſiderez, puis que ce ſont eux, qui font raiſonner, & immortaliſent les actions des Princes: Mais dans une Cour où l'on permet tout à des perſonnes qui ſe déchargent ſeuls de cet Emploi & s'en aquitent mal & qui d'ailleurs ne ſont pas d'humeur de laiſſer à d'autres la gloire de mieux faire. Il ne faut pas s'etonner, ſi les choſes y vont mal à cet égard. Il y a aſſez long tems qu'on s'apperçoit que l'amour du tracas au dehors & le plaiſir de vivre à ſon aiſe au dedans ayant ſuccedé à l'eſprit de retraite, & de mortification des premiers P. P. de la C. les lettres ont été negligées, & hors de la ſcience de Col-

lege, dont on amuſe les premiéres années de la jeuneſſe, & dont auſſi les jeunes Maîtres font une partie de leurs amuſemens, le reſte y eſt quaſi univerſellement hors d'uſage ; d'où vient la rareté de Predicateurs & d'Ecrivains celebres, dont le nombre leur avoit autrefois ſi fort enflé le cœur, qu'ils ſe mettoient ſans façon au deſſus de tous les autres. Cette diſette d'habiles gens eſt le premier defaut qu'on leur reproche : le ſecond eſt une certaine diſpoſition de cœur qu'on pourroit peut-être appeller Envie, qui fait qu'ils ne veulent abſolument rien ſouffrir de tout ce qui pourroit attirer des louanges auxquelles ils n'auroient point de part. La faveur dont ils ont joui, faiſoit que toute ſorte d'ouvrage paſſoit par leurs mains comme éxaminateurs Jurez, mais qui avoient juré de ne rien approuver que ce qu'ils feroient eux-mêmes, & hors de quelques Poëſies des Ecoliers, ou de certains Ecoſſois & Irlandois affamez, dont la Ville de Vienne a toûjours été pleine

qu'ils ne jugeoient pas dignes de leur competance, on avoit beau ſe preſenter, on n'en étoit point ouï, & ſi le pretendant avoit le courage d'en oſer faire quelque plainte, on avoit ſoin de le faire paſſer pour un petit eſprit qui vouloit ennuyer l'Empereur d'une compoſition inſipide, qu'on ne jugeoit pas digne d'être preſentée à Sa Majeſte Imperiale. Cela, comme on voit, les expoſoit à ſouffrir ailleurs des reproches de cette ſupercherie, mais ils occupoient le poſte & les avenuës à la Cour & ſe mettoient peu en peine de ce qui ſe diſoit ailleurs, ou peut-être avoient-ils des correſpondans, qui avec leur ſavoir faire, & avec le credit qu'ils poſſedent par tout les vengeoient de cette accuſation... Quoi qu'il en ſoit : ſi le nouvel Emperur ne prend une autre route il court le hazard, quelque gloire qu'il aquiére, de n'être loué qu'en Italie & en Italien où la frequence des Académies, qu'on y nomme des beaux Eſprits, ne manque jamais d'éxalter tout ce qui fait du bruit

dans le monde chacun ſelon ſon inclination de n'être loüé à Vienne qu'en Epigrammes & en Comedies & par des Vers d'écoliers : car tant qu'ils ſeront les maîtres, & qu'il dependra d'eux de produire ou d'éloigner les hommes de lettres, & leurs ouvrages, on n'y en verra aucun paroître.

On n'a debité juſques à preſent que des conjectures, & des ſouhaits, il y a trop peu de tems que le changement eſt arrivé, pour qu'on puiſſe encore s'appercevoir des effets, qu'il pourra produire. En géneral on peut dire & eſperer que les choſes iront toutes mieux que par le paſſé ; & il faudroit que le Ciel fût bien en colére contre la Cour de Vienne, ſi cela n'arrivoit, puis qu'il ne lui manque ſous le nouvel Empereur ni la piété ou les vertus du Pére, ni la juſtice de la cauſe, & qu'elle a de plus un Prince diſpoſé par ſa jeuneſſe, & par les ſentimens qu'il témoigne, à remédier à quelques foibleſſes du Gouvernement paſſé, ce qu'il faut eſpérer

qu'il éxecutera heureusement, nonobstant les oppositions qui pourroient mettre ceux qui trouveroient leurs avantages particuliers dans la négligence des affaires publiques.

Fin de la sixiéme Partie.

SEPTIE'ME PARTIE.

LES

INTRIGUES SECRETES DU DUC DE SAVOYE.

Avec une Relation fidelle des mauvais traitements qu'en a reçû Mr de Phelippeaux Ambassadeur de France, contre *le droit des Gens.*

[illegible]

[illegible]

[illegible]

DE SAXO[illegible]

[illegible]

AVERTISSEMENT.

Les changemens precipitez qui arriverent à la Cour de Turin, sur la fin de 1703. *surprirent si fort tous les peuples de l'Europe, qu'il n'est pas étonnant que le Public ait été & soit encore si empressé à en rechercher les veritables raisons, mais comme les nouvelles publiques n'ont pu le satisfaire, pour ne nous en avoir donné qu'une idée fort confuse, aiant même obmis, (volontairement ou par un defaut de connoissance) ce qui meritoit le mieux d'être observé, on a jugé à propos de faire mettre ce petit Ouvrage sous la preße, comme capable de satisfaire amplement cette curiosité.*

On y trouvera un detail tres curieux des Intrigues les plus secretes de Mr. le Duc de Savoye, & en combien de rencontres le droit des gens, & la foi des Traitez, (quelque sacrez qu'il soient chez les Souverains) ont été violez On y aprẽdra aussi la fermeté avec laquelle les Ambassadeurs doivent en toutes sortes d'occasions soute-

nir l'honneur de leur caractere ; & lors qu'on manque au respect qui leur est dû, suivre l'exemple que leur donne Mr. de Phelipeaux.

La Lecture de cet Ouvrage fera assez connoitre qu'il n'a été composé que sur des memoires venus de bonne source. Pour en rendre le recit plus fidelle & plus sincere, l'Auteur s'est attaché à raporter tres-souvent les propres termes des personnes emploiées dans ces surprenantes intrigues & negociations.

LES INTRIGUES SECRETES DU DUC DE SAVOYE,

Avec une Relatoin fidelle de tous les mauvais traitemens qu'en a reçû Mr. de Phelipaux Ambaſſadeur de France.

TOute l'Europe étoit attentive aux demarches que tiendroit Victor Amedée Duc de Savoye,aprez la mort du Roi d'Eſpagne Charles II. parce qu'on ne doutoit point que cette mort n'allumat la guerre en Italie , & ſur tout dans le Milanois. Les Maiſons d'Autriche & de France, avoient également interêt d'attirer ce Duc dans leur parti , & S. A R.

qui ne l'ignoroit pas, dit un jour au Marquis de saint Thomas, son premier Ministre & son Favori, *voici une conjoncture bien favorable, pour procurer de grands avantages à ma Maison.*

En effet, à peine Philipe V. fut reconnu Roi d'Espagne, qu'il fit demander en mariage Marie Loüise Gabrielle de Savoye, Fille Cadette de ce Duc, qui ne refusa pas une pareille alliance; ce mariage fut beni à Barcelone le 3. Novemb. 1701. Sa Fille ainée avoit épousé, quelques années auparavant, le Duc de Bourgogne, presomptif Heritier de la Couronne de France. Et cette double Alliance étoit, sans difficulté, fort avantageuse au Duc de Savoye, puisque ses deux filles se trouvoient placées sur deux des plus puissants Trônes de l'Europe.

Ce mariage fut suivi d'un Traité signé entre les Rois de France & d'Espagne, & le Duc de Savoye; par lequel S. A. R s'engagea de fornir dix mille hommes de ses Troupes aux

deux Rois, pour la defenſe du Milanois, permit le libre paſſage par ſes Etats aux troupes de France qui iroient en Italie; & les deux Rois lui donnerent le Commandement General de leurs Armées en Lombardie; le tout accompagné de gros ſubſides & de toutes les autres conditions que S. A. R. avoit demandées.

Il ſembloit que ces diſpoſitions devoient, en quelque maniere, faire de la peine à la Cour Imperiale; mais Guillaume III. Roi d'Angleterre, un des Princes les plus eclairez dans la Politique que le dernier Siecle ait produit, aſſuroit toujouts l'Empereur, qu'il ne devoit pas s'allarmer des derniers engagemens du Duc de Savoye, perſuadé qu'on pourroit le ramener; Les troupes Imperiales, étoient déja entrées dans le Milanois, & y avoient fait quelques progrez, lors que le Duc de Savoye ſe mit en Campagne; celles que ce Prince devoit fournir, joignirent fort tard l'Armée des deux Couronnes, & S. A. R. ne ſe mit à leur

tête, que vers la fin du mois de Juillet. La Campagne n'étoit pas encore finie, que Mr. de Savoye demanda au Roi de France des avantages plus considerables; je veux dire de beaucoup plus gros subsides. Il croioit qu'en les lui refusant, il auroit lieu de se detacher des interêts de son Gendre, pour embrasser ceux de l'Empereur, parce que le Roi d'Angleterre flatoit toujours S A. R. qu'elle pourroit unir le Montferrat à ses Etats: mais cette tentative ne lui réüssit pas, parce que le R. T. C. accorda encore ce qu'on lui demandoit.

Pendant que Mr. de Savoye assuroit les Cours de France & d'Espagne de son attachement inviolable à leurs interêts, & qu'il permetroit dans ses Etats le passage aux troupes de France, dont il exigeoit quarante huit sols par Ration des Cavaliers & Dragons, à proportion des Fantassins, il s'excusoit de ce procedé à la Cour Imperiale, & dans une Lettre qu'il écrivit au Roi Guillaume, pour lui rendre compte de sa conduite, il lui

marquoit en termes exprez, *que c'étoit contre son inclination qu'il permettoit aux troupes de France de passer par ses Etats, pour aller dans le Milenois; mais qu'il s'y voioit forcé par la malheureuse situation de son Païs.*

Quelque inclination que le Duc de Savoye eut de se menager les bonnes graces de l'Emperur, & du Roi Guillaume, on ne peut pas l'accuser d'avoir manqué de bravoure, lors qu'il s'est presenté quelque danger, dans le tems qu'il commandoit l'armée des deux Couronnes; le Roi de France même lui rendit cette justice, dans une Lettre qu'il écrivit au pape; *sa valeur naturelle*, dit ce Monarque, *parut en differentes occasions; il eut été à souhaiter qu'il se fut moins exposé, & qu'il eut accompli plus fidellement les principales conditions du Traité.*

On accuse le Duc de Savoye d'avoir fait exactement informer les Imperiaux des desseins que formoient les François & les Espagnols; cette accusation est à la verité insultante à un

Souverain ; je ne sai si elle est tout à fait mal fondée, mais du moins il n'est que trop certain que ce prince ne se mit pas fort en peine de s'en justifier, lors qu'un parti François ramena au Camp un Officier piemontois, élevé auprez de la personne du Duc, & honoré de sa confiance, qui fut pris à quelques lieuës du Camp dans une maison où il conferoit avec des Officiers Allemans, qui ne le traitoient pas en prisonnier.

Le Prince de Vaudemont Gouverneur du Milanois tint un jour Conseil secret avec le Duc de Savoye, & les autres Generaux de l'Armée, où l'on resolut une entreprise dans le Mantoüan, dont l'execution dependoit du secret ; le lendemain le Prince de Vaudemont se mit en marche, pour executer ce dessein ; il n'étoit pas encore à deux lieuës de l'Armée, que le Duc de Savoye lui depecha deux Couriers par deux differentes routes, par lesquels il lui écrivoit les reflexions qu'il avoit faites sur cette entreprise, dont il faisoit un détail

dans ses Lettres, qui n'étant point chiffrées, & un des Couriers aiant été pris par les Imperiaux, le Prince Eugene prevint le projet du Prince de Vaudemont : Mr. de Savoye convint alors de son imprudence, & promit de prendre à l'avenir de meilleures precautions.

Pendant que le Duc de Savoie étoit à la tête des Armées des deux Couronnes, il entretenoit toujours des intelligences aux Cours de Vienne & de Londres, où ses Ministres residoient encore, sous des pretextes d'affaires particulieres, qui les regardoient personnellement ; ce qui augmentoit la defiance de la France envers ce Duc.

La Campagne de 1702. n'étoit pas encore finie, lors que le Duc de Savoye ramena ses troupes en Piemont, nonobstant les instances des Generaux François & Espagnols, qui lui representoient la necessité qu'il y avoit de laisser ses troupes jointes aux leurs, à cause de la superiorité des Allemans: Aprez son retour à Turin, il repre-

senta au Roi T. C la modicité des subsides qu'il en tiroit, & en demanda de nouveaux, qui lui furent accordé. La France n'ignoroit pas les intrigues du Duc de Savoye, ni les solicitations qu'on lui faisoit de rompre les engagemens qu'il avoit pris avec les deux Couronnes; cependant elle dissimuloit son ressentiment, dans l'esperance que l'honneur & les veritables interêts de ce Prince, ne lui permettroient pas de s'exposer aux dangers où le nouveau parti qu'on lui proposoit d'embrasser alloit plonger ses Etats.

Peu de tems avant la mort du Roi Guillaume, le Ministre de Savoye à Londres eut ordre d'y soliciter les subsides que Sa Majesté Brittannique lui faisoit esperer; mais il lui defendit en même tems de rien negocier par écrit, de crainte que les Emissaires de France n'en eussent connoissances ce Ministre assura verbalement le Roi d'Angleterre, ,, que le Duc ,, son Maitre étoit resolu de se con- ,, duire uniquement par l'organe de

„ de Sa Majesté, que c'étoit de sa protection, qu'il vouloit tenir tou-
„ tes choses ; que c'étoit par lui qu'il
„ attendoit le succez de ses preten-
„ tions, dont il ne s'ouvriroit jamais
„ directement à l'Empereur que le pe-
„ ril dont il se voioit menacé, étoit
„ sensible ; mais que plus le sacrifice
„ étoit grand, plus les avantages de-
„ voient être proportionnez ? que c'é-
„ toit de la protection de Sa M. B.
„ dont Son A. R. esperoit la grandeur
„ de sa Maison ; que la possession du
„ Montferrat n'étoit pas capable de
„ la tenter, qu'elle la refuseroit, si
„ elle lui étoit offerte par le Roi de
„ France ; que déja S. A. R. avoit
„ resolu de reduire à la moitié les
„ troupes qu'elle s'étoit engagé de
„ fournir aux deux Couronnes, en
„ attendant la conclusion du Traité
„ que l'Empereur lui faisoit propser.

Pendant la negociation, le Roi Guillaume vint à mourir, ce qui causa une douleur sensible à Mr. de Savoye, & lui fit changer de batterie; car n'osant pas confier ses secrets à

une femme, la Reine Anne n'eut d'abord aucune part en sa confiance : La negociation qui avoit été commencée à Londres, se continua à Vienne. Mr. de Savoye écrivit à l'Empereur, „ pour lui marquer sa profonde reconnoissance des bontez dont l'Empereur usoit envers lui ? qu'il avoit „ toujours esperé que Sa Majesté Imperiale auroit la generosité de compatir au dur engagement qu'il avoit „ été obligé de prendre, pour la „ conservation de ses Etats; que quoi „ ces mêmes engagemens eussent été „ tres-utiles au service & aux interêts de Sa Majesté Imperiale il n'avoit pas laissé de sentir dans son „ Ame, une forte violence, en subissant la loi fatale qui lui étoit „ imposée, qu'il ne se detacheroit „ jamais des interêts de l'Empereur, „ avec qui il étoit lié par reconnoissance, & dont il se feroit toujours „ honneur de meriter la protection; „ que Sa M. I. n'ignoroit pas, que „ depuis la paix de Rysvvick, il s'étoit toujours offert de la servir en

„ Italie, qu'il avoit toujours insisté
„ sur l'importance de prendre les me-
„ sures necessaires pour conserver à
„ à la Maison d'Autriche les Etats
„ apartenants à la Couronne d'Espa-
„ gne; qu'aprez la mort du Roi Ca-
„ tholique, il avoit representé à
„ Vienne la necessité de prevenir l'o-
„ cupation du Duché de Milan; que
„ si ces conseils avoient été suivis,
„ l'execution du plan qu'on avoit
„ formé, devenoit facile; qu'il au-
„ roit eu la liberté de se sacrifier sui-
„ vant ses desirs au service & aux in-
„ terêts de la Maison d'Autriche, &
„ qu'il eut été dispensé des violentes
„ extremitez où il s'étoit vû con-
„ traint de se soumettre. Que comme
„ il vouloit perseverer constamment
„ dans le desir sincere qu'il avoit de
„ se sacrifier pour les interêts de la
„ Maison d'Autriche, il esperoit que
„ Sa M. I. feroit briller en sa faveur
„ sa justice & sa generosité, puis-
„ qu'on avoit déja pu remarquer son
„ attachement dans la conduite qu'il
„ avoit tenue l'année precedente par

„ le retardement de la marche de ses
„ troupes pour entrer en campagne
„ en moindre nombre qu'il n'étoit
„ obligé de les fournir, & dans les
„ delais qu'il avoit aportez à se ren-
„ dre à l'armée, où sa presence n'a-
„ voit pas été inutile aux interêts de
„ Sa M. I. que la campagne prochai-
„ ne il tiendroit la même conduite,
„ qu'il ne fourniroit que la moitié
„ des troupes qu'il s'étoit obligé de
„ fournir, qu'il laisseroit même les
„ meilleures dans ses Etats, afin de
„ mieux marquer son inclination
„ pour le service de Sa M. I. se flatant
„ qu'Elle agréeroit ses sentimens
„ tres-soumis & tres sinceres.

Comme on n'avoit pas entierement oublié à Vienne le Traité que le Duc de Savoye fit avec la France en 1696. sans la participation de ses Alliez, nonobstant qu'il eut promis de ne pas s'en detacher; on avoit de la peine à se fier à ses promesses, & cette defiance augmentoit à mesure qu'on reflechissoit sur la double aliance qu'il venoit de contracter par le ma-

riage de sa fille avec le Roi Philipe V. On ne pouvoit pas se figurer que ce Duc voulut de bonne foi entrer dans une ligue, dont le fondement étoit de détrôner son Gendre & sa fille, de qui il n'avoit reçû aucun sujet de mécontentement.

Toutes ces considerations obligerent la Cour Imperiale, de prendre des mesures pour traiter avec le Duc de Savoye, d'une maniere qui ne pût pas être suspecte aux Alliez. On lui proposa de lui envoier de Vienne une personne de confiance, muni de pouvoirs suffisant pour mettre la derniere main au Traité, & qui se tenant *incognito*, en Piemont, il seroit facile d'oter la connoissance de cette intrigue aux François, qui ne s'imagiroient jamais qu'un Ministre Imperial vint, pour ainsi dire, se cacher sous leurs yeux. Le Sr. Salvay fut d'abord emploié à cette negociation, il alla plusieurs fois de Vienne à Turin, & de Turin à Vienne, jusqu'à ce qu'enfin l'Empereur ne doutant plus des bonnes intentions du Duc de Savoye,

pour les interêts de sa Maison, lui envoia le Comte d'Aversberg avec plein pouvoir de traiter & de conclure une Alliance offensive & defensive avec S. A R. Ce Ministre arriva à Turin au mois de Juillet 1703. où il resta quelque tems caché; mais comme l'on craignoit que Mr. de Phelipeaux Ambassadeur de France, n'eut quelque connoissance de cette negociation, l'Envoié Imperial sortit de Turin pendant la nuit, & alla resider dans une maison de Campagne du Marquis de Prié Secretaire d'Etat de S. A. R. où ce Prince & ses Ministres se rendoient tres souvent.

Mr. de Savoye ne commanda pas l'armée cette Campagne, il s'en dispensa volontairement, mais il tint la parole qu'il avoit donnée à l'Empereur, en reduisant à la moitié les troupes qu'il devoit fournir aux deux Couronnes, & ces troupes ne joignirent l'armée que fort tard.

Pendant que le Duc de Savoye se plaignoit de la modicité des subsides que la France lui paioit pour l'entre-

tien de ses troupes : il les augmentoit par de nouvelles levées, faisoit pourvoir & fortifier ses Places, fit plusieurs tentatives en Suisse, pour obtenir la permission d'y lever quelques Regimens, fit sous main, exhorter les Protestans d'Orange, qui se retiroient en Brandebourg avec Passeport de France, de ne pas s'éloigner, sous l'esperance qui pourroient être retablis dans leur Patrie avant qu'il fut peu de tems.

Quand toutes ces demarches n'auroient pas fait concevoir quelque soupçon à la France contre la conduite de ce Prince, on publioit déja dans toutes les Cours étrangeres *que le Duc de Savoye vouloit reparer par un coup d'éclat le tort qu'il avoit fait à ses Alliez dans la derniere guerre* ; ce Traité fut même annoncé prematurément à Lisbonne, par les Ministres d'Angleterre & de Hollande, qui crurent n'en devoir pas faire un Mistere au Roi de Portugal, afin de le persuader plus facilement d'entrer dans l'Alliance qu'on lui proposoit.

Les Ambaſſadeurs de l'Empereur à Rome & en Pologne, ne furent pas plus diſcrets, ils parloient de ce Traité publiquement, & en citoient toutes les circonſtances : ils diſoient entre autres choſes, que le Duc de Savoye devoit entrer en Dauphiné, & joindre ſes troupes aux Fanatiques des Ceneves, pour conquerir le Languedoc & la Provence.

Le Roi T. C. qui juſqu'alors avoit gardé le ſilence, fit enfin communiquer une partie des avis qu'il avoit reçu, touchant cette intrigue, au Comte de Vernon, Ambaſſadeur de Savoye, qui les deſavoüa, & proteſta que ſon Maitre n'étoit pas capable d'une pareille perfidie, qu'il étoit trop fidelle Alié, pour manquer aux Traitez qu'il avoit ſignez avec ſa M. T. C. & le Roi d'Eſpagne.

Mr. de Phelipeaux, Ambaſſadeur de France à Turin, eut auſſi ordre de ſavoir les derniers ſentimens de Mr. de Savoye, qui nia d'avoir pris aucun engagement avec les ennemis des deux Couronnes; *qui*, diſoit-il,

sont aussi les miens ; j'ai toute la delicatesse necessaire pour ressentir vivement les atteintes de pareils reproches ; à la verité, ajouta t-il, *la situation où je me trouve & la conduite que j'ai tenue depuis la mort du Roi d'Espagne, me donnent lieu d'esperrr l'agrandissement de mes Etats, puis que mes services ne contribuent pas peu au salut de ceux de la Monarchie d'Espagne, ausquels le Milanois n'est pas d'une grande utilité.*

Il n'étoit pas difficile de comprendre que Mr. de Savoye pretendoit le Milanois, en reconnoissance de ce qu'il avoit donné sa fille au Roi Philipe, & avoit vendu à la France quelques mille hommes. L'Empereur lui avoit déja fait esperer, que s'il devenoit maitre des Etats d'Espagne en Italie, il lui abandonneroit l'Alexandrin; peut-être que si l'on lui eut promis tout le Milanois, il auroit rejetté les offres de l'Empereur, à moins qu'il ne les eut considerablement augmentés.

Le Roi de France crut que s'il

étoit au Duc de Savoye l'efperance de tout fecours de la part de l'Allemagne, il pourroit le conferver dans les interêts des deux Couronnes; c'eft ce qui obligea ce Monarque, d'ordonner au Duc de Vendôme, qui commandoit l'Armée, de marcher vers le Tirol, pour fe joindre au Duc de Baviere, afin, par cette diverfion, d'obliger l'Empereur de retirer les troupes qu'il avoit en Italie; mais cette tentative ne produifit pas l'effet que Sa M. T. C. en attendoit, au contraire l'éloignement de l'Armée facilita la conclufion du Traité de Mr. de Savoye avec l'Empereur; S. A. R. prit même des mefures avec le General Staremberg, qui commandoit les Imperiaux, afin de s'avancer vers l'Armée de France, dans laquelle étoient les troupes de Savoye qui avoient ordre de paffer dans celle des Allemans & de tourner leurs Armes contre les François, au cas qu'ils vouluffent s'opofer à ce changement.

Ce projet ne fut pas tenu affez fecret pour en derober la connoiffance

à la Cour de France, qui depêcha incessamment Courier sur Courier au Duc de Vendôme, avec ordre de revenir en Lombardie, afin de prevenir les desseins du Duc de Savoye.

Mr. de Vendôme étant arrivé prez de San Benedetto, dispofa ses troupes dans son Camp, de maniere que celles de Savoye se trouvoient envelopées par celles de France; ce General fit venir les principaux Officiers Savoyards, dans sa Tente, leur representa la conduite qu'avoit tenu & tenoit actuellement le Duc leur Maitre, contre la foi des Traitez & l'amour paternelle; il leur dit ensuite que le Roi son Maitre loüoit autant la bravoure & le zele des troupes de Mr. de Savoye, qu'il blamoit son infidelité, que Sa Majesté étoit tres-satisfaite de leurs bons services, & qu'elle étoit en même tems tres-sensible que S. A. R. la forçat de prendre des mesures si peu conformes à ses intentions: que cependant elle étoit contrainte d'en agir de la sorte pour prevenir les mauvais desseins

d'un ennemi, d'autant plus à craindre qu'il avoit été caché jusques à présent : il leur expliqua en même tems l'ordre qu'il avoit de desarmer & d'arrêter prisonniers de guerre tous les sujets de S. A. R. qui étoient au service des deux Couronnes ; mais qu'à même tems S. M. lui avoit ordonné de laisser l'épée & la liberté aux Officiers qui voudroient donner leur parole d'honneur, de ne pas sortir sans permission des Villes du Milanois qu'ils voudroient choisir pour leur sejour, & dans lesquelles ils recevroient toute sorte de bon traitement.

Il n'est pas difficile de juger de la surprise de ces Officiers, du moins de ceux qui ignoroient ce qui se passoit à Turin ? plusieurs soûtinrent même qu'on faisoit tort au Duc leur Maitre, de le croire capable d'une conduite si indigne à un Prince souverain ; mais en attendant qu'ils fussent mieux éclaircis du fait, ils se soûmirent à la dure loi qu'on leur imposoit, protestant chacun de leur innocence particuliere. En même tems

on desarma & on fit prisonnier tous les soldats, ce qui fut exécute le 29. Septembre 1703.

Aprés cette exécution, Mr. de Vendôme marcha vers le Piemont à la tête de douze mille hommes; mais avant que d'entrer sur les terres du Duc de Savoye, ni commettre aucun acte d'hostilité, il envoya à S. A R. un Officier avec un trompette, pour rendre à ce Prince une Lettre du Roi T. C dont voici la teneur:

MONSIEUR,

Puisque la Religion, l'honneur, linterêt, les alliances & vôtre propre signature ne son rien entre nous; j'envoye mon Cousin le Duc de Vendôme, à la tête de mes armées, pour vous expliquer mes intentions. Il ne vous dounera que 24. heures pour vous determiner. Signe LOUIS.

Le Duc de Savoye ne fit point de réponse par écrit, ni ne voulut envoyer personne au Duc de Vendôme, pour apprendre les propositions qu'il avoit à lui faire, il dit verbalement à

l'Officier qui lui rendit cette Lettre, *Que le mauvais traitement qu'on venoit de faire à ses troupes, & la maniere dont on avoit use envers lui, l'avoient determiné à prendre ces précautions, que les menaces ne l'étonnoient point, & qu'il n'avoit pas d'autre réponse à faire, ni aucune proposition à écouter.*

Le Roi de France ne manqua pas de faire informer tous les Princes d'Italie & les Cantons Suisses des motifs qui l'avoient obligé d'en agir de la sorte avec Mr. de Savoye, & Sa M. T. C. par la Lettre qu'Elle écrivit au Pape Clement XI le 14. Janvier 1704. Elle lui marqua entre autres choses, „ Si nous eussions formé le dessein „ d'envahir ses Etats, comme il s'ef- „ force de le persuader, sa conduite „ nous donnoit depuis long-tems de „ justes sujets de le traiter comme „ ennemi, il étoit inutile de les lais- „ ser accumuler ; mais bien loin „ d'avoir jamais eu cette pensée, „ nous sommes encore disposé à „ lasser joüir le Piemont & la Savoye

„ d'une parfaite Neutralité pendant
„ le cours de cette guerre, pourvû
„ que les Places en soient gardées par
„ les Suisses, ainsi que nous l'avons
„ fait proposer aux Cantons que le
„ passage du païs soit ouvert à nos
„ troupes, & que le Duc de Savoye
„ desarme les sienne.

A peine avoit on reçu la nouvelle à Turin que le Duc de Vendôme avoit desarmé & arrête les troupes de Savoye, ce qui arriva (comme je l'ai deja remarque) le 29. Septembre, que S A. R. par un effet d'une mauvaise politique, & par une bravade à contretems, permis aux Ambassadeurs de l'Empereur de paroître en public: le Comte d'Aversberg & le Sieur Salvay Conseiller Aulique, se promenoient par Turin, suivis de leurs gens de livrée dés le trois Octobre, & affecterent de passer sous les fenêtres de l'Hôtel de l'Ambassadeur de France, à qui Mr. de Savoye & le Marquis de St. Thomas avoient protesté trois jours auparavant que tout ce qu'on debitoit de ses intelligences

avec l'Empereur étoit faux & supposé il sembloit que l'honneur de S. A. R. demandoit que ces Ministres Imperiaux restassent encore dans leur retraite, jusques à ce qu'on eût pû dire qu'ils étoient partis de Vienne aprez l'évenement de San Benedetto ; mais les Grands se dispensent souvent des regles de la bienseance.

Lors que Mr. de Phelipeaux eut apris par une Lettre de Mr. de Vendôme ce qui venoit d'arriver, il envoia dire au Sr. Pajeau Commissaire des guerres, de se retirer incessamment dans son Hôtel avec tous ses papiers, persuadé que sa Maison seroit respectée.

Le trois Octobre 1703. sur les onze heures du matin, pendant que les Ministres de l'Empereur étoient à l'audience de Mr. de Savoye, le Comte Tarigny Maitre des ceremonies, fut trouver Mr. de Phelipeaux à qui il dit :

Son Altesse R. qui a Mr. beaucoup d'estime & d'amitié pour vôtre personne, est fachée d'être obligée de

s'assurer de vous, à cause de l'injustice & de la violence inoüie, dont on vient d'user contre ses troupes, pendant qu'elles servent le Roi, & que S. A. R. est entierement dans les interêts de S. M. Le Marquis d'Aix, Capitaine dans le Regiment de Savoye, est à vôtre porte avec cinquante hommes; S. A. R. vous prie que vous ne sortiez plus, ni vos domestiques; je suis faché, Mr. d'un pareil emploi, auquel je ne m'attendois pas, lorsque j'ai eu l'honneur de vous voir il y a deux heures.

L'Ambassadeur repondit au Comte Tarigni, que l'ordre qu'il venoit lui signifier, ne le surprenoit ni ne l'effraioit point, qu'il garderoit les arrêts & conserveroit le respect dû au rang & à la personne de Mr. de Savoye; mais qu'à l'égard de la pretendue violence faite à ses troupes, il étoit obligé de lui dire, que le Roi son Maitre n'avoit pu se dispenser d'en agir ainsi; qu'il auroit dû, s'il lui avoit été possible, arréter les Villes, Etats & tout ce qui aparte-

noit à Mr. le Duc de Savoye, puisque quoi que lié avec S. M. par un traité sans clause, il tenoit depuis trois mois les Ministres de l'Empereur cachez dans ses Etats, avec lesquels il traitoit continuellement pour faire la guerre au Roi. Tarigny eut encore la fermeté de nier le fait, & de dire que tout ce que venoit de lui aprendre l'Ambassadeur au sujet des Ministres de l'Empereur & de leurs negociations étoit autant d'énigmes pour lui; ce qui obligea Mr. de Phelipeaux de lui repliquer :

„ Il n'est plus tems, Mr. de dissi„muler une verité si connue, je sai „combien de fois Mr. de Savoye, ses „Ministres & vous-même avez été „voir les Ministres de l'Empereur „dans la maison du Marquis de Prié, „& dans les autres endroits où ils se „sont tenus cachez depuis le mois „de Juillet jusques à present, il n'y „a pas encore une heure qu'ils ont „passé sous mes fenêtres accompa„gnez de vos gens, pendant que „vous les attendiez pour les intro-

„ duire à l'audience de S. A R. Tou-
„ tes vos pratiques & les leurs me
„ ſont connues, j'en ai informé le
„ Roi mon Maitre, & lui ai même
„ envoié nombre de papiers écrits &
„ ramaſſez dans les chambres des Mi-
„ niſtres Imperiaux, qui ont aſſez
„ decouvert tous leurs maneges.

Enſuite il pria le Sr. Tarigny de lui obtenir des chevaux de poſte & un paſſeport comme à un ennemi, afin de paſſer en France, & que cependant on permit à ſes gens d'aller acheter des vivres pour lui & pour ſes domeſtiques, ou de ſouffrir qu'on en aportat dans l'Hôtel : Tarigni lui dit qu'à l'égard des Chevaux & du Paſſeport, il en parleroit à Son Alteſſe Roiale, & que cependant ſon Maitre d'Hôtel pourroit aller faire ſes proviſions, accompagné des Soldats de la garde.

On peut ſe figurer la confuſion dans laquelle le diſcours de l'Ambaſſadeur de France jetta le Maitre des Ceremonies, il chãgea de couleur pluſieurs fois, & ne faiſoit preſque que

begaier : il rencontra l'Ambassadeur d'Espagne chez celui de France, à qui il fit le même compliment, & aiant ensuite aperçû le Sr. Pajeau Commissaire des guerres, il lui ordonna de le suivre ; mais Mr de Phelipeaux le reclama comme un homme qui étoit à sa suite, de sorte qu'il resta dans l'Hôtel.

Cette maison avoit deux portes cocheres ; l'une pour l'entrée, & l'autre pour la basse cour ; on mit une garde de huit hommes dans chacune, & l'on posa douze Sentinelles autour de la maison, une autre sur le toit qui decouvroit tout l'apartement de l'Ambassadeur, & le Jardin qui y étoit joignant ; on en mit une quatorziéme dans un endroit que j'aurois de la peine à citer, si je ne m'étois fait un principe de ne rien cacher à mon Lecteur, de tout ce que je sai bien certainement ; car je n'ai rien avancé & n'avancerai rien dont je n'aye les pieces justificatives en main. Cette Sentinelle fut mise à la Latrine, où tous les Domestiques de l'Ambas-

ſadeur étoient obligez d'aller, lors que la neceſſité les y invitoient. A cette exactitude, on joignit celle de viſiter regulierement tout ce qui entroit dans l'Hôtel, ſi l'on en excepte l'air & la lumiere du Soleil.

Quelques Domeſtiques de l'Ambaſſadeur étoient par la Ville, lors que leur Maitre fut arrêté; on ne voulut pas leur permettre l'entrée de la maiſon, avant que de les avoir menez au Major de Turin, qui aprez les avoir queſtionnez & fouillez, les renvoia, ſous bonne eſcorte; mais quelques inſtances que fit l'Ambaſſadeur, on ne voulut jamais permettre à un Serrurier d'aller attacher une tringle dans ſa chambre, quoi qu'on demandat qu'on le fit conduire & garder à veuë par des Soldats, tout le tems qu'il ſeroit dans l'Hôtel.

Lors que le Maitre des Ceremonies ſe fut retiré, le Marquis d'Aix, par ordre du Major de Turin, (qui ignore entierement le droit des gens) ſuivi d'une troupe de Soldats, fit ouvrir & viſita toutes les chambres,

& peu aprez il voulut en faire des excuses à l'Ambassadeur, sur ce qu'il venoit de recevoir un ordre contraire, ajoutant *qu'on étoit si troublé à la Cour, qu'on envoioit à tout moment des ordres* s *qu'on revoquoit peu aprez.*

Le même jour troisiéme Octobre, on tint toutes les portes de Turin fermées, & on arréta tous les François qui s'y trouverent en assez bon nombre. On arréta aussi trois Compagnies de Cavalerie Françoise, qui avoient couché la nuit precedente à Pianezze & alloient joindre l'armée: on prit de même deux Batteaux chargez de Bombes & 2000. fusils, destinez pour l'armée de France.

L'Abbé Sardigni, Nonce du Pape, étant sur son depart pour retourner à Rome, voulut aller dire adieu à l'Ambassadeur de France; mais les Soldats de la garde, ne respecterent pas plus sa personne ni son Caractere, qu'ils auroient fait le moindre Artisan de Turin; quelques plaintes qu'il en fit, il n'eut pas seu-

lement la permiſſion de lui faire tenir un billet de compliment qu'il lui avoit écrit, quoi qu'il ne contint que quelques termes de conſolation , & qu'il en eut donné la lecture au Comte de Tarigny , en preſence de qui il le cacheta.

La Cour de Turin ne voulant pas negliger les petits profits , fit dire aux Bouchers de la Ville , dés le quatriéme Octobre , que S. A. R. ne pretendoit plus que l'Ambaſſadeur de France joüit de la Franchiſe des boucheries , accordée aux Miniſtres des Princes étrangers.

Le même jour on releva la garde, & on ſubſtitua aux Soldats du Regiment de Savoye, un pareil nombre de celui de Schuylembourg Allemand ; mais cette nouvelle garde, fut toujours neanmoins aux ordres du Marquis d'Aix , qui eſt un riche Seigneur de Savoye , de la Maiſon de Feſſol , plein d'eſprit & de politeſſe, *& qui* , diſoit-il , *ſe ſentoit autant honoré qu'affligé de l'emploi dont on l'avoit chargé.* Ses manieres honnêtes

engagerent l'Ambassadeur de le prier toujours de manger avec lui : mais il ne manquoit pas, suivant son devoir, d'informer tous les jours le Duc de Savoye, des discours que tenoit son prisonnier.

Comme Mr. de Phelipeaux prevovoioit que sa prison seroit de longue durée, & que l'argent pourroit lui manquer, il pria le Marquis d'Aix de savoir de la Comtesse de Vernon si elle vouloit faire tenir quelque argent au Comte son Epoux, qui étoit Ambassadeur de Savoye en France; que si elle étoit dans ce dessein Mr. de Phelipeaux lui feroit compter tout ce qu'elle souhaiteroit, & qu'elle le lui rembourseroit à Turin, lors qu'elle auroit avis que son mari l'auroit reçû. Mr. d'Aix dit le lendemain à l'Ambassadeur, qu'il avoit ordre de Son A. R. de lui offrir tout l'argent dont il auroit besoin, & qu'elle ne le laisseroit manquer de rien: mais l'Ambassadeur François repondit fierement, *qu'il mangeroit plutôt la terre de son Jardin, que de se resoudre d'emprunter*

prunter un ſol d'un Prince ennemi du Roi ſon Maitre.

Dans une converſation aſſez indifferente, le Marquis d'Aix vint à nommer le Roi d'Eſpagne, ce qui donna occaſion à l'Ambaſſadeur de lui dire, quoi, Mr. vous oſez le nommer ainſi? ne craignez-vous pas l'indignation de vôtre Maitre? *A la verité*, repondit le Marquis, *il faudra bien lui donner un autre nom, auſſi bien qu'à la Reine, puiſque nous avons reconnu un autre Roi d'Eſpagne; mais le formulaire n'eſt pas encore venu à ma connoiſſance.*

Le ſept Octobre, qui étoit un Dimanche, l'Ambaſſadeur avec la permiſſion du Marquis d'Aix, envoia demander un Religieux au Convent de St. Charles pour venir dire la Meſſe dans ſon Hôtel, mais le Prieur le refuſa, ſous le pretexte qu'il faloit une permiſſion de l'Archevêque de Turin, à qui l'Ambaſſadeur ne voulut pas la faire demander, parce que ce Prelat ne l'avoit point viſité depuis le tems qu'il étoit arrivé à cet-

te Cour. Quelques jours aprez la permission fut cependant donnée, puis qu'un Religieux de St. Charles alla dire la Messe les fêtes & les Dimanches dans l'Hôtel, avec cette precaution, que le Marquis d'Aix & les autres Officiers de la garde, alloient recevoir le Prêtre à l'entrée de la maison, au milieu desquels il marchoit à l'Autel & étoit reconduit de même jusques dans la ruë, le gardant toujours à vuë, même lors qu'il prenoit ou quittoit les Ornemens.

En dix ou douze jours de tems les prisons de Turin & des autres Villes de Piemont, furent remplies de François, parmi lesquels il y avoit onze Couriers tant ordinaires qu'extraordinaires, qu'on avoit pris alant à Rome, aux autres Cours d'Italie ou à l'armée ; le premier des Couriers qui fut arrété à Turin, étoit un Domestique du Marquis de Torcy Secretaire d'Etat, qui portoit des depêches au Cardinal de Janson, dans lesquelles il y en avoit pour le Pape, qui ne furent pas mieux respectées

que les autres : dés que l'Ambaſſadeur François en eut avis, & qu'on avoit pris à ce Courier ſoixante trois Loüis d'or, il s'en plaignit au Marquis d'Aix comme d'un vol manifeſte, fait aparemment à l'inſçû de Mr. de Savoie; il pria enſuite qu'on transferat ce Courier dans ſa Maiſon, où il ſeroit gardé auſſi ſeurement que l'étoient ſes domeſtiques ; ce diſcours produiſit la reſtitution de l'argent; mais le Courier reſta en priſon.

La Cour de Turin s'apercevant, quoi qu'un peu trop tard, du mauvais effet que produiſoit la vuë du Comte d'Aversberg, le fit cacher de nouveau, aprez avoir paru publiquement pendant quatre jours, & avoir aſſiſté deux fois au cercle de Madame Roiale : au bout de huit jours le Marquis d'Aix dit à l'Ambaſſadeur que ce Comte venoit d'arriver en poſte ; mais ce Miniſtre lui repondit que cette courſe ne devoit pas l'avoir beaucoup fatigué, puiſqu'il ne venoit que d'une lieuë de Turin.

Laissons pendant quelque tems l'Ambassadeur prisonnier avec ses gardes, & voions quels étoient les mouvemens de Mr. de Savoye, tant dans ses Etats que dans les Cours étrangeres.

Dans tres peu de tems Mr. de Savoie eut suffisamment de prisonniers pour échanger ceux de ses Sujets que le Duc de Vendôme avoit arrétez, d'autant que la plûpart, sur tout les Officiers Piemontois, manquant de foi à la parole qu'ils avoient donnée au General François, se sauverent des Villes de Lombardie ; on se moquoit ouvertement à Turin de l'imbecilité avec laquelle les François venoient de toutes parts pour remplir les prisons de Mr. de Savoye, & on ne pouvoit s'empêcher de condamner le peu de prevoiance avec laquelle ceux qui savoient le secret de la Cour de France, avoient agi, pour prevenir une partie de ces emprisonnemens.

Mr. de Savoye donna des ordres pour palissader Turin & y faire quelques nouveaux ouvrages ; on y tra-

vailla avec une extrême diligence, puiſqu'ils furent achevez dans onze jours, parce qu'il craignoit que Mr. de Vendôme qui paroiſſoit dés le quinze Octobre de l'autre côté du Pô, ne commençat la guerre par le ſiege de cette Capitale, dont toutes les portes devoient être murées, à la reſerve de celle qui conduit à Verceil.

On leva avec precipitation les Milices, tant dans les Villes que dans le plat païs, tous les hommes de tout age & de tout état eurent ordre de prendre les armes à peine de la vie; les Ouvriers; les Laquais & même les Officiers de Cuiſine du Duc de Savoye & de Madame Roiale, n'en furent pas exceptez; on ſe fit d'abord une groſſe idée de tous ces mouvemens, qui cependant ſe ralentirent beaucoup par les difficultez qu'on trouva & par celles que firent naitre l'arrivée des troupes de France en Piemont & en Savoye.

S. A. R. fit partir des Miniſtres

pour aller resider dans les Cours de ses nouveaux Alliez, avec ordre d'y presser l'envoi des secours d'hommes & d'argent qu'on lui avoit fait esperer pour le soutenir dans le parti qu'il venoit d'embrasser. Le Comte Tarigni fut envoié à Vienne, le Marquis del Borgos en Hollande & en Angleterre, le Sr. Mellarede en Suisse, & le Comte Picon aux Ministres & Vaudois des Valées de Lucerne,&c.

Je passerai tres-legerement sur les mouvemens des troupes de part & d'autre en Italie, ou pour mieux dire, je n'en parlerai point du tout, puis que les nouvelles publiques ont assez fait mention de la maniere dont les Imperiaux ont joint les troupes de Mr. de Savoie, & des obstacles que les François leur ont oposez dans quelques rencontres; je m'éloignerai même de tout ce qui n'a pas du raport aux intrigues de Mr. de Savoye, & aux traitemens qu'en a reçû Mr. de Phelipeaux Ambassadeur de France.

S. A. R. écrivit une Lettre circulai-

re à chaque Miniſtre des Valées, pour les exhorter d'inſpirer aux peuples les ſentimens d'une vengeance proportionnée à l'affront que la patrie venoit de recevoir ; il leur promettoit des marques de ſa ſatisfaction, en reconnoiſſance des bons ſervices qu'ils lui rendroient ; & par avance leur accordoit une entiere liberté de conſcience dans tous ſes Etats, & promettoit une paye de dix ſols à chaque Soldat, outre le pain de munition. Ces Lettres étoient accompagnées d'une Declaration en forme de Lettre, en faveur des habitans des Valées, dont voici la teneur.

LE DUC DE SAVOYE, ROY DE CHYPRE &c.

„ CHers & bien aimez, la violen-
„ ce inoüie que la France vient
„ d'exercer contre la bonne foi des
„ traitez & le droit des gens, aiant
„ fait deſarmer nos troupes qui étoient
„ dans le Milanois à ſon ſervice, re-
„ tenu nos Officiers priſonniers, &

„ faisant marcher un Corps de trou-
„ pes pour envahir nos Etats, croiant
„ de les prendre par là depourvûs de
„ tous les moiens de resister à une
„ invasion si precipitée & imprevuë,
„ nous oblige de prendre toutes les
„ mesures que la prudence & la ne-
„ cessité exigent pour les defendre;
„ Nous vous le faisons savoir, étant
„ persuadé que le même motif qui
„ vous a porté à Nous faire connoi-
„ tre dans toutes les occasions des
„ guerres passées, vôtre fidelité &
„ vôtre zele, vous inspirera à ne Nous
„ en donner pas moins des marques
„ dans celle-ci, qui est beaucoup plus
„ importante; vous devez à cette fin
„ sans perte de tems, former vos
„ compagnies, ainsi que vous avez
„ fait dans la derniere guerre, & ac-
„ cepter tous les refugiez François
„ qui viendront se jetter dans les Va-
„ lées, & les convier même à s'y ren-
„ dre pour agir conjointement avec
„ vous, ausquels nous ferons pour-
„ voir à la subsistance par un de nos
„ Commissaires que nous envoierons

„ à cet effet ; Nous ne Nous éten-
„ dons pas davantage des raiſons qui
„ doivent vous y convier ; il s'agit
„ du ſoutien de nos Etats, de nôtre
„ gloire & du ſalut de vôtre Reli-
„ gion ; Nous ſavons que cela vous
„ eſt trop à cœur, pour ne pas dou-
„ ter, que vous ne vous diſpoſiez à
„ faire tous vos efforts pour y contri-
„ buer avec toute l'ardeur de vôtre
„ zele, ainſi que nous le devons at-
„ tendre de tous nos fideles ſujets,
„ & ſur ce Nous prions Dieu qu'il
„ vous ait en ſa ſainte & digne garde;
„ *Signé* VICTOR AMEDE'E, *à*
„ *Turin le* 5. *Octobre* 1703.

Monſieur de Savoye écrivit le 8. Octobre à la Reine d'Angleterre & aux Etats Generaux, dans des termes à faire connoitre quels avoient toujours été ſes ſentimens à l'egard des Alliez ; comme ces deux Lettres ſont preſque entierement conformes, nous ne joindrons ici que celle qui fut envoiée à Sa Majeſté Britannique.

MADAME,

„ NOtre attachement inviolable aux interêts de la Serenissime Maison d'Autriche & à ceux de la cause commune, aiant occasionné les soupçons de la France, l'ont portée à user d'une violence inoüie à nôtre égard, contre to te sorte de bonne foi, puisqu'elle a fait desarmer & rendu prisonniers tous les Officiers & soldats de nos troupes qui sont à l'armée des deux Couronnes en Italie; Nous en donnons part à Vôtre Majeste, & l'assurons en même tems que nous sommes bien aise qu'un traitement de cette nature nous mette dans la liberté de vous faire connoitre efficacement le desir sincere que nous avons toujours eu de nous joindre aux Puissants Alliez de V. M. & de concourir avec eux à arracher les Etats d'Espagne des mains de l'ennemi commun de l'Europe, pour en mettre en possession le legitime Charles III. Nous esperons de vôtre amitié, Madame,

„ que V.M. nous aſſiſtera de tous les „ ſecours neceſſaires, pour ſoûtenir „ fortement un ſi juſte parti, pour „ lequel nous ſommes prêts de ſacri- „ fier tout ce qui dépend de nous; „ & vous ſouhaitant ſur cela toute „ ſorte de proſperitez, nous vous „ prions de croire, que nous ſommes „ avec une verité ſincere, Madame, „ vôtre trés affectionné ami à vous „ ſervir; *Signé* VICTOR „ AMEDEE, *à Turin le* 8. *Octobre* „ 1703.

On rendit cette Lettre publique à Londres, je ne crois pas que ce fût en vûë de faire l'Apologie du Duc de Savoye; il eſt plus vraiſemblable que ce fut pour donner au parlement d'Angleterre des marques de l'habileté & de la vigilance de la Reine, d'avoir ſçû détacher des interêts de la France, un Allié de cette conſequence, & d'avoir ſi bien ſuivi les memoires que le Roi Guillaume ſon predeceſſeur, avoit laiſſez; il eſt du moins certain que cette declaration du Duc de Savoye attira à la Reine des compli-

ments & des remerciement de la part dés deux Chambres de ſon parlement dès le lendemain de l'ouverture de la ſeance qui fut le 21. Novembre.

Comme le Duc de Savoye ne gardoit plus de meſures ni avec le Roi de France, ni avec celui d'Eſpagne ſon Gendre, & qu'il vouloit faire reſſentir à ce dernier,) quelqu'innocent qu'il fut du deſarmement de ſes troupes) *que l'iniquite des Peres ſe punit ſur les enfans juſques à la troiſiéme & quatriéme generation*, il écrivit au nouveau *Roi d'Eſpagne* la Lettre que je joins ici.

SIRE,

„ LA facheuſe ſituation où „ nous ſommes trouvez par celle „ de nos Etats Nous a empêche juſ„ qu'à preſent de temoigner à Vôtre „ Majeſte, la veritable joye que nous „ avons reſſentie à la premiere nou„ velle de vôtre elevation au Trône „ d'Eſpagne, mais comme la violence „ dont la France vient d'uſer envers „ nous, nous rend la liberte que nous

„ avions perduë, par la fatale Allian-
„ ce que nous avions eu le malheur
„ de ſigner avec elle, nous aſſurons
„ V. M. de nôtre ſincere attachement
„ à ſes interêts, qui nous ſeront toû-
„ jours plus chers que les nôtres por-
„ pres, & nous nous conſolerions
„ aiſement de la perte de nos Etats,
„ que la France menace d'envahir, ſi
„ par ce ſacrifice, nous pouvions
„ procurer à V. M. l'entiere & paiſi-
„ ble poſſeſſion de ceux qui lui ſont
„ devolus par la mort du Roi Catho-
„ lique Charles II. C'eſt dont nous
„ prions V. M. d'être perſuadée, à
„ laquelle nous ſouhaitons toute ſor-
„ te de bonheur & de proſperité,
„ puis que nous ſommes avec une ve-
„ rité ſincere, Sire, vôtre tres-affec-
„ tionné à vous ſervir, *Signé* VICTOR AMEDE'E, *à Turin le 16.*
„ *Octobre* 1703.

Pendant que S. A. R. ſe diſpoſoit à faire vigoureuſement la guerre en Piemont, elle ſongeoit à conſerver la tranquilité de ſa Duché de Savoye, qui ſe trouvant ouverte de toutes

parts & denuée de places fortes, si l'on en excepte Montmelian, craignoit, avec juste raison, que les François ne s'en emparassent facilement, mais comme son Armée étoit trop foible, pour en disputer l'entrée à son ennemi, son Conseil crut avoir trouvé un moyen facile pour éloigner la guerre de cette Province.

Ce fut en faisant concevoir aux Cantons Suisses de la jalousie du voisinage de la France, afin de les interesser à prendre la Savoye sous leur Protection, comme ils avoient fait les Villes Forestieres du côté d'Allemagne. Afin de les mieux persuader, ce Duc fit dire aux Suisses qu'il consentoit d'unir pour jamais au Loüable Corps Helvetique ses Etats de Savoye qui en feroient à l'avenir un membre inseparable.

Cette proposition n'eut pas tout l'effet que Mr. de Savoye en esperoit; les Cantons ne laisserent pourtant pas de la proposer au Roi de France, & de le solliciter même vigoureusement pour en obtenir la neutralité pour

toute la Savoye ; cette affaire a fourni de matiere à une longue negociation ; les differens Memoires de Mr. Mellarede Envoye de Savoye, & ceux du Marquis de Puisieux Ambassadeur de France, ont pleinement instruit le Public des raisons alleguées de part & d'autre, & cette negociation est encore trop recente pour ne pas me dispenser de joindre ici les Memoires que j'en ai conservez : j'observerai seulement en passant, que toute cette longue dispute n'a abouti qu'à tirer une déclaration du Marquis de Puisieux, qui le 25. Juillet 1704. dans un Memoire qu'il presenta à la Diette assemblée à Bade, assura les Loüables „ Cantons, qu'il avoit ordre du Roi „ son Maître, de leur déclarer, que „ puisque Mr. le Duc de Savoye „ avoit refusé la neutralité generale „ de tous ses Etats, Sa Majeste, par „ la seule consideration qu'Elle avoit „ pour le Loüable Corps Helvetique „ étoit prête d'accorder la neutralité „ du Chablais & du Fossigny, & de „ donner sa parole Royale, que lors

„ de la conclusion de la paix, Elle ne
„ reüniroit point le Duché de Savoye
„ à sa Couronne, & que c'étoit là
„ tout ce qu'il avoit à offrir de la part
„ de Sa Majesté.

La fidelité de ma narration m'oblige de faire une remarque sur le premier Memoire que Mr. de Mellarede présenta au Canton de Zurick le 23. Octobre 1703. Ce Ministre aprés avoir exposé l'indignité du desarmement des troupes de son Maître, assure que lors que Mr. de Phelippeaux fut arrêté à Turin, il dit au Comte de Tarigni qui venoit lui annoncer l'ordre de Mr de Savoye, *S. A. R. n'a pas tant de raison de s'assurer de ma personne, que le Roi en a eu de faire desarmer ses troupes; devoit-elle douter qu'étant à la solde du Roi, ce Monarque ne fût le maître de sa personne, de ses troupes & de ses Etats?*

Sans avoir en vûë de justifier l'Ambassadeur de France, ce discours paroît bien plat, & il est si indigne de la bouche d'un Ministre, que les Suisses quelque grossiers qu'on les croye, n'i

ajouterent aucune foy, & en effet ce discours ne fut jamais tenu par Mr. de Phelippeaux; j'ai déja remarqué partie des termes dont il se servit; mais pour prouver que le défaut de Memoire du Comte de Tarigny,) car je ne veux pas dire que ce soit un effet de sa malice ou de celle de Mr. de Mellarede,) a prêté ce mauvais office à l'Ambassadeur de France, je rapporterai ici les propres paroles dont ce Ministre se servit; voici comme il parla au Comte Tarigny.

Sur la pretenduë violence que vous reprochez avoir été faite à vos troupes, je suis obligé de vous dire, que le Roi a dû, non seulement les traiter ainsi, mais arrèter, s'il lui avoit été possible, les Villes, Etats & tout ce qui appartient à Mr. le Duc de Savoye, lequel lié à S. M. par un Traité sans clause, & toûjours religieusement observé de nôtre part, tient ici depuis trois mois les Ministres de l'Empereur, traite continuellement avec eux, contre la foi qu'il nous a donnée, & étoit prêt à nous faire la guerre lors que le Roi l'a prevenuë.

Puisque nous voilà insensiblement retombez sur le compte de l'Ambassadeur de France à Turin, examinons, avant que de nous éloigner davantage quelques-uns des sujets de son mécontentement, en laissant la liberté au Lecteur de juger s'ils sont bien ou mal fondez.

Ce Ministre n'ayant aucune réponse, sur ce qu'il avoit demandé au Comte de Tarigny, un Passeport de Mr. de Savoye pour envoyer un Courier en France, en parla de nouveau le 11. Octobre au Marquis d'Aix, son Ange Gardien, ajoûtant que ce Courier ne seroit uniquement depêché, que pour lui aller chercher de l'argent pour les besoins de sa subsistance, ou du moins qu'on permit aux Juifs de Turin d'entrer chez lui, éclairez de l'œil de tous les soldats de sa garde, pour venir acheter ses meubles.

Il représenta encore, que la maniere inoüie, dont il étoit resserré, & son long silence à donner de ses nouvelles au Roi son Maitre, feroient penser à Sa Majesté beaucoup plus

qu'il ne ſauroit lui écrire, que d'ailleurs l'entiere violation du droit des gens ne devoit pas empêcher, qu'on ne le traitât du moins en priſonnier. Que parmi les Nations qui ſe font la plus cruelle guerre ſans cartel & ſans quartier, on ne refuſoit pas aux priſonniers, à qui on laiſſoit la vie, la liberté d'envoyer porter de leurs nouvelles à l'armée ennemie, par un tambour, ou par un trompette, & y chercher les ſecours neceſſaires à leur ſubſiſtance.

L'Ambaſſadeur ſe plaignant toûjours de la violation du Droit des gens en ſa perſonne, toucha à Mr. d'Aix, les malheurs que la guerre qui s'alloit allumer pourroit attirer au Duc de Savoye, à quoi cet Officier répondit en riant, *S. A. R. n'a pas mal reüſſi de s'être engagée dans la guerre precedente, Elle ſe tirera encore mieux de celle ci.*

Comme la Cour de Turin creignoit que les Soldats Allemans, qui montoient la garde à l'Hôtel du Miniſtre de France, ne fuſſent trop propres à

être gagnés, la fit relever le douze Octobre par le Regiment de Savoye : qui n'étant composé que de Sujets de Son A. R, on les croyoit moins corruptible.

Le lendemain, environ minuit, le Marquis d'Aix entra dans la Chambre de l'Ambassadeur, & lui dit, *S. A. R. m'a commandé, Mr. de remettre à V. E. une Lettre qui s'adresse à vous, elle n'a point été decachettée ; Un Courier pour France partira demain au soir, V. E. peut écrire par lui ; mais à cause de la conjoncture des affaires S. A. R. vous prie que si vous écrivez, vôtre Lettre soit ouverte : Son A. R. m'a aussi commandé de vous dire, que les Juifs auront permission d'entrer demain chez vous pour acheter vos meubles.*

Cette Lettre étoit le triplicata d'une dépêche du Roi son Maître ; mais l'original & le duplicata étoient restez entre les mains du Duc, qui par conséquent n'ignoroit pas ce qu'elle contenoit : elle étoit dattée du 9. Octobre, jour auquel on ne

pouvoit pas avoir apris à Paris ce qui s'étoit passé à Turin le 3. du même mois ; le Roi T. C. ordonnoit à son Ministre de parler à Monsieur de Savoye, & lui prescrivoit les termes dont il devoit se servir, afin que sans commettre la Majesté Royale, il pût lui marquer les raison qui l'avoient obligé de faire arrêter ses troupes, qu'il ne tiendroit qu'à S. A. R. que ses peuples ne jouissent d'une parfaite tranquilité ? que si elle vouloit rompre les intrigues qu'elle entretenoit avec ses ennemis toutes choses seroient remises dans le même état qu'elles étoient au commencement de la Campagne ; que Sa M. lui laissoit même la liberté d'une entiere Neutralité ; & qu'enfin on lui renvoyeroit ses troupes, si elle vouloit lui donner des assurances raisonnables, qu'elle ne s'uniroit point avec les ennemis des deux Couronnes pendant tout le cours de cette guerre Cette depêche marquoit encore le lieu, les jours & les momens des conferences du Duc avec les Ministres de l'Empereur, &

en ſubſtance une partie de ce qui s'y étoit traité. Ce Prince donnoit avis à ſon Miniſtre, comme par ſes ordres, le Marquis de Torcy Secretaire d'Etat ayant le departement des affaires étrangeres avoit été prendre la parole du Comte de Vernon, Ambaſſadeur de Savoye, de ne point ſortir du Royaume, qu'on n'eut apris que Monſr de Phelippeaux ſeroit arrivé ſur la frontiere, pour être échangé avec lui en cas de rupture, & qu'a cela prés Sa M. lui laiſſoit la même liberté qu'auparavant.

Il y a encore ceci à remarquer, dont la depêche ne faiſoit point mention, que le Roi T. C. avoit ordonné à Mr. Libois Gentilhomme de ſa Chambre de faire compagnie au Comte de Vernon, tant pour faire honneur à ſon caractere, que pour garantir ſa perſonne des inſultes qu'elle auroit eu lieu de craindre du peuple, qui toûjours inſolent murmuroit beaucoup contre la conduite du Duc ſon Maître.

Monſieur de Phelippeaux n'étoit

pas en état de s'aquitter de l'ordre qui lui étoit donné, & étoit d'autant plus sensible au dur traitement qu'on faisoit à sa personue & à son Caractere qu'il apprenoit la difference qu'il y avoit de son sort, à celui du Comte de Vernon. Il ne put pas non plus se resoudre à écrire à son MAITRE une Lettre ouverte & envoyée par les Couriers de MR. de Savoye, pendant que le Comte de Vernon envoyoit & recevoit les siennes avec une entiere liberté, sans que ses depêchez fussent examinées de personne, aussi la Loi qu'on vouloit lui imposer n'a jamais été mise en pratique dans aucune Cour des Princes Chrétiens à l'égard des personnes revêtues de l'éminent & respectable Caractere d'Ambassadeurs.

Le lendemain le MARQUIS d'Aix demanda la Lettre ouverte de l'Amcassadeur, qui lui expliqua les justes raisons qu'il avoit de ne pas écrire de la sorte; que s'il l'avoit fait, le Roi son MAÎTRE auroit lieu de l'en chatier; il réitera sa priere pour avoir un Pas-

ſeport pour envoyer un de ſes Couriers, offrant de marquer à Sa M.T.C. ce que Mr. de Savoye voudroit qu'il lui fit ſavoir de ſa part; ces nouveles inſtances ne produiſirent pas plus d'effet que les precedentes.

Mais comment lui auroit-t'on accordé une pareille demande; qu'il lui falut ſoliciter pendant quinze jours pour obtenir la permiſſion qu'un Ramoneur vint nettoyer la cheminée de ſa Chambre; encore ce ne fut qu'avec la précaution d'être gardé par deux ſoldats, pendant tout le tems qu'il fit cet ouvrage.

Qu'elques jours aprés ce Miniſtre ſe plaignit au Marquis d'Aix de ce que nonobſtant ce qu'il lui avoit promis aucun Juif n'étoit venu; il lui amena le lendemain un nommé Gicamette riche Marchand de Turin qui prit un état de tous les meubles, promit de revenir pour en faire le prix aprés qu'il l'auroit conſideré; mais l'entrée de l'Hôtel lui fut abſolument interdite auſſi bien qu'à toutes autres perſonnes, ſans lui en alleguer aucunes raiſons. L'Am-

L'Ambassadeur pria Mr.d'Aix de trouver bon qu'il envoiat un billet au banquier ce Turin qui avoit accoutumé de le servir, sur lequel il lui feroit venir de l'argent de Paris: il offrit de remettre ce billet ouvert à telle personne que Mr. d'Aix lui indiqueroit, même à un des Officiers de sa garde, ce qui lui refusé,& cette dureté le persuada qu'on vouloit le reduire aux dernieres extremitez, ce qui ne pouvoit pas manquer d'arriver bien tôt, puisque sa Maison étoit composée de 80. bouche, hommes ou Chevaux, & que son Maitre d'Hôtel ne pouvoit rien acheter que l'argent à la main.

Monsieur d'Aix dans une conversation qu'il eut avec l'Ambassadeur, dit qu'il ne doutoit pas que cette guerre ne procurat à S. A. R. des avantages beaucoup plus considerables, que ceux que le Roi T. C. fut forcé de lui accorder aprez les victoires tres inutiles de Staffarde & de la Marsaille: mais le prisonnier, avec une fierté naturelle aux gens de son

Caractere, imposa silence au jeune Savoyard, lors qu'il lui repliqua : *il est de l'interêt de nos ennemis d'avoir pour nous l'estime que nous meritons, sur tout ceux que nous avons toujours battus, comme sont les Savoyards; La nation Françoise est née pour faire toujours des honnêtetez, d'autres nations sont nées pour les recevoir sans les meriter, faites en l'aplication, Monsieur.*

De tems à autre il y avoit des entretiens entre l'Ambassadeur & le Marquis d'Aix, qui échauffoient un peu la bile du premier; le Duc de Savoye se plaisoit à lui en fournir l'ocasion, & le Marquis d'Aix, par ordre de son Maitre, interrogeoit & contrarioit souvent l'Ambassadeur sans pourtant manquer au respect qu'il lui devoit, & lors que la conversation avoit duré quelque tems, le Marquis alloit écrire tout ce qu'il craignoit qui n'échapat à sa memoire, ou en alloit rendre compte à S. A. R. & revenoit ensuite mettre une autre matiere sur le tapis.

On avoit promis positivement, que le 20 Octobre on permettroit à Mr. de Phelipeaux, de depêcher un Courier en France ; mais s'il s'y étoit attendu il se trouva encore trompé, car il ne put obtenir aucun Passeport, le Marquis lui dit que ce refus venoit peut être par la crainte que la Cour avoit, qu'il n'informat le Roi son Maitre de la maniere dont il étoit traité, que cependant il n'ignoroit pas que lors de la declaration de la derniere guerre, Mr. de Rebenac, dont il occupoit la place, avoit été resserré aussi étroitement qu'il l'étoit.

Cela est faux, repliqua l'Ambassadeur, *que le Marquis de Rebenac ait été traité comme je le suis, & suposé, Monsieur, que ce que vous dites fut veritable, le violement du Droit des gens dans cette occasion, n'autoriseroit pas le Duc vôtre Maitre, de commettre de nouveau un pareil attentat ; ne direz vous pas aussi, que parce que Mr. de Savoye manqua de foi à ses Alliez en 1696. il est en droit d'en manquer encore aujourd'hui à l'é-*

gard du Roi & du Roi Catholique? Il auroit été plus digne d'un Prince comme lui si jugeant à propos de declarer la guerre à S. M. il m'avoit laissé une liberté pareille à celle dont joüit son Ambassadeur en France : il pouvoit sans blesser le respect qu'il doit à mon Caractere faire garder les dehors de ma Maison, empêcher ses sujets d'avoir aucune communication avec moi, me dire d'envoier un Courier pour convenir de mon échange, & enfin me faire conduire sur la frontiere dés le premier jour pour y attendre l'arrivée de son Ambassadeur. Ne s'attend-t'on pas à Turin, que le Comte de Vernon se sauvera de France, nonobstant la parole qu'il a donnée comme fit le Marquis de Salces pendant la derniere guerre? On envisage en France & chez toutes les autres Nations ces manques de parole d'honneur, d'un œil bien different qu'on ne fait pas en Piemont.

Le Marquis ne disconvint pas de ces veritez, mais il témoigna qu'il ne croioit pas que Mr. de Vernon pût

ſe ſauver, quand il 'en auroit la volonté, parce qu'il lui faudroit faire ſix vingts lieuës ſur les terres de France; qu'il ne penſoit pas non plus que l'échange des deux Ambaſſadeurs ſe fit but à but, à cauſe que Mr. de Phelipeaux, outre ſon caractere,étoit revêtu de la qualité de Lieutenant General : ces ſentimens ſont pardonnables à un jeune homme, comme celui dont nous parlons, qui n'avoit encore qu'une foible connoiſſance des affaires d'Etat, ni du droit de la guerre : il ne ſavoit pas que le caractere d'Ambaſſadeur n'a aucune relation aux autres emplois, dont il eſt fort au deſſus, ſtoujours inviolable & tres reſpectable ; que d'ailleurs les Ambaſſadeurs de deux Souverains, quelque diſproportionnée que ſoit la puiſſance de leurs Maitres, joüiſſent des mêmes prerogatives, & qu'on ne fait nulle diſtinction de leurs emplois ni de leurs perſonnes, lors qu'il s'agit de les échanger en cas de guerre.

Vers la fin d'Octobre le Duc de Savoye ſe mit en campagne avec ſei-

ze Bataillons & quatorze Escadrons, qui composoient toutes ses troupes reglées, il confia la garde de Turin aux Milices, de maniere que celle de l'Ambassadeur de France se trouvant pour lors composée de païsans, il commirent plusieurs insolences, menaçant même de le tuer, parce qu'ils le regardoient comme l'auteur de la guerre, qui commençoit à leur faire craindre la ruine de leur Païs: lorsque le Marquis d'Aix en fut averti, il modera un peu leur insolence & leur brutalité.

Le Comte Jesqueri, Major de Turin, publia le 28. Octobre à la tête des gardes, qu'il étoit permis de tuer tous les François qui étoient à la campagne, & l'on promit demi Loüis d'or pour chacune de leurs têtes qu'on lui aporteroit; mais Mr. de Vendôme qui en eut avis, arréta bien-tôt l'execution de cet ordre, car il fit savoir à Mr. de Savoye par un Trompette, que pour un François que ces Sujets tueroient par des voies oposées aux loix de la guerre, il feroit mourir par

la main des Bourreaux douze Piemontois.

Comme le Marquis d'Aix étoit prevenu auſſi bien que les autres Savoiards & Piemontois, que le Traité ſigné entre les deux Rois & le Duc de Savoye n'étoit que pour trois ans & qu'étant ſur le point d'expirer, Sa M. T. C. n'avoit pas été en droit de faire arrêter ſes troupes (qu'ils nommoient auxiliaires) & que c'étoit une injuſtice de vouloir empêcher un Souverain d'avoir chez lui des perſonnes cachées pour traiter de ſes interêts, puiſque par l'expiration prochaine de ſon traité, il aloit devenir libre de tous engagemens; l'Ambaſſadeur ſe crut obligé de detromper ce Marquis, en lui develepant la verité, que la Cour de Turin étoit bien aiſe de tenir voilée.

Vous vous trompez Mr. lui dit-il, *le Traité ſigné entre S. M. & Mr. de Savoye n'eſt point limité, il eſt ſans clauſe & ſans fin; je conviens que s'il étoit tel que vous dites, le Roi mon Maître auroit commis un attentat,*

dont il devroit des reparations infinies à S. A. R. mais s'il est vrai qu'Elle ait manqué à ses engagemens en traitant avec l'Empereur & nos autres ennemis, vous devez convenir que le coup que S. M. vient de fraper, ne doit être envisagé que comme une legere punition, & le commencement de celles que meritent l'infidelité d'un Allié : A l'égard de ce que vous apellez troupes Auxiliaires, il me paroit ou que vous n'en savez pas faire la distinction, ou que vous ignorez sur quel pied celles de Savoye étoient à l'armée des deux Couronnes ; Les troupes Auxiliaires sont celles qu'une Puissance envoie gratis à une autre Puissance, en les paiant de ses propres deniers, comme par exemple les 7000. hommes que S. M. envoia en Hongrie en 1664. qui gagnerent la bataille de St. Godard, & rassurerent l'Allemagne ; celles que peu de tems aprez S. M. envoia aux Hollandois contre l'Evéque de Munster ; & enfin celles que le Roi d'Angleterre donna à la France en 1673. mais, ajouta-t-il,

il y a une grande difference de celles dont vous parlez, puisque non seulement les troupes de Savoye, mais la personne de S. A. R. même, étoient à la solde du Roi mon Maitre ; car si vous étiez bien instruit, Monsieur, de la maniere dont vôtre Maitre a traité avec nous, vous n'ignoreriez pas que non seulement, comme je vous l'ai déja marqué, le traité est sans bornes & sans fin ; mais aussi que S. A. R. a demandé quinze mille Ecus par mois pour sa personne, & trente mille Ecus aussi par mois pour les troupes qu'il nous a fournies ; que c'est sur ce pied là que le Traité a été signé & executé inviolablement de nôtre part.

Dans ce tems là les affaires de Savoye étoient dans une si triste situation, que le Marquis d'Aix ne peut s'empêcher d'en témoigner son chagrin à „ l'Ambassadeur ; „ il lui dit que son „ Maître n'avoit sans doute pas bien „ pris ses mesures, puisque les se„ cours qu'il attendoit, ne venoient „ ni de Suisse ni de la flote, qui étoit „ toûjours à Livourne; que le Comte

Visconti, qui lui amenoit 3000. „ Chevaux de l'Armée Allemande, „ avoit été battu, ce qui déconcer- „ toit extrémement S. A. R. qu'elle „ craignoit le siege de Turin, & que „ partie de ses Sujets ne l'abandon- „ nassent; que cependant elle étoit „ fort éloignée de s'humilier, aimant „ plûtôt tout perdre, outre que véri- „ tablement elle avoit toûjours eu un „ gros attachement pour les interêts „ de l'Empereur, dont elle ne s'étoit „ departie qu'à regret; que si cepen- „ dant on pouvoit se soutenir sur la „ défensive pendant l'hiver, on espe- „ roit de puissants secours au Prin- „ tems, qui mettroient S. A. R. en „ état non seulement de tenir la „ Campagne avec avantage; mais „ aussi de faire des progrés en Dau- „ phiné & en Provence. Qu'au reste „ il étoit trés-fâché qu'il n'y eût en- „ core aucune apparance à l'échange „ des Ambassadeurs dont on ne „ parloit en aucune façon à la Cour. „

Mr. de Phelippeaux lui repondit que ce défaut d'échange ne l'inquie-

toit point, qu'il étoit né pour mourir en servant le Roi son Maître, qui sauroit bien demander son Ambassadeur au Duc de Savoye, qui avoit bien voulu s'attirer tous les maux dant il étoit menacé, puis que sans peser ses veritables interêts, il avoit trop écouté de mauvais conseils, & d'infidelles Ministres, qui par un attachement aveugle pour la Maison d'Autriche, causeroit la ruine de ses Etats; qu'il étoit à craindre pour Mr. de Savoye, qu'il ne fût un jour obligé d'aller demander sa subsistance à Vienne, où les Ministres de l'Empereur ne manqueroient pas de lui remettre devant les yeux ses anciens pechez, rappellant dans sa memoire ce qu'il fit en 1696. que s'il se renfermoit dans une de ses Places, il pourroit lui arriver ce que Loüis XII. fit souffrir à Ludovic Sforce Duc de Milan, ou du moins un voyage pareil à celui du Doge de Genes, ou à celui que Philippe III. fit faire à ses Neveux, enfans de Charles Emanuel; & qu'enfin il étoit avantageux pour

la France, que le Duc de Savoye ne se repentit point, parce que cette repentance pourroit peut-être lui procurer le retour de la bienveillance du Roi mon Maître au prejudice de l'avantage que Sa M. tireroit de la conquête du Piemont qui éloigneroit pour jamais un Prince si peu esclave de sa parole.

Ce Ministre tenoit de tems à autre des discours d'une pareille force au Marquis, parce qu'il étoit persuadé que sa jeunesse & son peu d'experience dans les affaires ne lui permettoient pas de l'entretenir de son chef, sur les matieres dont il l'entretenoit, & qu'il savoit d'ailleurs que tout leur entretien étoit rapporté trés-fidelement à Mr. de Savoye.

Quelques jours aprés, par une espece d'interrogatoire, l'Ambassadeur demanda au Marquis, *Peut-on savoir, Monsieur, quelle Place de sûreté Mr. de Savoye donne à l'Empereur, qui sans doute est trop habile pour s'exposer à la recidive de 1696.* Le Marquis répondit en rougissant, que

ſon Maître periroit plûtôt que de donner des Places de ſeureté à qui que ce ſoit.

Ces deux Meſſieurs, eurent enſuite une longue converſation, qui roula uniquement ſur le Cartel des priſonniers, qui étoit pour lors en negociation entre les deux Puiſſances, le Marquis dit que S. A. R ne prétendoit point comprendre dans ce Cartel, les troupes qu'Elle avoit prêté au Roi d'Eſpagne, qui lui avoient ſauvé le Milanois, & que S. M. C. lui en repondroit. *Quoi, Monſieur*, lui repondit l'Ambaſſadeur, *ces troupes ſi belliqueuſes qui ont ſauvé le Milanois, ſont elles ſi mepriſées qu'on ne veuille pas ſe remuer pour leur procurer leur liberté, dans un tems où il ſemble que Mr. de Savoye en a aſſez de beſoin ?*

Dés les premiers jour du mois de Novembre le Comte d'Aversperg, par ordre de l'Empereur, ſollicita Mr. de Savoye de renvoyer l'Ambaſſadeur de France, parce que ſon ſejour à Turin, & l'inconſtance de ce Prince

lui faisoient toûjours craindre un changement pareil à celui de 1696. Cependant la liberté de ce Ministre ne fut accordée aux fortes instances de S. M. I. qu'aprés 7. mois & demi de prison. Sur les premieres propositions que le Ministre Imperial lui en fit en présence du Marquis de St. Thomas & du Marquis de Prié Ministres & Secretaires d'Etat, S. A. R. répondit en ces propres termes : *je veux le garder, il est cause de ce qui vient de m'arriver, & il me nuiroit trop, par la suite, je sai dequoi il est capable, je l'ai vû a l'œuvre, il connoit mes troupes & mon Pays, Vernon ne m'est bon à rien, & si Saint Thomas, que voilà, étoit en France, je l'y laisserois perir, plûtôt que de renvoyer cet Ambassadeur.*

Le Marquis de Prié susceptible d'amour avoit plusieurs Maitresses, & sa foiblesse ne lui permettoit pas de leur cacher les secrets les plus importans de ce qui se negocioit à Turin ; deux de ces Dalila ne manquoient pas, aussi souvent qu'elles le pou-

voient, d'informer l'Ambaſſadeur de France, de tout ce qu'elles ſavoient, qui aparemment payoit largement leurs avis; avec beaucoup moins de dépenſe, j'en ai eu des copies fidelles, qui m'ont fait naître le deſſein de compoſer ce petit Ouvrage, pour en regaler le public.

Au commencement de Decembre l'Ambaſſadeur reïtera ſes inſtances au Marquis d'Aix pour lui procurer la permiſſion de vendre ſes meubles ou ſa vaiſſelle d'argent, ou d'agir prés de la Comteſſe de Vernon touchant ce qu'elle voudroit envoyer à ſon Epoux, ſi Mr. de Savoye perſiſtoit toûjours à le laiſſer priſonnier; mais il n'obtint pas plus de ſatisfaction qu'auparavant; le Marquis lui dit ſeulement que S. E. devoit craindre de paroître devant le Roi, puiſque ſes avis n'ayant pas été bons, ni ſes negociations heureuſes, il avoit attiré à S. M. une guerre trés difficile à terminer L'Ambaſſadeur répondit qu'il avoit toûjours fait ſon devoir en fidelle Sujet, que ſi Mr. de Savoye

croioit qu'il eut donné quelques mauvais avis par ignorance ou par malice, il n'avoit qu'à le renvoier à S. M. *qui savoit aussi bien punir les menteurs, que chatier les perfides.*

Outre la garde ordinaire des Bourgeois & des Païsans, quatre determinez furent encore postez dans l'Hôtel de l'Ambassadeur, deux desquels accompagnoient ceux des Domestiques qui alloient à la provision; & quelque exacts qu'ils fussent dans leurs emplois, on ne laissoi pas de visiter exactement tout ce qu'ils aportoient, juspu'à couper le pain par morceaux, & delier les fagots de bois, pour chercher les avis qu'on y croioit cachez, & de tems en tems on crioit dans la basse cour de l'Hôtel, qu'il faloit dechirer l'Auteur de la guerre.

Une des duretez qu'on exerça à l'égard de cet Ambassadeur, & qui lui fut tres sensible, fut à l'occasion d'une douzaine de beaux Orangers qu'il avoit dans son jardin; comme il n'avoit pas de serre chez lui, il en avoit fait faire une depuis deux ans

chez les Carmes, qui n'étoient pas éloignez de l'Hôtel ; lors de la forte gelée il pria le Marquis d'Aix d'ordonner aux ſoldats de conduire ces Orangers, en paiant leurs peines, ou de trouver bon que ſes domeſtiques le fiſſent, le Marquis en alla demander la permiſſion à cinq à ſix repriſes, ſans l'avoir pû obtenir, de ſorte que le froid violent aiant fait mourir ces Orangers, l'Ambaſſadeur les fit couper & brûler avec les caiſſes en preſence du Marquis, qui ne put s'empêcher de lever les épaules.

Juſques ici on avoit toujours été entre la crainte & l'eſperance d'un renoüement avec Mr. de Savoye, le Pape & les autres Princes d'Italie jugeant que cette nouvelle brouillerie alloit perpetuer la guerre en Lombardie, emploierent tous leurs bons offices pour procurer cet accommodement; ils avoient même déja obtenu la parole du Roi T.C. pour laiſſer joüir Son A.R. d'une entiere neutralité ; les troupes ſous le commandement de Mr. de Vendôme n'avoient encore

rien entrepris d'éclatant ; elles s'étoient contentées d'établir leurs quartier d'hiver dans quelques Places ouvertes du Piemont, & d'occuper les postes par où les Allemans pouvoient venir au secours de Monsr. de Savoye, afin de leur disputer l'entrée de son Païs ; mais toutes les tentatives faites à ce sujet, étant devenues inutiles, par le refus que son Altesse Roiale fit d'écouter aucune des propositions de ses voisins, on se disposa de part & d'autre à la guerre.

On publia en France & sur les Frontieres une Ordonnance du Roi T.C. du 4. Decembre 1703. qui portent la declaration de guerre contre Mr. le Duc de Savoye, quoi que cette piece ne soit pas inconnue au Public, j'ai jugé à propos de l'inserer ici, tant à cause qu'elle confirme plusieurs faits que j'ai deja avancez, que parce qu'elle renferme d'autres particularitez dont je me verrois obligé de parler dans la suite, si cette Declaration ne les avoit pas suffisamment expliquées.

DE PAR LE ROY.

LEs Manifeftes que le Duc de Savoye a repandus dans fes Etats pour engager fes Sujets à prendre les armes pour leur confervation ; l'impreffion qu'il a voulu donner dans toutes les Cours de l'Europe de la violence qui avoit été faite à fes troupes le 20. Septembre , lors qu'elles furent arrétées & defarmées par le Duc de Vendôme, en confequence des ordres de Sa M. auroient pû produire quelque effet fur les efprits , fi l'infidelité de ce Prince, déja trop connue, n'avoit forcé Sa M. à prendre cette refolution fi contraire à la conduite qu'elle a tenue dans les tems que la fuperiorité de fes armes & les avantages confiderables qu'elle avoit emportez fur les Princes & Etats liguez contre elle , l'avoient mife en état de leur donner la paix à telle condition qu'elle auroit voulu. Le Traité fait en 1696. entre S. M.& le Duc de Savoye , dont le mariage de fon

petit fils le Duc de Bourgogne avec la fille aînee de ce Prince, fut le lien, en fournit un exemple bien authentique, & des avantages qu'il trouva à manquer à celui qui étoit entre lui, l'Empereur, l'Angleterre & la Holande.

Le Roi Charles II. étant mort en l'année 1700. la succession de la Monarchie d'Espagne aiant été deferée à Philipe V. par le droit du sang, par la disposition des loix de tous les Etats dont cette puissante Monarchie est composée, par la volonté du dernier Roi, & par les vœux de tous les peuples; cettte disposition aiant reveillé la jalousie des Ennemis de la grandeur de la France, S.M. fut obligée pour conserver cette Monarchie entiere, de faire peu de jours aprez marcher des troupes dans l'Italie, qui sembloit devoit être attaquée la premiere; Elle fit proposer en même tems un nouveau Traité au Duc de Savoye, par lequel il s'engagea, *pendant que la guerre dureroit de fournir dix mille hommes de ses troupes*, moiennant les subsides convenus.

Par ce Traité il devoit avoir le commandement des armées des deux Rois en Italie ; Sa Majesté consentit ensuite au mariage du Roi d'Espagne avec la seconde fille de ce Duc, afin de fortifier par de si grands engagemens, & des marques d'une confiance aussi entiére que l'union qui devoit être assurée pour toujours entre Sa Majesté le Roi d'Espagne & ledit Duc, & l'engager à contribuer de tout son pouvoir aux avantages des deux Couronnes ; ce Traité a été executé de bonne foi de la part des deux Rois. Quoi que le succez n'ait pas été heureux la premiere année, & que l'armée de l'Empereur ait penetré avant dans l'Italie, que le Duc de Savoye ait retiré ses troupes dans le tems qu'elles étoient le plus necessaires, on ne peut pas dire que ce Traité ait été bien executé de sa part.

A peine cette campagne fut achevée, que Sa M. voiant les progrez des troupes ennemies, se determina d'envoier trente Bataillons & trente Escadrons d'augmentation pour forti-

fier son armée, & lui donner la superiorité si necessaire, pour retablir la tranquilité de l'Italie, & ôter à l'Empereur toute esperance de s'en rendre le Maitre. Ce fut dans ce tems-là qu'il revint à S. M. des avis de toutes parts des liaisons qu'il conservoit avec l'Empereur & l'Angleterre, qu'il fit proposer par son Ambassadeur une augmentation de subsides, & qu'ayant rendu sa fidelité suspecte à S M. se dermina à consentir de diminuer ses troupes à la moitié de ce qu'il en devoit fournir, & que le Roi d'Espagne vint lui-même se mettre à la tête des armées.

Ces soupçons déja trop bien fondez n'ont fait qu'augmenter par les assurances certaines des negociations; & les propositions de traiter avec l'Empereur. Les soins de ce Duc pour conserver le secret, n'ont point empeché qu'il n'ait été penetré, que les Gazetes n'aient été remplies des conditions, que l'Ambassadeur de l'Empereur à Rome ne les dites publiquement, & que Sa Majesté n'ait été in-

formée par des voies ſures que le Comte d'Averſperg Miniſtre de l'Empereur étoit arrivé à Turin le 15. Juillet dernier avec tous les pouvoirs neceſſaires pour le conclure.

Une negociatton ſi honteuſe ne pouvoit paroitre aux yeux du public ſans attirer ſon indignation : auſſi a-t-elle été faite pendant la nuit dans la maiſon du Marquis de Prié, où ce Miniſtre a été long-tems caché, & dans laquelle le Duc de Savoye & le Comte de la Tour ont eu de frequentes conferences avec lui.

Ce fut dans ce même tems que ce Duc fit faire des prieres publiques pour obtenir les ſecours du Ciel dans l'embarras où il ſe trouvoit ; c'eſt ainſi qu'il en uſa en 1696. lorſqu'il quita le parti de l'Empereur & de ſes Alliez.

Le bruit s'étoit trop repandu du ſejour du Comte d'Averſperg à Turin, il en ſortit pour ſe retirer à la Caſſine du Comte de Tarigny, où le Marquis de St. Thomas ſe rendoit tres-ſouvent, & où le Duc de Savoye

a été lui-même plusieurs fois. Sa M. bien informée de toutes ses demarches, confirmée par une Lettre interceptée du Comte d'Aversperg au Comte de Zinzendorf, dattée de Turin le 13. Aoust, elle ordonna à son Ambassadeur d'en parler au Duc de Savoye, qui donna des ordres au Comte de Vernon de renouveller à Sa M. par des protestations publiques de la fidelité de ses engagemens, qu'il ne s'en departiroit jamais, qu'il n'y avoit aucun Ministre de l'Empereur à Turin, & qu'il n'écouteroit aucunes propositions de sa part; il donna de pareils ordres à son Ambassadeur à Madrid pour le Roi d'Espagne.

Une pareille conduite ne laissant plus lieu à Sa M. de douter de l'infidelité de ce Prince, elle ordonna par une precaution aussi juste que necessaire au Duc de Vendôme de faire desarmer le peu de troupes de ce Duc, qui restoient dans l'Armée de Sa M. & du Roi Catholique, de s'en assurer & de s'avancer vers ses Etats, mais avant d'y entrer & exercer aucun acte d'hostilité

Sa M. lui a fait propoſer de donner des Places de ſeureté, & de reduire le nombre de ſes troupes ſur le pied du Traité de 1696. pour aſſurer la communication de ſes Etats avec ceux du Roi ſon petit fils, & ſe garantir dans la ſuite de la mauvaiſe volonté du Duc de Savoye.

Des propoſitions ſi convenables aux interêts du Duc de Savoye, ſeules capables de maintenir la tranquilité dans ſes Etats, ont été rejetées : il a fait arréter à Turin l'Ambaſſadeur de Sa M. & celui du Roi d'Eſpagne, ſans leur laiſſer aucune communication ni même la liberté de donner de leurs nouvelles pendant que le Comte de Vernon ſon Ambaſſadeur auprez de S. M. étoit en liberté, ſur la parole qu'il avoit donnée de n'en point abuſer. Il a même fait arréter tous les François, les Officiers des troupes & ſoldats de S. M. qui paſſoient dans ſes Etats; il a fait ſaiſir tous leurs effets, & ſe fiant ſur des ſecours qu'il attendoit de ſes nouveaux Alliez, en execution des Traitez qu'il avoit con-

clu avec eux, il a fait marcher des troupes pour aller au devant de Visconti qui lui amenoit 2000. Chevaux, qui ont été entierement defaits par le Duc de Vendôme avant de l'avoir pû joindre. Il a fait prendre les armes à tous ses Sujets, donné des ordres pour de nouvelles levées, & n'a rien omis pour faire voir à toute l'Europe qu'il compte pour rien de violer la foi des Traitez. Cette conduite ne laissant plus lieu de douter de ses intentions, Sa M. pour en prevenir les suites, a resolu de lui declarer la guere; tant par terre que par mer, comme elle fait par la presente; ORDONNE & enjoint pour cet effet S. M. à tous ses Sujets, Vassaux & Serviteurs de courre sus aux Sujets du Duc de Savoye, & leur a defendu & defend tres-expressement d'avoir ci-aprez avec eux aucune communication, commerce ni intelligence, à peine de la vie; Et à cette fin S. M. a dés à present revoqué & revoque toutes permissions, passeports, sauvegardes & saufconduits, qui pourroient avoir

été accordez par Elle ou par ses Lieutenant Generaux & autres ses Officiers, contraires à la presente, & les a declaré & declare nuls & de nul effet & valeur, defend à qui que ce soit, d'y avoir aucun égard. MANDE & ordonne S. M. à Mr. l'Amiral, aux Maréchaux de France. Gouverneurs & Lieutenant Generaux pour S. M. en ses Provinces & Armées, Maréchaux de Camp, Colonels, Mestres de Camp, Capitaines, Chefs & Conducteurs de ses gens de guerre tant de cheval que de pied, François & Etrangers, & tous autres ses Officiers, qu'il apartiendra, que le contenu en la presente, ils fassent executer chacun à son égard dans l'etendue de leurs pouvoirs & jurisdictions. CAR TEL EST LA VOLONTE' DE SA MAJESTE', laquelle veut & entend que la presente soit publiée & affichée en toutes les Villes, Ports, Havres & autres Lieux de son Roiaume, & Terres de son obéissance que besoin sera, à ce qu'aucun n'en pretende cause d'ignorance; fait à Mar-

ly le quatriéme jour de Decembre 1703. *Signé* LOUIS, *& plus bas*, CHAMILLART.

Pendant qu'on se disposoit en France à la guerre de Savoye, ce Prince n'oublioit rien dans les Cours de ses nouveaux Alliez, pour en obtenir tous les secours dont on l'avoit flaté & dont il avoit un extrême besoin. Les Holandois étoient ceux qui paroissoient avoir le plus de defiance de ce Duc, ils envisageoient cette nouvelle brouillerie comme un feu de paille, qui produit d'abord une grosse flamme,& ne laisse ensuite ni charbon ni feu.On ne laissoit pourtant pas d'amuser par des paroles vagues le Marquis del Borgos, Envoié de Savoye, mais avant de lui donner aucune certitude, on étoit bien aise de penetrer les veritables sentimens de ce Prince changeant; cependant aprez que son Ministre eut fait deux mois de sejour à la Haye, incognito, il fit son entrée publique le 23. Janvier 1704. & par la harangue qu'il fit aux Etats Generaux, il representa

„ d'abord, la genereuse resolution
„ de S. A. R. en faveur de la cause
„ commune, la haute idée que son
„ Maitre avoit de la Republique Ho-
„ landoise; que le souvenir d'une
„ amitié qui lui avoit de tout tems été
„ si chere, lui faisoit souhaiter leur
„ puissante Alliance, que l'occasion
„ qui laissoit à son Maitre la liberté
„ de faire éclater ses veritables senti-
„ mens, faisoit renaitre sa joie, qu'il
„ avoit une Roiale reconnoissance
„ des bontez que L. H. P. lui avoient
„ temoignées dans des rencontres
„ aussi facheuses que celle qui se re-
„ presentoit; que le desir que S.A.R.
„ avoit de se lier à eux, n'étoit pas
„ une suite d'une animosité inspirée
„ par ce qui venoit d'arriver, mais
„ plutôt un effet de son sincere atta-
„ chement pour les interêts de la
„ cause commune, pour laquelle
„ Elle alloit exposer ses Etats, épui-
„ ser ses Finances, verser son sang
„ & celui de ses Sujets, afin de fai-
„ re voir à toute la terre, l'ardeur
„ avec laquelle Elle s'interessoit

„ pour la liberté de l'Europe ; il les „ assura ensuite, que son Altesse Royale ne feroit jamais aucun Traité particulier avec leurs ennemis „ communs, & qu'il ne mettroit „ point les armes bas, qu'il ne vit „ le legitime heritier des Couronnes d'Espagne sur le trône. Le Baron de Lintelo repondit à l'Envoié de Savoye, de la part des „ Etats Generaux, il lui dit entre „ autres choses, que leurs Hautes „ Puissances n'avoient jamais douté „ de voir un jour Monsieur de Savoye s'unir avec eux, malgré les „ Alliances qu'il avoit contractées „ avec la France ; & qu'il ne leur „ aidat à soutenir les droits de l'Auguste Maison d'Autriche ; que de „ leur côté son Altesse Royale pouvoient compter qu'ils s'attacheront à sa defense, tant qu'Elle sera ferme & fidelle Allié. Ce sont là les propres termes dont le Ministre de Savoye & le Deputé des Etats Generaux se servirent.

Le Comte d'Aversperg, ne pou-

vant obtenir du Duc de Savoye, que Mr. de Phelippeaux fût renvoyé en France, il insista que du moins S. A. R. l'éloignât de Turin, où son sejour lui étoit fort suspect, & cette demande lui fut enfin acordée.

Le quinze Decembre le Comte Jesqueri Major de Turin fut trouver l'Ambassadeur de la part de Mr. de Savoye, & lui dit: *Le Maître des ceremonies étant absent, S. A. R. m'envoye, Monsieur, dire à Vôtre Excellence, qu'Elle juge à propos de vous faire conduire à Coni, & de sçavoir de V. E. quand il lui plaira de partir.* A quoi le Marquis d'Aix ajoûta, *S. A. R. a aussi ordonné à Mr le Major & à moi, de vous dire, Monsieur, qu'Elle veut que vous gardiez une vingtaine de vos Domestiques, pour vous servir, & qu'Elle donnera des Passeports aux autres pour leur retour en France par la Savoye, on ne vous laisse là dessus la liberté que du choix de ceux que vous voudrés retenir.*

Cet ordre n'étant nullement du

goût de l'Ambassadeur, il répondit en ces termes. „ Puis que MR. de Savoye se donne un droit qui ne lui „ apartient pas, il m'est indifferent „ qu'il m'envoye à Coni ou ailleurs, „ je suis prêt à partir ; mais comme „ ni moi, ni mes domestiques, ne „ sommes pas assez malheureux pour „ être nez ses Sujets, ni de vivre à ses „ dépens, il n'a nulle autorité sur „ eux ; Il veut que je garde seulement „ 20. de mes domestiques, 50. suffisent à peine pour me servir : ce n'est „ pas à lui à s'en mêler ? outre la solidité de ces raisons, en voici une „ meilleure ; MR. de Savoye, qui „ m'a toûjours refusé Passeport pour „ qu'un de mes gens allat en France, „ veut à présent que j'en envoye plus de trente, mais moi je ne le veux " pas ; & s'il persite dans cette violence, dites lui de ma part qu'il " envoye chez moi nombre de Grenadiers resolus, car on ne m'arrachera jamais mes domestiques que " par la force, je suis trés-persuadé " que nous perdrons cette bataille, ce "

„ ſera la ſeule que MR. de Savoye aura
„ encore gagnée, mais qu'il prenne
„ garde aux ſuites, n'oubliez pas, je
„ vous prie, dit-il au Marquis, un
„ mot de ma réponſe.

Ce Marquis fit trois voyages conſecutifs au Palais, avant que cet incident pût être vuidé; & ce ne fut que le lendemain que S. A R. aprouva les raiſons que l'Ambaſſadeur avoit de ne pas ſe ſeparer de ſes domeſtiques, lui faiſant cependant dire que le nombre de tant de gens armez lui donnoient de l'inquietude, ſur ce qu'il pouvoit arriver dans la route.

„ Il y a pluſieurs moyens, dit
„ l'Ambaſſadeur, pour calmer la
„ crainte de Monſieur de Savoye là-
„ deſſus, celui d'augmenter le nom-
„ bre de mon eſcorte à proportion du
„ nombre de mes domeſtiques, de me
„ permettre d'envoyer demander un
„ paſſeport à Mr. de Vendôme, pour
„ l'eſcorte qui me conduira à Coni,
„ ou de recevoir ma parole, que ſi
„ nous trouvons des François ſur la
„ route, moi ni mes domeſtiques,

„ nous nous mêlerons que d'être
„ Spectateurs du Combat, en priant
„ Dieu pour la bonne cause, que je
„ m'engagerois même, que pendant
„ mon sejour a Coni, mes gens ni
„ moi, n'attenterions rien contre le
„ service de Mr. de Savoye, que de
„ plus je n'ai jamais aimé voir beau-
„ coup de mes domestiques armez
„ dans ma route, crainte de quelque
„ desordre, qu'afin de diminuer la
„ terreur de l'escorte qui me con-
„ duira, j'offre de faire serrer jusqu'a
„ Coni, toutes les armes de mes do-
„ mestiques, pourvû qu'on ne m'en
„ impose pas la necessité, & que ce
„ soit de mon plein gré. "

Le Duc de Savoye accepta ce dernier parti, & le Marquis de S. Thomas fut prendre la déclaration que l'Ambassadeur donna par écrit, dont je joins ici la copie.

Son Altesse Royale ayant fait proposer à Mr. Phelippeaux d'aller dans la Ville de Coni, pour une plus grande commodité de sa personne, pendant son sejour en Piémont jusqu'à son échange

avec offre de donner des Passeports à ses domestiques qui lui seroient superflus & qu'il voudra renvoyer pour se dispenser par ce moyen de continuer à faire prendre les précautions qu'elle à cruës necessaires, jusqu'à cette heure dans cette conjoncture, Mr. de Phelippeaux a donné sa parole d'honneur, par la presente declaration de ne point sortir de la Ville de Coni, *ni de permettre qu'aucun de ses domestiques s'évade, en quelque façon que ce soit, de ne rien tenter soit par le moyen de ses domestiques, qui puisse être contre le service de* S. A. R. *ni d'y former aucune intelligence; mais qu'il se contiendra, se promenant par la Ville accompagné par l'Officier qui lui sera destiné, & qu'il ne permettra à sesdits domestiques de sortir de sa Maison qu'au nombre de cinq à la fois & accompagnez par des personnes qu'on leur destinera, le tout non seulement pendant son séjour à* Coni, *mais encore tout le tems qu'il pourra rester dans les Etats de* S. A. R. *dans sa marche ou autrement jusqu'à l'échan-*

ge dont il est parlé ci-dessus : en foi de quoi il a signé la présente déclaration, & fait apposer le Cachet de ses Armes : A Turin le 20. Decembre 1703. Signé PHELIPPEUX.

Le jour que cette déclaration fut signée étoit celui qui étoit fixé pour le depart de ce prisonnier ; mais voyons ce qui se passa dans les preparatifs de ce voyage. L'Ambassadeur avoit demandé une chose qui lui fut promise & qu'on ne lui tint pas : c'étoit que Mr. de Savoye feroit délivrer plusieurs Passeports à l'Officier qui seroit chargé de la garde de sa personne, pour les lui donner à Coni l'un aprés l'autre, afin d'envoyer en France tels de ses domestiques, Chevaux & bagage qu'il jugeroit à propos & dans le tems qu'il voudroit, selon qu'il se trouveroit bien ou mal logé à Coni.

Il demanda aussi en payant des Emballeurs & des Voituriers, pour faire emporter ceux de ses meubles qui lui conviendroient, comme vaisselle d'argent, garde-robe, tentures

de tapisseries, &c. On ne voulut jamais permettre à aucun Emballeur de la Ville, d'entrer dans l'Hôtel, de maniere que bien en prit à l'Ambassadeur, si parmi ses domestiques, il s'en trouva d'assés adroits pour faire ses Balots Pour ce qui regardoit les Voituriers, le Major de Turin en envoya un seul, pour marchander cette voiture, & ne permit à aucun autre de paroître ; celui-ci demanda une somme excessive qu'il falut lui donner, & l'Ambassadeur a assuré depuis son retour en France que pour faire les quinze lieuës qu'il y a de Turin à Coni & vingt de Coni à Antibes, il lui avoit coûté mille écus en seuls frais de voitures.

Il arriva encore deux incidens avant le depart de l'Ambassadeur : le premier fut sur ce que le Major vouloit faire arréter ses équipages pour quelques dettes que ses domestiques avoient fait dans les Cabarêts, quoi qu'à sa priere le même Major eut fait des défenses de leur faire aucun credit mais comme ces dettes criardes ne

montoient qu'à environ trente piſtoles, l'Ambaſſadeur pria le Marquis d'Aix, de faire mener ſon Maître d'Hôtel chez tous les plaignans & de payer juſqu'au dernier ſol, en retirant des quittances; il ne voulut pas qu'il fut dit que les gens d'un Ambaſſadeur de France euſſent fait perdre quelcun. On peut dire en paſſant à la loüange de Mr. de Phelippeaux qu'il a été regretté par les Marchands & les Artiſans de Turin, deſquels il a emporté pour dix mille écus de quittances.

Le ſecond incident regardoit Mr. Pajeau, dont j'ai déja parlé, le Duc de Savoye voulut abſolument qu'il fut mis en priſon, parce qu'il avoit fait les fonction de Commiſſaire des guerres; l'Ambaſſadeur eut beau le reclamer, diſant que le Roi l'avoit mis auprés de lui & à ſes ordres, qu'en arrivant à Turin il avoit logé chez lui & pendant toute l'année 1701. que ſi depuis quelque tems il avoit logé hors de ſa maiſon, on devoit ſavoir que les Ambaſſadeurs

ſont en droit de faire loger leurs Gentilshommes & autres gens de leur ſuite où bon leur ſemble, lors que leurs Hôtels ne pouvoient pas les contenir ; il allegua encore pluſieurs autres raiſons , qui n'empêcherent pas que Pajeau n'augmenta le nombre des priſonniers François.

Outre les effets que Mr. de Phelippeaux fit emporter, il laiſſa à Turin pour plus de trois mille Loüis de meubles de chambres , miroirs , Bureaux , Caroſſes , harnois &c. dont il fit un mémoire qu'il laiſſa ſur le Bureau de ſa chambre , & en garda un double. Peu de jours aprés ſon départ , le Major en fit faire un encan en préſence du Sr. Pajeau ; les médiocres furent vendus ; mais les plus precieux furent portez au Palais contre le ſentiment de Madame Royale , qui ne vouloit pas le ſouffrir.

Lors de la ſignature de la déclaration dont j'ai parlé , l'Ambaſſadeur pria le Marquis de St. Thomas , que lors que la vente de ſes meubles

feroit faire, il voulût bien lui faire toucher l'argent à Coni, qui lui promit de le faire diligemment; *mais* ajouta le prisonnier, *si mes meubles ne se vendoient pas assez-tôt, ne me sera-t'il pas permis de vendre ma vaisselle d'argent aux Orfevres de Coni? Vous y vendrez, Monsieur, & y ferez tout ce qu'il vous plaira*, répondit Mr. de St. Thomas; *mais vous y demeurerez si peu de tems, que vous n'aurez pas besoin de toutes ces précautions, car vous serez échangé dans peu de jours.* Nous verrons dans la suites la sincerité de cette promesse.

Le jour du depart qui avoit été fixé au vingt de Decembre, fut differé au lendemain, par la crainte qu'on avoit que Monsieur de Vendôme n'en eut avis. Ce jour là dés les dix heures du matin, le Marquis d'Aix presenta à Monsieur de Phelipeaux trois Officiers nommez pour le conduire sous une escorte de quarante Cavaliers & soixante Dragons; ces Officiers étoient les Sieurs Sara-

val, ci-devant Gouverneur d'Aſt, qui lors des guerres de Holande, étoit Capitaine dans le Regiment de Magaloti, au ſervice de France, Aſinari Commandant d'Aſt, & le Jeune; ce dernier étoit Gouverneur du Fort d'Alliez en Savoye, & le plus traitable des trois, les autres deux n'ayant ni politeſſe, ni humanité, auſſi les avoit-on choiſis parmi tous ceux des Officiers qui étoient les plus animez contre la France.

L'Ambaſſadeur étant à cheval, ſortit de Turin, precedé de ſes domeſtiques, de la moitié de l'eſcorte & ſuivis du reſte; ils furent coucher à Carignan, où la maiſon deſtinée pour le priſonnier, avoit toutes les fenêtres grillées, entourée de Païſans en ſentinelle & aux portes des chambres, les trois Conducteurs ſouperent avec l'Ambaſſadeur.

Le lendemain vingt deux Decembre ils furent coucher à Villefranche ſur le Pô; la route étoit

pourtant marquée à Savillan ; mais on jugea à propos de la changer, à cause de la proximité d'Ast, dont les François étoient les maitres. Lors qu'on fut arrivé à Carignan, un Dragon dit au Sous secretaire de l'Ambassadeur : *Aujourd'hui nôtre route a été changée, parce que nous craignions de rencontrer les François ; mais en ce cas là nous avions ordre de tuer l'Ambassadeur & de nous sauver.* Je ne sai si l'on doit ajouter foi à un pareil discours prononcé par un Dragon; mais il est du moins certain que lors que quelques tems aprez l'Ambassadeur le repeocha à Saraval, il ne repliqua rien.

Le Dimanche vingt-trois on fut coucher à Verolles, & le lendemain veille de Noël on arriva à Coni ; la maison où l'Ambassadeur fut conduit n'avoit rien qui n'eut du raport à une veritable prison, puis qu'outre que les fenêtres étoient grillées, on avoit eu soin d'en murer une partie & même la por•

te d'un petit jardin de vingt pieds en quarré : On poſa une groſſe Garde autour & dans la maiſon, les ſentinelles étoient à dix pas l'une de l'autre, & l'on n'avoit pas omis d'en mettre à toutes les Portes de l'Apartement ; on avoit encore mis de gros treillis de bois aux endroits qui avoient veuë ſur les autres Maiſons ; toutes les cheminées à la reſerve de celle de la Chambre de l'Ambaſſadeur & de la Cuiſine étoient murées, de maniere qu'on ne pouvoit point y faire feu, quelque violente que fut la ſaiſon. Pluſieurs portes & trois grandes croiſées grillées repondoient à Monſieur Phelipeaux, qui n'étant f rmées qu'avec des volets de bois, il faloit s'expoſer à toutes les injures de l'air, ou ne point voir de clarté ; ce Miniſtre y fut malade à l'extremité, ſans que Saraval voulut lui permettre de faire venir un Vitrier pour y mettre des Chaſſis de Verre ou de papier.

S ır l'aſſurance que le Marquis de

saint Thomas avoit donnée à l'Ambassadeur d'un prompt échange, il ne fit porter que son lict de Camp sans aucuns meubles pour ses domostiques, à qui le Gouverneur de Coni fit fournir dix-neuf lits de soldats, dont cinquante personnes furent obligées de s'accommoder, sans distinction de Gentilshommes, Pages, Ecuyers, Secretaires & autres; on ne voulut pas même permettre aux Menuisiers & Tapissiers d'entrer dans cette prison, pour faire des lits pour la commodité de ces malheureux prisonniers. Cette dureté dispensa l'Ambassadeur de faire manger avec lui Saraval & Asinari, comme ils avoient fait jusques alors : il ne fit cet honneur qu'à le Jeune ; ce qui lui attira bien-tôt la jalousie de ses Camarades.

On publia dans Coni à son de Trompe, un ordre qui a paru & paroitra inhumain à toute personne desinteressée ; cet ordre portoit defenses sous peine de la vie, de rien fournir à credit aux gens de l'Am-

baſſadeur, ni d'acheter de lui Vaiſſelle d'argent, hardes, meubles, ni autres choſes lui apartenant, ou à ſes domeſtiques ; ce qui fut exactement executé.

Le jour de Noël l'Ambaſſadeur demanda un Prêtre pour venir dire la Meſſe dans ſa priſon, mais comme l'on n'avoit pas pris la precaution d'en demander la permiſſion à l'Evêque de Montdovi, ce Miniſtee n'entendit point de Meſſe, ſes domeſtiques y furent conduits par bandes, ſous l'eſcorte de quantité de gens armez.

Aprez quinze jours, la groſſe depenſe que ce priſonnier étoit obligé de faire lui faiſant craindre de manquer bien tôt d'argent, demanda à Saraval ſi le Marquis de ſaint Thomas ne lui avoit point fait tenir le provenu de la vente de ſes meubles à Turin, ou s'il n'y avoit pas moien de faire venir un Orfevre de Coni pour acheter ſa Vaiſſelle d'argent : Saraval repondit qu'il n'avoit reçû ni argent ni ordre

pour permettre cette vente : que d'ailleurs cette permission seroit inutile, puisque les habitans de Coni étoient trop pauvres, pour pouvoir rien acheter; *Comment ferai je donc, Monsieur, dit le prisonnier pour faire subsister soixante dix bouches; les moiens m'ayant été depuis cent jours de prison de recevoir aucun argent, ni de vendre ce qui m'apartient. Vôtre Excellence a sans doute beaucoup d'argent*, dit Saraval, d'un air moqueur, *puisque vous êtes extremement riche, & d'aillers servant un si grand Roi, qui vous chargeoit de si grandes choses, il vous en a pourvû & abondamment.*

L'Ambassadeur lui repondit que l'affaire n'étoit pas si plaisante qu'il la traitoit, comme il le reconnoitroit par la suite, qu'il le chargeoit d'envoier demander à son Maitre la permission d'envoier chercher de l'argent en France ou à l'Armée, ou de vendre sa Vaisselle, ou enfin qu'on lui envoiat celui provenu de

la vente des meubles qu'il avoit laiſſez à Turin ; que le Marquis de ſaint Thomas l'avoit toujours trompé, non ſeulement en paroles, mais auſſi par écrit comme on le voioit dans la declaration qu'il avoit ſignée le jour avant ſon depart de Turin, qui portoit entre autres choſes, *que Son Alteſſe Royale l'envoioit à Coni pour plus grande commodité de ſa perſonne, aux offres de donner des Paſſeports pour ſes domeſtiques qu'il voudroit renvoier en France ſans en avoir encore pû obtenir un ſeul*, pendant qu'on lui faiſoit ſouffrir une dure & étroite priſon. Et ſur ce que Saraval dit qu'il n'étoit pas en priſon ; mais ſeulement dans une „ eſpece d'arrêt honorable. Il eſt „ vrai, Monſieur, lui dit bruſquement ce Miniſtre, que ſi j'avois „ volé, aſſaſſiné ſur les grands „ chemins, brûlé une Egliſe, foulé aux pieds le ſaint Sacrement, „ violé ma foi ou le droit des Gens, „ ma priſon pourroit me paroitre „ legere ; mais je m'y vois reſſer-

„ ré par vôtre Maitre, qui non „ seulement n'a aucune autorité sur „ moi, mais me doit honneur, pro- „ tection, sureté entiere, éloigne- „ ment de toute crainte, puisque „ mon caractere ne me rend pas „ moins que lui inviolable dans ses „ Etats ; n'apellez-vous pas dure „ prison, la maniere dont je suis „ serré ; qu'on ait muré jusqu'à ce „ petit jardin, afin que je perisse „ plus promptement dans ma cham- „ bre ? Vôtre Maitre sait qu'à Tu- „ rin où j'avois de bons équipages „ & toutes mes commoditez, du „ moins autant que lui, j'ai été „ par mes infirmitez & le mauvais „ climat, malade chaque année „ pendant plusieurs mois écrivez lui „ toutes ces choses, & pressez la re- „ ponse.

Saraval promit d'écrire à Turin, dit ensuite l'avoir fait, mais six semaines s'écoulerent sans donner reponse, disant toujours qu'il n'en avoit point reçû, quoi qu'elle put venir dans vingt-quatre heures : la

neceſſité

necessité dans laquelle l'Ambassadeur se voioit reduit, l'obligea de se servir de ses Medailles d'or & d'argent, elles furent vendues en detail aux Juifs de Coni, par l'entremise de Saraval & d'Asinari, qui partageoient les profits ave ces incredules, parce qu'ils ne les prenoient que sur le pied de Monnoyes il y en avoit pour plus de quatre mille livres, & il ne put jamais en tirer la moitié de la valeur. Ce secours ne fut pas de longue durée, à cause de la grande depense qu'un homme de ce Caractere étoit obligé de faire, & à qui on ne donnoit rien pour lui, ses gens & ses Chevaux que l'argent à la main.

Ce triste étant obligea encore l'Ambassadeur, de prier Saraval, de demander à Turin la permission de pouvoir envoier un Trompete de Savoye en France ou à l'armée de Monsieur de Vendôme pour chercher quelqu'argent, si mieux Monsieur de Savoye n'aimoit lui faire

envoier le produit de ses meubles, ou un Orfevre de Turin pour acheter sa Vaisselle, toutes ces prieres n'ayant rien operé, il se vit enfin contraint de demander qu'on lui fournit le pain des prisonniers pour lui & pour ses domestiques

Vous voiez, Monsieur, dit-il à Saraval, *que je prens tous les temperamens d'éviter une mauvaise affaire, celle-ci ne vaudra pas mieux pour vous que pour moi, Monsieur de Savoye veut nous faire perir en prison, que ne nous envoie t'il ses Bourreaux pour nous égorger promptement. Mais enfin, Monsieur écoutez attentivement ce que je vais vous dire, & ne manquez pas de l'écrire mot à mot à vôtre Maitre j'ai encore pour vivre quinze jours si pendant ce tems là il ne me vient de l'argent par les voies legitimes que je demande, ou si le pain des prisonniers ne m'est accordé, mes gens & moi attendrons la derniere extremité; mais aprez avoir été deux jours sans manger, je sorti*

rai ſur vous, ſans vous dire l'heure, nous tirerons par tout & ſur tous ceux qui s'opoſeront à nous, juſqu'à ce que nous ſoions tous tuez, il vaut mieux mourir ainſi que de faim, prenez y garde, l'affaire eſt ſerieuſe.

Cette menace produiſit ſon effet; car le quatorze Fevrier Saraval dit à Monſieur Phelipeaux, qu'il lui étoit permis d'écrire à l'armée, qu'il n'avoit qu'à lui remettre ſa Lettre ouverte, & qu'il l'envoieroit à Turin par le Jeune, (qui venoit d'être rapellé, parce qu'il étoit moins cruel que ſes deux Compagnons, qui avoient informé la Cour, combien peu propre il étoit de s'acquiter dignement de l'emploi dont on l'avoit chargé.) Lors que l'Ambaſſadeur eut remis ſa Lettre à Saraval, celui-ci dit qu'elle lui paroiſſoit trop forte pour oſer l'envoier, mais le priſonnier repondit qu'elle contenoit verité d'un bout à l'autre, & qu'il ne ſavoit pas écrire autrement; cette Lettre étoit

adressée au Comte de Vaubecourt Lieutenant General, & en son absence à Monsieur de Besons, ou à Monsieur de Barbesieres; le Lecteur ne sera pas faché d'en trouver ici une Copie tres fidele.

Copie d'une Lettre écrite de Coni par Mr. de Phelipeaux à Mr. le Comte de Vaubecourt, le 14. Fevrier 1704.

LA discretion exige, mon cher Comte, que l'on menage ses amis, la confiance veut qu'on les eprouve dans les pressans besoins; c'est sur ce dernier principe que j'use de la liberté qui m'a été donnée de vous écrire par un Tambour ou Trompette, & que je vous prie de m'envoier quatre cent Loüis d'or: il peut être que sans vous incommoder, vous ne vous trouverez pas en état de vous defaire d'une si grosse somme, mais le Tresorier de l'armée ne vous la refusera pas sans doute, & au premier mot qu'il en écrira à

Monſieur Samuel Bernard, il la lui rembourſera ſur mes apointement, ou Monſieur Odeau que vous connoiſſez, fera ſur le champ honneur à ce que vous lui manderez à ce ſujet. Voilà, mon cher Comte, une preuve de ma confiance, il faut vous en donner de ma diſcretion, je vous demande de l'argent, parce que je n'en ai point; plus de ſoixante perſonnes, Chevaux & moi, ſans ſavoir nos crimes, ſommes depuis cent quarante ſix jours priſonniers aparemment du droit des gens, *car nous ne le ſommes certainement ni de guerre, ni d'Etat, ni de juſtice: Depuis le tems de cette longue & dure priſon, j'ignore s'il y a ſur la terre d'autres gens que ceux qui me gardent ou qui me ſervent, il ne m'a pas été permis ni poſſible, de tirer de l'argent d'aucun endroit, pas même de la vente de ma Vaiſſelle, ni de mes meubles, dont j'ai en Piemont pour plus de vingt cinq mille écus entre mes mains ou entre celles d'autrui; je puis aſſurer cependant*

que je n'y dois, ni n'y ai jamais dû un sol. Le Roi n'a pû savoir par moi, malgré mes instances réiterées, si son Ambassadeur est mort ou vivant, ce que je vous marque, afin, mon cher Comte, que vous ne differiez pas de m'envoier l'argent que je vous demande, on ne peut être plus pressé : je me vois à la fin reduit depuis plusieurs jours à avoir demandé le pain des prisonniers, qui ne m'a pas encore été accordé ; si pour vous écrire je me sers d'une main étrangere, c'est que depuis deux mois mon bras droit est sans fonction, & sent des douleurs continuelles : mes infirmitez, ma longue & dure prison on reduit ma santé dans un état deplorable ; je suis sans secours & hors d'aparence d'en demander à des gens qui devroient me prevenir, & qui m'ont tout refusé contre le droit des gens ; Vous contribuerez peut-être encore au retablissement de ma santé & à prolonger ma vie, si vous pouvez pour quelques jours m'envoyer un bon

Medecin, éxaminez ſi vous êtes à protée de vos ennemis de demander cette grace ? Adieu, mon cher Comte, conſervez moi vôtre amitié & ne devenez jamais Ambaſſadeur, puis qu'ils ont eſſé d'être inviolables, aprés l'avoir été pendant ſix mille ans.

Cette Lettre reſta pluſieurs jours à Turin, avant que de la faire paſſer à l'armée ; ce retardement obligea l'Ambaſſadeur de demander à Saraval, ſi l'on lui avoit volé ſes quatre cens Loüis, qu'il falloit abſolument les lui rendre ou ſa Lettre, étant perſuadé qu'elle avoit été paiée à vuë. Enfin le ſecond du mois de Mars, Saraval lui remit une reponſe de Monſieut de Bezons, avec cent pieces de quatre piſtoles.

Quatre jours auparavant on lui preſenta un Orfevre, qui acheta pour quatre mille livres de ſa vaiſelle d'argent ; mais ce ne fut qu'à condition d'y perdre la façon & un cinquiéme de ſa juſte valeur ; le tems n'étoit nullement propre à diſputer ſur ce ſujet, la neceſſité étoit trop

pressante ; mais le Maitre d'Hôtel, pour sa decharge ou pour d'autres raisons , demandoit un certificat à l'Orfevre de la quantité de vaisselle qu'il lui delivroit , & de la somme qu'il en paioit , ce qu'il refusa de faire sur les defenses que Saraval lui en avoit fait , ce qui lui attira la dureté de ce reproche de la part de l'Ambassadeur.

„ J'ai demandé , Monsieur , pour „ acheter ma Vaisselle d'argent , un „ Orfevre de Turin , qui m'en au„ roit paié le poids & la valeur; „ cependant vous m'amenez en sa „ place un Commis de Ganiba , Re„ ceveur de Mr. le Duc de Savoye, „ & ce Commis refuse , par vôtre „ ordre , certificat de ce qu'il ache„ te : il me vole un cinquiéme sur „ le prix de l'argent , sans alleguer „ d'autres raisons , que celle de n'en „ pas vouloir donner davantage ; „ est-ce à vôtre profit , à celui de „ Ganiba , ou à celui de vôtre Mai„ tre qu'on me vole quatre vingts „ pistoles ? puis - je penser autre„ ment ?

Cet incident fut sçû à Turin, quelques Seigneurs de la Cour en parurent même être indignez, & quelques jours aprez Saraval dit à l'Ambassadeur qu'il lui offroit non seulement le certificat déja demandé, mais aussi le surplus du prix de sa vaisselle ; le Ministre lui dit fierement, *non, Monsieur, je ne veux ni l'un ni l'autre presentement, il ne faut jamais faire de pareilles actions, & quand on en a fait d'aussi mauvaises que celles là, il n'est pas fort glorieux d'en convenir.*

Monsieur de Phelipeaux fut cruellement malade à Coni, on crut même qu'il y finiroit ses jours ; car outre la goute & un rhumatisme interieur, il fut attaqué d'une fievre tres-violente ; dans cette extremité il pria Saraval en termes capables d'attendrir le cœur le plus endurci, de lui obtenir du Duc son Maitre la permission d'envoier chercher un Medecin sur les frontieres de France par un Trompete

de Son Alteſſe Royale que cette grace ne pouvoit pas être refuſée par un Prince qui avoit ou pouvoit avoir de ſes Sujets & Officiers de conſideration en France, qui ſeroient bien aiſes dans une occaſion ſemblable, d'obtenir une pareille permiſſion; mais toutes ces inſtances n'aboutirent qu'à un refus.

Il étoit impoſſible que malgré les duretez & la vigilance de Saraval, les ſoldats n'euſſent quelque commerce avec les domeſtiques de l'Ambaſſadeur, qui leur donnoient tous les jours du pain, du vin, de la viande, & tres ſouvent de l'argent; ce qui en obligeoit quelques-uns de deſerter & porter des nouvelles verbales de ce Miniſtre à Monſieur de Vendôme; un deſerteur François, ſoldat du Regiment de Montferrat, propoſa pluſieurs fois aux gens de l'Ambaſſadeur, que ſi leur Maitre vouloit écrire au Duc de Vendôme, il prometoit d'en raporter la reponſe en ſix jours. Ce Miniſtre profitant de

la bonne volonté du ſoldat, lui donna une Lettre & quelqu'argent, mais il ne la porta pas loin, car s'étant allé enivrer, & aiant par'é de ſon deſſein, on lui ôta la Lettre, on l'apliqua à la queſtion, & on l'auroit pendu ſous les fenêtres de l'Ambaſſadeur, s'il n'eut menacé de tirer ſur les executeurs, qui choiſirent un autre lieu pour faire cette fonction.

Saraval fut un jour dans la chambre de l'Ambaſſadeur pour lui dire que Son Alteſſe Royale avoit ſurpris une Lettre qu'il écrivoit à Monſieur de Vendôme, malgré la parole qu'il avoit donnée de ne rien entreprendre contre ſon ſervice, & que s'il continuoit, elle ſeroit obligée de prendre d'autres meſures contre lui. Ce Miniſtre repondit en ces termes à cette menace.

„ Vous pouvez, Monſieur, man-
„ der à vôtre Maitre de ma part,
„ qu'il eſt faux que j'aye rien fait
„ contre ma parole, puiſque l'écrit
„ que j'ai ſigné pour la donner,

„ contient que je ne tenterai rien
„ contre le service de Monsieur de
„ Savoye , mais je n'ai point dit
„ que je n'écrirois jamais ; quel droit
„ a t'il de vouloir empêcher que les
„ traitemens barbares qu'il me fait
„ soient mandez au Roi ou à Mon-
„ sieur de Vendôme , par moi , qui
„ au moment de ma liberté en in-
„ formerai toute la terre ? Ma Let-
„ tre ne contient rien contre le ser-
„ vice de Monsieur de Savoye , mais
„ beaucoup contre son honneur , je
„ corromprai autant de soldats que
„ je pourrai , pour qu'ils portent
„ de ces Lettres , non pas seule-
„ ment à Monsieur de Vendôme,
„ mais au Roi , qui certainement
„ ne peut imaginer avec quelle bar-
„ barie vôtre Maitre fait ici perir
„ l'Ambassadeur de Sa Majesté &
„ plus de cinquante domestiques;
„ savez-vous la definition des vio-
„ lateur du droit des gens ; C'est
„ être barbare , perfide & lache
„ au dernier point ; quelle indigne
„ lacheté à un Prince qui veut faire

„ le destin de l'Europe de me trai-
„ ter ainsi , parce qu'il me craint,
„ comme vous même & ceux qui
„ m'ont gardé avant vous , me
„ l'ont souvent dit à sa honte ; par-
„ ce que dans toutes les regles de
„ l'honneur , j'ai trop rempli mes
„ devoirs à ses depens ; Que ne
„ gardoit-il la foi des Traitez?
„ Vous avez l'audace de me mena-
„ cer de sa part ; mandez lui donc
„ que je l'en defie , que je ne le
„ le crains point , & que s'il ne me
„ craignoit pas davantage , il ne
„ violeroit point avec tant de la-
„ cheté le Droit des Gens , pour
„ m'empêcher d'être actuellement à
„ à la tête d'une Colonne de Ca-
„ valerie ou d'Infanterie , à lui de-
„ mander raison de ses perfidies &
„ de ses injustices ; que je ne serois
„ pas le premier Lieutenant Gene-
„ ral des troupes de Sa Majesté qui
„ l'auroit bien battu ; qu'ayant le
„ le caractere pour cela , j'en au-
„ rois peut-être les talens & la for-
„ tune ; que s'il se portoit contre

moi aux dernieres extrémitez, „ comme il m'en menace, j'aurois „ l'extrême satisfaction en perissant „ que tout le Piemont & toute la „ Maison de Savoye, ne suffiroient „ pas pour être sacrifiez à la justice „ & à l'affront irreparable qu'il fe- „ roit au Roi mon Maître en la per- „ sonne de son Ambassadeur. „

Ignorez vous, Monsieur de „ quelle maniere Sa Majesté sçut châ- „ tier les insultes faites au Comte „ d'Estrades à Londres, & au Duc de „ Crequi à Rome ; je suis Ambassa- „ deur du même Roi qu'ils servoient „ en la même qualité, quelle diffe- „ rence pourtant d'un Pape, d'un „ Roi d'Espagne à un Duc de Sa- „ voye ? Quelle difference des trai- „ temens que j'ai reçûs, à ceux qui „ attirerent à ces grands Princes la „ juste indignation de Sa M. qui prit „ aussi la défense du Prince de Fur- „ stemberg, qui n'étoit que simple „ Ministre de Cologne, lors que „ contre le Droit des gens l'Empereur „ le fit enlever ; c'est ce même Roi „

que j'ai l'honneur de ſervir & dont „ la gloire lui a merité les égards & „ les reſpects de tous les Princes Sou- „ verains. „

Pour revenir à la Lettre que Mr. de Phelippeaux écrivit à Monſieur de Vendôme, & qui cauſa la mort du Soldat qui s'en étoit chargé, elle étoit dattée de Coni le cinquiéme Mars 1704. en voici la Copie, qui fera juger ſi les plaintes de Mr. de Savoye, étoient bien ou mal fondées.

MONSEIGNEUR,

C'eſt ici la premiere voye, que j'ai eu pour écrire, j'ignore ſi elle reüſſira; je ſuis dans le ſixiéme mois d'une dure priſon, traité, non pas conformément au Droit des Gens, mais contre l'humanité; les details en ſeroient auſſi longs & ennuyeux qu'ils ſont incroyables; quant à la durée & aux ſuites je ne les crains pas par raport à moi; j'ai fait mon devoir en toutes choſes, cela me ſuffit, mais le Roi & toute la France, ſont intereſſés

aux traitements faits & à faire à l'Ambassadeur de Sa Majesté. Le Comte de Vernon dont le Duc de Savoye ne se soucie point, ne suffit pas pour répondre de moi, je crois même que ce Prince me marqueroit sa haine & son ressentiment aux dépens d'autres de ses sujets les plus considerables ; je vous supplie, Monseigneur, ou de mander au Roi ce que je vous écrits, ou de faire passer ce billet quand vous l'aurez déchiffré ; la personne qui vous le rendra m'a promis de me rapporter réponse &c.

Monsieur de Phelippeaux se plaignant sans cesse des duretez de Mr. de Savoye, & le faisant en des termes qui ne plaisoient pas à Mr. Saraval, il lui dit un jour qu'il en informeroit S. A. R. qui ne manquant pas d'en faire instruire le Roi T. C. Sa Majesté l'en châtieroit sans doute. A quoi ce Ministre répondit, que toutes ses plaintes étoient fondées sur le Droit des Gens, si lâchement violé en sa personne, qu'il ne se mêloit point d'ailleurs de ce que faisoit son

Maître, se souciant trés peu s'il gouvernoit bien ou mal ses Etats, ni s'il tenoit ou contrevenoit aux Traitez qu'il avoit signez, mais qu'il repetoit encore, qu'à son égard, c'étoit le plus injuste & le plus deloyal de tous les hommes, & qu'il ne craignoit point ses menaces, *Vous vous acquitez trop bien*, ajoûtat-il, *du bas emploi dont vôtre Maître vous a chargé, pour ne devoir pas l'informer de tout ce que je vous dis*; A quoi Saraval répondit, qu'il ne savoit pas pourquoi il se plaignoit tant de lui, aprés toutes les civilitez qu'il avoit pour son Excellence.

Civilité! repliqua l'Ambassadeur, *aprenez Mr. si vous ne le savez pas, qu'il n'y a personne dans les Etats de vôtre Maître, sans excepter même les Princes de son sang, qui ne me doivent respect & ne m'en ayent toûjours rendu; lui-même en doit à mon caractere, il me l'a rendu; mais à la verité, il s'en est mal acquitté depuis six mois; sachez donc, Mr. que si vous ou autres chargés de me garder,*

manquez à ce respect, je vous y ferai rentrer de maniere que vous n'en sortirez jamais. Saraval changea de couleur, il informa le Duc son Mîitre de tout ce qui s'étoit passé dans cet entretien & dans le précedent, dont il reçut apparemment des instructions conformes à son devoir, du moins est-il certain, que le terme de *Civilité*, ne sortit plus de sa bouche, au contraire il employoit trés souvent dans ses discours celui de *trés - humbles respects*; Il le pria de ne pas rejetter sur sa personne les chagrins qu'il recevoit, l'assurant en même tems qu'il avoit écrit plusieur fois à la Cour pour demander des ordres afin de faire ouvrir la porte du Jardin murée, & pour envoyer chercher un Medecin, & les autres secours dont il avoit besoin, sans qu'on lui eut jamais répondu sur ces articles : qu'à son égard il ne faisoit qu'éxecuter les ordres qui lui étoient donnez, & ausquels il devoit obeïr : *Je suis fâché*, dit *Monseigneur* l'Ambassadeur, *que vous me forciez*

de vous répondre, que vôtre conduite a beaucoup de rapport à celle du Bourreau, qui embraſſe & demande pardon à l'homme qu'il va pendre, en lui alleguant la même raiſon que vous venez de me dire : ſi veritablement vous agiſſez par vous même, vous étes le plus méchant de tous les hommes, & ſi vous agiſſez par ordre, je vous rends juſtice en diſant qu'il y en a un plus mechant que uous.

Outre les chagrins que l'Ambaſſadeur recevoit dans ſa maiſon, on lui faiſoit mille avanies par la Ville, en la perſonne de ſes domeſtiques, qu'on chargeoit d'injures, ſans que les ſoldats qui les eſcortoient ſe miſſent en état de les en garentir ; Quelques Bourgeois voyant que le maître d'Hôtel prenoit cent livres de viande par jour, lui dirent, *voilà bien de la viande pour des Coquins comme vous, qui meriteriez tous, auſſi bien que vôtre Maître, d'être envoyez aux Galleres.* l'Ambaſſadeur en fit des plaintes à Saraval, qui laiſſa cette inſolence impunie, de même que

pluſieurs autres qu'il ſeroit ennuyeux de rapporter ici.

Pendant ſept mois & demi l'Ambaſſadeur ne ſortit point de ſa chambre, quoi que s'il eût voulu, il auroit pû ſe promener par la Ville de Coni : mais deux raiſons l'en empêchoient ; la premiere qu'il ne vouloit pas s'expoſer à l'affront des inſultes du peuple, qui eſt trés méchant, outre que la dignité de ſon caractere ne lui permettoit pas de ſortir ſans quelque ſuite, & il n'étoit permis à perſonne de ſortir ſans être environné de ſoldats armez. La ſeconde qu'il ne vouloit point quitter de vûë ſes papiers, ne s'étant jamais pû reſoudre de les brûler, parce qu'il gardoit pluſieurs originaux des negociations ſecretes du Duc de Savoye avec les ennemis des deux Couronnes, pour juſtifier les avis qu'il en avoit donnez Ceux qui lui étoient les plus chers, étoient toûjours au chevet de ſon lit & toutes les armes de ſes domeſtiques dans ſa chambre, en état de s'en ſervir dans le beſoin, au cas qu'on

eût voulu les lui enlever.

Asinari n'étoit pas moins dur que Saraval, parmi plusieurs sujets de plainte qu'il donna à l'Ambassadeur, il y en eut deux que je ne puis passer sous silence; il entra une nuit dans une des chambres où les domestiques se rejoüissoient à chanter & à boire, avec permission de leur Maître; Asinari avec sa cane renversa lumiere, verres & bouteilles, & frapa même) par mégarde à ce qu'il dit) un des Sous-Secretaires; il fut sur le champ en faire des excuses à Mr. Phelippeaux, qui le relança de la maniere qu'un pareil attentat le meritoit.

Le même Asinari alloit souvent écouter aux portes de l'appartement de l'Ambassadeur, qui en ayant été averti, lui dit: *Vous avez, Monsieur, des sentinelles dehors & dedans ma maison, vous en pouvez mettre dans ma chambre & aux pieds de mon lit, ils seront respectez; mais vous venez écouter la nuit aux portes, c'est une tres méchante action, je vous avertis que si vous y retournez on*

vous tuera; il profita de l'avis, car il n'y revint plus.

On inventoit tous les jours quelques nouveaux moyens pour chagriner l'Ambaſſadeur; les pauvres qui avoient accoûtumé de venir en fort grand nombre ſous ſes fenêtres pour recevoir ſes aumônes, furent chaſſez à coup de bourades, parce que leur reconnoiſſance arrachoit de leur bouche, *Dieu garde & conſerve ce brave Seigneur, que la Ste. Vierge le préſerve de mauvais rencontre &c.*

On viſitoit exactement tout ce qui entroit chez l'Ambaſſadeur, mettant même le bras juſqu'au coude dans des Brindes dont on ſe ſervoit pour aller chercher du vin en Ville, afin de trouver des Lettres s'il y en avoit, Saraval & Aſinari l'ont fait pluſieurs fois eux mêmes, & lors qu'ils ne le faiſoient pas, ils l'ordonnoient aux ſoldats, dont la pluſpart étoient couverts de vermine ou d'ordure, aprez quoi il faloit boire ce vin; remarquez pourtant qu'on n'alloit

jamais à la provision, sans escorte, & qu'on ne se contentoit pas que les soldats eussent vû verser le vin dans ces Brindes.

Dans moins de deux mois, les prisons de Coni furent remplies de Soldats ou de Bourgeois pour avoir parlé aux gens de ce Ministre, sans autre fondement que le simple soupçon ; cependant il étoit bien difficile qu'ils pussent acheter ce dont ils avoient besoin sans parler : un Gentilhomme de la suite fut chez un Cordonnier, escorté par trois soldats, pour lui commander des souliers ; lors qu'ils furent faits, il se presenta, demanda l'Officier de gorde pour avoir la permission d'entrer, afin d'aller mesurer ces souliers & en recevoir son paiement; Saraval & Asinari les prirent, & les aiant decousus sans y rien trouver, les jetterent au milieu de la ruë, & firent mener le Cordonnier en prison.

Je ne m'étendrai pas davantage sur la barbare conduite de Sara-

val, quoi qu'elle pût fournir matiere à un beaucoup plus gros volume que celui-ci : il fut rapellé pour aller prendre possession du Gouvernement de Montdoux, que Monsieur de Savoye lui donna en consideration de ses bons & agreables services.

Le Comte de Montroux vint prendre sa place, & quoi qu'il laissat subsister les choses à peu prez sur le pied qu'il les avoit trouvées, ses manieres étoient bien differentes de celles de son predecesseur, dont il n'auroit sans doute pas voulu accepter l'emploi aux mêmes conditions. Car Monsieur de Montroux est un homme de qualité, plein de politesse & d'une tres-belle conversation ; il temoigna de la douleur des sujets de mecontement que son Excellence avoit reçû de Saraval, & tacha de lui persuader que la Cour n'avoit point de part à la cruauté avec laquelle il avoit été traité; l'Ambassadeur lui fit assez connoitre que la conduite que son Geolier

lier (car il ne nommoit pas autrement Saraval) avoit tenue à son égard, n'étoit pas ignorée de son Maitre.

Ce Monsieur de Montroux est le même qui en 1703. resta tres-long-tems à Montpellier sous pretexte de maladie, & qui sous main entretenoit des intelligences avec les Soulevez des Sevennes, de l'état desquels il informoit Son Altesse Royale pendant que le Comte d'Aversperg negocioit à Turin.

Il proposa plusieurs fois au Ministre François de s'aller promener avec lui à pied ou à cheval, & de se faire suivre par tel de ses gens qu'il lui plairoit; mais il l'en remercia, & lui dit que les choses à son égard resteroient sur le même pied qu'elles étoit depuis plus de six mois; c'est à dire, qu'il ne sortiroit point de sa chambre, & qu'il se sentoit assez consolé d'avoir la compagnie d'un homme de son merite.

Le premier jour de Mai le Comte de Montroux annonça au prisonnier que le Comte de Vernon étoit arrivé à Antibes, où l'échange des Ambassadeur devoit se faire; qu'il auroit l'avantage de l'y accompagner; & que pour le faire avec plus d'honneur, il attendoit huit Gardes du Corps commandez par un Brigadier, qui arriveroit le sept du mois, & qu'il prioit Son Excellence de se disposer à partir.

Enfin l'heureux jour du depart étant arrivé, on fournit soixante chevaux ou mulets à l'Ambassadeur pour porter ses équipages & partie de ses domestiques; ils sortirent de Coni le Vendredi neuviéme Mai 1704. pour aller coucher à Limon, quatre Gardes du Corps de Monsieur de Savoye commençoient la marche, ils étoient suivis des bagages & des domestiques; ensuite venoit l'Ambassadeur à cheval, aiant à sa gauche le Comte de Montroux, & les autres quatre

Gardes du Corps, avec le Brigadier, fermoient la marche : la garnison de Coni étoit sous les armes & en haye, ils presenterent par respect les armes, mais on ne batit pas aux champs, ni on ne tira pas le canon, non plus que dans le reste de la route ; Monsieur de Montroux en fit une espece d'excuse à l'Ambassadeur, & de ce qu'on ne lui offroit pas les presens de la Ville, tel qu'on avoit accoutumé de le faire aux Ambassadeurs; parce, ajouta-t'il, qu'on n'avoit point pratiqué ces choses en France à l'égard du Comte de Vernon ; à quoi Monsieur de Phelipeaux repondit.

On pouvoit, Monsieur, vous épargner la peine de me faire ce compliment ; il eut été inutile & mortifiant à Monsieur de Savoye de m'offrir un present que j'aurois refusé. A l'égard de son Canon, j'espere qu'il tirera bien-tôt sur moi, & il me seroit tres indifferent qu'il tirat presentement pour moi : Vôtre

Maitre a tres-bien fait de se mode-rer sur ces deux points, & de se re-gler sur ce qui a été pratiqué en Fran-ce; mais voulant toujours primer avec le Roi mon Maitre, il auroi dû imiter entierement S. M. à l'égard du Droit des gens.

Dans toute la route l'Ambassadeu ne reçut que des marques d'honneu & de respect, tant de la part d Comte de Montroux que des peuple par où ils passerent; le Samedi 10 Mai on fut coucher à Tendo, l onze à Solpol; le douze à Scanera & le Mardi treize Mai un peu apre midi on arriva au bord du Var, o l'échange devoit se faire: la droit route étoit de passer par Nice, mai on l'évita par ordre de Monsieur d Savoye; cependant le Marquis d Carail qui en est Gouverneur, envoi le Marquis de Senantes son Fils suivi de beaucoup d'Officiers, pou presenter ses respects à l'Ambassa deur, & lui faire des excuses de c que la situation presente ne lui per mettoit pas d'y aller lui-même: M

de Phelipeaux repondit à cette honneteté avec toute la civilité possible; & sur ce que Monsieur de Montroux lui demanda s'il trouveroit bon que le Marquis de Senantes l'accompagnat jusqu'à l'échange, le Ministre lui repondit qu'il ne concevoit nul ombrage de tant d'honnêtes gens.

Lors que l'Ambassadeur de France arriva sur le bords du Var, le Comte de Vernon étoit déja de l'autre côté avec Mr. Libois Gentilhomme de la Chambre du Roi, & les Mousquetaires qui l'avoient escorté; les deux Ministres étoient à deux cens pas de distance l'un de l'autre, lors qu'on proceda à leur échange en cette maniere.

Les équipages marcherent les premiers, traversant en même tems la riviere; Les Domestiques suivoient & aprez eux les Ambassadeurs; celui de France au milieu des Gardes du Duc de Savoye; & le Comte de Vernon entre les Mousquetaires, Messieurs de Libois & de Montroux les attendant sur le bord pour les

recevoir. Les Mousquetaires lors qu'ils quitterent Monsieur de Vernon, le saluerent de l'épée, mais les Gardes du Duc de Savoye, oublierent de faire une pareille civilité à Monsieur Phelipeaux. Les Mousquetaires & les Gardes repasserent la riviere en même tems & dans le même ordre, & tout se passa aux termes d'une civilité reciproque.

Comme les équipages de l'Ambassadeur de France & sa Maison étoit beaucoup plus nombreuse que celle du Ministre de Savoye, il pria Mr. de Montroux d'ordonner aux voituriers Savoyards de les porter jusqu'à Antibes, moiennant sa parole par écrit de les renvoier en toute seureté, ce qui fut executé de part & d'autre.

Monsieur l'Huillier Commandant d'Antibes, vint à la rencontre de l'Ambassadeur de France, jusqu'au bord du Var, & le fit recevoir dans sa Place, avec toutes les marques d'honneur duës à son Caractere

d'Ambaſſadeur & à ſa qualité de Lieutenant General ; il y fit ſon entrée au bruit du Canon, la garniſon ſous les Armes, les tambours battant aux Champs. Les Marquis de Roye & de Tourville qui étoient pour lors à Antibes, avec dix Galeres de France, mirent en uſage tout ce qu'ils crurent capable de pouvoir faire oublier à Monſieur Phelipeaux les duretez de ſa longue priſon.

Peu de jours aprez on proceda auſſi à l'échange du Marquis de Villa Major Ambaſſadeur d'Eſpagne avec le Miniſtre que S.A.R. avoit à la Cour de Madrid ; lors que l'Ambaſſadeur Eſpagnol arriva à Nice, on tira le Canon comme l'on avoit fait dans toute ſa route, & le peuple crioit, *vive l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, & le Diable emporte celui de France.*

Quelque triſte & incroiable que ſoit la peinture que je viens de faire du procedé du Duc de Savoye & de ce qu'à ſouffert l'Ambaſſadeur

de France auprez de ce Prince, la relation n'en est pas moins veritable, c'est pour en mieux marquer la sincerité que je me suis attaché à raporter les termes dont ce Ministre & ceux qui étoient chargez de la garde de sa personne, se sont servis dans les differentes conversations qu'ils ont eu ensemble, je la terminerai par l'extrait d'une Lettre que ce Ministre écrivit d'Antibes au Roi son Maitre le vingt-un Mai 1704. pour accompagner le recit qu'il fit à Sa Majesté des duretez qu'on avoit exercées contre lui, qui contenoit sans doute des particularitez qui ont échapé à l'exactitude de ceux qui m'ont fourni les memoires sur lesquels j'ai travaillé & que je suis prêt d'exhiber à ceux qui s'interesseront à la justification de Monsieur le Duc de Savoye.

„ Voilà, SIRE, comment s'est „ terminé pendant sept mois & de„ mi de prison; une Ambassade de „ plus de quatre années; je voudrois

„ aux dépens de ma vie. y avoir
„ mieux ſervi Vôtre Majeſté & avec
„ un ſuccez plus heureux ; j'y ai tou-
„ jours été tres-attentif à mes de-
„ voirs, je n'ai pas dû faire moins,
„ je n'ai pû faire davantage ; je ſai
„ que partie de ce que j'ai l'hon-
„ neur d'envoier à Vôtre Majeſté
„ dans les Memoires ci joints, pa-
„ roitra incroiable, quoique tres
„ certain. Monſieur le Duc de Sa-
„ voye, qui m'a ſouvent fait dire
„ par mes Geoliers ; que je n'étois
„ pas en priſon, perſiſtera encore
„ ſans doute à dire la même choſe,
„ mais je n'ai pas aſſez d'humilité
„ pour croire que ma parole ſoit
„ balancée avec la ſienne, il pourra
„ parler là deſſus, avec la même
„ audace, dont au mois de Septem-
„ bre dernier il faiſoit aſſurer Vô-
„ tre Majeſté & le Roi d'Eſpagne,
„ qu'il n'avoit & n'auroit aucun
„ Traité avec l'Empereur ; je ſai
„ même que ceux que mon atten-
„ tion à mes devoirs a prevenu con-
„ tre moi, ne manqueront pas

„ d'insinuer que je veux peindre „ ma prison plus dure qu'elle n'é- „ toit ; A cela, SIRE, je repondrai hardiment que ma vie a toujours été irreprochable, que je „ n'ai jamais menti à personne, „ commencerai-je par Vôtre Majesté „ mon Maitre & mon Roi, dont la „ justice sauroit me chatier, aussi „ tôt que vos grandes lumieres m'au- „ roient trouvé en faute, je vous „ prie donc, SIRE, de me permet- „ tre, que j'expose ici la verité tou- „ te entiere, je n'altererai rien, j'ou- „ blie au contraire mille affreuses „ particularitez de la force de celles „ que j'y énonce : je sors de prison „ avec plus de cinquante Domesti- „ ques, desquels cinq à six Piemon- „ tois ou Savoyards, les autres vos „ sujets de differentes Provinces, je „ m'en separerai bien-tôt, mais ce „ ne sera qu'aprez avoir été aux „ pieds de vôtre Majesté vous suplier, „ SIRE, qu'en les faisant tous in- „ terroger par differentes personnes, „ que je sois chatié, s'ils deposent

„ rien de contraire à ce que j'expose
„ aux yeux de V M. lors que je se-
„ rai arrivé en France ; comme je
„ n'ai trouvé ici aucuns ordres de V.
„ M. j'irai à vos pieds rendre com-
„ pte de ma conduite , aussi-tôt que
„ l'état où je me trouve pourra me le
„ permettre.

F I N.

1405-385

(10)

Le nouvel empereur
c'est Joseph Ier,
qui succéda à son-
-père Léopold en 1705.